



# John Adams Library,



IN THE CUSTODY OF THE  
BOSTON PUBLIC LIBRARY.



SHELF N<sup>o</sup>

ADAMS

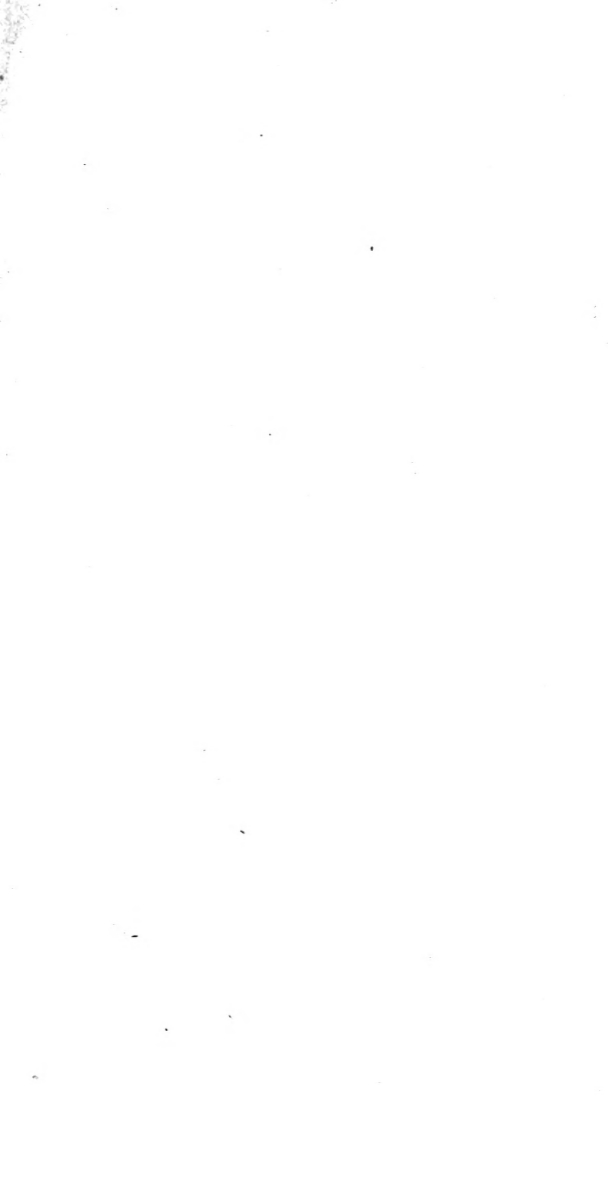
164.5  
v.3















POUR SERVIR  
A L'HISTOIRE

EPOUSE DE

*ROI DE FRANCE.*

Une de ses Favorites.



*A AMSTERDAM,*

M. DCC. XXIII.

ADAMS 164.5

7.3

# MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire

D'ANNE

D'AUTRICHE

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

*Roi de France & de Navarre.*

**L**E vingt cinquième les Députez 1649.  
de Paris arrivèrent , & le pré- Le 25.  
mier Président , qui suivit l'exem- Fevrier.  
ple du Nonce , fut traité de mé-  
me maniere. Il avoit accoutumé de  
parler avec beaucoup de hardiesse  
sur les Desordres de l'Etat , & le  
Ministre avoit toujours une gran-  
de part dans ses Harangues , qui  
*Tome III.* A étoient

1649.

étoient plutôt des Libelles diffamatoires contre lui , que des Remontrances à la Reine. Celle , qu'il fit en cette occasion , fut de la nature des autres. Après avoir sur ce Chapitre contenté son Parti , & la plus grande partie de son Auditoire , il supplia la Reine de faire cesser les Desordres , de leur donner la Paix , & de revenir à Paris , y ramener le Roi & par conséquent le bonheur & la joie. Il dit ces mêmes mots , parlant de l'intelligence , que quelques-uns du Parti avoient eüe avec l'Archiduc , & voulant justifier le Parlement , que cette grande & illustre Compagnie avoit son intérêt si étroitement uni à celui du Roi & de l'Etat , & avoit donné en toutes rencontres de si glorieuses marques du zèle qu'elle avoit pour le soutien de l'Autorité Roiale , qu'il étoit difficile de s'imaginer que quelques-uns de ceux qui la composoient , fussent capables d'oublier le premier & le plus juste de ses devoirs : que ce zèle avoit paru avec éclat , non seulement du tems de nos Peres , par ce fameux Arrêt qui malgré les artifices des

*Etran*

Etrangers rendit à la Loi Salique sa première vigueur, & servit si fort à la conservation de la Couronne dans l'auguste Maison de Bourbon ; mais encor de leur tems, par le soin que leur Compagnie avoit eû d'affermir, durant les Minoritez des Rois, les Régences des Reines Mères. Sur quoi la Reine & M. le Prince dirent quelques paroles de ressentiment, qui témoignoient qu'elle ni lui, n'approuvoient pas ce qu'il avoit dit des Arrêts du Parlement touchant la Loi Salique, & des Régences : & le Chancelier dit en s'écriant contre cela, *Que le Roi étoit le Maître des Ordonnances ; qu'il les faisoit, & defaisoit, comme il lui plaisoit ; & que les Compagnies devoient seulement apporter une obéissance aveugle à leurs volontez.* Mais, toutes ces contestations & ces hardiesses ne brouilloient point à la Cour ce vénérable Magistrat. Le Cardinal Mazarin avoit fait des injures, ce que Mitridate avoit fait du Poison, qui, au lieu de le tuer, vint enfin par la coutume à lui servir de nourriture. Le Ministre, de même, sembloit par son

1649. adresse faire un bon usage des Maledictions publiques : il s'en servoit pour acquérir aupres de la Reine le mérite de souffrir pour elle , & d'être la victime des injustes passions des Sujets du Roi ; & beaucoup davantage , pour cacher l'Amitié de ses Amis , qui dans le vrai ne l'étoient guere. Il le voioit bien sans doute ; mais , ne pouvant mieux faire , il consentoit qu'ils en usassent ainsi , pour maintenir leur crédit , & pour être mieux en état de le servir dans les bonnes occasions. En effet , dès le soir même , le Premier Président & le Président de Même , vinrent trouver la Reine comme des Particuliers , & conférèrent dans son Cabinet avec le Ministre , où se trouvèrent les Princes , & malgré l'Arrêt que leur Compagnie avoit donné contre lui , ils le traiterent toujours de premier Ministre. Ils firent espérer à la Reine , avant que de partir , une autre Députation , pour parler tout de bon de la Paix , & lui demandèrent finement des vivres & du bled , pour autant de jours qu'on y travailleroit , supputant pour cha-

chaque jour ce qui étoit à peu près 1649.  
nécessaire pour fournir Paris. La  
Reine ne leur accorda pas leur de-  
mande , mais leur fit espérer que  
s'ils agissoient fidèlement , elle ne leur  
refuseroit rien de tout ce qui seroit  
raisonnable. Les Députez tâchoient,  
sous l'apparence de la Paix , d'obtenir  
des vivres ; car ils commençoient à  
encherir , & le Peuple patissoit déjà  
beaucoup , mais pas assez pour en  
être humilié. La Reine aussi de son  
côté , croioit bien faire en leur faisant  
espérer qu'elle leur en donneroit : elle  
vouloit embarquer le Parlement , par  
la nécessité du Peuple , à consentir à  
ses volontez , & à réduire les Géné-  
raux de Paris à l'Accommodement,  
auquel ils s'opposoient de toutes  
leurs forces.

A la seconde Députation les bleds  
furent accordés ; mais , la Reine eut  
sujet de se repentir d'avoir eu pitié  
de ceux qui souffroient. Elle re-  
donna des forces à ce Parti , & ne  
diminua pas leur malice , si bien  
qu'elle perdit les avantages qu'elle  
auroit pû tirer de leur souffrance.

A §            Cette

1649. Cette Princesse , après les avoir si favorablement traités , leur fit donner une Réponse par écrit , qui , pour être instructive , peut tenir sa place dans ces Mémoires.

## R E P O N S E.

### DE SA MAJESTE' AUX DE'PUTEZ DU PARLE- MENT.

„ **L**E Roi étant au Conseil , par  
 „ l'Avis de la Reine Régente sa  
 „ Mere présente , où étoient aussi  
 „ Monseigneur le Duc d'Orleans ,  
 „ Mr. le Prince , & autres notables  
 „ Personnages dudit Conseil , déli-  
 „ bérant sur ce qui lui a été repré-  
 „ senté par les Députez de la Com-  
 „ pagnie se disant tenir le Parlement  
 „ de Paris , a commandé la présente  
 „ Réponse leur être baillée.  
 „ Sa Majesté auroit eû très grande  
 „ raison de n'admettre pas à sa pré-  
 „ sence



„ sence ledits Députez , aiant cha- 1649.  
„ qu'jour de nouveaux sujets d'être  
„ plus indignée contre leur Conduite,  
„ & de ladite Compagnie , & en ce-  
„ tui noramment dont ils viennent  
„ de lui rendre compte , & dont elle  
„ avoit déjà eû l'avis , d'avoir reçu  
„ un Envoié de la part des Ennemis  
„ de l'Etat.

„ Sa Majesté est d'ailleurs très  
„ bien informée des allées & venuës  
„ qui se sont faites de Paris à Bru-  
„ xelles , du sujet de la venuë de  
„ Saint-Ibal & de Sauvetat , dont le  
„ premier est avec le Duc de Lon-  
„ gueville , & l'autre est ici prisonnier,  
„ après s'être abouchés avec la Du-  
„ chesse de Chevreuse , & avec des  
„ Ministres d'Espagne.

„ Elle sçait que Laigue , envoié à  
„ Bruxelles par quelques Particuliers  
„ qui ont conjuré la ruine de l'Etat ,  
„ en tant qu'elle pourroit dépendre  
„ de leur malice , a été celui qui a  
„ recherché & fait résoudre l'Archi-  
„ duc & le Comte de Pigneranda  
„ qui le conseille , d'envoier une

1649. „ personne expresse à ladite Com-  
 „ pagnie avec une simple Lettre dont  
 „ la créance seroit faite a Paris mê-  
 „ me , par ceux qui l'avoient en-  
 „ voié , selon l'état où se trouve-  
 „ roient pour lors les affaires. Le-  
 „ dit Laigue ne se contentant pas  
 „ d'affûrer lesdits Ministres qu'ils en  
 „ tireroient de très grands avantages  
 „ pour les intérêts du Roi leur Maî-  
 „ tre ; mais , ce qui fait horreur à  
 „ le dire , qu'ils causeroient un bou-  
 „ leversement général dans la France,  
 „ s'ils sçavoient bien profiter de cer-  
 „ te occasion , par les moiens qu'il  
 „ leur en suggéreroit.

„ Comme ceux qui , contre l'in-  
 „ tention & au desçû de ladite Com-  
 „ pagnie , ont formé les Mémoires  
 „ dont Laigue a été chargé , sont les  
 „ mêmes , qui avant que le Roi par-  
 „ tît de Paris entretenoient les intel-  
 „ ligences avec les Ennemis de l'E-  
 „ tat , pour se saisir de la personne  
 „ de Sa Majesté.

„ Comme ce sont les mêmes , qui  
 „ travailloient alors à exciter des Sé-  
 „ di-

ditions dans Paris ; les mêmes qui  
se partageoient dedans & dehors  
la Ville , pour traiter avec des  
Princes qui sont depuis entrez dans  
le Parti ; les mêmes qui , après  
l'Accommodement fait en ce lieu  
au mois d'Octobre dernier , par  
la Déclaration que Sa Majesté y  
fit expedier , qui sembloit avoir  
ôté pour jamais la racine de toute  
division ; reconnoissans que les  
Ennemis se résoudroient peut-être  
à faire la Paix sur ce qu'ils au-  
roient perdu l'espérance de voir  
naitre des Troubles dans le Roiau-  
me , leur firent sçavoir aussi-tôt  
qu'ils ne devoient point se mettre  
en peine de cet Accommodement,  
& qu'ils feroient en sorte qu'avant  
qu'il se passât six semaines , le Par-  
lement remueroit tout de nou-  
veau , & mettroit plus d'Affaires  
que jamais sur les bras de la Rei-  
ne ; les assurant même , qu'il se-  
roit alors fortifié par l'attachement  
de divers Princes & autres person-  
nes de qualité.

Comme ce sont les mêmes , qui

1649. „ ont eù le crédit dans ladite Com-  
 „ pagnie , au grand regret des bons ,  
 „ de la porter à faire tant de choses ;  
 „ extraordinaires , qui se sont pas-  
 „ sées depuis la sortie du Roi de Pa-  
 „ ris : on n'a pas sujet d'être surpris ;  
 „ qu'ils aient encore eù le pouvoir  
 „ de lui faire exercer cet Acte de  
 „ Souveraineté , de recevoir des En-  
 „ voies des Princes , & qui plus est  
 „ d'un Prince Ennemi de l'Etat , en  
 „ même tems qu'elle venoit de refu-  
 „ ser d'écouter ceux qui lui avoient  
 „ été envoyés par le Roi son Maître  
 „ & son Souverain .

„ Le Sieur de l'Isle , Lieutenant  
 „ des Gardes du Corps de Sa Majes-  
 „ té , qui alloit de sa part vers ladite  
 „ Compagnie , n'y fut pas reçu , à  
 „ cause des formes. Cependant , elle  
 „ en trouve pour recevoir l'Envoié  
 „ de l'Archiduc , qui a les armes à  
 „ la main contre le Roi ; mais non  
 „ pas dans ses Registres , ni même  
 „ dans ceux du Parlement de la Li-  
 „ gue.

„ Elle refuse l'entrée à Paris à un  
 „ Héraut, envoyé de la part du Roi ,  
 „ prenant prétexte sur ce que ceux  
 „ qui

„ qui la composent n'étant pas Sou- 1649.  
„ verains , ils auroient manqué au  
„ respect qu'ils doivent à Sa Majesté  
„ en l'admettant ; mais , ils oublient  
„ qu'ils sont Sujets , & agissent en  
„ Souverains , quand il est question  
„ de recevoir un Ambassadeur de la  
„ part des Ennemis de l'Etat , qui  
„ est un Moine , Aumonier du  
„ Comte de Garcies , Gouverneur  
„ de Cambrai , lequel avoit de lon-  
„ gue main des intelligences dans Pa-  
„ ris , & y donnoit des avis toutes  
„ les semaines , & en recevoit ; y  
„ aiant même demeuré long - tems  
„ depuis la mort du feu Roi , & fait  
„ diverses menées très préjudiciables  
„ au Service de Sa Majesté , avec des  
„ Prisonniers de Guerre Espagnols ,  
„ qui obligèrent à prendre la résolu-  
„ tion de l'arrêter , dont son évasion  
„ empêcha l'effet.

„ Il a été aisé à voir que sa créan-  
„ ce a été composée à Paris par ceux  
„ là même qui l'y ont attiré : autre-  
„ ment , l'Artifice des Ministres  
„ d'Espagne auroit été trop grossier ,  
„ & même de faire dire à ladite  
„ Compagnie qu'on leur a tout of-

1649.

» fert pour conclure promptement  
» la Paix , à condition qu'ils assiste-  
» roient le Roi des forces d'Espagne  
» pour opprimer ladite Compagnie,  
» & ruiner Paris : en même tems  
» que le Comte de Pigneranda , écri-  
» vant ici le douzième Fevrier , se  
» plaint qu'on ne lui ait rien fait  
» sçavoir par le retour du Sieur Fri-  
» quet qui soit précis & individuel  
» sur les intérêts du Roi son Maître,  
» & de Mr. de Lorraine ; & que  
» par la même Lettre ledit Comte  
» prie qu'on lui dépêche une Per-  
» sonne expresse avec quelque plus  
» grand Eclaircissement des inten-  
» tions du Roi : ce qui fait bien  
» voir évidemment qu'il n'a pas re-  
» çu des offres si avantageuses pour  
» la Paix , & qu'il ne refuse pas de  
» la traiter ici , pour ne le juger ni  
» honnête ni sûr , comme on a fait  
» dire à ladite Compagnie par ce  
» Moine. Et , en effet , ensuite de  
» cette Lettre , Sa Majesté a choisi  
» le Sieur de Vautorte , Conseiller  
» d'Etat , pour aller à Bruxelles , où  
» il negocie présentement , aiant  
» trouvé un sauf-conduit de l'Archi-  
»

» duc

» duc à Cambrai , pour y passer en 1649.  
» toute sûreté.

» Sa Majesté , qui veut bien don-  
» ner à ladite Compagnie toutes les  
» lumieres qui dépendent d'elle,  
» pour l'empêcher d'être surprise  
» par cet Artifice , a eu la bonté  
» d'ordonner qu'on fasse voir ausdits  
» Députez les Originaux desdites  
» Lettres du Comte de Pigne anda,  
» dans lesquelles ils verront aussi  
» comme il se préparoit à s'avancer  
» de deçà pour conferer avec les Mi-  
» nistres du Roi , & donner la der-  
» niere main au Traité de Paix : &  
» il seroit déjà en France , si les es-  
» pérances qu'il a conçües de tirer  
» de plus grands avantages de ces  
» Divisions , & les instances qui lui  
» ont été faites à Bruxelles par ceux  
» qui ont sollicité l'Archiduc à Bruxel-  
» les d'envoyer vers ladite Com-  
» pagnie , ne lui avoient fait cher-  
» cher des prétextes de différer son  
» voyage. Ils pourront aussi remar-  
» quer dans lesdites Lettres , que ce  
» que l'Envoié a dit de la part du  
» Roi Catholique est une manifeste  
» supposition , puis qu'il lui étoit

1649. „ impossible de donner des ordres  
 „ sur des Affaires dont il ne pou-  
 „ voit avoir encore aucune connois-  
 „ sance.

„ Tout cela , & beaucoup d'au-  
 „ tres circonstances que l'on obmet ,  
 „ sembloient obliger Sa Majesté à ne  
 „ pas recevoir les Députez ; mais ,  
 „ considérant qu'il y a dans ladite  
 „ Compagnie nombre de bons Fran-  
 „ çois , bien intentionnés pour l'E-  
 „ tat , & à qui le cœur saigne de  
 „ voir pratiquer à tous momens ce  
 „ que la plus grande malice auroit  
 „ eû peine à concevoir , Sa Majesté  
 „ a voulu en user comme bon pere  
 „ de Famille , qui , quelques grandes  
 „ que puissent être les fautes de ses  
 „ Enfans , ne se lasse jamais de leur  
 „ tendre la main , pour tâcher à les  
 „ remettre dans le bon chemin ; & a  
 „ resolu de lui donner encor cette  
 „ marque de sa bonté , lors qu'elle  
 „ a plus sujet d'être offensée. Ainsi  
 „ toute la France verra qu'elle n'a  
 „ oublié aucune voie imaginable  
 „ pour la ramener à son devoir , &  
 „ pour l'obliger à faire cesser les mi-  
 „ seres de Paris , & à prévenir celles  
 „ dont



„ dont le Roiaume est menacé par 1649.  
„ les Ennemis Domestiques & E-  
„ trangers. Et , à tout événement ,  
„ si les cœurs étoient encore après  
„ cela si endurcis , que de ne pas  
„ vouloir rendre au Roi l'Obéissance  
„ qui lui est dûë , elle seroit seule  
„ responsable devant Dieu , devant  
„ le Roi , la Maison Roiale , & tous  
„ les Ordres du Roiaume , des maux  
„ qui en arriveront.

„ Pour ce qui est de la Paix , qui  
„ est un prétexte qui ne manque ja-  
„ mais à ceux mêmes qui l'appré-  
„ hendent le plus , & qui ont le  
„ plus de passion de brouiller ; il n'y  
„ a personne tant soit peu informé  
„ des Affaires , qui ne sçache que  
„ comme les Imperiaux ont été o-  
„ bligés de consentir à celle d'Alle-  
„ magne qui a été concluë avec tant  
„ de gloire & d'avantage pour cette  
„ Couronne , & où elle a eû même  
„ lieu de faire paroître sa modéra-  
„ toin en rendant grand nombre de  
„ Places importantes & des Etats en-  
„ tiers ; les Espagnols auroient été  
„ aussi contraints de donner les mains  
„ à un Accommodement , si la con-  
„ duite

1649. „ duite de quelques Factieux ne leur  
 „ eut fait concevoir de si fortes es-  
 „ pérances de ces Divisions , & de  
 „ ces Remûmens dans le Roiaume,  
 „ qu'ils ont crû en devoir attendre  
 „ l'évenement pour en profiter.

„ Car , pour ce qui est de l'offre  
 „ que l'on a fait faire par le Moine,  
 „ comme de la part de l'Archiduc,  
 „ de rendre ladite Compagnie arbi-  
 „ tre de cette grande Affaire , quand  
 „ la Proposition seroit aussi sincere  
 „ que toute apparence & raison ne  
 „ veut pas qu'elle le soit , ce n'est  
 „ pas un Honneur que les Espagnols  
 „ lui rendent ; c'est une Injure &  
 „ un Affront qu'ils font à tout ledit  
 „ Corps.

„ La France a souvent offert aux  
 „ Espagnols de se soumettre à tous  
 „ les points indécis & qui sont de-  
 „ meurez en differend , à l'Arbitra-  
 „ ge & à la Décision , ou des Pro-  
 „ vinces-Unies , avec le Prince d'O-  
 „ range , ou dudit Sieur Prince d'O-  
 „ range appellant avec lui quelques-  
 „ uns des Ministres des Etats , ou  
 „ de la Reine de Suede , ou des Prin-  
 „ ces ou Etats de l'Empire , con-  
 „ join-

„ jointement ou séparément ; ainsi 1649.  
„ qu'ils aimeroient le mieux ; ce  
„ qu'ils ont toujours constamment  
„ refusé , & ils s'adressent aujour-  
„ d'hui à ladite Compagnie pour lui  
„ déférer ce Jugement , c'est a-dire  
„ la Disposition des plus grands in-  
„ térêts que leur Couronne ait à  
„ démêler avec celle-ci.

„ Ne lui seroit-ce pas une tache,  
„ qu'étant toute composée de Fran-  
„ çois , le Roi d'Espagne la jugât  
„ plus portée en sa faveur , & s'en  
„ promît un meilleur traitement,  
„ que de la Reine même qui est sa  
„ Sœur , ou que de tant de Princes  
„ & Potentats Etrangers , avec qui  
„ il est en Paix , & même en Liai-  
„ son.

„ Les Espagnols ont fait voir par  
„ leur conduite en tout tems , qu'ils  
„ ne souhaitent rien tant que la di-  
„ minution de la Puissance , de la  
„ Grandeur , & de l'Autorité du Roi ;  
„ & cependant ils ont recours à ladi-  
„ te Compagnie par préférence à  
„ tous autres , & déclarent qu'ils la  
„ choisissent pour Arbitre de tous  
„ leurs Differens. Peuvent-ils offen-  
„ ser

1649. „ ser plus sensible ment de bons Fran-  
 „ çois & des Officiers , que de les  
 „ croire capables d'être sous un pré-  
 „ texte spécieux , des Instrumens  
 „ propres a l'abaissement de leur  
 „ Roi & à l'affoiblissement de cette  
 „ Monarchie , qui est toujors la  
 „ principale visée qu'ils ont toujors  
 „ en toutes leurs Actions ?

„ Ceux , qui ont formé l'Instruc-  
 „ tion du Moine , ont bien mal rai-  
 „ sonné , de ne s'être pas apperçûs  
 „ qu'ils lui ont fait détruire d'un  
 „ côté ce qu'ils lui faisoient établir  
 „ de l'autre. Les Espagnols souhai-  
 „ tent , dit il , la Paix avec passion ,  
 „ & pour preuve de cela ils sont  
 „ disposés d'en passer par le juge-  
 „ ment de ladite Compagnie ; mais ,  
 „ si cette passion étoit véritable &  
 „ sincere , refuseroient - ils tant de  
 „ Places & de Provinces entieres ,  
 „ qu'ils disent que le Roi leur a of-  
 „ fert , pour s'adresser à d'autres ,  
 „ dont tout ce qu'ils pourroient at-  
 „ tendre de plus favorable & de plus  
 „ avantageux ne sçauroit être que la  
 „ promesse de la même chose , sans  
 „ espérance d'aucune execution ,  
 „ puis-

„ puis qu'elle ne peut jamais dépendre 1649.  
„ que des Ordres du Roi.

„ Y auroit-il quelqu'un assez sim-  
„ ple , pour se persuader qu'ils veuil-  
„ lent épargner la France ? Ils y en-  
„ treront avec toutes leurs forces , &  
„ profiteront de ces Emotions , dès  
„ qu'ils en auront le moien , & qu'ils  
„ verront jour à nous faire du mal ;  
„ mais , l'intérêt particulier de ladite  
„ Compagnie ne les poussera , ni ne  
„ les arrêtera un seul moment : cette  
„ résolution dépendra purement de  
„ l'état de leur Armée ; & s'ils ne le  
„ font pas , on n'en devra avoir obli-  
„ gation qu'à la saison , & à leur foi-  
„ blesse , & à la crainte d'exposer leurs  
„ Troupes mal à propos.

„ Pouvoient-ils faire une Offense  
„ plus sanglante à ladite Compagnie ,  
„ que de la croire une matiere facile ,  
„ & toute disposée à leur mettre la  
„ France en proie ; que de s'adresser  
„ à elle , sous les spécieux prétextes  
„ de la Paix , & de l'assister , quand  
„ ils n'ont autre dessein que de bien  
„ allumer la Guerre Civile dans le  
„ Roiaume & de l'ensevelir dans ses  
„ ruines.

„ Leurs

1649.

„ Leurs Affaires de to is côtéz, sont  
 „ en pire état encore qu'eiles ne pa-  
 „ roissent l'être ; & il est comme in-  
 „ dubitable , que si ces Desordres in-  
 „ testins peuvent cesser bientôt , com-  
 „ me Sa Majesté y contribuë de sa  
 „ part , ils seront forcés à donner les  
 „ mains sans délai à une Paix , avec  
 „ des conditions avantageües pour  
 „ cette Couronne.

„ C'est à quoi Sa Majesté s'app'li-  
 „ que , & continuera de le faire , avec  
 „ tous les soins possibles , sans ou-  
 „ blier aucun des moiens qui peuvent  
 „ le plûtôt produire ce grand bien.

„ Que si contre les apparences , les  
 „ Ennemis refusent un Accommode-  
 „ ment honnête & équitable , & s'o-  
 „ piniâtrent à prétendre des condi-  
 „ tions injustes & exorbitantes , telles  
 „ que l'Envoié a suposé qu'on leur a  
 „ offertes , en ce cas , comme la plus  
 „ forte passion de la Reine & sa prin-  
 „ cipalle visée est le bien de l'Etat,  
 „ la Grandeur du Roi son Fils , &  
 „ de lui pouvoir un jour rendre  
 „ compte de son Administration , sans  
 „ qu'il ait occasion de lui en faire le  
 „ moindre reproche ; Sa Majesté ne  
 „ fera

„ fera pas à la verité assez hardie de 1649  
„ disposer , quoi qu'à l'avantage d'un  
„ Frere , de ce dont un Roi pupil &  
„ son Fils se trouve en possession par  
„ une juste Guerre , & principale-  
„ ment voiant que l'Espagne tient  
„ encor aujourd'hui divers Roiaumes  
„ que la France a autrefois possédés  
„ à juste titre. Elle ne voudra pas  
„ répondre si mal aux benedictions  
„ que Dieu a versées si abondamment  
„ sur cet Etat , que d'abandonner en  
„ un seul jour aux Espagnols le fruit  
„ des travaux de tant d'années , toutes  
„ pleines de bons succès : & ce qui a  
„ couté tant de peines au feu Roi , &  
„ tant de soins à Monseigneur le Duc  
„ d'Orleans & à M. le Prince , qui  
„ ont exposé si librement leurs vies à  
„ mille périls pour conserver les Con-  
„ quêtes du feu Roi , & pour les au-  
„ gmenter , comme ils ont fait , de  
„ quantité de Places importantes , &  
„ d'une grande étendue de Pais , &  
„ mondit Seigneur le Duc d'Orleans ,  
„ & M. le Prince , ont déclaré qu'ils  
„ ne se porteroient jamais à ôter le  
„ conseiller à Sa Majesté. C'est pour-  
„ quoi , en ce cas , elle se croiroit obli-  
obli-

1649. „ obligée de consulter l'Avis des  
 „ Etats Généraux du Roiaume , qui  
 „ sont déjà intimez & qui seront  
 „ bientôt assemblez, sur la Résolution  
 „ qu'elle auroit à prendre ; ne pou-  
 „ vant douter qu'elle ne fût la meil-  
 „ leure , puisqu'elle auroit été prise  
 „ par le consentement général de tous  
 „ les Ordres du Roiaume.

„ Pour ce qui est des Instances  
 „ que lesdits Députez ont faites à Sa  
 „ Majesté , quand après sa sortie de  
 „ Paris elle a transféré la Séance de  
 „ la dite Compagnie , ce n'a point été  
 „ à dessein de punir , ni les excès pas-  
 „ sés , ni de toucher aux personnes ,  
 „ ou aux biens d'aucun de ceux qui  
 „ la composent : son but n'a été que  
 „ de travailler & remedier aux Des-  
 „ ordres qui ont travaillé l'Etat , par  
 „ la continuation de leurs Assem-  
 „ blées . rétablir parmi eux la liberté  
 „ des suffrages , qui étoit étouffée  
 „ par des menaces continuelles , &  
 „ par des Billets qu'on jettoit pour  
 „ rendre odieux au Peuple ceux qui  
 „ vouloient demeurer dans la modé-  
 „ ration , éteindre la Faction qui se  
 „ formoit dans Paris , & qu'on a de-  
 „ puis



„ puis vu éclore si puissante ; raffer- 1649.  
„ nair la tranquillité de la Ville , & la  
„ mettre en état que le Roi y pût  
„ demeurer en sûreté.

„ Sa Majesté depuis avoit envoié  
„ un Héraut à ladite Compagnie ,  
„ pour lui faire sçavoir qu'elle don-  
„ noit assurance des Personnes , des  
„ Charges , & des Biens , à tous ceux  
„ qui se rendroient près d'elle sans  
„ exception d'aucun. Elle lui con-  
„ firme encor la même grace , pour  
„ tous ceux qui s'y rendront dans le  
„ sixième du mois prochain.

„ Et a l'égard de l'Envoié de l'Ar-  
„ chiduc , comme il eût été à sou-  
„ haïtter pour l'honneur de la Com-  
„ pagnie , que l'Avis des soixante &  
„ douze qui vouloient qu'on ne l'in-  
„ trodusît pas , & qu'on l'envoîât au  
„ Roi , eût prévalu ; aussi la meilleu-  
„ re Réponse , & celle que Sa Ma-  
„ jesté entend qu'on lui fasse , c'est  
„ de ne lui en donner aucune ; pour  
„ faire connoître à son Maître , que  
„ si la Compagnie a été facile à l'é-  
„ couter , elle est incapable d'entrer  
„ en aucune Intelligence & Négocia-  
„ tion avec les Ennemis de la Cou-  
„ ronne. „ Pour

1649.

„ Pour ce qui est de l'Instance  
 „ que lesdits Deputez font a Sa Ma-  
 „ jesté , à ce qu'il lui plaise retirer  
 „ les Troupes des environs de Paris ,  
 „ & laisser le passage pour l'entrée  
 „ des vivres , l'exécution en dépend  
 „ purement de ladite Compagnie ,  
 „ & de la Résolution qu'elle prendra  
 „ de se rendre près de Sa Majesté ,  
 „ avec les sûretés qu'elle lui donne.

„ C'est ce que Sa Majesté attend  
 „ de sa Fidélité , que lesdits Députez  
 „ lui sont venus protester , & que  
 „ ladite Compagnie par une prompte  
 „ Obéissance fera cesser les souffran-  
 „ ces de la Ville de Paris , & les mi-  
 „ seres du pauvre Peuple ; afin que  
 „ le calme une fois rétabli dans le  
 „ Roiaume , puisse produire bien-tôt  
 „ la conclusion de la Paix générale ,  
 „ & le repos de la Chrétienté. Fait  
 „ au Conseil d'Etat du Roi , tenu à  
 „ Saint Germain en Laye , le vingt-  
 „ cinquieme jour de Fevrier mil six  
 „ cent quarante-neuf. „

Signé , DE GUENEGAUD.

Les Députez , étant arrivez à Pa-  
 ris ,

ris, firent leur rapport à la Compagnie. selon cette Réponse & leurs particulieres Audiances. Le Premier Président y reçut des reproches, pour avoir conféré avec le Cardinal sans le reste des Députez. La dessus s'éleva dans le Palais un grand bruit, & des cris effroiables, qui de ce lieu allèrent au Peuple assemblé dans la grande Salle, dans la Cour, & dans les Rues. Tous demandent des nouvelles de la Députation, & comme le bruit courut que le Premier Président avoit conféré avec le Ministre, ils se mutinèrent & dirent tous qu'ils ne vouloient point de Paix avec le Mazarin; & quelques-uns proposèrent d'aller chez le Premier Président, pour le piller, & le punir de ce qu'il vouloit s'accommoder avec lui.

La canaille étoit païée pour crier contre les commencemens de la Paix. Les Frondeurs, qui ne la vouloient point, ou plutôt qui vouloient qu'elle se fit par eux, avoient fait faire cette Sédition contre le Premier Président, exprès pour l'embarasser, & l'intimider; mais cet homme, aiant déjà montré sa fermeté en beaucoup

1649. d'occasions , fit voir encor en celle-ci autant de courage qu'en toutes les autres ; & sans s'étonner , il dit au Duc de Beaufort , qu'il devoit faire appaiser ce Tumulte : autrement, que le Desordre se feroit si grand, que peut-être lui-même n'en pouvant pas être le maître , il en seroit fâché, par les grands maux qu'il pourroit causer à toute la Ville ; & beaucoup des plus considérables de cette Compagnie se réunirent au Premier Président. Ce Prince , le Chef des Crieurs , fut enfin contraint , pour éviter un plus grand mal que celui de revoir le Mazarin dans Paris, d'aller lui-même appaiser le Desordre. Il assûra le Peuple , qu'on ne le trompoit point, en leur disant à tous. *Qu'il chasseroit le Mazarin.* Ce bruit étant appaisé , on résolut d'envoier tout de nouveau des Députez à la Cour , sept de chaque Chambre , pour aller traiter la Paix ; ce qui donna quelque esperance aux gens de bien , & fit croire à la Reine que les choses se passeroient comme elle le desiroit. Elle ne pouvoit pas s'imaginer que les Députez ôlassent lui demander ce

ce qu'ils sçavoient certainement qu'el- 1649.  
le ne vouloit pas leur accorder.

Le Premier Président, après avoir fait ce coup, sortant de la Galerie du Palais pour entrer chez lui, une grande multitude de coquins le vinrent attaquer. Un de la troupe, l'ayant menacé de le tuer, ce grave Magistrat lui dit froidement, *Mon Ami, quand je serai mort, il ne me faudra que six pieds de terre*; & sans se hâter d'un pas, il s'en alla chez lui, fort satisfait d'avoir fait résoudre cette seconde Députation. S'il en étoit content, les Généraux ne l'étoient pas de même: elle leur déplut infiniment. Ils voioient que les principaux de la Compagnie panchoient du côté de la Cour; qu'ils n'étoient pas les Maîtres du Parti, & que la Paix ne pourroit pas à leur gré être le prix de leur ambition, & de leurs desirs: mais, ils se consolèrent dans la résolution qu'ils firent de ne nommer pour aller à la Cour que ceux dont ils étoient assurés; & par cette voie, ils espérèrent, que l'Accommodement dépendroit toujours de leur volonté.

1649. Pendant toutes ces Négociations l'Armée du Roi prit par force Briec-Comte - Robert , qui étoit un bon Poste pour les Révoltez , & dont la privation les devoit infiniment incommoder. D'autre côté les Parisiens enlevèrent aussi sur les Gens du Roi un grand Convoi de Pain de Gonesse , parceque la faim donne du courage aux hommes les plus poltrons ; mais , ce secours étoit de peu de durée , & n'ayant plus à eux de passages libres , ils étoient en mauvais état.

Ces mêmes jours , on arrêta à Saint-Germain le Maréchal de Rantzau. Il fut soupçonné de favoriser le Parti Parisien ; & comme il étoit Gouverneur de Gravelines , le Ministre crut qu'il ne pouvoit prendre trop de précautions , pour se garantir des maux qui pouvoient arriver de la mauvaise volonté de ce Maréchal. Il avoit jusqu'alors bien servi le Roi ; mais , la constance n'a pas été donnée aux hommes pour une qualité qui leur soit naturelle. Les apparences de son changement firent aussi changer sa fortune.

Le deuxième jour du mois de Mars , les Gens du Roi vinrent à Saint - Germain trouver la Reine , pour lui dire la Députation ordonnée par le Parlement. Ils lui demandèrent des Passeports , & la supplièrent d'ordonner du lieu de leur Conférence. Ils firent aussi quelques instances de la part des Ducs de Beaufort & de Bouillon , pour y être admis ; mais , aiant été bien reçus à leur égard , ils furent refusez sur l'article des autres. On choisit pour le lieu de la Conference le Château de Ruel, comme étant à moitié chemin de Paris & de Saint-Germain ; & les Généraux , qui en particulier redoublèrent leurs instances , n'y furent point admis.

Le Duc d'Orleans , le Prince de Condé , le Ministre , l'Abbé de la Riviere , & le Tellier , allèrent au rendez - vous , où se trouvèrent les Députez , avec ordre exprès de leur Compagnie , de ne point conférer avec le Cardinal Mazarin. Déjà on en avoit eu avis à la Cour ; & Champlatreux , Fils du Premier Président , qui l'avoit dit par ordre du

1649.

Parlement, fut en apparence traité avec beaucoup de rigueur : on lui donna même des Gardes pour quelque peu de tems, pour faire voir aux Ennemis du Ministre, que cette Proposition étoit odieuse à la Reine, & seroit combattue par les Princes du Sang; mais, cette rigueur n'empêcha pas que les Députez ne refusassent absolument de conférer avec lui : ce qui causa un grand embarras entre les deux Partis, & donna sans doute beaucoup de honte à celui qui en étoit le sujet. Le soir du même jour, que les Princes étoient allez à Ruel, j'étois auprès de la Reine, qui attendoit avec impatience le succès de cette Dispute, sans pourtant en faire part aux Spectateurs. Chamarante, premier Valet de Chambre du Roi arriva fort tard, qui vint lui dire, que la Conférence étoit rompuë: puis, s'approchant de la Reine, il lui en dit tout bas à l'oreille la véritable cause. La Reine, qui ne vouloit pas montrer de sentir ni de voir l'affront que le Parlement faisoit à son Ministre en cette occasion, se mit à rire, & nous dit : *Il n'y a point de*

*Cors.*



à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 31  
Conférence; par conséquent il n'y a point 1649  
de Paix : tant pis pour eux.

Pendant que ces Difficultez arrê-  
tèrent la Conférence, les Généraux,  
qui n'avoient point de part que par  
leurs Cabales à cette Assemblée, se  
vinrent camper avec du Canon à Vil-  
lejuive, menaçant le Mazarin de  
l'embarasser, & de lui faire toujours  
naître des obstacles invincibles. Ils  
lui vouloient faire peur de la haine  
du Peuple, dont ils disoient qu'ils  
seroient les Maîtres, malgré le Parle-  
ment, & malgré leurs Traitez. Ce  
qui en effet pouvoit donner de l'in-  
quiétude au Ministre étoit de voir  
que le Parlement paroïssoit approuver  
les sentimens de la Populace, & des  
Généraux; puisque si constamment  
les Députez refusoient de s'aboucher  
avec lui en cette occasion, où il s'a-  
gissoit d'un bien qui leur étoit si  
considérable.

Le lendemain, comme ils furent  
prêts de se separer à cause de cette  
difficulté, le Duc d'Orleans, vou-  
lant toujours avoir quelque part à la  
Paix, au lieu de celle que le Prince  
de Condé avoit eüe, à la Guerre,

1649. trouva un Accommodement qui fut que lui , ni Mr. le Prince , n'assistassent point à cette Conference. Il fut résolu qu'ils se tiendroient à part , & le Ministre avec eux , qu'on y laisseroit seulement le Chancelier & le Tellier ; & trouvèrent qu'une Chambre entre eux & le lieu de la Conférence n'empêcheroit pas d'entrer en matière ; ce qu'ils firent : & alors il sembla que les Sujets vouloient donner des Loix a celui dont ils les devoient recevoir.

Tout ce jour , les Parlementaires furent fiers , & ceux qui venoient de Ruel à Saint Germain , ne croioient pas que les Affaires se pussent accommoder ; car , la maniere dont ils parloient faisoit croire qu'ils se rendroient difficiles sur l'Article du Ministre ; mais cette ferocité se trouva consister en bonne mine , & ces apparences n'alloient qu'à contenter les Sots , les Emportez , & le Peuple. Le jour d'après , ils changèrent de méthode , & les Députez , prenant l'air de la Cour , montrèrent en effet que ce charme avoit autant de pouvoir sur eux que sur les autres hommes.

mes. Cependant , les Parisiens , par 1649.  
'ordre des Généraux & du Parle-  
ment , ne laissoient pas de continuer  
à vendre publiquement les meubles  
du Cardinal Mazarin , qui , depuis  
l'Arrêt donné contre lui , avoient été  
à l'encan , vendus aux passans , à tel  
prix qu'on vouloit en donner ; & sa  
Bibliotheque , ramassée avec tant de  
soin , fut dispersée à tous ceux qui la  
voulurent piller.

Le sixieme , le Cardinal vint faire  
un petit voiage à Saint - Germain ,  
pour instruire la Reine de tout ce  
qui se passoit. Le soir , après qu'il  
l'eut quitée , comme ceux qui l'en-  
vironnoient étoient curieux d'appren-  
dre des nouvelles , la Reine nous dit  
à Mr. le Premier , & à moi , *Qu'il  
n'y avoit encore rien d'avancé : ni aucu-  
ne solide espérance d'obtenir ce qu'on de-  
siroit* ; qui étoit que le Parlement s'hu-  
miliât : puis nous dit *qu'à la fin  
pourrant , elle croioit que tout iroit bien.*  
Les Députés avoient dit avoir reçu  
de nouveaux ordres de leur Compa-  
gnie , de demander l'éloignement du  
Ministre ; & il falut que le Duc  
d'Orléans se trouvât souvent à la

1649. Conférence , pour deffendre celui qu'ils vouloient attaquer. Mais enfin , la Dispute se termina à une Comédie qui fut habilement joiée ; car ceux , qui demandoient l'absence du Ministre , sçavoient bien qu'ils ne l'obtiendroient pas , & comme je l'ai déjà dit , ils ne la desiroient peut-être pas beaucoup.

Pendant cette Conférence , il arriva une Nouvelle qui fit changer les Resolutions de plusieurs , qui augmenta les forces du Roi , & diminua un peu l'orgueil & la fierté des Parisiens. Le Vicomte de Turenne , qui commandoit l'Armée du Roi en Allemagne , & qui s'étoit peu auparavant déclaré du Parti des Parlementaires , à cause que le Duc de Bouillon son Frere en étoit , & aiant voulu amener ses Troupes au secours du Parti Parisien , avoit été abandonné de toute l'Armée , qui voulant être fidelle au Roi , alla se rejoindre à Er-lac , Alleman au service de la France. Il ne resta à ce Général que deux ou trois Régimens , en qui il n'ôsa se confier ; & se voiant sans puissance , plein de confusion & de repentir,

pentir , il se retira seul à Heilbrun. 1649.

Cette même nuit que le Ministre coucha à Saint-Germain , Mr. le Prince lui envoya une Lettre qu'il avoit reçüe du Vicomte de Turenne, qui , malheureux & humilié , demandoit pardon de sa faute. Il le supplioit par cette Lettre , de lui continuer sa Protection , & d'obtenir du Ministre sa grace & l'absolution de son peché.

Cette Nouvelle abatit pour quelques jours les forces des Parlementaires & des Généraux ; car , ils avoient une grande espérance en cette Armée. Ce secours leur aiant manqué , le Cardinal crut qu'il auroit alors de l'avantage sur ses Adversaires , & que le rétablissement de son Autorité , se feroit aisément. Il commença donc à reprendre de l'audace ; mais , ses Ennemis, malgré leur mauvaise aventure , ne diminuèrent gueres de celle qu'ils avoient accoutumé d'avoir.

Le Coadjuteur , voulant cacher aux Parisiens cette fâcheuse Nouvelle d'Allemagne autant qu'il lui seroit possible , parut au Parlement ce même jour ; & par une Harangue élo-

1649. quente, leur offrit les Troupes de ce Général, qui n'en avoit plus, ce qui servit de pâture à la Populace mal informée de la vérité.

Le Ministre rempli d'espérance & de joie retourne à Ruel : il y trouve ses Ennemis bien disposez, mais pas si soumis qu'il l'avoit cru. Deux ou trois jours se passèrent en petites chicaneries : il y avoit des heures où les apparences de Paix se changeoient en des apparences de Guerre ; mais malgré ces fréquentes variations, il étoit facile de juger, que ce qui étoit souhaité des deux côtez ne manqueroit pas d'arriver. Maulevrier, Gentilhomme de grand mérite, & qui avoit beaucoup d'esprit, disoit sur cette Affaire, que la Conférence ressembloit aux grandes maladies, qui empirent d'ordinaire sur le soir, les matins donnent des marques d'un grand amendement, & dont les jours de crise sont toujours bons.

Les Généraux, qui vouloient soutenir leurs intérêts par quelque invention, s'avisèrent de faire donner un Arrêt de surséance à la Négociation, attendu que la Reine avoit manqué à don-

donner les cent muids de bled qu'elle 1649.  
avoit promis , chaque jour que dure-  
roit la Conférence. La Reine , aiant  
cru qu'elle ne dureroit que trois jours,  
ne s'étoit engagée qu'à trois cens  
muids ; & le Ministre leur avoit fait  
cette juste chicanerie , de peur que ce  
qui se faisoit à Ruel ne servît seule-  
ment à leur redonner des forces pour  
combattre tout de nouveau contre le  
Roi. Selon cette prudente raison , il  
avoit jugé à propos de faire cesser les  
libéralitez Roiales ; & comme les  
trois jours étoient passés , que la Con-  
férence continuoit , & que le bled ne  
venoit plus , il se fit à Paris une gran-  
de crierie. Les Députés , alarmés de  
cet Arrêt , envoièrent se plaindre à la  
Reine , de ce qu'on avoit manqué à  
leur donner les cent muids de bled  
qu'ils prétendoient leur avoir été pro-  
mis , pendant le tems de leur Négocia-  
tion , & dirent aux Princes qu'ils  
n'avoient plus de pouvoir de traiter ,  
& qu'on leur permît de s'en aller.  
Monsieur le Prince leur répondit fié-  
rement , *Hé bien , Messieurs , puis que  
vous n'avez plus de pouvoir , allez-  
vous-en : je pense que vous serez bien-*

1649. tôt forcés de revenir. Comme les Députez eurent pris leur congé, & qu'ils furent sortis du lieu où étoient les Princes, Monsieur dit à M. le Prince, *Mon Cousin, si ces gens-ci gagnent le Printems, ils se joindront à l'Archiduc, & feront un Parti si dangereux à l'Etat, qu'alors ce sera à nôtre tour à nous humilier. Présentement que nous les tenons, profitons de l'occasion, & faisons la Paix: c'est ce que les gens de bien doivent souhaiter.* Les Députez, de leur côté, qui n'avoient pas envie de s'en aller, montrèrent que si on vouloit se radoucir pour eux, ils ne seroient pas difficiles à retenir; si bien qu'il fut conclu, que les Députez enveroient à Paris, assurer leur Parti que le bled leur seroit livré, & par même moyen prier leur Compagnie de trouver bon qu'ils continuassent leur utile travail. Toutes ces Conférences eurent un si favorable succès, que l'onzième au matin, le Maréchal de Villeroi, qui avoit reçu des Lettres de Ruel, vint assurer la Reine que tout alloit bien; & à midi arriva un Courrier du Ministre, qui lui aprit que la Paix étoit assurée,

Le 11  
Mars.



à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 39  
sûrée , & que tous les articles étoient 1649;  
accordez de part & d'autre, & qu'elle  
étoit prête à signer.

Les Généraux de Paris furent con-  
viés d'entrer dans ce Traité. On leur  
donna quatre jours pour prendre ce  
parti , au Duc de Longueville huit,  
à cause de son éloignement , avec es-  
pérance qu'on lui pourra accorder des  
Articles secrets dignes de le conten-  
ter ; & on fit espérer aux autres quel-  
ques douceurs. Ce grand enchante-  
ment défait, le soir de ce même jour,  
la Paix fut signée , & la Reine une  
heure après en reçut la Nouvelle avec  
beaucoup de joie. On peut dire qu'el-  
le étoit presque la seule qui goutoit ce  
bien selon toute sa grandeur. L'amer-  
tume , que beaucoup de Particuliers  
sentoient dans leur ame , de voir que  
toute cette Guerre ne leur ôtoit point  
ce qu'ils croioient être leur véritable  
mal , étoit si grande , que la douceur  
de la Paix & du Repos ne leur pou-  
voit plaire entièrement. Leur imagi-  
nation étoit frappée d'une si grande  
haine contre la conduite du Ministre,  
elle leur étoit si odieuse , & leur sem-  
bloit si méprisable, que les plus grands  
biens.

1649. biens avec lui, ne leur pouvoient être agréables. Cette aversion étoit un cristal qui changeoit les objets, par où ils voioient grossir tous leurs maux, & diminuer tous leurs biens, & son avarice leur donnoit lieu de croire, qu'étant rétabli dans sa première Puissance, elle seroit plus insupportable que jamais. Beaucoup de personnes devoient souhaiter néanmoins, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il demeurât. Les personnes, qui étoient en poste de se faire craindre, devoient s'accommoder de lui, mieux que d'un plus ferme; & il est vrai aussi qu'ils n'ont jamais voulu le chasser tout de bon. Les petites gens y rencontroient de même de grands avantages; car, s'ils pouvoient trouver le moien de se rendre nécessaires à ses intérêts & à son Service, il leur donnoit les Dignitez qu'on avoit accoutumé de réserver aux anciens Officiers, & à ceux qui dans la Guerre, ou dans la Robe, avoient consumé leurs vies au Service du Roi: & les Armées étoient commandées par des Lieutenans Généraux, qui, du tems de nos Peres, auroient été au Régiment des  
Gar-

Gardes , pour apprendre leur métier. 1649.

Il étoit encor propre aux Grands Seigneurs ; car , il étoit prodigue d'honneurs. Ces sortes de biens ne lui faisoient pas de peine à donner , parce qu'il les estimoit moins que l'argent ; & ses Ennemis , qui lui arrachotent toujours par force ce qu'ils en desiroient , ont eu sujet de se louer de sa foiblesse & de sa libéralité. Avec toutes ces qualitez si accommodantes à l'Ambition , & au dérèglement de l'Esprit humain , il étoit haï dans le Cabinet , & si les Courtisans ne souhaitoient pas toujours sa perte , du moins on peut dire que tous les François le méprisoient. Ce mépris étoit à la mode ; & cette mode , qui tenoit de la folie plus que de la raison , les occupoit entièrement : elle les privoit de cette modération nécessaire aux hommes sages , qui doivent faire des jugemens équitables. Aucun ne vouloit louer les bonnes qualitez qui étoient en lui. Sa lumiere, sa clemence, & sa grande capacité , n'ont point trouvé de langues dans ces tems-là qui aient ôsé parler en leur faveur ; & ses Domestiques mêmes , qui le con-

nois-

1649. noissoient plus particulièrement, attribuoient souvent à timidité ce qui paroïssoit de bon en lui. Mais , malgré ses deffauts & le murmure qui attaque toujours la Faveur & la Puissance, ceux qui considereront ce qu'il avoit de bon, lui donneront infailliblement des loüanges : les abaissemens où la fortune l'a réduit , & les grandes elevations qui paroissent orner sa destinée, rempliront sa vie d'une éclatante gloire ; & ces extraordinaires événemens , qui nous ont causé de l'étonnement , lui feront partager l'immortalité avec les hommes les plus illustres.

Il y eut encor quelques Difficultez pour signer la Paix , parce que les Députez, pour conserver leur crédit à Paris , firent mine de s'opposer à la part que le Cardinal comme Premier Ministre y devoit avoir. Il fallut que le Duc d'Orleans montrât qu'il vouloit absolument qu'il signât avec eux les Articles accordez ; & après cette contestation, ils y consentirent. Cette grimace faite , on vit alors les Députez s'adoucir pour lui & entrer en compte sur le respect qu'ils devoient

aux volontez du Roi , de la Reine, 1649.

& des Princes. Ils revinrent tous à Saint-Germain annoncer la fin de la Guerre , dont quelques personnes, outre cette haine générale dont je viens de parler , furent fort affligées. Madame la Princesse fut du nombre, qui , voyant ce grand ouvrage achevé sans la participation du Prince de Conti, & Madame de Longueville, ne pouvoit s'empêcher d'en témoigner du chagrin : & ceux qui avoient des Parens ou des Amis dans ce Parti , en étoient au desespoir , parce qu'il leur étoit dur de voir le mauvais état où ils se trouvoient , & le mauvais succès de cette Guerre , dont on avoit espéré la perte du Ministre , & de grands avantages pour les Particuliers. Cette consternation devint si universelle , qu'il y en eut d'assez emportez, pour dire publiquement que cette Paix n'étoit pas avantageuse , & qu'il eut mieux valu faire la Guerre , & qu'il étoit du devoir du Roi de punir la Révolte de ses Sujets. Sans ôser dire la véritable cause de leur chagrin, tous alloient cherchans mille fausses raisons pour condamner la Paix , & couvrir leur

1649.

leur douleur. Ils vouloient paroître zéléz pour l'Etat, & affectoient d'être de grands Politiques, lors qu'en effet ils n'étoient remplis que de passion, & de haine. Il ne faut pas oublier de remarquer ici la fermeté desintéressée de M. le Prince qui, sans considérer ni sa Famille, ni ses Amis, alla toujours droitement aux intérêts du Roi; & si le Duc d'Orleans eut agi avec cette même force, la Paix se seroit faite avec beaucoup plus de gloire.

Cette Paix, si peu approuvée, devoit être heureuse, parce qu'en effet la Raison l'avoit faite. La Reine même à la fin l'avoit souhaitée; selon ses sentimens, elle avoit voulu dompter le Parlement, & l'obliger à rendre au Roi la soumission & le respect qu'il lui devoit; mais sa charité, en qualité de Chrétienne, lui faisoit, préférer le remede des maux particuliers que les pauvres souffroient, non seulement au plaisir d'une vengeance, mais aussi à sa satisfaction particuliere: & comme les principaux de cette compagnie avoient, en ces dernieres occurences, montré de vouloir faire  
leur

leur devoir, elle étoit assez contente, 1649.  
n'ayant jamais eu que des intentions  
favorables pour tous, elle souhaittoit  
autant que cela auroit été possible,  
que le Roi fût obéi, & que tous ses  
Sujets fussent contents & heureux.  
Mais, sa joie ne dura guere, parce  
que la bonne foi ne confirma pas cet  
Accomodement. Les Peuples, après  
avoir été rassasiés de bled & de vivres,  
ne songerent plus à leur nécessité pas-  
sée, qui même n'avoit pas été fort  
grande; & l'emportement des Pari-  
siens, qui se reveilla, par les soins  
que les Généraux prirent de les ani-  
mer, troubla tout de nouveau le Re-  
pos de la Reine, & causa de nouvel-  
les Persécutions à celui qui commen-  
çoit d'espérer quelque tranquillité  
dans l'Etat.

Aussi-tôt que les Députez eurent sa-  
lué la Reine, ils retournèrent à Paris,  
escortez par le Maréchal de Gramont:  
ils furent mal reçus, & fort mal trait-  
tés. La Paix avec le Mazarin n'étoit  
point un charme pour les Parisiens,  
parce qu'elle déplaisoit à ceux qui les  
gouvernoient. Plusieurs, gagnés par  
les Généraux, furent crier au Parle-  
ment,

1649. ment, *Qu'ils vouloient la Guerre, plutôt que de consentir que l'Ennemi des bons François demeurât en France.* Comme Ruel n'avoit renfermé qu'un petit nombre de sages, & que l'esprit de sagesse n'étoit point encore répandu par tout, la Paix, le bonheur des Peuples, n'étoit pas reçûe à Paris agréablement. Les Provinces se révoltoient de toutes parts. Le Duc de la Trimouille, le Marquis d'Estillac, & beaucoup d'autres, assembloient des Troupes contre le Service du Roi. Madame de la Trimouille, qui étoit habille & ambitieuse, vouloit que son Mari fût Prince, comme issu par Femmes de Charlotte d'Aragon Héritiere du Roiaume de Naples. Elle crut que pour parvenir à ses desseins, il falloit faire quelque mal ou quelque peur au Ministre; & comme ils sont grands Seigneurs, & qu'ils avoient beaucoup de crédit & de puissance dans leur Province, il leur fut aisé d'émouvoir des Troubles en leur País. Ces Nouvelles donnèrent de mauvaises heures au Ministre, & Mr. le Prince en reçut aussi du chagrin. Il avoit répondu de la Famille de la Trimouille,



mouille, qui avoit l'honneur de lui appartenir; & pour ne pas passer pour duppe en cette affaire, il montra dans le Conseil une Lettre du Prince de Tarente, Fils ainé du Duc, qui le supplioit d'assûrer le Roi & la Reine de sa fidelité. Il voulut par là rejeter la honte qu'il en avoit reçüe, sur celui qui lui avoit manqué de parole, & par la réponse qu'il lui fit qui fut scüe à S. Germain, il montra qu'il n'approuvoit pas son procedé.

Le Samedi treizième on s'assembla au Parlement, pour voir les Articles de la Paix. Les Généraux firent grand bruit, & se plainirent hautement des Députez, qui l'avoient signée sans attendre leur consentement. Les Factions furent si fortes en leur faveur, que le Premier Président ne put jamais rendre compte à la Compagnie de sa Députation, & tous lui reprochèrent qu'il avoit abandonné ceux de son Parti. Il leur dit qu'ils avoient traité avec l'Ennemi, pendant qu'ils étoient à Ruel, & que cette procedure marquoit de la difference dans leurs Sentiments, puis que travaillant à la Paix de leur consentement,

Le 13.  
Mars.

1649. ment , ils avoient travaillé à la Guerre sans leur aveu ; & leur déclara que son dessein étoit de préférer le bien public à toutes les haines particulières. Ce reproche étoit véritable ; car ils avoient envoyé tout de nouveau à l'Archiduc , & à Madame de Chevreuse en Flandres , pour tacher de trouver les moïens de soutenir leur Parti sans le Parlement , dont ils se voioient abandonnés. Les Généraux , & ceux qui étoient de leur Faction , répondirent qu'ils ne l'avoient pas fait sans le consentement de quelques-uns de leur Compagnie ; sur quoi le Premier Président rempli de courage & de zèle pour le repos de la France , leur dit hardiment , *Nommez les , & nous leur ferons leur Procès , comme à des Criminels de Leze - Majesté.* Le Peuple cependant faisoit le bruit accoutumé autour du Palais, & sçachant que le Cardinal avoit signé la Paix , quelques-uns de cette canaille , païés pour mal faire, s'avisèrent d'aller querir le Bourreau, *pour bruler*, à ce qu'ils disoient *les Articles de cette Paix* , qu'ils ne pouvoient souffrir , & menacèrent à leur ordinaire le Premier Président

sident de le tuer. Mais lui , qui étoit 1649.  
accoutumé a ces douceurs , sans en  
faire grand cas , envoya dire aux Bour-  
geois de prendre les armes , afin de fai-  
re tenir le Traité fait par eux ; & leur  
manda qu'ils avoient intérêt au Re-  
pos public , & qu'ils devoient alors  
montrer s'ils étoient gens de bien.  
Ils lui obéirent , & les Généraux se  
trouverent fort incommodés de sa  
résistance. Cela fut cause que les Con-  
seils redoublèrent dans la ruelle de  
Madame de Longueville. Cette Prin-  
cesse , aussi bien que les autres , étoit  
fort mal satisfaite du mauvais état de  
leurs affaires ; & n'oublioit rien pour  
le rendre meilleur.

Le Premier Président n'étoit pas  
tout à-fait le Maître , à cause que  
les Princes avoient beaucoup de pou-  
voir sur le Peuple , & de grandes  
Cabales dans le Parlement Il en-  
voia rendre compte à la Cour de  
tout ce qui se passoit , & demander  
avis sur ce qu'il avoit à faire , pour  
vaincre toutes les Difficultez qui se  
rencontroient à l'exécution du Trai-  
té. La Reine lui envoya Saintot lui  
ordonner de faire enregistrer la Paix,

1649.

& lui promettre qu'après cela on ne refuseroit point d'accorder aux Généraux les Demandes qu'ils pourroient faire , quand ils n'auroient que des prétentions raisonnables. Les Généraux employèrent toute la nuit du quatorze au quinze à solliciter leurs Amis , & à fortifier leurs Cabales, afin de pouvoir réussir au dessein qu'ils avoient de s'accommoder avantageusement. Le lendemain , le Parlement s'assembla , pour la ratification de la Paix , & pour tâcher d'établir le repos de la France , malgré les Troubles qui l'agitoient ; mais les Factions furent si fortes , & les Difficultez si grandes , que la Compagnie demeura assemblée jusques à six heures du soir , dans une contestation continuelle. A dix heures, Saintot arriva à Saint-Germain comme la Reine soupait , qui lui dit. *Que la Paix étoit reçue , à condition que les mêmes Députez viendroient vers elle, pour traiter des intérêts des Princes , & de tous ceux du Parti , & faire très humbles Remonstrances sur quelques Articles du Traité qu'ils demandoient être revoqués.* Voici quels étoient les Ar-  
ti-

articles de cette Paix si contestée. Les curieux prendront la peine de les lire s'ils les veulent sçavoir ; Ils ont été écrits sur l'Imprimé qui en fut fait alors. 1649.

„ **L**E Roi , voulant faire connoi-  
„ tre à sa Cour de Parlement &  
„ aux Habitans de sa bonne Ville de  
„ Paris , combien sa Majesté à agréa-  
„ ble les soumissions respectueu-  
„ ses qui lui ont été renduës de  
„ leur part , avec assurance de leurs  
„ Fidélités & obéissance , après avoir  
„ considéré leurs Propositions qui  
„ ont été faites , a volontiers , par  
„ l'Avis de la Reine Régente sa Me-  
„ re accordé les Articles qui ensui-  
„ vent.

„ I. Le Traité d'Accommodement  
„ étant signé , tous actes d'hostilité  
„ cesseront , tous les passages tant par  
„ eau que par terre seront libres , & le  
„ commerce rétabli. Le Parlement se  
„ rendra , selon l'ordre qui luy en sera  
„ baillé par sa Majesté , à Saint Ger-  
„ main en Laye , où sera tenu un  
„ Lit de Justice par Sad. Majesté,  
„ auquel la Declaration contenant les

1649.1 „ Articles accordez par Sa Majesté  
 „ sera publiée seulement après quoi  
 „ le Parlement retournera à Paris  
 „ faire ses fonctions ordinaires.

„ I I. Ne sera point fait d'Assem-  
 „ blée de Chambres pendant l'année  
 „ mil six cens quarente neuf , pour  
 „ quelque cause que ce soit , si ce  
 „ n'est pour la Reception d'Officiers  
 „ & par Mercuriales : & aux dites  
 „ Assemblées , ne sera traité que de la  
 „ dite Reception d'Officier , & de  
 „ Matière Mercuriale.

„ I I I. Dans le narré de la Déclara-  
 „ tion qui sera publiée , il sera enon-  
 „ cé que la volonté de Sa Majesté  
 „ est que ses Déclarations des mois  
 „ de Mai & Octobre mil six cens  
 „ quarente huit , verifiées en Parle-  
 „ ment , seront executées , excepté  
 „ en ce qui regarde les pretz , ainsi  
 „ qu'il sera expliqué ci après.

„ I V. Que tous les Arrêts , qui  
 „ ont été rendus par ladite Cour de  
 „ Parlement de Paris , depuis le  
 „ sixième de Fevrier dernier jusques  
 „ à présent , demeureront nuls , com-  
 „ me non venus , excepté ceux qui  
 „ ont été rendus , tant avec le Pro-

cureur

„ cureur Général qu'avec les Parti- 1649.  
„ culiers presens , tant en Matière  
„ Criminelle que Civile , Ajudica-  
„ tion par Decrets , & Reception  
„ d'Officiers.

„ V. Les Lettres de Cachet de Sa  
„ Majesté , qui ont été expédiées ,  
„ sur le mouvement arrivé en la Vil-  
„ le de Paris comme aussi les De-  
„ clarations qui ont été publiées en  
„ son Conseil , Arrêts dudit Con-  
„ seil sur le même sujet , depuis le  
„ cinquième de Janvier , demeure-  
„ ront nuls comme non venus.

„ VI. Que les gens de Guerre , qui  
„ ont été levez , tant en la ditte  
„ Ville de Paris , que dehors , en  
„ vertu des pouvoirs donnez tant  
„ par le Parlement que la Ville de  
„ Paris , seront après l'Accomode-  
„ ment fait licentiez ; & alors Sa  
„ Majesté fera retirer ses Troupes  
„ des environs de la Ville de Paris,  
„ & les renvoyera au lieu des Gar-  
„ nisons , qu'il leur ordonnera , ainsi  
„ qu'il a été pratiqué les années précé-  
„ dentes.

„ VII. Les Habitans de la Ville  
„ de Paris poseront les armes bas,

1649. „ après l'Accomodement fait & signé,  
 „ sans qu'ils puissent les reprendre que  
 „ par l'ordre & commandement exprès  
 „ de Sa Majesté.

„ VIII. Que le Député de l'Archi-  
 „ duc , qui est à Paris , sera renvoyé  
 „ sans réponse le plûtôt qu'il se pourra  
 „ après la Signature du présent Article.

„ IX. Que tous les Papiers &  
 „ meubles , qui ont été levez appar-  
 „ tenans à Particuliers qui sont en  
 „ nature leurs seront rendus.

„ X. La Bastille , ensemble l'Ar-  
 „ senal , avec tous les canons , bou-  
 „ lets , grenades , poudres , & autres  
 „ munitions de Guerre , seront re-  
 „ mis és mains de Sa Majesté , après  
 „ l'Accomodement fait.

„ XI. Que le Roi pourra em-  
 „ prunter les deniers que sa Majesté  
 „ jugera nécessaires pour les dépen-  
 „ ses de l'Etat , en payant l'intérêt  
 „ à raison du denier douze , du-  
 „ rant la présente année & la suivan-  
 „ te seulement.

„ XII. Que Monsieur le Prince  
 „ de Conty , & autres Princes,  
 „ Ducs , Pairs , & Officiers , de la  
 „ Couronne , Seigneurs Gentils-  
 „ hom-



„ hommes , Villes , Communautés , 1649.  
„ & autres Personnes de quelque  
„ condition & qualité qu'elles soient ,  
„ qui auront pris les armes durant  
„ les Mouvements arrivez dans la Vil-  
„ le de Paris , depuis le cinquième  
„ Janvier dernier , jusques à-present ,  
„ seront conservés dans leurs biens ,  
„ droits , offices , honneurs , privile-  
„ ges , prerogatives , charges , &  
„ gouvernemens , & en tel & sem-  
„ blable état qu'ils étoient avant la  
„ prise des armes , sans qu'ils puis-  
„ sent être recherchés ny inquiétés  
„ pour quelque cause & occasion que  
„ ce soit , en déclarant par les dessus  
„ dits nommez , sçavoir pour Mr.  
„ de Longueville dans dix jours , &  
„ pour les autres dans quatre jours ,  
„ à compter de celui que les passa-  
„ ges tant pour les Vivres que le  
„ commerce seront ouverts , s'ils  
„ veulent bien être compris au pré-  
„ sent Article.

„ XIII. Et , à faute par eux  
„ de faire leur Déclaration dans  
„ ledit tems , icelui passé , le  
„ Corps de la Ville de Paris , ni  
„ aucuns Habitans d'icelle , de quel-

1649. „ que condition qu'ils soient , ne  
 „ prendront plus aucune part a leur  
 „ intérêt , & ne les aideront ni affis-  
 „ teront en chose quelconque , sous  
 „ quelque prétexte que ce soit.

„ XI V. Le Roi , pour témoigner  
 „ son affection aux Habitans de sa  
 „ bonne Ville de Paris , a résolu d'y  
 „ retourner faire son séjour au plû-  
 „ tôt que les Affaires de l'Etat lui  
 „ permettront.

„ XV. Sera accordé Quittance  
 „ générale pour deniers pris & le-  
 „ vez ou reçus , tant du Public que  
 „ des Particuliers , meubles vendus  
 „ tant à Paris qu'ailleurs , comme  
 „ aussi pour les commissions don-  
 „ nées pour la levée des Gens de  
 „ Guerre ; même pour enlevement  
 „ d'armes , poudres , & autres mu-  
 „ nitions de Guerre & de bouche ,  
 „ enlevez de l'Arsenal de Paris.

„ XVI. Les Elections de Xaintes ,  
 „ Coignac , & Saint Jean d'Angeli ,  
 „ distraites de la Cour des Aides de  
 „ Guyenne , seront réunies à la dite  
 „ Cour des Aides de Paris comme  
 „ elles étoient auparavant l'Edit &  
 „ Déclaration de . . .

„ X V I I. Au cas que le Parlement 1649.  
de Roüen accepte le présent Trait-  
té dans dix jours , Sa Majesté  
pourvoira à la Supression de nou-  
veau Semestre , ou renvoiera de  
tous lesdits Officiers dudit Semestre  
ou de partie d'iceux au Corps dudit  
Parlement.

„ X V I I I. Le Traitté , fait avec  
le Parlement de Provence , sera  
exécuté selon sa forme & teneur ,  
& Lettres de Sa Majesté expédiées  
pour la Revocation & Supression  
du Semestre d'Aix & Chambre des  
Requêtes , suivant les Articles en-  
tre les Députez de Sa Majesté & du  
Parlement du Pais de Provence le  
douzième jour de Fevrier dernier ,  
dont copie a été donnée aux Dépu-  
tés de la Ville de Paris.

„ X I X. Quand à la décharge des  
Tailles proposée pour l'Electiõn de  
Paris , le Roi se fera informer de  
l'Etat auquel se trouvera ladite Elec-  
tion lors que les Troupes en seront  
retirées & pourvoira au soulage-  
ment des contribuables de ladite  
Electiõn comme Sa Majesté jugera  
nécessaire.

1649. „ X X. Lors que Sa Majesté en-  
 „ voiera des Députez pour traiter la  
 „ Paix avec l'Espagne , elle choisira  
 „ volontiers quelqu'un des Officiers  
 „ dudit Parlement , pour assister au-  
 „ dit Traitté avec le même pouvoir  
 „ qui se donnera aux autres.

„ X X I. Au moien du présent  
 „ Traitté les Prifonniers qui ont été  
 „ pris de part & d'autre seront mis  
 „ en liberté du jour de la signature  
 „ d'icelui. Fait & arrêté à Ruel , le  
 „ douzieme jour du mois de Mars mil  
 „ six cens quarante neuf.

„ Gaston. „ Louïs de Bourbon.

„ Le Cardinal Ma- „ De Mêmes  
 „ zarin. „ d'Avaux.

„ Seguiet, Chan- „ De Lomenie.  
 „ celier.

„ La Meilleraie , Ma- „ La rivierè.  
 „ réchal de France. „ Le Tellier.

*Messieurs du Parlement.*

- |                                |                             |
|--------------------------------|-----------------------------|
| „ Molé , Premier<br>Président. | „ Brissonnet.               |
| „ De Mêmes.                    | „ Menardeau.                |
| „ Le Coigneux.                 | „ Viole.                    |
| „ De Nemon.                    | „ Le Febvre.                |
| „ Bitaut                       | „ De la Noue                |
| „ De Longueil                  | „ Le Cocq Cour-<br>beville. |
| „ Paluau.                      |                             |

*Messieurs de la Chambre des Comptes.*

- |            |          |              |
|------------|----------|--------------|
| „ Nicolai. | „ Paris. | „ L'Escuyer. |
|------------|----------|--------------|

*Messieurs de la Cour des Aides.*

- |               |                |
|---------------|----------------|
| „ Amelot.     |                |
| „ Brageloyne. | „ Quatrehomme. |

*Messieurs de l'Hôtel de Ville.*

- |             |               |
|-------------|---------------|
| „ Tournier. |               |
| „ Hehot.    | „ Barthelemi. |

Cette Contestation soutenuë avec  
tant de malignité par les Chefs du  
C 6 Parti

1649.

Parti Parisien , qui regardoient seulement à leur intérêt particulier , fit croire que ce n'étoit pas une fin à la Guerre , ni une véritable conclusion de la Paix. Les raisonnemens qui se firent alors par les Politiques concluoiert , que le Ministre n'étoit pas encore tout à fait en sûreté ; ce qui fut à beaucoup de personnes qui desiroient le Desordre un renouvellement d'espérance qui leur plaisoit infiniment : mais , comme le bon sens faisoit clairement voir aux Gens de la Cour , que les Généraux ne vouloient faire du bruit que pour s'accommoder plus avantageusement , ils voioient à leur extrême regret que cet espoir étoit mal fondé.

Les Députez des Généraux , viennent à Saint-Germain , ils font leur Remontrance à la Reine , qui fut humble & courte ; mais les Difficultez , qu'ils faisoient sur les principaux Articles de la Paix déjà signée , monstroient assez qu'elle étoit reculée. Les Généraux s'étoient rendus les Maîtres de Paris , & ils se trouvèrent en état de pouvoir contraindre les plus sages à ne rien faire de tout ce que leur de-  
voir

voir leur impoſoit. Comme ils n'a- 1649.  
voient pas de confiance à la Députa-  
tion du Parlement , ils firent ſupplier  
la Reine , & le Miniſtre , qu'il leur  
fût permis d'envoyer des Députez de  
leur part. Cela leur aiant été accordé ,  
ils nommèrent le Duc de Briſſac , Bar-  
riere , & Greci , pour venir traiter de  
leurs Demandes & Prétentions. Ils  
arrivèrent à Saint Germain le dixhui-  
tième , & par leurs Cahiers ils de-  
mandoient toute la France.

Le 18.  
Mars.

La Reine en fut outrée de douleur ,  
& me fit l'honneur de me dire ce mê-  
me jour , qu'elle ne pouvoit ſouffrir  
ſans horreur , que des gens , qui  
avoient voulu détroner le Roi ſon Fils,  
( voilà ſes mêmes mots , ) deman-  
daſſent des récompensés , quand ils  
méritoient des chatimens & des puni-  
tions de leurs crimes. Nôtre Miniſtre  
n'étoit pas non plus fort ſatisfait. Cet  
Hydre , qu'il combattoit inceſſamment  
ſans le pouvoir terraffer tout-à-fait ,  
l'incommodoit beaucoup ; mais , com-  
me ces Demandes étoient le prix de ſa  
rançon , & le rachat de ſa Puiffance ,  
il ſ'en conſoloit , & ne doutoit pas  
que demeurant dans ſon poſte , il  
n'eût

1649. n'eût un jour le moien de s'en vanger & de les punir.

Ceux , qui veritablement étoient à plaindre , étoient les gens de bien , qui compofoient la Cour , qui étoient privez des récompenses qu'ils croioient mériter par leur fidélité. Ils voioient que toutes les graces tomboient sur la tête des Criminels de Leze - Majesté , sans que ceux qui avoient toujourns été zéléz pour le Service du Roi pussent rien espérer en suivant les bonnes voies , qu'ils n'avoient pas envie de quitter. La rage remplissoit leur cœur d'autant plus amèrement , qu'il falloit en apparence montrer quelque joie , & qu'il en falloit avoir en effect , cette Paix se faisant en un tems où elle étoit necessaire au bien de la France , qui ne pouvant soutenir en même tems une Guerre civile & une Guerre étrangere , sans une prompte Paix alloit être entièrement ruinée par la Révolte générale des Peuples , & le peu de pouvoir qu'auroient les Parlements de les contenir , quand les bien-intentionnez y feroient même les plus forts , l'Armée des Ennemis étant déjà sur la frontiere

toute



toute prête à profiter de nos Desordres. 1649.

Les Généraux aiant un peu de honte d'avoir fait tant de bruit contre le Mazarin , & de se relacher tout d'un coup , ou plutôt pour en tirer plus de bien en témoignant de lui vouloir faire plus de mal , s'avisèrent d'envoyer une nouvelle Députation contre lui ; & pour cela ils allèrent au Parlement faire une Déclaration autentique , Qu'ils n'avoient prétendu des Places & des Graces , que pour leur seureté , pendant que leur Ennemi demeureroit en France ; mais , que s'il plaisoit au Roi & à la Reine de le chasser du Roiaume , pour montrer qu'ils n'affectionnoient rien que le bien public qui les faisoit agir , ils promettoient de ne rien demander , & de se contenter de l'honneur qu'ils auroient d'avoir rendu ce service signalé à l'Etat. C'est pourquoi ils demandèrent un Acte public de leur Déclaration , qui demeurât au Greffe du Parlement , pour marque éternelle de leur desintéressement.

Le Comte de Maure , Frere du Duc de Mortemar de l'illustre Maison de la Rochechouart , fut choisi pour  
cet-

1649. cette celebre Commission , & il arriva à la Cour le vingtième de Mars , où il dit hautement que son dessein étoit de travailler à chasser le Ministre. Il étoit son grand Ennemi , & prétendoit en avoir été maltraité. La Comtesse de Maure , Niece du Maréchal de Marillac , étoit une Dame dont la beauté avoit fait autrefois beaucoup de bruit. Elle avoit une vertu éclatante & sans tache , de la générosité , avec une éloquence extraordinaire , une ame élevée , des sentimens nobles , beaucoup de lumiere & de pénétration. Elle croioit en son particulier avoir quelque sujet de se plaindre de la Reine ; mais , la vivacité de son esprit qui la rendoit trop sensible au bien & au mal , l'emportoit quelquefois au delà de la raison & de la prudence. Selon la vérité la Reine ne l'avoit pas desobligée , & si elle n'étoit pas entrée dans les sentimens de vengeance , que la Comtesse de Maure avoit souhaittez d'elle , au sujet de la mort du Maréchal de Marillac , dont elle prétendoit faire revoir le Procès comme aiant été condamné injustement , c'étoit à cause des grandes

des Difficultez qui s'y rencontroient , 1649.

qui faisoient que malgré les plaintes & les mouvemens impétueux de cette Dame , elle ne laissoit pas d'avouer qu'il étoit difficile de la satisfaire , & de reconnoître que ce que le Comte de Maure vouloit faire contre le Ministre ne réussiroit pas. Aussi , elle desapprouva son engagement , jugeant bien , comme il arriva , qu'au lieu de se vanger du Ministre , cette Députation ne serviroit qu'à raffermir d'avantage son Autorité. Mais lui , qui avoit l'ame intrépide sur la haine comme sur l'amitié , se résolut malgré la déférence qu'il avoit accoutumé d'avoir pour sa Femme , de pousser le Cardinal aux dernières extrémités. Il en eut peu de satisfaction ; car il fut reçu à la Cour comme un homme qui venoit jouer la Farce de la Comédie sérieuse qui venoit de finir : & toute la plaisanterie tomba sur lui. L'intention de ceux qui avoient désiré son voyage , n'étant pas de se contenter de cette gloire dont il devoit pour eux faire parade , mais de traiter en particulier. La constance & la fermeté avec laquelle il parloit tout de bon

1649. bon, ne fut pas soutenuë par ceux qui l'avoient envoie, qui voulant cacher le dégoût qui se pouvoit rencontrer en cette hardiesse, prirent plaisir à la condamner, & se moquer gaiement de l'Ambassadeur qui ne s'étoit pas apperçû qu'il seroit abandonné, & ne laisserent pas de profiter de sa bonne foi. Le soir de ce jour, revenant d'une promenade que j'étois allé faire à Maisons, la Reine en riant me demanda ce que je disois du Voiage de mon bon Ami le Comte de Maure; car elle sçavoit bien que lui & sa Femme étoient de mes Amis. Je ne voulus entrer en rien contre une personne que j'estimois assez pour ne m'en pas moquer. Il avoit de l'honneur & de la probité; mais, il étoit entêté de ses opinions, & avoit le malheur de n'avoir pas autant d'approbation dans le monde qu'il avoit effectivement de vertu. Je répondis donc assez froidement à la Reine, & lui dis seulement que le Comte de Maure étoit à plaindre d'être persuadé que son honneur l'obligeoit à venir demander une chose qu'il pouvoit bien juger qu'il n'obtiendrait pas. En effet,

fet , il exécuta avec tant d'exactitude 1649.  
la Commission qu'on lui avoit donnée , & dont il s'étoit bien voulu charger , que malgré les railleries qui se firent contre lui dans le Cabinet , il fit dans le Conseil sa Déclaration en forme contre le Ministre promettant, de la part des Généraux , un généreux dédain des Dignitez , Richesses , & Gouvernemens , à condition que par eux la France fût delivrée de celui qu'ils nommoient l'Ennemi de l'Etat. Le Chancelier , rejetant bien loin cette Proposition, lui dit que cela étoit une affaire finie , que de leur côté comme de celui du Roi la Paix étoit faite ; & que toutes haines & animositez étoient terminées & abolies. Cette celebre Harangue ne fut donc ni approuvée ni utile, & ne fit autre chose que d'arrêter la Paix , pendant quinze jours : & tout l'avantage qu'en tira celui qui la fit , fut le plaisir de se venger de son Ennemi , qui est beaucoup pour un homme qui préfere la liberté de dire ses sentimens à sa Fortune. Il crut peut-être faire voir au Ministre qu'il étoit un homme à craindre ; & il est vrai que cette Protestation,

1649. tion qui avoit quelque chose en soi qui lui parut beau. fit beaucoup parler de lui. Mais, on étoit accoutumé à faire des Chansons contre lui sur tout ce qu'il faisoit. En voici quelques Couplets, qu'on chanta à la Cour & a la Ville.

*Buffle à manches de velours noir  
Portoit le grand Comte de More.  
Sur ce Guerrier faisoit beau voir  
Buffle à manches de velours noir.  
Condé, rentre dans ton devoir,  
Si tu ne veux qu'il te devore.  
Buffle à manches de velours noir  
Portoit le grand Comte de More.*

*C'est un Tigre affamé de Sang,  
Que ce brave Comte de More.  
Quand il combat au premier rang,  
C'est un Tigre affamé de Sang.  
Il ne s'y trouve pas souvent,  
C'est pourquoi Condé vit encore.  
C'est un Tigre affamé de Sang,  
Que ce brave Comte de More.*

*De More consent à la Paix,  
Et la va signer tout à l'heure;  
Si Mazarin part pour jamais,*

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 69

*De More consent à la Paix.*

1649.

*Qu'on supprime les Triolais,*

*Et que le Buffl lui demeure.*

*De More consent à la Paix,*

*Et la va signer tout à l'heure.*

Malgré cet entouffiasme de générosité & de beaux sentimens , je n'aurois pas voulu jurer qu'il eut refusé quelques Dignitez , si on les lui avoit offertes ; & je ne fçai ni la considération & la faveur du Duc de Mortemar Chevalier de l'Ordre ne lui donnoit point de jalousie: car entre les Demandes particulieres de tous ceux du Parti la fiene étoit pour avoir le Cordon bleu, quand on feroit des Chevaliers.

Les Conférences , qui se faisoient à St. Germain sur leurs Prétentions furent interrompuës par l'entrée de l'Archiduc en France. Les Ennemis du Cardinal l'avoient fait venir pour empêcher l'Accommodement que le Premier Président , & les gens de bien de sa Compagnie avoient voulu faire: & cela ne servit qu'à les presser d'y travailler , & réveiller la fidelité naturellement attachée à leur Corps & dont il a donné dans tous les tems des

mar-

1649. marques : de sorte qu'à l'exception de quelques emportez qui étoient en petit nombre , le murmure fut grand contre le Prince de Conti , Madame de Longueville , & le Coadjuteur , qui sembloient vouloir continuer & entretenir la Guerre avec le secours des Espagnols. Ils avoient fait conseiller à l'Archiduc de faire sommer Guise de se rendre ; & il avoit bien voulu voir s'ils y avoient quelque intelligence ; mais , aiant trouvé que Bridieu , qui y commandoit , ne paroissoit pas avoir envie de l'y laisser entrer , il se retira sans entreprendre de l'attaquer. Aussi on crut alors , que ce n'étoit qu'une feinte qu'ils l'avoient obligé de faire , pour s'en servir dans les desseins differens qu'ils avoient si ce n'est qu'en effet il eut lui même quelques vûës qu'on ne sçavoit pas.

Les Généraux , voyant que l'approche de l'Armée des Espagnols , étoit plus capable , en l'état des choses , de leur faire perdre le peu de crédit qui leur restoit , que de l'augmenter , pour tirer du Ministre ce qu'ils pourroient , firent donner un Arrêt par lequel on ordonna que la vente de ses  
meu-



meubles seroit continuée. Cela lui fit beaucoup de peine ; car il aimoit ce qui étoit à lui , & particulièrement ce qu'il avoit fait venir des Pais Etrangers avec tant de soin. Sa Maison étoit magnifiquement meublée, il y avoit de belles Tapisseries, des Statues , des Tableaux. Cette perte fut causée que ses Ennemis gagnèrent beaucoup avec lui , qu'il leur accorda la Paix avec la plus grande partie de toutes leurs Demandes , & que les Conférences redoublèrent matin & soir chez le Chancelier à St. Germain.

Le Parlement , profitant de la résistance des Généraux , insista fortement à demander la Révocation des trois principaux points qui pouvoient en quelque façon rendre l'Accommodement , que le Roi avoit fait avec ses Sujets , tant soit peu honorable. On se portoit néanmoins à les révoquer, dont la Reine étoit au desespoir ; car elle vouloit rétablir l'Autorité Roiale : mais , il falloit encor qu'elle consentît à sa diminution , & qu'elle agréât les Demandes des Généraux, qui ne lui plaisoient pas. Voici quel-  
les

1649. les étoient celles qui parurent au Public : les principales propositions , & celles qui se desiroient le plus , se faisoient par des voies particulieres ; & tous , en faisant semblant de vouloir chasser le Ministre , traitoient avec lui , & lui promettoient Amitié & Attachement , pourvu que leur Ambition se trouvât satisfaite.

D E M A N D E S P A R T I -  
C U L I E R E S D E M E S -  
S I E U R S L E S G E N E -  
R A U X , E T A U T R E S  
I N T E R E S S E ' S .

„ **M** On sieur le Prince de Conti  
 „ demande pour lui Place  
 „ dans le Conseil d'enhaut & une  
 „ Place forte dans son Gouvernement  
 „ de Champagne. Plus demande  
 „ mondit Sieur le Prince , pour Mr.  
 „ le Prince de Marillac , que l'on  
 „ donne le Tabouret à sa Fem-  
 „ me : qu'on lui paie tous les Ap-  
 „ pointements du Gouvernement de  
 „ Poitou , qui consistent en quatre  
 „ cent

cent mil cinq cens livres , & qu'on 1649.  
lui conserve l'augmentation de dix  
huit mille livres levées pour les Fu-  
seliers , dont le payement lui sera  
continué soit qu'ils subsistent ou  
non. Plus demande , pour Mr.  
de Saint Ibal , qu'on lui paye les  
arrerages de sa Pension de cinq mil  
livres , & qu'a l'avenir elle lui oit  
assignée sur une Abbaie , ou sur un  
fond assuré. Plus demande , que les  
Maisons & Edifices tant publics  
que particuliers , appartenances &  
dependances de l'Abaye de S De-  
nis , & situez en la Ville de Saint  
Denis , soient remis & rétablis en  
l'état qu'ils étoient avant le sixie-  
me Janvier dernier.

„ Monsieur le Duc d'Elbeuf,  
qu'on lui paie les Sommes qui re-  
gardent l'entretènement de Mad.  
sa Femme , le Gouvernement de  
Montreuil pour le Prince de Har-  
court son Fils , vacant par la  
mort du Comte de Lannoy son  
beau Pere , qui avoit acheté ledit  
Gouvernement. Plus demande  
pour le Comte de Rieux son Fils  
le payement de la Somme de cent

1649. „ mille livres à lui accordé en faveur  
 „ de Mariage par aquit daté du  
 „ dernier Juillet mil six cent quaran-  
 „ te cinq , vérifié en la Chambre  
 „ des Comptes le vingtième Fevrier  
 „ mil six cent quarante six ; & outre  
 „ ce , Emploi dans la Guerre , tant  
 „ pour ledit Sieur Comte de Rieux,  
 „ que pour le Sieur Comte de Lil-  
 „ lebonne son autre Fils.

„ Monsieur de Beaufort demande  
 „ qu'on rende à Monf. son Pere le  
 „ Gouvernement de Bretagne , qui  
 „ lui fut donné en mariage , &  
 „ qu'on lui a ôté sans récompense,  
 „ ou qu'on lui donne la Charge de  
 „ Grand Maître des Mers , avec le  
 „ Gouvernement de la Rochelle qui  
 „ lui ont été promis par la Reine,  
 „ en échange du susdit Gouverne-  
 „ ment , suivant le Traité fait par  
 „ Mr. le Comte de Brienne fondé de  
 „ pouvoir spécial du neuf Août mil  
 „ six cent quarante trois , le dédom-  
 „ magement des Maisons & Cha-  
 „ teaux rasez en Bretagne que Sa  
 „ Majesté a promis , & que la Pro-  
 „ vince de Bretagne lui doit sui-  
 „ vant la Déclaration des Etats.

„ Le rétablissement des Pensions 1649.  
„ de mon dit Sieur Pere , & des  
„ Biens dont la jouissance lui a été  
„ ôtée par Arrêt du Conseil. Le  
„ payement de ce qui lui est légi-  
„ timement & par spécial dû par le  
„ Roi , le retour de Beaupuy & son  
„ rétablissement dans ses Charges &  
„ Pensions. La grace & le pardon  
„ de ceux qui ont facilité la sortie  
„ de mondit Sieur de Beaufort du  
„ Bois de Vincennes , & entre autre  
„ du Sieur de Vaugriman.

„ Mr de Bouillon demande son ré-  
„ tablissement dans Sedan , si mieux  
„ n'aime la Reine faire faire présen-  
„ tement l'estimation à un prix cer-  
„ tain : le Rang promis & dû à sa  
„ Maison : Que les Terres qu'on  
„ donnera en échange de Sedan , se-  
„ ront presentement spécifiées , &  
„ pris terme pour l'en mettre en  
„ possession ensemble pour faire fai-  
„ re les vérifications au Parlement,  
„ & en la Chambre des Comptes ;  
„ ce que faite d'exécuter dans ledit  
„ terme rentrera le dit Sieur de  
„ Bouillon dans Sedan & dans tous  
„ les Droits qui en dépendent. Que

1649. „ pour les Sommes d'argent dûes au  
 „ dit Sieur de Bouillon on les lui  
 „ payera argent comptant , ou en  
 „ Fonds certains , ou en Terres en-  
 „ gagées : Qu'on ne soustraira au-  
 „ cuns Fiefs de la Mouvance des  
 „ Terres qui luy seront données en  
 „ échange , & qu'on retirera des  
 „ mains de Mr. de Chaunes le Gou-  
 „ vernement d'Auvergne , moyen-  
 „ nant récompense , lequel sera don-  
 „ né au dit Sieur de Bouillon en dé-  
 „ duction de ce qui lui peut être dû.

„ Monsieur le Marechal de Tu-  
 „ renne demande le Gouvernement  
 „ de la haute & basse Alsace avec  
 „ celui de Philipsbourg , ainsi qu'on  
 „ lui a promis Qu'il lui soit don-  
 „ né en propre le *Sank Fokie* de  
 „ Haguenau , & les autres Domaines  
 „ que le Roi possède dans la ditte  
 „ Alsace. Le paiement des assigna-  
 „ tions à lui données pour ses Ap-  
 „ pointemens & Pensions qui lui se-  
 „ ront dûs. Que si on conserve les  
 „ Armées en Allemagne , ce sera  
 „ sous son Commandement , & que  
 „ le Traitté de Brissac sera exécuté  
 „ envers les Troupes demeurées avec  
 „ lui. „ Mr.

„ Monsieur le Maréchal de la 1649.  
„ Mothe demande la recompense du  
„ Gouvernement de Suerre , ou un  
„ autre de pareille valeur ; cent mil-  
„ le livres de la rançon du Marquis  
„ de Poüare. Quatre années du re-  
„ venu du Duché de Cardonne  
„ montant à près de cinq cens mille  
„ livres. Cent mille livres qui lui  
„ ont été données par le feu Roi à  
„ prendre sur les deniers revenans  
„ bons de Catalogne pendant l'année  
„ mil six cent quarante trois. Que  
„ tous ses Etats , Pensions , & A-  
„ pointemens lui seront payez. Que  
„ son Régiment de Cavallerie , com-  
„ me une Charge de Guerre lui soit  
„ rendu. Que les Sieurs de Saint  
„ Germain , Montauban . . . . .  
„ . . . soient conservez dans les Ré-  
„ gimens de Cavallerie qu'ils ont en  
„ ces Troupes nouvelles , sans nou-  
„ velles Commissions : Et que l'on  
„ conserve les Pensions au dit Sr. de  
„ St. Germain.

„ Monsieur le Duc de Retz de-  
„ mande son rétablissement dans sa  
„ Charge de General des Galleres,  
„ ou qu'on lui paie ce qui lui est

1649. „ dû de reste du Traitté qu'il a fait de  
 „ sa ditte Charge.

„ Monsieur de la Trimouille de-  
 „ mande le Comté de Rouffillon,  
 „ ou du moins les Villes , Places,  
 „ & Chateaux , Terres , & Seigneu-  
 „ ries de Ville-franche , Ville neuve,  
 „ Perusse , Flayac , le Muac , Laro-  
 „ quebolac Marcillac , Cassentieu,  
 „ Coutrava , Saint Antoine , Ver-  
 „ sueil Comperie , Comboulas , Vas-  
 „ feu , Sauveterre , Saint Genest,  
 „ Deribedon , & autres Terres &  
 „ Seigneuries du Comté de Rouer-  
 „ gue lui seront rendus à cause du  
 „ Contrat de Mariage de Frederic  
 „ d'Arragon & Anne de Savoie ses  
 „ trisayeuls en date du onzieme Fe-  
 „ vrier mil quatre cents quatre vingt  
 „ un , vérifié le dixneuvième Janvier  
 „ mil quatre cents quatre vingt deux.  
 „ Qu'on lui rende Amboise , Mont-  
 „ richard , & Bleré , dépendant de  
 „ la Succession d'Amboise , dont il  
 „ est seul héritier. Qu'on lui rende  
 „ le Comté de Guyenne , ancien  
 „ Domaine de la Maison de la Tri-  
 „ mouille. Qu'on lui fasse expedier  
 „ Lettres pour distraire le Comté  
 de



„ de Laval du Présidial de Château-1649.  
„ Gonthier , conformément aux  
„ Lettres d'Erection d'iceux vérifiées  
„ en la Cour. Et qu'on lui ren-  
„ de la Baronie de l'Isle-Bouchard ,  
„ qu'il a venduë à feu Mr.le Cardinal  
„ de Richelieu , en rendant ce qu'il  
„ a reçû.

„ Mr. le Marquis de Vitri de-  
„ mande , tant pour lui que pour  
„ quelques autres Officiers , l'Exé-  
„ cution de l'Article concernant le  
„ rétablissement des Charges de la  
„ Guerre ; Et des Lettres patentes  
„ de Duc & Pair , telles qu'on a  
„ accordées à Mrs. de Liancourt ,  
„ Damville , de la Meilleraye , &  
„ autres , par les mêmes raisons que  
„ celles qui les leur ont fait accor-  
„ der , avec le Tabouret & Pré-  
„ rogatives pour Madame sa Fem-  
„ me.

„ Mr. le Marquis de la Boullaye  
„ demande la survivance de la Char-  
„ ge de Mr. de Bouillon son Beau  
„ Pere , ou qu'il y soit presentement  
„ reçu sur sa démission.

„ Monsieur de Luynes demande  
„ le payement de quatre années de

1649. „ sa Charge de grand Fauconnier ;  
 „ échues a la fin de l'année mille six  
 „ cent quarante huit , montant à  
 „ vingt deux mille écus. Le dédom-  
 „ magement de la perte de ses meu-  
 „ bles, & brulement de sa basse cour  
 „ de Lesigny , montant à près de vingt  
 „ mille écus, & le retour de Madem.  
 „ de Chevreuse.

„ Monsieur le Marquis de Noir-  
 „ montier demande des Lettres de  
 „ Duc. Plus de quarante deux mille  
 „ livres qu'il a payé de rançon lors  
 „ qu'il fut prisonnier en Allemagne.

„ Mr. le Comte de Matha deman-  
 „ de le payement de sa Pension  
 „ de douze cents écus , de laquelle  
 „ il n'a rien reçu depuis six ans.  
 „ Qu'on revoque la Lettre envoyée  
 „ à Mr. de Fontrailles ; & un Bre-  
 „ vet de Maréchal de Camp pour  
 „ Mr de Crenan.

„ Mr. de Cugnac demande , con-  
 „ formément à l'Article de rétablif-  
 „ sement pour les Charges de la Guer-  
 „ re & Pensions, qu'on le rétablisse en  
 „ la possession de son Regiment , &  
 „ jouisse de sa pension.

„ Monfr. de Fruges demande aus-  
 si

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. Si

si d'être rétabli dans le Comman- 1649.  
dement du Régiment de Cavalle-  
rie de la Reine, dans la jouissance  
de ses Pensions, & conservé dans  
les graces que Sa Majesté lui accor-  
da lors de la mort de Me. sa Mere.  
Mr. le Marquis d'Alluye de-  
mande qu'on retire par récompen-  
se de Mr. de Treville le Gouver-  
nement du Comté de Foix, qu'il a  
perdu par la mort du Comte de  
Cramail son Grand - Pere, qu'il  
avoit achetté, & qu'on lui donne  
la survivance de celui du Marquis  
de Sourdis son Pere.

Monsieur le Comte de Maure  
demande le Cordon bleu, lors  
qu'il plaira à Sa Majesté de faire  
des Chevaliers. La Révision du  
Procès du feu Maréchal de Maril-  
lac, & s'il est déclaré innocent  
qu'on lui rende la Charge de  
Lieutenant de Roi des Terres &  
Evêché du Gouvernement de Ver-  
dun, ou qu'on lui rende les cin-  
quante mil Ecus que ledit feu Ma-  
réchal avoit paiés pour ladite Char-  
ge.

Par toutes ces Demandes,

D 5 on

1649.

on peut voir si la Guerre se faisoit pour le Bien public, pour le Service du Roi, & pour chasser le Mazarin. Il faut reprendre le fil de l'Histoire, & en laisser le Jugement à ceux qui liront quelque jour ces Mémoires.

L'Abbé de la Riviere, qui avoit toujours un insatiable desir du Chapeau, ne pensoit qu'à l'obtenir du Pape. Il avoit le consentement de la Reine, & de Monsieur le Prince; mais, il n'avoit pas celui du Prince de Conti; & ne se tenant point en sûreté du côté de ce Prince, il cherchoit de lui plaire, afin de l'obliger à lui céder ce qu'il ne souhaitoit point pour lui. Ce Prince répondit aux offres qu'il lui fit faire, que s'il vouloit porter son Maître à lui faire accorder les Articles qu'il demandoit, que très volontiers il lui laisseroit la Nomination du Chapeau de Cardinal. Cela fit que le Duc d'Orleans, pressé par l'Abbé de la Riviere, eut tant de passion pour la Paix; ce qui contribua beaucoup à la faire conclure desavantageusement pour le Roi. On peut juger par là que les sentimens ni les intérêts

rêts du Ministre n'étoient pas tou- 1649.  
jours la cause de ses apparentes foi-  
bles ; & que ses fautes étoient sou-  
vent causées par celles des autres.

Le vingtième au matin , comme je  
sortois de la Messe de la Reine , un  
de mes Amis me vint dire à l'oreille ,  
que tout étoit rompu : puis le soir ,  
au sortir de la Conférence , la même  
personne me dit que toutes les Con-  
testations étoient accommodées. Les  
Députés du Parlement de Norman-  
die , qui étoient venus à Saint Ger-  
main , au nombre de quinze Conseil-  
lers & d'un Président , obtinrent  
aussi en ce jour la Revocation du Se-  
mestre , que le feu Roi , ou plutôt  
le Cardinal de Richelieu , leur avoit  
créé malgré eux. Tant de Préten-  
tions à satisfaire embarrassoient infini-  
ment le Ministre , & à mesure qu'il  
accordoit des graces , soit aux Com-  
pagnies , soit à quelque Particulier ,  
il renaissoit de nouveaux Prétendants ,  
qui faisoient de nouvelles Demandes ;  
& cette misere s'augmentoît toujours  
au lieu de diminuer. La faute qu'on  
avoit faite de déboucher Paris en  
étoit la cause. La charité de la Rei-

1649 ne l'avoit forcée à la commettre. Elle étoit estimable, & belle; mais il n'y avoit plus moien de menacer la Ville de la famine; il falloit nécessairement servir le Roi en l'appauvrissant, & mettre la Paix dans son Roiaume par des voies fort contraires au bien de son Etat.

Les Généraux entrèrent en de grandes deffiances les uns des autres; & à leurs infatiables desirs se joignit la jalousie. Ils avoient chacun dans Saint-Germain des Députez à basses notes, qui traittoient pour eux, & qui tirannisoient celui qui souhaittoit de les tiranniser à son tour. Le Duc de Beaufort n'étoit pas content de ce qu'on lui faisoit offrir sous main. Il demandoit beaucoup parce qu'il sentoit encor dans son cœur l'enflure orgueilleuse que lui laissoient les restes de sa faveur passée. Il vouloit que le Ministre lui paiât ses fers & sa prison: il parloit fièrement; il disoit tout haut, qu'il ne vouloit point s'accommoder avec le Mazarin, & portant son ressentiment plus loin que les autres il rendit son Accommodement plus difficile. Cette fierté fut cause  
qu'en-

qu'enfin la Paix se fit , & qu'il demeu- 1649.  
ra sans aucune consolation , que celle  
d'avoir traité son Ennemi avec beau-  
coup de hauteur ; ce qui faisoit voir  
en lui une certaine grandeur d'ame ,  
qui en effet avoit quelque beauté. Ce  
Prince voulant se deffendre jusques à  
l'extremité , pour exciter une nouvel-  
le tempête , fit donner un autre Ar-  
rêt contre le Ministre , par lequel il fut  
enjoint aux Députez d'insister à cha-  
ser le Cardinal d'auprès de la Reine ,  
mais il ne lui servit de rien : l'intérêt  
public l'emporta sur le particulier ; &  
quand les principaux du Parti furent  
contents , ceux qui restèrent qui ne  
l'étoient pas demeurèrent au nombre  
des Malheureux , & des Ennemis de  
la Reine. Ils étoient destinez à la faire  
souffrir ce que le Ciel avoit ordonné  
d'elle, par des Arrêts plus irrévocables  
que ceux du Parlement.

Le Premier Président , & le Prési-  
dent de Mêmes , pour obéir à leur  
Compagnie , en présence des Princes  
dirent qu'ils avoient ordre de supplier  
la Reine de donner à ses Peuples le  
contentement de voir éloigner d'elle ,  
& de ses Conseils, un Ministre qui  
avoit

avoit mérité leur haine. Le Duc d'Orleans leur répondit, *Que la Reine ne vouloit point accorder leur Demande ; que lui & son Cousin le Prince de Condé , qui avoient le plus d'intérêt à l'Etat & à la Couronne , ne lui conseilloyent pas de chasser M. le Cardinal Mazarin ; Qu'il étoit capable & habile à bien servir le Roi , & l'Etat ; qu'ils en étoient contents ; & qu'ils étoient résolus de le soutenir.* Il parla fort hautement à tous les Députez. M. le Prince ne s'étendit pas tant ; mais il dit quasi la même chose , & pour marque que les Députez n'étoient pas fâchés qu'on les refusât , ni la Reine offensée de leur Harangue , elle leur fit donner à diner , & leur témoigna sa bonne volonté , parlant du Premier Président , comme d'un homme estimable. Ils desiroient tous la Paix ; mais cette dernière instance fut faite seulement pour contenter les Peuples , & les rendre plus susceptibles de se ranger à leur devoir , par l'impossibilité d'obtenir ce qu'ils demandoient : la Reine agréa donc ce que les Députez avoient fait , qu'elle jugea procéder seulement de l'intrigue des Généraux. Ce



Ce même jour les Députez bien nourris & bien contens, retournèrent à Paris achever leur ouvrage ; Ils ne virent point la Reine , parce qu'il auroit fallu qu'ils lui eussent fait la même Harangue qu'ils avoient faite aux Princes. Beaucoup de personnes les en blamèrent, particulièrement les Députez des Généraux de Paris , qui tâchoient toujours par toutes voies d'arrêter la conclusion du Traité , afin d'avoir plus de tems de ménager leurs intérêts. Madame de Montbazon , qui étoit aimée du Duc de Beaufort , fit espérer qu'elle le feroit contenter à moins , si on lui donnoit à elle ce qu'elle desiroit. Elle obtint de l'Argent & des Abbayes : & le Duc de Beaufort , qui l'aimoit , trouva bon que cette Dame profitât de l'inclination qu'il avoit pour elle ; mais il n'en fut pas plus docile.

Le Coadjuteur , l'ame qui faisoit remuer une partie de ce grand Corps , aiant fait plus de mal que les autres , en devoit tirer de plus grandes récompenses ; mais alors il voulut être assez généreux pour ne demander que pour ses Amis. Il avoit de hautes pensées

1649. il desiroit seulement l'éclat & le bruit, & son dessein étoit de se faire des liaisons considérables qui pussent augmenter sa réputation & sa gloire. Son principal dessein étoit de pouvoir gouverner l'Etat, ou ceux qui voudroient le détruire, & d'avoir part aux grands biens, ou aux grands maux qui pouvoient arriver. Il obtint donc pour le Marquis de Noirmoutier, & pour Laigue ses Amis, beaucoup de graces considérables & des bienfaits solides. Le Marquis de Vitri eut un Brevet de Duc, qu'il ne méritoit pas d'avoir en cette occasion. Le Duc d'Elbeuf le Duc de Bouillon, & tous les autres, aiant chacun arraché quelque beau Lambeau des Libéralitez Royales, tous se résolurent de souffrir que la Paix se fit; & ce fut au Roi, qui par grace la leur devoit donner, à la recevoir de ses Sujets; après l'avoir achetée chèrement.

Les Députez du Parlement arrivèrent à Paris, remplis de joie des honorables conditions qu'ils raportoient de Saint Germain; car, comme je l'ai remarqué, ils avoient obtenu de la Reine par leur habileté, & par les différentes

cau-

causes qui faisoient agir les principaux 1649.  
Acteurs, d'être déchargés des Articles  
qu'on leur avoit impolez au premier  
Traité. On se relâcha de l'obligation  
qu'ils avoient de venir a S. Germain,  
où étoit le Roi, tenir son Lit de Jus-  
tice : On leur permit encore de s'as-  
sembler quand bon leur sembleroit, &  
ils reçurent aussi quelques autres grati-  
fications touchant les Finances toutes  
en faveur du peuple. Ils firent assem-  
bler le Parlement, pour rendre compte  
de leur heureux voyage. Le Prince de  
Conti ne s'y trouva point : il parut  
malade, exprés pour donner ce reste  
de tems aux Negociateurs, d'achever  
leur Accommodement à la Cour.  
Mais enfin, le Mercredi Saint la Rei-  
ne étant aux Tenebres dans la Cha-  
pelle du Chateau de S. Germain, il  
arriva un Courrier de Paris que le  
Tellier amena, qui apporta la Paix en-  
tièrement reçüe, par le Parlement, les  
Généraux & le Peuple, tous mon-  
trans d'en être fort contents. Cette  
Paix donna quelque repos à la Reine,  
de la joie au Ministre, & de la dou-  
leur à ses ennemis. Le mois de Mars  
finit avec cette Guerre, qui avoit cou-  
té

1649.

té beaucoup de maux à la France , & qui n'avoit pas fait beaucoup de bien au Roi , ni satisfait entièrement les desirs de la Reine , qui auroit souhaité moins de souffrance pour le Public , & un peu plus de mortification aux Particuliers , à ceux qu'elle accusoit d'être la cause de toutes ces broüilleries , & de tout ce que l'Etat avoit souffert de ces Révoltes.

Les dévotions de la Semaine Sainte se passèrent dans la Chapelle de S. Germain , où la véritable piété de la Reine , & d'un petit nombre de bonnes ames , fut mêlée avec la Galanterie & l'Indévation de toutes les autres personnes qui composent la Cour , & qui font gloire pour l'ordinaire de n'estimer que la Vanité , l'Ambition , l'Intérêt , & la Volupté.

La Fête de Pâques étant passée , les Députez du Parlement de Paris & de Normandie vinrent remercier la Reine de la Paix qu'elle leur avoit donnée. Le Clergé y vint , toutes les autres Compagnies de la Ville , les Corps des Marchands & des Métiers , chacun selon leur ordre , tous avec des visages contens , & tous demandans avec ardeur

leur le retour du Roi , dans sa bonne 1649.  
Ville de Paris. La Reine n'avoit pas  
sujet de l'estimer si bonne , qu'elle eut  
un grand desir d'y retourner. Elle sa-  
voit que le Peuple parloit encor avec  
insolence ; qu'il disoit publiquement  
qu'il ne falloit rien payer au Roi , s'il  
ne revenoit bientôt ; & qu'il y avoit  
de la canaille assez hardie , pour dire  
tout haut dans les rues , qu'ils ne vou-  
loient point de Mazarin Ces esprits  
farouches étoient si accoutumez à  
la Rebellion & au Desordre , qu'il  
étoit difficile, sans quelque chastiment  
exemplaire, qu'ils pussent reprendre la  
coutume de respecter la Puissance le-  
gitime.

La Reine , pour donner le tems aux  
Parisiens d'éteindre ce reste de feu,  
qui alumoit encor quelquefois leurs  
esprits & laisser évaporer la chaleur &  
la fumée , qui en restoit se resolut de  
n'y pas retourner si tôt : elle fit des-  
sein après qu'elle auroit vû tous ses En-  
nemis reconciliés , d'aller passer quel-  
que temps à Compiègne.

Le Marquis de Roquelaure fit l'in-  
termede de toutes ces Harangues si  
ennuyeuses. Il fut disgracié , c'est-à-  
dire

1649

dire éloigné de la Cour, parce qu'on avoit dit au Ministre, que pendant le Siege de Paris, il avoit écrit au Prince de Conti, que s'il n'eut point été attache au Service du Roi, par sa Charge de Gaud Maître de la Garde-Robe, il auroit été combattre sous ses Enseignes; & le Cardinal, qui prétendoit l'avoir obligé en certaines occasions, sentit vivement le mépris qu'il avoit fait de lui en cette rencontre. Le soir, qui précéda le commandement qu'il eut de se retirer de la Cour, étant avec nous dans le Cabinet de la Reine, Cominges, Lieutenant des Gardes de la Reine, sur quelque bagatelle qui se disoit alors, le tira à part, pour lui dire quelque petit secret tout bas. Cinq ou six personnes qui étions ensemble entendimes qu'il lui répondit, *N'est ce que cela? Je vous avoüe que j'ai crû que vous me veniés arrêter; car je sens bien*, ajouta-t-il, parlant tout haut, *que je n'en suis pas bien loin: & comme il étoit hardi, grand parleur, & Gascon, s'approchant de nous, il nous conta si plaisamment le sujet de sa Disgrace, & des Plaintes que faisoit contre lui le Ministre, que*

bien

bien que la cause n'en fut pas plaisante pour lui, nous ne laissons pas d'en rire. Nous concluimes tous enfin, que parmi tant de criminels à qui on faisoit des graces, il n'étoit pas juste qu'il reçut lui seul le chatiment qu'il meritoit du peu de zèle qu'il avoit témoigné pour le Service du Roi. Malgré notre avis, il fut alors le seul en France qui fut puni pour avoir manqué au respect qu'on devoit au Roi, & au Ministre. Mais, cette punition fut de peu de durée; bientôt après il revint à la Cour: il fut reçu au nombre de ceux qui paroissent fidèles, & dont le cœur avoit été légèrement gâté par la corruption de l'air qui étoit contagieux quasi pour tous.

Les Finances étoient encore entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, quoi que déjà on eût fait ce jugement de lui, qu'il étoit plus propre à faire des Conquêtes avec des Armées, qu'à faire venir de l'Argent avec sa plume. Le Cardinal de Richelieu son Parent, du tems de sa Puissance, lui avoit donné de beaux Emplois, & comme il avoit joint le courage,

1649. rage , & la bonne conduite à la faveur , il avoit fait de belles Actions; mais , comme je l'ai déjà dit ailleurs, il étoit de difficile humeur & colere. Il n'étoit pas habile en matiere de Finances & les Gens d'Affaires se plaignoient , & disoient que les Peuples n'étant pas soumis , ils tâchoient à l'ombre de la Révolté de s'exempter des Taxes des Impots , & des Tailles; qu'il leur falloit une personne qui entendit mieux la maniere de les faire paier si bien qu'il parut nécessaire pour le Service du Roi de lui ôter les Finances , en donnant cette Charge à un homme plus patient , plus vigilant, plus expérimenté , & plus sain que lui. Il étoit gouteux ; & sans avoir les années qui donnent la vieillesse , son corps étoit plus cassé , que ceux qui en peuvent compter quatre vingts. Il étoit perclus des mains & des pieds, & souvent il avoit des emplastres sur toute sa personne , qui étoient sa plus ordinaire parure. Mais enfin , il étoit honnête-homme , bon Ami , & vivoit tout-à-fait en grand Seigneur. Il avoit une belle & jeune Femme , Madame la Maréchale de la Meilleraie,  
Fille



Fille du Duc de Brissac. Sa beauté 1649.  
consistoit dans la délicatesse des traits  
de son visage , dans un grand agré-  
ment , & une belle taille Elle étoit  
sage ; mais , elle avoit un trop grand  
desir qu'on le scût. Elle répandoit sa  
vertu prétendue en mille petites fa-  
çons extérieures : & ces façons , qui  
auroient été un grand défaut en une  
autre , étoient en elle moins blama-  
bles ; parce qu'elles se méloient avec  
son agrément naturel , qui de toutes  
manieres la faisoient paroître aimable.  
Elle avoit si peur qu'on ne crût qu'el-  
le n'aimoit point son Mari , à cause de  
ses maux , qu'elle alloit disant à tout  
le monde qu'elle ne croioit pas qu'il  
y eut un homme exempt de ses incom-  
moditez. Elle assùroit qu'elle le trou-  
voit beau , & à son gré ; & quand  
elle en étoit séparée , elle tâchoit de  
persuader par ses discours , qu'elle  
s'ennuioit de ne le point voir. Ce  
n'est pas une chose impossible à une  
honnête Femme , d'aimer un Mari  
gouteux & malade , qui avoit du mé-  
rite & de belles qualitez , & dont elle  
étoit aimée ; mais , cette affectation  
étoit cause qu'elle ne trouvoit point  
de

1649. de créance parmi les Auditeurs : & comme la vertu solide doit être sincere , & toute naturelle , les artificieuses façons persuadoient d'ordinaire le contraire de ce qu'elle vouloit etablir. Elle fut un peu fâchée de ce qu'il falloit quitter les Finances , parce qu'elle craignoit d'être obligee de s'éloigner de la Cour ; car , quoi que le Maréchal de la Meilleraie les perdit sans disgrâce , sa Femme jugea que ses incommoditez le rememneroient souvent en Bretagne , & qu'elle seroit forcée de le suivre. Mais , comme elle étoit ambitieuse , elle se consola en ce qu'on proposoit de les lui ôter , en lui donnant de grands avantages. Le Duc d'Orleans , & le Cardinal , furent le visiter , & demeurèrent d'accord ensemble des graces qu'il souhaittoit. Il demanda d'avoir place dans le Conseil du Roi , la survivance de ses Gouvernemens pour un Fils unique qu'il avoit de sa premiere Femme , & la survivance de la Charge de Grand Maître d'Artillerie. Cette Affaire étant secrètement en cet état , elle s'exécuta quelque tems après ; & nous verrons d'Hemery revenir occuper

sa première place , avec l'applaudissement de ses Amis , & malgré la haine de ses Ennemis. Les derniers firent ce qu'ils pûrent pour l'en empêcher ; mais enfin , ses rivaux le virent emporter la Victoire sur eux. Il fut rétabli avec beaucoup de satisfaction de sa part ; car il avoit senti sa Disgrace comme un homme qui étoit fort attaché à la terre , & qui avoit peu d'amour & de respect pour celui qui en est le Créateur , & le Souverain Maître. 1649.

Le Prince de Conti fut le premier qui sortit de Paris , pour venir saluer la Reine. Il fut présenté par M. le Prince , & reçu en présence de ceux du Conseil. Après les complimens ordinaires , M. le Prince lui fit embrasser le Cardinal Mazarin , & réchauffa leur conversation autant qu'il lui fut possible. Le Prince de Conti ne l'alla point voir chez lui pour cette première fois , afin de garder quelque mesure entre la Guerre & l'Accommodement , & M. le Prince le fit trouver bon à la Reine.

Monfieur Oncle du Roi présenta le Duc d'Elbeuf ; & le Prince de Conti,

1649. après avoir satisfait pour lui , fut celui qui présenta les autres à son tour , qui furent le Duc de Bouillon , le Prince de Marillac , le Comte de Maure , & beaucoup d'autres. La Reine les reçut assez froidement. Le Ministre, tout au contraire , ne manqua pas de joüir son personnage ordinaire de tempérance , & de douceur ; leur disant lui même , qu'il croioit avoir eu tort envers eux , & qu'ils étoient excusables d'en avoir eu du ressentiment.

Ce même jour arriva à Paris Madame de Chevreuse , qui fut avertie de la Paix , par ses Amis. Comme elle avoit eu part aux fautes publiques, elle en voulut avoir au pardon général. Elle leur avoit fait donner la protection de l'Archiduc , qui avoit servi à soutenir les forces des Rebelles contre le Roi : il étoit juste qu'elle fût récompensée de ses peines , puis que celles de tous les autres l'étoient aussi. Cette Princesse , étant donc arrivée de Bruxelles à Paris,envoia aussi-tôt negocier avec le Ministre , qui à son ordinaire , ne la rebuta point : il voulut seulement par quelque délai la mortifier un peu. La Reine , par son

avis , refusa le Duc de Chevreuse, 1642. qui vint à Saint-Germain , lui demander pour sa Femme la permission de demeurer à Paris. Elle lui dit qu'elle ne la pouvoit pas souffrir dans une Ville encore toute pleine de l'Esprit de Rebellion ; qu'elle avoit fait mille Caballes contre son Service ; & qu'elle ne pouvoit pas être contente d'elle , ni satisfaite de ses soumissions, si elle ne lui faisoit voir un véritable repentir de sa dernière conduite. Ce Prince , qui sourd , & âgé de quatre vingts ans , avoit encor bonne mine , lui voulut répondre de la fidélité de cette Princesse ; mais la Reine s'en moqua , & ne crut pas qu'il pût lui en être un bon garand ; lui faisant entendre assez librement , qu'il n'auroit pas un grand pouvoir sur elle. J'étois présente à cette conversation. Il dit à la Reine , qu'il avoit trouvé Madlle. de Chevreuse sa Fille fort embellie , & qu'elle avoit des yeux capables d'embraser toute la terre. La Reine sourit , & lui répondit en criant de toute sa force , qu'il avoit trop d'amour pour la Beauté, & qu'il falloit qu'il commençât à ai-

1649. mer le Ciel & la Vertu. Madlle. de Chevreuse étoit belle : elle avoit en effet de beaux yeux , une belle bouche , & un beau tour de visage ; mais , elle étoit maigre , & n'avoit pas assez de blancheur pour une grande Beauté. Sans doute qu'elle n'étoit point embellie depuis que la Disgrace de Made. de Chevreuse sa Mere les avoit éloignées toutes deux de la Cour ; car il est rare de voir que les années embellissent les Dames passé dix-huit ans. \*

Monfieur Oncle du Roi alla faire un Voiage de deux jours à Paris où il reçut de grands honneurs. Le Parlement , aiant consulté ses Registres, trouva qu'ils avoient autrefois député vers un Duc d'Orleans comme lui, Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France ; si bien que deux Présidents & six Conseillers le furent visiter en Corps , pour lui rendre graces de ce qu'il avoit contribué à la Paix.

Ce Prince , pour complaire à la Reine , fit prier Madame de Chevreuse de sortir de Paris , lui faisant dire qu'elle obligeroit la Reine à la bien  
traitter

traitter , si elle lui montrait de ne 1649.  
point vouloir profiter du mauvais  
état où l'esprit de la Fronde le met-  
toit ; mais elle , qui avoit connu par  
ses expériences que la Reine ne la  
considéroit plus , n'en voulut rien  
faire. Elle continua sa Négociation  
avec le Ministre ; & comme il faisoit  
profession publique de bonté , & de  
vouloir pardonner à ses Ennemis , elle  
en tira ce quelle voulut , & même  
avec facilité.

M. le Prince fut aussi à Paris, qui n'y  
reçut pas le même applaudissement,  
que le Duc d'Orleans. On l'avoit trou-  
vé plus indifferant pour la Paix , & plus  
âpre au Combat ; & par conséquent il  
n'y fut pas si bien traité , mais pour  
ne pas faire une si notable difference  
entre les deux , on lui députa un Prési-  
dent & deux Conseillers , qui lui  
firent les mêmes compliments. Dans  
les Ecclaircissemens qu'il eut avec  
Made. de Longueville , elle travailla  
soigneusement à le détacher des inté-  
rêts de la Reine. Elle lui fit com-  
prendre qu'il avoit tort de se desunir  
de sa Famille & qu'elle pouvoit être  
utile à sa Grandeur. Il vit que le

1649. Prince de Conti tiroit de grands avantages de la Cour ; que Madem. de Longueville , qui l'avoit conduit à cette considération , étoit digne d'être écoutée ; & qu'elle lui pourroit être propre à beaucoup de grandes choses. Il prit gout enfin aux flatteuses illusions de cette Princesse , & le Sang , joint à la Politique , le lièrent à elle par de nouveaux liens. Ce redoublement d'Amitié & de confiance fit qu'insensiblement il se forma dans l'Ame de M. le Prince des sentimens dissemblables à ceux qu'il avoit eû par le passé , & qu'il s'accoutuma peu à peu à parler du Mazarin , avec le même mépris , que les Frondeurs. Ce fut la source du changement qui parut depuis dans sa conduite , & qui causa sa haute & dure maniere d'agir avec la Reine & son Ministre. Elle produisit ensuite ces grandes Révolutions de la Cour , qui causèrent de si grands Desordres dans le Roiaume , & dans la Famille Roiale.

Le Coadjuteur se tint dans sa Forteresse , & ne voulut point venir à St. Germain comme les autres ; mais,

trouvant



trouvant à propos de paroître de 1649  
loin , il pria le Duc de Liancour de  
faire ses complimens à la Reine , de  
l'assurer qu'en son particulier il étoit  
son très fidele Serviteur , & qu'il la  
reconnoitroit toujourns pour sa bien-  
factrice & sa maitresse ; mais , la Rei-  
ne les reçût avec mépris , & ordonna  
à son Ambassadeur de lui dire , qu'el-  
le ne le considereroit jamais pour  
tel , que premièrement il ne fut Ami  
du Cardinal Mazarin ; qu'il étoit  
son Ministre ; qu'elle vouloit que  
ceux qui lui avoient de l'obligation ,  
comme lui , suivissent en cela ses  
mêmes sentimens. Cependant , le  
Coadjuteur , comme j'ai déjà dit ,  
traitoit avec le Ministre , dont il  
avoit reçu beaucoup de graces pour  
ses Amis , & des promesses à son  
égard , qui dans leur tems eurent  
leur effet.

Le Duc de Longueville arriva de  
Normandie avec une grande suite.  
Il vint saluer la Reine , qui le reçût  
gravement. Je remarquai que ce Prin-  
ce en parut interdit , & qu'il ne put  
jamais lui dire une parole de bon  
sens. C'étoit un homme de grande  
E 4 consideration

1649.

consideration : il voioit qu'il lui étoit honteux d'avoir fait cette faute contre le Service du Roi & de la Reine , dont il n'avoit nul sujet de se plaindre ; & qu'il étoit tombé dans ce malheur , plutôt par légèreté , que par raison. Quand il arriva , chacun se pressa autour de cette Princesse , pour entendre ce qu'il lui diroit ; car il est difficile de bien défendre une mauvaise cause ; mais , il n'eût jamais la hardiesse de parler : il pâlit , puis il devint rouge ; & ce fut toute sa Harangue. Après cet éloquent repentir , il salua le Cardinal Mazarin , & un moment après ils se retirèrent auprès d'une fenêtre : ils se parlèrent long-tems & ensuite ils se visitèrent réciproquement , & demeurèrent amis en apparence.

Le Comte d'Harcourt vint à la Cour comme les autres. Il fut reçu différemment selon les apparences & les caresses , mais différemment aussi pour les récompenses ; car elles ne furent pas si grandes pour lui , que pour ceux qui avoient été contre le Service du Roi. Il avoit manqué de conduite à se saisir de la Ville de  
Roüen

Rouen ; mais , il avoit bien servi, 1643.  
aïant toujours occupé un poste en  
Normandie , qui servoit de barriere  
contre les attaques des Ennemis , &  
mettoit le Roi en sûreté contre ce que  
le Duc de Longueville auroit pû faire,  
avec peu de Troupes & moins d'ar-  
gent. Il avoit enfin donné le moien  
au Roi de demeurer en sûreté à Saint  
Germain , ce qui n'étoit pas un petit  
Service. On lui donna ensuite le Gou-  
vernement d'Alsace , & une Abbaye  
pour un de ses Enfans.

Ce même jour le Duc d'York  
vint aussi à la Cour. Il n'avoit point  
encor vû le Roi ni la Reine , à cau-  
se qu'il étoit arrivé à Paris pendant  
le Siege de cette Ville où les visites  
n'étoient guere de saison. Il étoit de-  
meuré auprès de la Reine sa Mere,  
pendant cette mauvaise constellation  
contre les Rois , qui l'avoit privé  
d'un Pere , & avoit donné beaucoup  
d'affaires au nôtre. La Reine lui fit  
de grands honneurs , & lui donna  
une chaise à bras , de même que le  
Duc d'Orleans en avoit obtenu une de  
la Reine d'Angleterre sa sœur. Cete  
belle foule fut augmentée par la

1649. venue de Madame de Longueville ; & de Madlle. de Longueville sa belle Fille , qui aussi bien que les autres , avoit été une grande Frondeuse. Elle avoit de la vertu , & beaucoup d'esprit , & il lui étoit pardonnable d'avoir suivi les sentimens de son Pere. Quand ces Princesses arrivèrent , la Reine étoit au lit pour se reposer de toutes ses fatigues. J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle , & dans cet instant elle me faisoit l'honneur de me parler de l'embarras qu'avoit eû le Duc de Longueville en la saluant. Comme je scûs que Made. de Longueville alloit venir , je me levai ; car , j'étois à genoux devant son lit , & me mis auprès de la Reine , résolue de n'en point partir & d'écouter de près si cette Princesse si spirituelle seroit plus éloquente que le Prince son Mari. Comme elle étoit naturellement timide , & sujette à rougir , toute sa capacité ne la sauva pas de l'embarras qu'elle avoit eû en abordant la Reine. Je me penchai assez bas entre ces deux Illustres Personnes , pour scavoir ce qu'elles diroient ; mais , je n'entendis rien

rien que *Madame*, & quelques mots 1649.  
 qu'elle prononça si bas, que la Reine,  
 qui écoutoit avec application ce qu'elle  
 lui diroit, ne pût jamais y rien  
 comprendre. Mademoiselle de Lon-  
 gueville, après la révérence de Ma-  
 dame sa belle Mere, se contenta de  
 baiser le drap de la Reine, sans ou-  
 vrir la bouche : puis, se mettant tout-  
 tes deux sur les Sieges qu'on leur ap-  
 porta, elles furent fort heureuses de  
 ce que je commençai la conversation,  
 en demandant à Made. de Longue-  
 ville, à quelle heure elle étoit partie  
 de Paris, parce qu'il n'étoit pas  
 deux heures après midi ; & pour  
 les soulager de la confusion qu'elles  
 avoient, qui les incommodoit beau-  
 coup, j'exagerai leur diligence. Cet-  
 te conversation, dont les matieres  
 frivoles furent le sujet, & cette vi-  
 site si seichement passée, ne servit  
 qu'à augmenter le ressentiment que  
 la Reine avoit contre cette Princesse,  
 qui, n'ayant jamais pris soin de lui  
 plaire, ne lui plaisoit pas aussi. Elle  
 confirma de même Madame de Lon-  
 gueville, dans les mauvaises inten-  
 tions qu'elle conservoit dans son cœur

1649. contre le repos de la Reine ; car quand les dispositions sont mauvaises , & que ceux qui ne s'aiment pas ne s'éclaircissent point sur les sujets qu'ils ont de se plaindre les uns des autres , ce silence augmente l'inimitié , & empêche qu'elle ne finisse.

La joie de la Paix fut alors traversée par les Ennemis , qui assiégèrent la Ville d'Ipres. Gersé fut commandé pour aller avec quelques Troupes , faire quitter les armes au Marquis de la Boullaie. Il faisoit son possible pour émouvoir dans la Champagne quelques nouvelles Révolutions ; mais , il n'y réussit pas. Le dégât que firent les Troupes du Roi donna un faux prétexte au Parlement de vouloir s'assembler exprès pour y donner ordre ; voulant encore se mêler de toutes les choses dont il ne lui appartenoit pas de connoître.

En même tems , se fit l'Accomode-  
ment du Duc de Vendome , qui  
n'étoit point venu à la Cour , depuis  
qu'il en avoit été chassé par l'établisse-  
ment du Cardinal Mazarin. Il avoit  
profité de ces Desordres , en mon-  
trant

trant qu'il n'aprouvoit pas le procédé audacieux de son Fils le Duc de Beaufort, & qu'il desiroit infiniment de devenir Ami du Ministre. Pour marque de ce desir, il proposa le Mariage de son Fils le Duc de Mercœur, avec l'ainée Mancini, Niece du Cardinal. Cette proposition ne fut point refusée: elle étoit avantageuse au Ministre, & pouvoit donner de grandes commoditez à ce Prince, qui en desiroit l'exécution, afin de rentrer dans la faveur. 1649.

Cette Guerre civile, où le Cardinal Mazarin avoit été mal-traité, lui avoit déplu, il trouva que des Places & des Alliances le rendroient plus considérable, & le mettroient en état de se pouvoir deffendre par lui même, sans mandier continuellement la Protection du Duc d'Orleans, & du Prince de Condé. En changeant de conduite, il devint plus intéressé qu'il n'avoit été jusques alors, & les mauvais tours de ses Ennemis lui firent desirer de se faire redouter de ceux qui lui avoient fait beaucoup de mal, & beaucoup de peur. Par ces raisons, il traita le Duc de Vendome

me

1649. me comme son Ami ; & ce Prince fut de même reçu par la Reine , avec beaucoup de démonstration de bonne volonté.

Monsieur le Prince étoit un peu dégouté de la conduite du Ministre , que ses Ennemis décrioient tout-à-fait. Il étoit , comme je le viens de dire , pressé par sa Famille d'entrer dans leurs desseins , afin de se faire le Maître de la Cour , au lieu qu'il n'étoit ( à ce qu'ils disoient ) que le Vallet du Cardinal. Made. de Longueville se servit de cette union du Ministre , avec le Duc de Vendôme , pour faire haïr à Mr. le Prince celle qu'il avoit eüe jusques alors avec lui. Elle lui dit que c'étoit une marque indubitable qu'il ne vouloit plus le considerer pour son principal appui , puis qu'il entroit dans d'autres intérêts & prenoit dans la Cour , une autre protection que la sienne ; & qu'il étoit à croire que le Duc de Vendôme , devenant Parent du Ministre , seroit plus considéré que personne auprès du Roi & de la Reine. Ces raisons , représentées par une Sœur qu'il avoit fort aimée , furent des ar-

mes



mes , pour combattre dans le cœur de 1649.  
M. le Prince l'inclination qu'il avoit à  
la Paix , & à ne se point brouiller à la  
Cour. Ce Prince , qui eût été au de-  
sespoir si on eût cru que quelqu'un  
l'eût gouverné, se laissa néanmoins con-  
duire par cette Princesse à ce que lui-  
même de son mouvement n'auroit ja-  
mais fait.

Cet éloignement de volonté porta  
M. le Prince à s'éloigner de la Cour  
pour quelque tems, il fit dessein d'aller  
en Bourgogne ; & aussitôt qu'il mon-  
tra d'avoir cette pensée , la cause en  
fut facilement apperçûë par le Minis-  
tre , qui ne manqua pas d'avoir des  
avis sur les dégouts qui commen-  
çoient à se former contre lui dans l'a-  
me de ce Prince. Le Cardinal Mazarin,  
pour adoucir son cœur , lui fit parler  
de la proposition que le Duc de Ven-  
dome lui avoit faite , & lui fit dire  
tout ce qui pouvoit le rassurer , sur  
les craintes qu'on lui avoit fait conce-  
voir ; mais , il ne reçut pas ce qui  
venoit de sa part avec ce même esprit  
qu'il auroit eû , si Madame de Lon-  
gueville n'eût point commencé à l'em-  
poisonner. Le Ministre en eût du  
cha-

1649. chagrin , & tout ce qui lui parut propre à raccommo-der ces mauvais commencemens se fit ensuite de sa part sans aucun effet.

Je finirai les Avantures de Saint-Germain par l'Arrivée du Marquis de Vitri , du Marquis de Noirmoutier, & de Laigue. Le premier avoit du mérite , & de la qualité. Sur quelques dégouts que j'ignore il étoit entré dans ce Parti , étant actuellement attaché au Service de la Reine , en quoi sa faute étoit plus grande , & moins pardonnable. Pour les deux autres , l'un avoit beaucoup de naissance , tous deux étoient honnêtes gens , & tous deux avoient été grands Frondeurs , & avoient comme je l'ai déjà dit traité publiquement avec le Roi d'Espagne. Ils vinrent donc sous la foi publique sauver la Reine , avec la même hardiesse que s'ils eussent travaillé à sauver l'Etat ; & comme les autres , ils en furent quitte pour un peu de froideur & de mauvais visage. Ils étoient de ma connoissance , & dans le moment que je fus apperçue par eux , ils vinrent me témoigner beaucoup de joie de me rencontrer.

Je

Je leur dis tout bas que j'étois fort aisé 1649.  
de les voir ; mais , qu'en cette occasion , je les priois de ne m'aimer pas tant , vû que l'Amitié de telles gens n'étoit nullement de bon augure dans la Chambre de la Reine. Comme je raillois avec eux , Monsieur passa , qui leur fit mille caresses. En me retirant , je lui dis , que je croiois avoir mérité la corde , par la bonté que j'avois eüe de les souffrir , & que j'en étois en scrupule. Je les laissai , & lui dis encore que pour lui qui étoit le Maître , & qui n'avoit rien à craindre , il pouvoit leur faire grace & les bien traiter ; mais que pour moi , je croiois en devoir user autrement. Monsieur me répondit que j'étois bien sage , & que pour m'empêcher d'aller à la Greve , il alloit les emmener. Il les prit en effet , & les poussant dans une fenetre , il demeura quelque tems à les entretenir. Cette Conversation fut aussi-tôt remarquée & tellement sentie par le Ministre , qu'un de ses Domestiques m'assûra , qu'il en avoit eüe de l'inquiétude : & ensuite l'Abbé de la Riviere me conta que le Cardinal lui en avoit fait des reproches , se plaignant

1649. gnant à lui de son Maître , d'avoir si bien traité ces deux hommes. Je connus par cette petite Avanture, que les actions des Grands sont toujours grandes quelques petites qu'elles soient ; & que ce Prince, quoi qu'il eût de bonnes intentions , n'étoit pas Ennemi mortel de ceux qui avoient mortellement offensé l'Etat.

Peu après , je quittai la Reine , & vins faire un petit voiage à Paris. Je trouvai cette grande Ville encore pleine de cet Esprit de Rebellion , qui depuis quelque tems l'avoit entièrement occupée ; & sans être Astrologue , je prévis aisément , que cette Paix ne seroit pas de longue durée.

Le 31.  
Mars.

En ce même tems , la Reine partit pour aller à Compiègne , donner ordre aux Affaires que les anciens Ennemis de l'Etat lui donnoient sur la frontiere. Ils continuoient le Siege d'Ypres , où Beaujeu se deffendit si bien , qu'il le fit durer plus long-tems qu'on n'avoit crû. Palluau , qui ne s'y étoit pas trouvé au commencement , fut blâmé de tout le monde ; mais , il avoit sçû se mettre si bien auprès du Ministre , qu'il ne fut pas si abbatû de  
ce

ce malheur, qu'un autre l'auroit été. 1649.

Quoi qu'il n'eut aucune étude, & qu'il beguaiât en parlant, comme il avoit un grand sens naturel, & le génie de la Cour, il avoit trouvé moyen de se mettre en possession de se servir plus ordinairement de l'Intrigue du Cabinet, que d'une grande assiduité à l'Armée, pour avoir les plus beaux Emplois que les Gens d'Epée puissent obtenir. Quoi qu'il eut du cœur comme un autre, il trouvoit toujourns plus à propos de combattre ses Ennemis particuliers, que ceux de l'Etat. Il fut affligé de perdre cette place, parce que ce Gouvernement lui valloit beaucoup; mais, avec de l'esprit, de la hardiesse, & du bonheur, on va bien loin. Pour marque de cette vérité, quelques années après, cet habile Courtisan, malgré toutes ses facheuses Aventures, parvint à la Dignité de Maréchal de France, à laquelle les Officiers qui croioient la mériter mieux que lui disoient que ses Bons-Mots & ses agréables railleries avoient eû plus de part que ses grandes Actions.

Le séjour de la Reine à Compiègne  
ser-

1649. servit un peu à délasser son esprit des Affaires qui en avoient troublé le repos. La Forêt & la Riviere qui font l'ornement de cette petite Ville lui firent passer d'agréables heures , & donnèrent beaucoup de divertissement au Roi & à Monsieur , qui étans tous deux trop jeunes pour prendre part aux maux de l'Etat ne pensoient qu'à chercher du plaisir par tout où ils se trouvoient.

Pendant ce petit intervalle de plaisir , le Duc & la Duchesse de Vendome , qui vouloient l'Alliance du Ministre , firent ce qu'ils purent pour obliger le Duc de Beaufort à consentir au Mariage de M. de Mercœur avec l'ainée Mancini ; mais , il ne voulut pas l'agréer. Pour le satisfaire , on lui offrit le Gouvernement d'Auvergne ; mais il le refusa : & dans ce tems là , étant revenue à Paris , & le rencontrant un jour chez Mde. la Duchesse de Nemours sa Sœur , il me dit qu'on se moquoit de lui ; car , en même tems qu'on lui offroit ce Gouvernement , on le vouloit donner au Duc d'Elbeuf , pour récompense de celui de Picardie , que le Cardinal

vouloit avoir. Mais , comme cet 1649.  
échange ne se fit point , je croi que le  
Duc de Beaufort se trompoit lui-même , ou qu'il faisoit semblant de le  
croire , pour ne se point accomoder ;  
voulant , selon toutes les apparences ,  
ou plus qu'on ne lui offroit , ou ne  
voulant rien pour demeurer toujours  
en état de tout vouloir.

Quelques jours après , ce Prince  
tomba malade d'une colique si violente ,  
qu'il crût être empoisonné , &  
prit publiquement du contrepoison ;  
ce qui fait connoitre le dessein qu'il  
avoit de réveiller l'Amitié du Peuple  
de Paris pour lui. Il en avoit plus  
besoin contre ses anciennes liaisons ,  
que contre aucun breuvage qu'on lui  
eût fait prendre ; car , il faut avoier ,  
que le Cardinal Mazarin ne nous a  
point parû vouloir user de mauvaises  
voies pour se défaire d'aucuns de ses  
Ennemis ; & que jamais Favori , éle-  
vé à la plus grande Puissance qu'un  
homme puisse avoir , n'a eu plus de  
clémence & de douceur que lui. Aussi  
l'avons nous vû visiblement protégé  
de Dieu , pour marque évidente à  
tous les hommes , que comme il en  
est

1649. est le Createur , il hait celui qui repand leur Sang , & conserve le pacifique. Le peuple de Paris fut voir ce Prince malade , & la foule devint si grande chez lui , qu'à la fin il falut ouvrir toutes les portes qui alloient à sa Chambre , hauffer les rideaux de son lit , & l'exposer à la vuë du Public. Ce grand concours , & la flaterie de quelques uns de ses amis, acheverent de le rendre irreconciliable avec le Ministre. Il crut faire une Action heroïque de ne se point acommoder , & les adulations de ceux, qui vouloient toujors avoir un Chef en sa personne furent cause qu'il ne fut point aussi satisfait de la Cour qu'il le devoit être.

Le 8.  
Mai. Ypres se rendit aux Ennemis le huitieme jour de mai 1649. après que Beaujeu l'eut deffendue , assez de tems pour mériter beaucoup de louanges de sa résistance. L'Intrigue du Cabinet occupoit tellement le Ministre , que cette perte ne put pas trouver en lui assez de place pour lui causer de nouveaux chagrins. Ses plus grands maux ne venoient pas des Ennemis de l'Etat , mais plutôt de  
ceux



ceux qui voulant paroître ses Amis, 1649.  
ne l'estoient point, & qui pour tirer  
de lui des graces & des bien-faits,  
lui faisoient naître de continuelles Af-  
faires, afin de le forcer, à leur don-  
ner davantage. Le dessein que le  
Cardinal conservoit toujourns de faire  
revenir d'Henery, étoit pour lors  
un de ses plus grands embarras : le  
desordre où étoient les Affaires du Roi  
lui faisoit desirer de plus en plus de  
le pouvoir rappeler ; mais ce chan-  
gement n'étoit pas encore en état de  
se faire. Il ne vouloit pas qu'il parut  
venir de lui, de peur de se faire haïr  
par le Parlement, & les Peuples, qui  
avoient en horreur le nom de cet  
homme. Il faisoit semblant, au con-  
traire, de favoriser ceux qui aspi-  
roient à cette Charge, & leur faisoit  
espérer qu'il leur seroit favorable.  
Le President de Maisons étoit celui  
qui avoit parû se declarer d'avantage  
sur cette prétention, cù par bonheur  
pour lui il avoit trouvé des personnes  
qui l'avoient servi solidement, & avec  
une grande application à ses intèrets.  
On parla dans le Conseil de cette Af-  
faire. Le Cardinal montra de proté-  
ger

1649. ger ce Président, & en même tems il avoit supplié Monsieur Oncle du Roi de s'y opposer. Cette opposition ayant été faite, le Ministre temoigna au Président de Maisons qu'il étoit fâché de l'obstacle que le Duc d'Orleans avoit apporté à ses desirs, & crût par cette finesse l'avoir satisfait. Il crût aussi avoir de même caché au Public la résolution qu'il avoit faite d'y remettre d'Hemery ; mais, il étoit aisé de voir où alloient ses intentions. Nous conclûmes aussi-tôt, qu'il falloit faire changer le Duc d'Orleans, afin de montrer au Ministre qu'il étoit difficile de tromper les Gens de la Cour. L'Abbé de la Riviere étoit le seul qui fût capable de cela : je me chargeai de lui en parler, & trouvant par le moien de la Marquise de Sablé un intérêt particulier qui lui pouvoit faire souhaitter pour Sur-Intendant celui que son Maître avoit paru rebutter. Je le persuadai d'y travailler ; & il le fit si bien, que le Duc d'Orleans changea tout à fait de sentiment ; & peu de tems après ce Prince fit dire au Président de Maisons, qu'il n'avoit été contre lui que  
par

par complaisance , & que dans le vrai 1649.  
il desiroit l'obliger , & lui donner sa  
voix. Ce bon office n'étoit pas suffi-  
sant pour faire conclure l'Affaire à  
l'avantage du Président de Maisons,  
parce que dans le vrai le Ministre étoit  
le Maître absolu de toutes les Résol-  
utions de cette nature ; mais , cette  
Protection du Duc d'Orleans lui fut  
tout-à-fait avantageuse , dans le tems  
où sa destinée le porta à cette Charge:  
elle nécessita le Cardinal de lui don-  
ner la sienne , ne pouvant pas lui refu-  
ser ce que déjà il lui avoit fait espérer,  
en faisant semblant de lui être favo-  
rable.

En ce même tems , j'allai à Com- Le 27.  
piegne trouver la Reine. Je fis ce pe- Mai  
tit voyage ; car , il étoit difficile de  
vivre avec plaisir dans Paris à cause  
des Disputes continuelles qu'il falloit  
avoir avec ses Ennemis. Ils la bla-  
moient incessamment de la Protection  
qu'elle donnoit à son Ministre , & ne  
pouvoient bien entendre qu'il seroit  
injuste & d'une dangereuse consé-  
quence , que les Souverains accou-  
tumassent leurs Sujets à faire leurs vo-  
lontez : la voie de la desobéissance &

1649. de la rebellion est toujours criminel-  
le. Si cette Princesse avoit été un peu  
plus jalouse de son Autorité & de sa  
Puissance, & si elle se fut contentée  
de soutenir son Ministre, se servant  
de son habileté sans affecter la plus-  
part du tems de n'avoir part à rien,  
elle auroit acquis une réputation plus  
éclatante que celle des Reines les  
plus estimees; mais son indifférence,  
qui la portoit à négliger la gloire de  
gouverner par elle même un grand  
Roiaume, a caché la beauté de sa  
résistance, & le tems seul a fait con-  
noître, que les meilleures & les plus  
hardies résolutions ont été nourries la  
plus grande partie dans sa prudence  
& sa fermeté.

Madame la Princesse étoit allée à  
Paris revoir Madame de Longue-  
ville, & se rejoindre à sa Famille. On  
crut qu'elle prit un peu de leurs Senti-  
mens parcequ'elle s'imagina que la Rei-  
ne avoit méprisé sa douleur à St. Ger-  
main quand le Prince de Conti en  
étoit parti, & qu'elle avoit eu quel-  
que défiance d'elle. Je crois qu'elle  
se trompoit; car dans ce tems là, un  
jour parlant à la Reine, de Madame  
la

la Princesse , je lui dis , comme il étoit 1649.  
vrai qu'en arrivant à Paris , je l'a-  
vois trouvée remplie d'une grande  
tristesse , tant sur ce qui regardoit sa  
Majesté , que sur les intérêts de Ma-  
dame de Longueville , & que j'avois  
été étonnée de la trouver si sensible  
à deux choses , qui étoient si contrai-  
res : sur quoi elle me fit l'honneur  
de me répondre , qu'il étoit vrai  
qu'elle lui étoit obligée , & qu'elle  
avoit bien vû , malgré la tendresse  
qu'elle avoit pour ses Enfans , qu'el-  
le avoit senti leur separation de la  
Cour , autant parce qu'elle avoit pa-  
ru contraire au service du Roi , que  
par les mauvaises suites qu'elle pou-  
voit avoir à leur dommage ; & qu'enfin  
elle ne trouvoit point étrange qu'elle  
eût commerce avec eux , parce qu'el-  
le ne la soupçonneroit pas aisément  
de lui manquer de fidélité. Cepen-  
dant , l'Histoire du Tems veut que  
cette Princesse , charmée de la haute  
Réputation où elle voioit alors Ma-  
dame de Longueville , fut de concert  
avec elle . ( quoi qu'elle ne scût pas  
tous ses secrets , ) pour travailler un-  
animement à dégouter M.le Prince de la

1649.

liaison qu'il avoit eue jusques là avec la Reine & son Ministre. Le Mariage, que vouloit faire le Cardinal lui déplut, par sa propre inclination, parce que la Maison de Vendôme avoit toujours été opposée à celle de Condé; & quelques personnes confidentes de Madame de Longueville me dirent, que M. le Prince quittant sa Famille à Paris pour aller en Bourgogne, il leur dit, *Qu'il avoit fait ce qu'il avoit dû en soutenant le Cardinal Mazarin, parce qu'il avoit promis de le faire; mais, qu'à l'avenir, si les choses prenoient un autre chemin, il verroit ce qu'il auroit à faire.* Il alla à Compiègne prendre congé de la Reine, pour aller à ce Voiage; & quand il la quitta, elle qui sçavoit ce qui se passoit, lui dit tout haut. *Qu'elle croyoit qu'ils se sépareroient bons amis, & qu'elle tenoit pour assuré que leur Amitié demeureroit entre eux aussi parfaite qu'elle avoit été depuis la Régence; ajoutant, qu'il falloit que cela fût, malgré ceux qui desiroient le contraire.* Comme les paroles des Rois & leurs actions sont quasi toujours desaprouvées, beaucoup de personnes bla-

mé-

mèrent la Reine de lui avoir parlé de 1649.  
cette sorte , parce qu'elle rendoit cette  
petite mesintelligence trop publique,  
& donnoit lieu de croire qu'il étoit  
vrai que ce Prince se vouloit séparer  
d'elle. Avant que de partir , il pré-  
senta à la Reine , le Maréchal de la  
Mothe , qui n'avoit point encore pa-  
ru , parce que demandant beaucoup il  
avoit fallu plus de tems au Ministre  
pour se résoudre de lui accorder ce  
qu'il souhaittoit. La Reine , parlant  
de lui , & de quelques excuses qu'il  
lui avoit fait faire sur son retardement,  
avoit dit tout haut qu'elle ne se sou-  
cioit pas de le voir. Il crût par là être  
obligé de se hâter davantage ; & ce  
fut seulement pour être mal reçu. On  
se mocqua d'un Eclaircissement public  
qu'il fit avec le Cardinal Mazarin en  
le saluant ; car d'ordinaire ces sortes  
de Conversations ont besoin de secret.  
Sa Harangue , quoi que mal tissue,  
n'empêcha pas qu'il ne reçut de l'ar-  
gent en quantité. En ce seul point  
se renfermèrent tous ses desirs : il  
avoit déjà toutes les Dignitez où pou-  
voit aspirer la plus grande ambition  
d'un Gentilhomme ; & néanmoins on

1649. m'assura qu'étant de retour à Paris, quelqu'un lui demandant s'il étoit devenu Roialiste, il avoit répondu, *La Reine m'a fait justice, m'ayant satisfait; mais elle ne m'a point fait de grace, & j ne suis pas plus son Serviteur que je l'étois il y a peu de tems:* Paroles, qui me semblent honteuses dans la bouche d'un François, & d'un Officier de la Couronne, qui étoit devenu Maréchal de France & Duc de Cardonne, par les bienfaits du feu Roi.

Le Ministre, voulant donner quelques soins à la conservation de nos frontieres, fit résoudre la Reine de changer son séjour de Compiègne en celui d'Amiens. Il forma des desseins avantageux à la France, afin de donner des bornes aux progrès des Ennemis, & plus encore pour calmer les tempêtes du dedans du Roiaume, par les bons succès que les armes du Roi lui pouvoient faire espérer. Il supplia le Duc d'Orlean d'aller passer quelque tems à Paris, afin d'assoupir par sa présence le bruit qui se faisoit encore contre le Mazarin, ce qui lui donnoit beaucoup d'inquiétude, & lui faisoit

crain-



craindre que le reste de cette malice publique ne s'oposât à son bonheur particulier, & ne l'empêcha d'avoir part à la Paix. Ce Prince qui voulut obliger la Reine, la suivit jusques dans Amiens : il lui aida à prendre les résolutions nécessaires au Service du Roi ; puis revint prendre Madame qui l'attendoit à Compiègne, & qui par grande merveille l'avoit suivie cette année. De là, il s'en retourna préparer l'entrée de celui qui avoit besoin de son assistance & de sa protection ; mais, qui apparemment commençoit à se lasser de cette dépendance.

Je partis de Compiègne pour revenir à Paris le même jour que la Cour partit pour Amiens, & ne suivis point la Reine. A mon retour, je trouva les esprits aussi mal intentionnez que jamais, & les Libelles des Séditieux plus dangereux à l'Etat, que ceux, qui jusqu'alors avoient seulement attaqué la personne du Cardinal. Un de ceux-là prononçoit hardiment, *Que quand les Revoltes étoient générales, les Peuples avoient un juste droit de faire la Guerre contre leur Roi ; que leurs Grièfs devoient être décidéz par*

1649. *les Armes , & qu'ils pouvoient dans ce tems là porter la Couronne dans d'autres Familles , ou changer de Loix.* Et dans cet Ecrit il y avoit des Exemples allégués d'Etats , qui avoient changé la Monarchie en un Gouvernement de plusieurs , voulans par là faire naître au Parlement le desir de se faire pareil au Sénat de Venise , ou de suivre l'exemple de celui d'Angleterre. \* Toutes ces hardiesses , qu'on peut nommer de grands Crimes , & même si énormes qu'ils font de la peine à penser , procédoient de ceux qui vouloient augmenter les Desordres , & les augmenter autant qu'ils le souhaittoient. Le Parlement sans doute n'y avoit alors nulle part , & il parut que cet Ecrit avoit donné de l'horreur à tous , & même aux plus malins.

\* Mon Frere , à son retour d'Allemagne , répondit à cet Ecrit. & sa Réponse fut estimée. Il étoit néanmoins fort jeune.

A l'arrivée de la Cour dans Amiens, le Cardinal Mazarin manda au Marquis d'Hocquincourt , Gouverneur de Peronne , de le venir trouver pour l'entretenir de quelques affaires importantes. Il n'étoit pas content de ce qu'il avoit laissé passer Madame de Chevreuse , qui étoit revenue de Flandres

dres sans le consentement du Roi ; il 1649.  
lui montrait aussi de le vouloir récompenser sa Place , pour la rejoindre au Gouvernement de Picardie : qu'il sembloit avoir dessein de prendre. Le Marquis d'Hocquincourt étoit un homme vaillant & de grand cœur , mais léger & facile à dégouter. Il avoit pris liaison avec les Frondeurs sur quelque petit mécontentement , & avoit quitté l'Armée pour aller se renfermer dans sa Place , disant qu'il avoit eu avis qu'on le vouloit arrêter. Sur l'ordre qu'il reçût du Ministre , il vint le trouver avec un bonne escorte ; étans convenus , avant leur entrevûë , du lieu , & de la quantité de gens qu'ils devoient avoir l'un & l'autre , & de toutes leurs sûretés. Ils se virent enfin dans une Campagne , au milieu de cinquante hommes de Cheval de chaque côté. Hocquincourt étoit un bon Picard , franc Chevalier , & bon Ami. Il dit au Cardinal , qui lui témoignoit vouloir être de ses Amis à des conditions avantageuses , qu'il ne lui pouvoit accorder son Amitié , ni recevoir ses offres , s'il ne lui permet-

1649.

toit de travailler à les remettre bien ensemble, lui & le Duc de Beaufort, aiant promis de ne rien faire sans ce Prince. Le Ministre, qui ne demandoit que la Paix, lui donna pouvoir d'aller traiter avec son Ami le Duc de Beaufort, & consentit même à quelques offres, qu'il lui permit de lui faire de sa part. Hocquincourt partit ensuite de Peronne, & vint à Paris chercher ce Prince, pour tacher de lui persuader cet Accomodement. Il le trouva embarassé dans une grande brouillerie, qu'il avoit eue avec beaucoup de personnes de la Cour, & mal intentionné pour le Cardinal; si bien que ne pouvant réussir dans sa Négociation, & voiant qu'il étoit obligé au Ministre, il se dégagea du Parti de la Fronde, & s'accomoda avec le Cardinal, sans pourtant se défaire de son Gouvernement. (\*)

\*) Il étoit Gouverneur de Peronne. Le Duc de Beaufort avoit un grande Querelle sur les bras, qui étoit alors le sujet de toutes les conversations des gens du grande monde. Quelques jours avant que la Reine partit de Compiègne pour Amiens le Duc de Candalle, le Commandeur de

Sou-

Souvré, Manicamp, Ruvigni, Gerfé, le Commandeur de Jars, & quelques autres voulurent aller à Paris faire une petite course, à dessein d'aller bientôt après rejoindre la Cour dans Amiens. Comme ils prirent congé de la Reine, Gerfé, le moins sage de tous les hommes, lui dit en souriant qu'ils alloient bien soutenir leur Parti. La Reine lui répondit, parlant aussi à tous les autres ? *Ha ! mon Dieu, soyez tous bien sages, & vous ferez bien.* Etans donc à Paris, ils se rencontrèrent les deux Partis ensemble un soir dans les Tuilleries. La troupe de gens de la Cour étant dans la grande allée, ils virent le Duc de Beaufort, qui venoit vers eux, accompagné du Duc de Retz, & d'un bon nombre de Conseillers Frondeurs. Soit que le Duc de Beaufort voulut éviter de rencontrer de front tant de ces Mazarins, soit que cela arrivât sans dessein, quoiqu'il en soit, comme il approcha d'eux il prit un jeune Conseiller, & au lieu d'aller droit par cette allée, il se détourna pour en prendre une petite, témoignant de vouloir entretenir en parti-

1649.

culier celui qu'il avoit obligé de le suivre. Gersé, d'humeur incompatible avec le bon sens, voulant s'acquérir quelque mérite auprès du Ministre, fit des railleries du Duc de Beaufort, disant que le Champ de Bataille leur étoit demeuré, que ce brave Prince avoit évité leur rencontre, & que les Frondeurs n'avoient osé paroître devant les Mazarins. Au sortir des Thuilleries, il alla visiter des Dames: il conta dans les ruelles cette Avanture dans les mêmes termes; & le lendemain il en fit des plaisanteries à ceux qui les voulurent entendre. Aussi-tôt que le Duc de Beaufort en fut averti, au lieu de délibérer sagement à ce qu'il étoit bon & à propos de faire, il se resolut brusquement de s'en vanger, & le fit d'une manière assez bizarre. Nos Courtisans, qui ne pensoient qu'à jouir de la vie & de ses douceurs, & Gersé qui ne pensoit pas avoir trouvé de si bons Echos, proposèrent en même tems d'aller souper sur la terrasse du Jardin du Renard, & paierent chacun deux pistolles pour leur repas. Ce même jour on dit à Gersé que le  
 Duc

Duc de Beaufort avoit sçû ce qu'il 1649.  
avoit dit de lui , & qu'il avoit juré de  
le maltraitter. Il répondit avec une sa-  
gesse à contre-tems , qu'il n'avoit rien  
dit qui le pût offenser , & qu'il ne  
craignoit rien d'un Prince aussi géné-  
reux que celui - là. Cette prudence  
forcée n'étant pas naturelle n'eut  
point de bon effet , & ne le sauva  
point de la colere du Duc de Beau-  
fort , qui , pour être trop excessive ,  
& passer bien audelà de l'offense , fut  
avec raison desaprouvée de tout le  
monde.

L'heure du souper étant venue , le  
Duc de Candalle , & toute la Com-  
pagnie , au nombre de douze person-  
nes , se rendirent au Jardin , avec in-  
tention de se réjouir , & de faire bon-  
ne chere. Le Commandeur de Sou-  
vré fut averti par sa Niece Made-  
moiselle de Touffi , de ne se point  
trouver à cette Fête. Elle étoit inf-  
truite par un Ami du Duc de Beau-  
fort , par le Maréchal de la Mothe  
qui l'aimoit & qui l'épousa peu de  
tems après. Toute la Compagnie ap-  
prit de cette maniere qu'elle avoit  
quelque chose à craindre ; mais com-  
me

1649. me ils étoient déjà tous prêts de se mettre à la table quand l'avis arriva, ils jugèrent à propos de ne rien changer en leur dessein, & de faire bonne mine. Ils étoient encore au premier Service, lorsque le Duc de Beaufort arriva dans le Jardin, suivi du Maréchal de la Mothe, du Duc de Brisfac, du Comte de Fiesque, de Duras, & de beaucoup d'autres personnes de marque, avec quantité de Gentilshommes à lui: il y avoit aussi des Pages & des Laquais en quantité. Ces derniers avoient des Epées & des Pistolets, & les personnes de qualité n'en avoient point. Cette grande troupe parut en ce lieu public avec un grand bruit & beaucoup d'éclat. J'ai ouï dire à ceux qui les virent arriver, & qui avoient intérêt à cette Promenade que du bout de la Terrasse ils virent quantité d'Epées toutes portées en haut, les unes toutes nues, & les autres non. Ceux qui soupoyent, voyant cet appareil, jugèrent aussi-tôt qu'ils étoient destinés à un autre divertissement qu'à celui de faire bonne chere; mais, ne pouvant s'empêcher de danser, il fallût



lut attendre pour voir sur quelle ca- 1649.  
-dence on les réjouiroit. Ils firent  
donc semblant de ne penser à rien , &  
se laissant approcher du Duc de Beau-  
fort , lui & toute sa compagnie envi-  
ronnèrent la table. Il les salua avec  
un peu de trouble sur son visage , &  
son salut fut reçu avec civilité de  
ceux qui étoient assis : il y eût même  
quelques-uns d'eux , dont furent R-  
vigni & le Commandeur de Jars , qui  
se soulevèrent en le saluant , pour lui  
rendre plus de respect. Ce Prince ,  
dont la mine étoit haute & fiere ,  
leur dit , *Messieurs vous soupez de bon-  
ne heure.* Ils répondirent peu de pa-  
roles , toujours en posture civile ,  
afin de finir une conversation qu'ils  
ne jugeoient pas leur devoir être  
commode. Le Duc de Beaufort , la  
continuant malgré eux , demanda s'ils  
avoient des Violons. Eux lui dirent  
que non , & lui en même tems leur  
repartit qu'il en étoit bien fâché ,  
parce qu'il avoit intention de les leur  
ôter : & continua disant qu'il y avoit  
des gens en leur Compagnie qui se  
mêloient de parler de lui , & qu'il  
étoit venu pour les en faire repentir ;  
&

1649.

& prenant la nappe , il la tira rudement par le coin , & renversa des plats dont quelques uns de la Compagnie de ceux qui prétendoient les vuider furent salis. Aussi-tôt après cette action , tous se levèrent , & tous demandèrent leurs Epées. Le Duc de Candalle étoit Cousin germain du Duc de Beaufort : il étoit Fils d'une Fille bâtarde du Roi Henri I V , ainsi que ce Prince l'étoit du Duc de Vendôme , bâtard de ce même Roi. Ce jeune Seigneur , dont la seule considération devoit empêcher le Duc de Beaufort de se vanger de cette maniere ; le Duc de Candalle , dis-je , se sentant vivement offensé de ce procédé , saute à un de ses pages , lui prend son Epée , & se met aussi-tôt en devoir de réparer l'affront que toute la Compagnie venoit de recevoir en sa présence. Non seulement il se mit sur la deffensive , mais il alla attaquer ceux qui étoient les plus forts , & tous les témoins de cette action la louèrent infiniment , & dirent qu'en cette occasion , il montra beaucoup de courage & de valeur. On lui porta quelques coups, & peut-être

être qu'il auroit païé pour tous sans le 1649.  
soin que le Duc de Beaufort prit aussitôt d'empêcher ce malheur Lui ,  
qui n'en vouloit qu'à Gersé , voiant  
son parent en péril , se jetta entre les  
Epées , & fit ce qu'il put pour em-  
pêcher qu'il ne fût blessé , & lui pro-  
testa qu'il ne lui en vouloit point , &  
le pria instamment de ne point prendre  
de part a ce qu'il avoit fait. Le Duc  
de Candalle ne reçut point ses civili-  
tez : il lui dit tout haut , qu'il n'en  
pouvoit que trop prendre , puisqu'il  
l'avoit si peu considéré , que de les at-  
taquer tous ensemble. Pendant que ce  
Dialogue se faisoit , l'Histoire veut  
que Gersé fut maltraité par les Pages  
& les Laquais , & qu'il se coula com-  
me il put hors de la presse. Le Com-  
mandeur de Jars , & Ruvigni , qui  
furent respectez des Assaillans , de-  
meurerent parmi eux , blamans cette  
action , & demandans raison de l'In-  
sulte aux personnes de qualité qui ac-  
compagnoient le Duc de Beaufort.  
Ils leur dirent eux mêmes qu'ils ne  
pouvoient l'approuver , & qu'étans  
cent contre un , ils n'en prétendroient  
aucune gloire : aussi tous ne s'em-  
ploie-

1649. ploierent qu'à empêcher le desordre ; & comme ils sçavoient que le Duc de Beaufort n'en vouloit qu'à Gerlé , ils bouchèrent les yeux à son égard , & eurent soin de traiter civilement les autres. Le Fretoir , premier Ecuier de Madame la Duchesse d'Orleans , se trouva par hasard , de même que le Duc de Candalle , avec une Epée qu'il avoit pris à un de ses Laquais , & desirant s'en servir , le Duc de Beaufort , qui n'en avoit point , vint à lui , & lui dit qu'il ne lui en vouloit point , & qu'il se tint en repos. Comme il vit que ce Gentil-homme n'étoit pas satisfait de cette déclaration , il lui dit, *Vous devez être content de ce que je vous dis : ce n'est pas à vous à qui j'en veux :* & passant à côté de lui il lui arracha son Epée. Ce Prince , qui en effet ne vouloit offenser qu'une seule personne , & qui par cette raison employoit tous ses soins à s'opposer au Desordre, descendit de la Terrasse dans le Partere , où Saint Germain d'Archon , qui étoit Frondeur , & qui venoit d'entendre le Fretoir se plaindre hautement de ce qu'on lui avoit oté son Epée , lui conseilla de la lui ren-

voyer

voier. Le Duc de Beaufort le fit auf- 1649,  
si-tôt , commandant à un des siens de  
la lui reporter. Le Fretoir , en la pre-  
nant , dit à celui de qui il la reçut,  
qu'il n'étoit pas satisfait , & qu'il fal-  
loit qu'on la lui otât une seconde fois  
de meilleure grace. Le brave , qui en  
avoit été chargé , lui répondit aussit-  
ot que la chose étoit aisée à faire , &  
qu'à l'heure même . s'il le desiroit , ils  
pouvoient faire cette Epreuve ; à quoi  
le Fretoir repartit froidement qu'il ne  
prenoit pas le change.

Cette Avanture finie , tous se reti-  
rèrent. Le Duc de Beaufort croioit  
avoir fait une Action héroïque , & ses  
Amis étoient contens de lui avoir ren-  
du ce service ; mais , ceux qui avoient  
été offensez furent sensiblement irri-  
tez contre ce Prince , & demeurèrent  
avec un grand desir de se venger. Le  
Duc de Candalle , en son particulier,  
s'en alla le lendemain au Bois de Bou-  
logne , d'où il envoya Saint Megrin,  
qui étoit du nombre des Mazarins,  
appeller le Duc de Beaufort. Il ré-  
pondit qu'il ne se vouloit point battre  
contre son Cousin germain , qu'il  
avoit dessein de le contenter par tou-  
tes

1649. tes les voies qui lui seroient possibles; & que s'il ne pouvoit y réussir qu'on l'attaquât dans les ruës, & qu'alors il tacheroit de se deffendre. Saint-Megrin lui répondit, que c'étoit proposer l'impossible, puisque de se battre contre lui dans les ruës, vû l'affection que le Peuple lui portoit, c'étoit aller au Suplice, & non pas au Combat, & qu'il ne croioit pas que ce parti se pût accepter.

Ensuite de cet Appel du Duc de Candalle au Duc de Beaufort, ce Prince, pendant plusieurs jours, crut qu'on l'attaqueroit hors des ruës, c'est-à-dire dans le Cours & les Promenades publiques. Il y fut soigneusement avec une grande suite d'Amis: il y fit mener des Chevaux de main, & porter quantité de Pistolets & d'Epées. Cet Appareil de Guerre paroissoit attendre le signal d'un grand combat qui ne se donna point: il fut plus semblable aux Exploits de Dom Quichotte contre les Moulins, qu'à une Querelle de vaillans hommes, tels que l'étoient ce Prince & ses Amis, & ceux qu'il avoit offensez. Presque tous l'auroient, sans doute, emporté par leur  
Cou-

Courage sur les douze Maladins, s'ils 1649.  
avoient pu avoir quelque chose à de-  
mêler ensemble. Les Maréchaux de  
France s'emploient fortement pour  
accommoder cette Affaire; mais, le Duc  
de Candalle refusa de donner sa paro-  
le, & quelques autres se cachèrent de  
peur d'être obligés à la donner. En-  
fin Monsieur de Mets, Oncle du Duc  
de Candalle, Frere de sa Mere, &  
Fils bâtard de Henri le Grand, s'em-  
ploia avec tant de soin pour empêcher  
qu'il n'en arrivât du malheur, qu'il fit  
résoudre le Duc de Candalle, par  
l'impossibilité de se battre, d'aller à  
Verneuil avec lui. On força Gersé  
d'aller en quelque autre lieu, & de  
cette sorte l'Affaire fut mise en état de  
se pouvoir terminer par les voies ordi-  
naires.

La Reine reçût cette Nouvelle avec  
chagrin. Elle écrivit aussi-tôt au  
Chancelier, qu'elle vouloit qu'il in-  
formât de cette action comme d'un  
Assassinat; mais, comme ses ordres  
n'étoient pas alors observez, & qu'elle  
trouvoit dans toutes les occasions  
qui se présentoient peu d'obéissance  
dans Paris, ni lui, ni le Premier Prési-  
dent

dent n'en furent pas d'avis. Le Cardinal Mazarin conseilla la Reine d'envoyer querir les maltraittez ; & quand ils furent venus auprès du Roi, Monsieur Oncle du Roi prit le soin de les accommoder.

Le Duc de Mercœur prit le parti du Duc de Beaufort son Frere, contre ceux de la Cour, dont le Ministre fut mal content, disant qu'il ne vouloit point donner sa Niece au Frere d'un Extravagant, qui le haïssoit, & qui malgré son Alliance se joindroit peut-être avec ses Ennemis pour l'offenser. Ce chagrin, & l'embarras que le Duc de Beaufort apporta à cette Affaire, en demandant son partage avant la conclusion des nôces, y mit encore de grands obstacles, & la chose demeura quelque tems comme assoupie. Les plus politiques disoient que le véritable sujet de ce retardement étoit, que le Duc de Vendôme, se voiant de retour à la Cour, ne vouloit pas se hâter de lier son Fils, l'ainé de sa Maison, à la Fortune d'un Ministre dont la Grandeur étoit diminuée, dont l'Autorité étoit affoiblie, & de qui l'état ne paroïssoit pas devoir être permanent. La



La Reine étant revenue à Com- 1649  
piègne , le Prince de Conti & le Prin-  
ce de Marillac y furent , pour ache-  
ver de tirer du Ministre tous les avan-  
tages qu'ils en prétendoient. Madame  
de Longueville n'avoit rien oublié  
pour faire , que toutes les graces de la  
Cour tombassent sur la tête du Prince  
de Marillac. Il en reçut aussi , &  
fut traité comme un homme que la  
Reine avoit lieu de craindre , & qu'il  
falloit ménager. On crût néanmoins  
que malgré ces belles apparences , lui  
& le Prince de Conti pourroient être  
arrêtez. Madame de Longueville &  
toute cette Cabale en eut peur ; mais,  
la Reine n'étoit pas en état de faire  
de si grands coups. Ainsi , elle prit le  
parti de leur cacher sa haine , & de  
leur montrer de la douceur. Le Prince  
de Conti n'en fut pas plus traitable:  
il ne visita point le Ministre , & eut la  
hardiesse d'approuver l'Action du Duc  
de Beaufort , & de dire tout haut en  
présence de la Reine , qu'il s'étoit of-  
fert à lui dans cette occasion. Il l'a-  
voit fait , quoi que dans le vrai il ne  
l'aimât pas ; mais , c'étoit alors avoir  
l'ame belle & généreuse que de mon-  
trer

1649.

trer de l'opposition aux sentimens & aux intérêts de la Reine : on appelloit vertu & fermeté ce qui se faisoit pour se conserver en réputation parmi les Mécontens & les Revoltez, dont le nombre estoit en effet si grand, qu'il sembloit que d'être avec eux c'étoit au contraire se mettre du nombre des plus forts. Autant que je hai l'adulation, la flaterie, & l'esclavage ordinaire de ceux qui approchent des Rois & qui les empoisonnent & les perdent par ces mauvaises voies, autant suis-je Ennemie de la fausse raison de ceux qui croient que c'est l'amour de l'équité qui les porte à blâmer toujours les actions de nos Souverains, & de haïr incessamment ceux qu'ils aiment. Nous devons de l'obéissance à nos Rois, & à ceux qui nous commandent de leur part. Saint Paul ordonne aux Chrétiens de respecter les Puissances, & dit que toute Puissance vient d'en-haut. Pourvû que nous évitions de leur obéir en des choses qui seroient contre la Loi de Dieu & contre les Maximes de la Probité, que nous ne les flattions point dans leurs Passions déréglées, & que nous ne trempions point

point dans leurs Injustices s'ils en ont, 1649.  
alors nous sommes dans le véritable  
chemin de la vertu & de la générosité;  
& nous avons tort si, pour acquérir  
de la gloire, nous travaillons à les  
deshonorer. Leurs Ministres, qui  
sont ceux que nous censurons avec le  
plus de liberté doivent être regardez  
comme ce prochain que l'Evangile  
nous commande d'aimer. Le respect,  
que nous devons à nos légitimes Maî-  
tres, nous oblige d'en avoir aussi pour  
eux, & nous ne pouvons nous dis-  
penser de ce devoir; mais les hom-  
mes, pour l'ordinaire, s'imaginent  
qu'il y a de l'honneur à n'être pas  
dans ces Sentimens: & quand ils veu-  
lent paroître avoir de meilleures & de  
plus droites intentions, c'est quasi tou-  
jours par de fausses vertus qu'ils affect-  
tent de suivre; & l'intérêt ou la passion  
produisent quelque fois leurs plus  
belles actions, tant il est vrai que dans  
celles des plus sages il y a toujours du  
moins un mélange honteux du mal  
avec le bien qui nous doit tous humi-  
lier.

Alors nôtre Armée à demi paiée par Le 27.  
des créations de quelques nouvelles Juia.

1649. Charges , & par les soins du Cardinal Mazarin , étoit belle , puissante , & composée de trente deux mille hommes , avec quatre vingt pieces d'Artillerie. Dans cet état , par l'ordre du Ministre , elle assiégea Cambrai , & en peu de tems la circonvallation en fut faite , moiennant vingt mille écus que l'on donna aux soldats , un écu par chaque toise. Ce dessein , dans un tems si mauvais parut grand & digne d'estime : il devoit faire voir aux Frondeurs, que le Ministre étoit capable des plus hautes entreprises, & que celui qui résistoit à tant d'Ennemis par la douceur & la Paix , faisoit la Guerre aussi hardiment quand il la falloit faire , & étoit un homme qui malgré la foiblesse qu'on croioit être en lui , étoit à craindre , & difficile à chasser. Le Comte d'Harcourt commandoit l'Armée ; & de si bonnes Troupes ; sous un Général qui avoit été jusques alors fort heureux , faisoit espérer à la Reine la prise de cette Place : mais , par un malheur effroiable , lors qu'elle étoit pleine de cette croiance , elle reçut un Courrier de la part de ce Général , qui lui aprit que les Allemans com-

man-

mandez par Erlac , avoient laissé passer 1649.  
les Ennemis par leur quartier , que la  
Place étoit secourüe , & qu'il avoit le-  
vé le Siege. Cette mauvaise Nouvelle  
donna une si grande douleur à la Rei-  
ne , qu'elle causa de la joie à ses Enne-  
mis ; & son Ministre , contre sa cou-  
tume en parut visiblement affligé. Les  
Troupes Allemandes avoient bien ser-  
vi le Roi depuis qu'elles avoient quit-  
tées M. de Turenne. Elles avoient  
néanmoins commis de si grands Sacri-  
leges , & fait de si grands maux , que  
leur secours ne pouvoit pas être esti-  
mé par des Catholiques : & en cette  
occasion Dieu nous fit bien voir , qu'il  
nous vouloit punir par eux mêmes de  
leurs impiétez. On soupçonna le Vi-  
comte de Turrenne d'avoir , par les  
Amis qu'il avoit dans ces Troupes,  
fait faire cette trahison , pour se faire  
regretter ou rappeler par le Ministre.  
Le Comte d'Harcourt demanda pour  
sa satisfaction qu'on informât contre  
ces Etrangers. Il avoit intercepté une  
Lettre Espagnole écrite au Comte  
Dom Garcia qui commandoit dans  
Cambrai , où l'on avertissoit ce Gou-  
verneur qu'un tel jour l'Archiduc fe-

1649. roit ses efforts pour secourir la Place, & qu'on attaqueroit par deux endroits afin de pouvoir entrer par le troisieme. Ce Général publia cette Lettre par le Camp, exhorta ses gens à bien faire, anima toute l'Armée à se bien deffendre, n'oublia pas les Allemans, & prit son poste en un lieu où la circonvallation n'étoit pas encore achevée, qui étoit le plus perilleux. Ce jour venu, & les ordres donnés pour se bien deffendre, les Ennemis passèrent par une barriere qui étoit dans le quartier d'Erlac, réservée dans cet endroit pour aller au fourage, sans qu'il se tirât un seul coup de mousquet, sans bruit, & sans opposition. Ils entrèrent en disant *Erlac, Erlac*, en tel nombre qu'il leur plut, & sans que les autres quartiers pussent le sçavoir. Ceux de la place, pendant que les Troupes de l'Archiduc accomplissoient leur dessein, attaquèrent vigoureusement le quartier de Villequier par une sortie qu'ils firent sur lui; & dans le tems qu'il se deffendoit, les Allemans contre leur ordre, étoient venus le secourir. Ce fut la seule raison qu'ils donnèrent au Comte d'Har-

court,

court, quand il leur fit des plaintes du malheur qui étoit arrivé. Ils lui dirent qu'ils avoient crû bien faire d'y aller ; ce qui n'est pas dans la Guerre, à ce que j'ai ouï dire, une bonne raison, mais au contraire fort condamnable, chacun étant obligé de demeurer dans son poste : aussi ne fut elle pas bien reçue. Le Cardinal Mazarin blâma le Comte d'Harcourt d'avoir levé le Siege, sans ordre du Roi, & disoit que s'il fût demeuré devant cette Place, il auroit pû le continuer avec succès. Ce Ministre vit donc en un moment ce grand projet ruiné & ses espérances perduës. Il fallut alors qu'il se servit de ses finesse, & de sa méthodique benignité, pour se garentir des coups de ses Ennemis, qui par cette mauvaise Avanture devinrent plus forts & plus dangereux.

Dans ce même tems, le Coadjuteur donna des marques du mépris qu'il faisoit du Ministre, par la maniere dont il en usa dans son Voiage de la Cour ; car enfin aiant résolu de rendre ses respects à la Reine, il partit de Paris, protestant tout haut qu'il ne visiteroit point le Cardinal. La

1649. Reine , comme je l'ai déjà dit , avoit été long-tems sans vouloir recevoir sa Visite ; mais son Ministre lui conseilla lui même de le voir : il crut qu'étant sa Bienfaitrice elle le convertiroit. Cette Princesse , qui tournoit agréablement toutes les choses qu'elle vouloit dire , lui fit des reproches obligeans sur sa conduite , & lui dit qu'elle ne pouvoit pas être satisfaite de lui tant qu'il ne verroit point celui qu'elle vouloit soutenir contre toutes leurs Factions. Elle lui dit de plus , qu'il devoit penser qu'elle ne le croiroit jamais dans ses intérêts , s'il n'entroit dans ses sentimens ; & qu'elle demandoit de lui cette preuve de sa Reconnoissance. Le Coadjuteur , sans se relacher de sa première résolution , lui répondit qu'elle avoit un Pouvoir absolu sur ses volontez ; mais qu'il la suplioit très humblement de trouver bon qu'il ne vit pas si tôt le Cardinal Mazarin , parceque ce seroit lui faire perdre son crédit dans Paris , que de l'obliger à faire des actions si contraires à sa dernière conduite ; que cette apparente légéreté le deshonorant lui ôteroit le moien de la pouvoir servir



utilement dans les occurrences qui pourroient arriver ; mais , que quand il seroit tems, il sçauroit bien faire tout ce qui seroit de son devoir , pour lui montrer qu'il étoit son Serviteur. De cette sorte , il vit la Reine , il eût la joie de mépriser le Cardinal , & il eût la gloire de cette hauteur , & l'espérance que le Ministre ne le pouvant détruire , & aiant sujet de le craindre, feroit tous ses efforts pour l'acquérir , sans que pour cela il l'en aimât d'avantage. Il ne se trompa pas ; car cette audacieuse finesse jointe à beaucoup d'autres , & à une infinité d'intrigues lui firent ensuite obtenir le Chapeau de Cardinal ; mais , il fallut qu'il le souhaitât encore quelque tems.

Le Duc d'Orléans aiant appris la Nouvelle de Cambrai , après avoir donné dans Paris le meilleur ordre qu'il lui fut possible , en partit pour aller témoigner à la Reine la douleur qu'il avoit de ce malheur. Avant que de quitter cette Ville mutine , dont le Peuple par sa présence commençoit à reprendre de meilleures inclinations, il assura le Parlement , les Echevins de Ville , le Corps des Marchands , &

1649. les Bourgeois , que le Roi n'avoit plus nulle mauvaise intention contre eux , que tout étoit pardonné , & que la Reine vouloit revenir y faire sa demeure , comme si elle n'avoit eu nul sujet de se plaindre d'eux ; mais , il leur dit qu'il falloit lui lever tous les obstacles qui pourroient empêcher son retour , & l'y convier par leur obéissance , leur soumission , & leur respect. Il les conjura aussi d'aider à chatier ceux qui publioient des Libelles contre l'Autorité du Roi & de la Reine , qui étoient faits pour exciter de la haine contre le Cardinal ; car les Auteurs jusqu'alors n'avoient pû encore en recevoir la juste punition qu'ils en méritoient , quoique la Reine l'eut ordonné. Enfin , ce Prince pressa les Mutins de se remettre en leur devoir , & fit sincerement tout son possible pour contribuer à la perfection de la Paix , qu'il avoit désirée de tout son cœur.

Le 8. Il arriva à la Cour le huitième , &  
 Juillet. dès aussi-tôt qu'il y fut , il s'apliqua soigneusement aux moiens d'accomoder la querelle du Duc de Beaufort , de Candalle , & des autres offensez.

Les

Les premières Propositions , qui se firent sur cette Affaire , furent de permettre le Combat selon l'ancien usage entre le Duc de Beaufort , & de quelques autres Braves de ce Parti Frondeur ; & le Duc de Candalle , Boutteville , St. Megrin , le Commandeur de Souvré , Ruvigni , le Fretoir , & Gersé ; mais la Reine aiant horreur d'une telle chose , comme tout-à-fait contraire au Christianisme , pria Monsieur de prendre le parti de l'Accommodement , & d'épargner comme Chrétien tant de braves gens qui pourroient servir le Roi en de bonnes occasions. Elle lui dit même qu'il falloit avoir de la bonté pour les Ennemis de l'Etat , qui étans nez François pourroient un jour se repentir de leurs fautes. Monsieur , qui les considéroit tous , qui aimoit le Duc de Beaufort , & qui n'avoit fait cette Proposition , que pour satisfaire en apparence ceux qui l'avoient conjuré de leur obtenir cette grace , se trouva de même sentiment que la Reine ; & après avoir consulté les Maréchaux de France , il lui apporta par Ecrit les parolles qu'il

1649.

fût d'avis que le Duc de Beaufort devoit dire au Duc de Candalle, & aux autres, qui furent trouvez raisonnables par la Reine; mais, l'Accommodement ne pût se faire si-tôt, à cause que le Duc de Candalle y résistoit, & qu'il fût difficile à satisfaire. Monsieur à peine étoit parti de Paris pour Amiens, qu'il arriva une autre Avanture aussi honteuse à ceux qui la firent naître, que l'Action du Duc de Beaufort étoit hardie & imprudente. Le Duc de Brissac, Matha, Fontailles, & quelques autres Frondeurs, après avoir fait un grand repas chez Termes, d'où ils sortirent tous en mauvais état, se mirent à courir les rues, & à faire mille Extravagances. Comme en effet ils n'avoient plus de Raison, l'impression des choses qui demeurent dans l'Esprit, quoique le bon sens n'y soit plus, fit un si grand effet en eux, que rencontrant dans leur chemin deux Valets de pied du Roi, le respect qu'ils devoient à ce Nom aiant été banni depuis long-tems de leurs ames, ils les appellèrent, & leurs dirent mille Injures, & les battirent

outrageusement. Ces pauvres garçons qui passoient leur chemin, & qui ne songeoient à rien, connoissant qu'ils étoient maltraités par des personnes de qualité, qui devoient avoir respecté les livrées de leur Maître Commun, leur dirent qu'ils s'étonnoient qu'étant au Roi, ils en usassent de cette sorte. Ces Empor-  
 1649.  
 tez leurs répondirent qu'ils le faisoient pour cette même raison; & ajoutèrent, *Portez cela à votre Maître, à la Reine, & au Cardinal Mazarin.* Il y eût un de ces Valets de pied si blessé, qu'il fallût le mettre entre les mains des Chirurgiens, & l'autre alla trouver la Reine, pour lui faire des plaintes des coups qu'ils avoient reçûs. Elle voulut le voir, & parler à lui, pour sçavoir le détail de cette Affaire. Elle en fut touchée, & envoya ordonner au Chancelier, & au Premier Président, d'en informer; leur mandant, que pour cette fois elle vouloit que la Justice en fut faite, & très exactement: mais, cette Petite Fille de tant d'Empereurs, & de tant de Rois, & le Petit-Fils de Saint Louis, eurent le déplaisir de

1649. n'être pas obéis. Les Bourgeois qui avoient été les témoins de cette action, en furent néanmoins scandalisés, & quelques uns dirent qu'elle étoit bien vilaine. On en fit les Informations, & le Procureur du Roi n'ayant point voulu nommer le Duc de Brissac pour lui rendre plus de respect ce Duc alla lui-même présenter une Requête, où il se nomma exprès, afin de faire prendre à cette Affaire la voie du Parlement, qui est le Juge des Ducs & Pairs. Ils crurent que cette Compagnie connoissant de leur Crime, ils en seroient favorablement traités; & de plus ils jugèrent que cela serviroit à faire assembler les Chambres, & que par ce moyen beaucoup de choses se pourroient remettre en question. Le Ministre, adverti de cette finesse, peut-être par les Amis de ces Debauchés, conseilla la Reine d'oublier cet Outrage, & de le souffrir avec autant de patience que tant d'autres qu'elle avoit reçus: ce que cette Princesse fit avec beaucoup de peine. Elle aimoit la justice, & auroit volontiers souhaité de la pouvoir faire au Roi son

Eils

Fils, n'étant pas raisonnable que pour 1649 être Roi il fut le seul offensé avec impunité.

La présence de nos Rois est un grand charme pour les Parisiens : elle leur est utile. Par cette raison , ils la desirerent ; & dans toutes nos Guerres , ceux qui ont voulu brouiller l'Etat & faire des Séditions , se sont toujours servis envers le Peuple , pour l'émouvoir , & le faire révolter , de la crainte de perdre le Roi , & de le voir sortir de leur Ville. Les Frondeurs sachant cette vérité , n'appréhendoient rien tant au monde que son retour : c'est ce qui leur faisoit faire des choses si extrêmes pour l'empêcher d'y venir , & d'y amener le Ministre. Toute leur Domination n'étoit fondée que sur leur dérèglement , & par là ils espéroient pouvoir faire peur au Cardinal ; mais ils voioient en même tems que s'il n'en vouloit point avoir , la présence du Roi leur feroit quitter leur forteresse , & les feroit devenir les Esclaves de celui qu'ils avoient fait profession de mépriser.

L'Accommodement de Madame  
de

1649. de Chevreuse étoit alors en bon état. Après avoir obtenu son amnistie, elle étoit sur la parole du Cardinal à Dampierre, afin de pouvoir revenir de meilleur grace à la Cour.

Le Coadjuteur faisoit esperer de s'adoucir; & Madame de Chevreuse qui étoit son Amie, assûroit de ses bonnes intentions, ce qui faisoit croire au Ministre, que malgré les Frondeurs il pourroit ramener le Roi à Paris. Le reste des Revoltez, ainsi que je viens de le dire, ne subsistoit encore que sur le doute de ce retour. Lui même étoit persuadé qu'il étoit nécessaire, tant pour rétablir la créance de la Paix dans les Pais Etrangers, que les revenus du Roi & ses Finances. Les provinces ne paioient plus, les Tailles n'étoient plus levées exactement, les Peuples par tout vouloient respirer le doux air de la Liberté; & à leur ordinaire, se plaignoient des Impôts & des Subsides. Les pauvres Païsans & les Laboueurs gémissoient; mais il étoit impossible de comprendre la raison de leurs souffrances, vû les grandes diminutions qui avoient été faites en leur fa-  
 veur.



veur. Il falloit nécessairement l'attribuer au Desordre qu'avoit causé la fausse Réformation des Révoltez. La Maison du Roi étoit plus véritablement encore en pitoiable état : elle étoit mal entretenüe , sa Table étoit souvent renversée , une partie des Pierres de la Couronne étoient en gage , les Armées étoient sans solde , & les Soldats , quoique fideles , n'étant point païés , ne pouvoient combattre. Les grands & les petits Officiers sans gage , ne vouloient plus servir , & les Pages de la Chambre étoient renvoïés chez leurs parens , parceque les premiers Gentilshommes de la Chambre n'avoient pas de quoi les entretenir. Cette Monarchie enfin , si grande , si riche , & si opulente , dont le Souverain a une Cour qui est l'Admiration de toute l'Europe , en peu de tems fut réduite à une grande misere. Par conséquent on peut dire , que tous les biens , qui sont si admirables , & qui nous paroissent si dignes de nôtre estime , ne sont en effet ni bons ni essentiellement estimables , puisqu'ils se perdent si aisément.

1649. Le Roi d'Angleterre alors vint en France, après avoir été reconnu Roi par elle. Il revenoit de Hollande, pour voir la Reine sa Mere, qu'il n'avoit point vûë depuis leur malheur. Il logea à Saint-Germain, que la Reine lui avoit envoié offrir à Peronne par le Duc de Vendôme, pour y demeurer tant qu'il lui plairoit d'être en France. Il l'accepta volontiers ; car, dans l'état où il étoit, chargé d'un deuil aussi doublement funeste qu'étoit le sien, il devoit desirer de n'être pas à Paris.

Quand il arriva, le Duc de Vendôme lui mena les Carosses du Roi, il s'arrêta à Compiègne où il vit le Roi qui alla au devant de lui demi lieuë, & fut reçu de lui & de la Reine avec toutes les marques d'affection que Leurs Majestez devoient à un si grand Prince. Le Roi lui donna un Diner véritablement Roial ; mais ce fut plutôt par les Personnes Roiales qui s'y trouvèrent, que par l'appareil & la magnificence. Il n'y eut à table que les deux Rois, la Reine, Monsieur Frere du Roi, le Duc d'Orleans Oncle du Roi, & Made-

moi.

selle Fille du Duc d'Orleans. La 1649.  
Princesse de Carignan, comme Prin-  
cesse du Sang, insista pour être de ce  
repas; mais le Duc d'Orleans s'y op-  
posa, disant que si elle en étoit, il  
vouloit que Madame de Lorraine y  
fût aussi, qui étoit la belle Sœur &  
la Cousine germaine de Madame la  
Duchesse d'Orleans sa Femme. Ma-  
dame de Carignan, qui avoit préten-  
du cette grace par le nom de Bour-  
bon qu'elle avoit l'honneur de porter  
(\*), fut si vivement piquée de ce  
refus, que ne pouvant le souffrir el-  
le partit de la Cour, & marcha tou-  
te la nuit pour retourner à Paris, di-  
sant qu'elle ne reverroit jamais la Rei-  
ne; mais, comme cette Princesse n'é-  
toit pas toujours stable en ses plus  
justes résolutions, son dépit, selon  
la raison, se passa bien vite, & quel-  
ques petites douceurs de la part de la  
Reine guérèrent son cœur de ce cha-  
grin. Cette Cour Angloise demeura  
quelque tems à Saint Germain, où  
elle fut peu fréquentée de nos Fran-  
çois: quasi personne n'alloit v siter,  
ni la Reine d'Angleterre, ni le Roi  
son Fils. Il y avoit de grands Sei-  
gneurs

(\*)  
Prin-  
cesse de  
Cari-  
gnan  
étoit  
Sœur  
du feu  
Comte  
de Soif-  
sons.

1649.

gneurs Anglois , qui avoient suivis la destinée de leur Prince , & qui composoient leur Cour. Il ne faut pas s'étonner de leur solitude , le malheur étoit de la partie , ils n'avoient pas de graces à faire , ils avoient des Couronnes sans puissance , qui ne leur donnoient point les moiens d'élever les hommes , & de leur faire du bien. Leur suite avoit été grande , quand les richesses , la grandeur , & les dignitez étoient en leurs possessions ; car , ils avoient de la foule autour de leurs personnes. Cette Reine malheureuse avoit eu de la joie , des tresors , & de l'abondance , & j'ai ouï dire à Madame de Chevreuse , & à beaucoup d'autres qui l'avoient veu dans sa splendeur , que la Cour de France n'avoit pas alors la beauté de la sienne ; mais , sa joie n'étoit plus que le sujet de son desespoir , & ses richesses passées lui faisoient sentir d'avantage sa pauvreté présente. Dieu veut que les grands aussi bien que les petits éprouvent les maux de la Vie ; & comme dit le sage Seneque , *la Nature tempere tout cet Empire du Monde par des Changemens*

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 163;  
mens continuels, & la durée des choses 1649.  
se soutient par leurs contraires. Cette  
diversité fait la beauté de l'univers,  
& si la grandeur des Rois n'étoit  
point sujette aux coups de la Fortu-  
ne, ils ne seroient plus hommes. Il  
faut donc admirer le pouvoir de  
Dieu dans la foiblesse de ses plus il-  
lustres Créatures, & dans l'élévation  
qu'il lui plaît pour l'ordinaire de leur  
donner.

Comme les Rois ne sont pas tou-  
jours malheureux, ou qu'ils ne le  
sont pas tous, il y eut une Reine  
qui après avoir souffert la dure liai-  
son d'un facheux Mari, épousa en  
secondes nôces un Roi dont elle étoit  
aimée, & qui même par cette action  
donnoit lieu de croire qu'il pouvoit  
être honnête homme. La Reine de  
Pologne, après avoir perdu un Mari,  
qu'elle n'aimoit gueres, se trouva  
aimée de son Frere, qui prétendoit à  
la Couronne, & qu'un jeune Frere  
son Cadet, sous prétexte qu'il' avoit  
eu quelque engagement à l'Eglise, lui  
disputa quelque tems. La Reine veu-  
ve, ainsi que je l'ai dit, étoit de-  
meurée riche d'Argent & d'Amis;  
elle

1649.

elle avoit acquis du crédit parmi les Peuples : si bien que le Prince qui l'estimoit la trouva en état de lui aider à surmonter les difficultez qu'il rencontroit dans son Election , & capable de le rendre heureux par la possession de sa Personne , aussi bien que par celle de ses trésors. Quoiqu'il fût Frere du feu Roi , & par conséquent dans un degré de proximité deffendu , il espéra , comme il arriva en effet , que le Pape ne lui refuseroit pas la Dispense nécessaire pour l'accomplissement de son Mariage ; mais , cette Princesse alors étoit malade , & n'ôsoit penser qu'à la mort. Elle en approcha d'assez près , pour y penser tout de bon. Elle fit son testament , & laissa sa Sœur la Princesse Palatine , qui étoit en France , héritiere de tous ses biens. Le Prince de Pologne en étoit au desespoir ; & à ce que j'ai oüi dire , lui rendoit par ses soins & ses inquiétudes des marques de son amitié. Enfin , la santé lui étant un peu revenue , le desir de regner tout de nouveau , & de regner avec un Prince qu'elle pouvoit aimer , l'obligea de travailler  
pour

pour elle & pour lui. Comme les Peuples étoient déjà accoutumés à sa domination, & qu'elle leur étoit agréable par sa capacité & sa douceur, ils se laissèrent assez aisément persuader par elle, & les Créatures qu'elle avoit faites dans cette Cour lui servirent utilement. Son âge un peu bien avancé ne leur déplaisoit pas : ils voient toujours avec joie la stérilité de ceux qu'ils ont mis sur le Trône ; à cause que les Grands du Roïaume, ne sçauroient presque leur refuser d'élire leurs Enfans, quand ils en ont qui sont capables de succéder à leurs Peres. Cette complaisance leur coute le plaisir d'en choisir un autre ; ce qui leur est toujours agréable. Quoique l'inclination, que ce Prince avoit pour la Reine de Pologne, l'eut porté à la souhaiter, je sçai d'une personne qui étoit alors auprès de lui en qualité d'Agent pour le Roi, qu'il avoit senti de la peine de ce qu'elle n'étoit plus jeune ; & quand il se vit Roi, il lui dit qu'il étoit vrai que la Reine avoit beaucoup de mérite, qu'il ne pouvoit la trop estimer ; mais, qu'il voioit ce qu'il

1649. qu'il donnoit à cette estime , & à son inclination ; & qu'il sçavoit bien qu'il auroit pû trouver une Princesse plus jeune , plus riche , & qui lui auroit pû donner des Alliances plus avantageuses que celles qu'il auroit par elle, qui dans son Pais ne lui pouvoient servir de rien.

Ce Mariage se célébra au bout de l'année du Deuil de cette Reine veuve , avec toutes les magnificences requises en ces occasions. Nos relations en furent alors remplies : elles nous aprirent qu'elle avoit été portée à l'Eglise en triomphe dans un Char d'argent d'oré , doublé de toile d'argent , que le Festin fut beau , quoique les viandes y fussent apprêtées à la mode du Pais , fort éloignée de nôtre délicatesse & de nos ragouts ; & sur tout , que le Roi & la Reine de Pologne y parurent contents. C'est un double bonheur à une Reine des Scythes , d'avoir un Mari capable de quelque Société : leur Cour est d'ordinaire fort deserte , & les Divertissemens n'y sont pas fréquens. C'est une famille particuliere : on n'y voit nulles personnes de qualité , que dans



dans les tems des Diettes ; & quoique <sup>1649.</sup>  
je fois persuadée que la raison habite  
en tous Païs en général , on peut di-  
re , qu'un bon Mariage , qui est un  
bonheur en tous lieux , doit être plus  
estimable dans un Roiaume , où la  
proximité des Turcs , dont les coutu-  
mes sont opposez aux nôtres donne du  
desavantage aux Dames.

Laiſſons les Etrangers , pour parler  
de la France. Le Duc d'Orléans , vou-  
lant finir la Querelle du Duc de Beau-  
fort , après avoir fait avec tous les In-  
téressés beaucoup de Consultations ,  
lui écrivit une Lettre pour le convier  
de l'aller trouver à Nanteuil. Il lui  
donna sa parole pour sûreté à lui &  
à toute sa troupe , & lui même alla <sup>Le 15.</sup>  
le trouver le quinziesme du mois au <sup>Juillet.</sup>  
rendez-vous qu'il lui avoit donné. Le  
Duc de Brissac , le Maréchal de la  
Mothe , & les autres nommez dans  
l'Histoire du Jardin , suivirent le Duc  
de Beaufort ; & Fontrailles , & Ma-  
tha , quoique plus criminels que les  
autres , à cause des Valets de pied  
qu'ils avoient battus , furent aussi de sa  
Troupe. Quand le Duc d'Orleans le  
sçut , il le trouva mauvais , & envoya  
le

1649. le Maréchal d'Estrées dire à ce Prince Frondeur , qu'il ne vouloit point voir ces deux derniers , qui étoient dignes de punition , aiant manqué au respect qu'ils devoient au Roi & à ses livrées. Le Duc de Beaufort , qui s'étoit engagé de les mener sur la Lettre que le Duc d'Orleans lui avoit écrite , se facha contre le Marechal d'Estrées son Oncle , Frere de sa Grand Mere la Duchesse de Beaufort , & il lui dit que n'aiant point eu de deffenses de la part de Monsieur contre aucun particulier, il n'étoit point coupable de les avoir reçus en sa compagnie ; que le Duc d'Orleans ne les voulant point voir, & lui ne les pouvant quitter , il falloit qu'on lui permit de s'en retourner à Paris. Il proposa de s'accomoder pour tous , tant pour son affaire où tous ses Amis n'avoient nul interêt que le sien, que pour ces Débauchés ; & offrit de se mettre entre les mains du Duc d'Orléans son Protecteur particulier, & de donner en sa personne toute la satisfaction qu'on pouvoit espérer de tous les coupables ensemble : en quoi il fut louable , & tout ce qu'il fit alors paroissoit partir d'un grand cœur.

Plu.

Plusieurs petites Négociations se firent entre les deux Partis, & la conclusion fut enfin que les deux hommes, que Monsieur ne vouloit point voir, demeureroient avec quelques-uns de leurs Amis éloignés de la présence; que les principaux Acteurs paroistroient seuls devant lui; & que ceux là s'accommoderoient pour eux, & pour les absens. Le Duc de Beaufort avoit remis tous ses intérêts entre les mains du Duc d'Orléans, & l'affection d'un si grand Protecteur l'avoit fait espérer de se pouvoir tirer aisément de cet Embarras; mais, son Affaire étoit si mauvaise que Monsieur ne put pas s'empêcher de le condamner lui même à de grandes satisfactions. On fit lecture d'un Papier, où elles étoient très amples, où se trouvèrent écrits les mots de repentir & de pardon; & il fallut qu'il le demandât au Duc de Candalle, & à toute la troupe offensée. Ils s'embrassèrent ensuite, & demeurèrent ensemble le reste de la journée, occupez à faire la Cour au Prince qui les avoit accomo-  
lez. Il n'étoit gueres moins respecté en France que s'il eut été le Roi,

1649. outre qu'il étoit estimable par ses bonnes qualitez. Les Princes du Sang les plus proches de la Couronne ont de grands avantages pendant les Minoritez ; & il ne faut pas s'étonner si l'Autorité étant ainsi dispensée , les Régentes ont toujours à souffrir de facheuses tempêtes dans l'Etat.

Pendant que ces petites Avantures se passoient , le Ministre travailloit à diminuer la haine que le Peuple avoit contre lui. Il fit semblant de faire une Paix plus importante à la France que celle des Braves de la Cour & de la Fronde. Pour cet effet , il partit de Compiègne le vingt deuxieme du mois de Juillet , pour aller à Saint-Quentin s'aboucher avec Pigneranda Ministre d'Espagne , & dans le vrai avec le Comte d'Harcourt , sur une Entreprise qui regardoit la Guerre.

Le 22  
Juillet

Aussi-tôt après le retour du Cardinal Mazarin , le Prince de Condé revint de Bourgogne ; & comme il n'étoit pas encore résolu de s'abandonner à toutes les passions d'une Sœur , qui ne le gouvernoit pas toujours autant qu'elle le souhaitoit , il parut avoir la même chaleur pour les

inte-

intérêts de la Reine que par le passé. 1649.

Madame de Longueville, qui tâchoit par mille soins de changer son esprit, avoit déjà tellement altéré celui de Madame la Princesse, que depuis la Paix elle n'avoit point vû la Reine, & paroissoit en tous ses discours entièrement refroidie pour elle. Cette Princesse Frondeuse, après avoir fait ce grand changement, en la personne de Madame la Princesse sa Mere, pour racommoder Monsieur le Prince son Frere avec les Peuples, fit courir le bruit qu'il étoit devenu dévot en son voiage, & qu'un Chartreux estimé d'une grande vertu l'avoit converti. Elle faisoit toutes ces choses en lui disant qu'il seroit trop heureux un jour de suivre ses Conseils, & en lui prédisant, qu'il se repentiroit de la protection qu'il avoit jusques-la donnée au Cardinal Mazarin.

Le deuxieme, il partit de Paris pour aller à la Cour, & séjourna quelques jours à Chantilli. Il arriva le sixième du mois à Compiègne; & sans faire nulle façon, il alla d'abord visiter le Cardinal Mazarin, & lui fit paroître beaucoup de bonne volonté, &

Le 2.  
Aout.

(49.) montra qu'il étoit tout-à-fait éloigné des pensées dont on le soupçonnoit. Il vit ensuite la Reine , & lui dit en riant , que tout ce qu'on avoit publié de lui étoit faux ; qu'il n'étoit devenu, ni Frondeur , ni Dévot ; & l'assûra qu'il renonçoit de bon cœur aux sentimens de sa Famille , qu'il avoia franchement d'être un peu gâtée. Il lui promit de travailler à la ramener dans les bonnes voies , & répondit de leur fidélité. La Reine en fut satisfaite , & crut avoir sujet d'être en repos sur tous les bruits contraires qui avoient courus. Une personne fort éclairée sur toutes les choses du monde

(\*) Le Duc de Rohan-Chabot (\*), & qui connoissoit ce Prince, m'expliquant ses contrarietez , me dit alors , qu'il n'avoit écouté Madame de Longueville & sa Famille , que pour se faire honneur à leur égard , parce que cette Princesse , & le Prince de Conti , avoient accoutumé de l'appeler foible, & l'accusoient d'avoir trop de Bassesse pour le Favori. Il m'assûra qu'il n'avoit jusqu'alors eu aucun dessein de se brouiller à la Cour ; mais, qu'après avoir contenté sa Famille par cette voie de complaisance , il vouloit

enco-

encore que cela lui servit avec le Mi-  
nistre , en lui donnant une grande  
crainte de le perdre ; & cette person-  
ne prophétisant l'avenir me dit que  
Monsieur le Prince aimant la Paix &  
ne voulant point se laisser gouverner,  
il arriveroit néanmoins que peu à  
peu ses sentimens se changeroient , &  
que Madame de Longueville avoit  
bien la mine de le faire aller plus loin  
qu'il n'en avoit envie ; parce , me dit-  
il qu'il n'y a rien de si aisé que de  
trouver les moyens d'irriter un Prince  
du Sang qui veut toujours plus qu'on  
ne lui veut donner.

Le Duc de Beaufort , pour satisfaire  
au respect qu'il devoit à la Reine , lui  
fit demander si elle auroit agréable  
qu'il allât lui rendre ses devoirs ; mais  
le Ministre , qui n'avoit pas réussi en  
sa politique de consentir qu'elle vît le  
Coadjuteur , dont elle avoit été si  
hardiment refusée , n'approuva pas  
qu'elle traitât favorablement le Roi  
des Frondeurs. Ainsi , le Duc de Beau-  
fort fut rejeté , & la Reine me fit  
l'honneur de me dire ce jour même,  
que j'étois revenue auprès d'elle,  
qu'elle ne l'avoit point voulu voir , &

1649.  
Le pre-  
mier  
Aoust.  
Je re-  
vins ce  
jour là  
de Pa-  
ris à  
Com-  
piegne.

1649. celui là, qu'elle avoit autrefois considéré, lui étoit plus en horreur que les autres, par ce te raison qu'on hait beaucoup d'avantage les Ennemis qui ont été Amis que ceux qui nous ont toujours été indifferens. Le Duc de Beaufort en étoit de même, & l'ayant rencontré dans des Visites à Paris je trouvois qu'il avoit plus d'aigreur contre la Reine que ceux de ce Parti qui n'avoient jamais été dans ses intérêts.

Madame de Chevreuse aiant été malade depuis qu'elle avoit quitté Paris, n'avoit pû jouïr encore de la permission qu'elle avoit obtenuë de venir voir la Reine. Elle arriva le huitieme à Compiègne, le visage pâle de sa maladie, & le cœur soumis, à ce qu'il parut, à toutes les volontez de la Reine, & de son Ministre. Elle fut reçue à l'heure du Conseil, où étoient le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le reste des Ministres. Le Tellier, qui avoit fait son Accommodement, me dit ce même soir, qu'il avoit eû de la peine à rassurer son esprit sur les soupçons qu'elle avoit; car malgré la parole de la Reine qu'il avoit portée, elle craignoit qu'étant  
revenuë

Le 8.  
Août



revenue en France sans son consentement , elle ne la fit arrêter. Cette Princesse étoit si lasse de l'Exil & des Banissemens , qu'elle les craignoit infiniment ; & pour plus grande sûreté , elle avoit voulu que le Premier Président lui promît aussi de la part de la Reine qu'elle seroit bien traitée. La Reine , qui ne baisoit que la Duchesse d'Orleans , Mademoiselle , & quelque fois Madame la Princesse , par la qualité de sa Favorite , l'avoit distinguée des autres Princeses & avoit accoutumé de lui faire cet honneur ; mais alors elle en fut privée , & la Reine lui voulut montrer qu'elle avoit senti ce qu'elle avoit fait contre elle. Cette Princesse supplia la Reine de lui pardonner tout le passé , & lui promit pour l'avenir une grande fidélité. Ses promesses furent reçues avec douceur & sans reproches , mais avec un air bien différent des caresses qu'elle lui faisoit quand elle en étoit satisfaite. Après avoir salué le Roi , & parlé un moment au Ministre , elle se retira , & la Reine dit avec exclamation à une Personne du Conseil ,  
*Qu'en toutes choses elle n'étoit plus*

1649. *Madame de Chevreuse*, & qu'elle la trouvoit aussi changée, qu'elle l'étoit pour elle, voulant particulièrement parler de son visage, qui n'avoit plus gueres de traces de sa beauté passée. Il y eut une grande presse dans l'Antichambre de la Reine, pour la voir passer, & je remarquai par cette curiosité publique, combien le bruit des choses extraordinaires donne d'éclat. Mademoiselle de Chevreuse sa Fille, dont la beauté étoit célébrée, quoi qu'elle ne fut pas parfaite, reçut de grandes louanges de ceux qui la virent; tant ce qui est nouveau plait presque toujours, & ce qui ne plait pas ne laisse pas d'être admiré. La complaisance ou la mode composent souvent cette admiration, plutôt que le sentiment de ceux qui louent.

Le neuvieme, le Prince de Conti, convié par la bien-séance, par Monsieur le Prince son Frere, & par son intérêt particulier, vint à la Cour, à dessein d'y faire parade de sa fierté; mais alors, il avoit besoin du Ministre. Les Liégeois lui avoient fait offrir la Coadjutorerie de Liege, pourvu qu'il leur aidât à faire la Guerre à  
 leur

leur Evêque , & il avoit écouté leur proposition avec quelque desir d'y penser. La hauteur , & les prétentions , ne s'accordent pas bien ensemble. Il avoit promis aux Frondeurs en partant de Paris , qu'il ne verroit point le Ministre ; mais , ayant des affaires , il n'y pouvoit travailler sans choquer sa promesse. Il fallut donc qu'il le vit : on l'y força doucement , & il le souffrit doucement aussi. Le Duc d'Orleans & Mr. le Prince suivans le Roi , le convièrent d'aller diner avec eux chez le Cardinal , & il le fit de bonne grace. Il n'auroit pû même le refuser , puisque le Roi y étoit. Sa proposition de Liege ne fut pas agréée : les difficultés se trouvèrent trop grandes pour l'exécution ; & le Ministre n'étoit pas obligé à le servir.

Ce même jour au Conseil , sur quelque intérêt du Cardinal, la Reine regardant le Prince de Conti , lui en demanda son avis ; & comme il ne répondit rien , elle en fut irritée. Le soir , me faisant l'honneur de m'en parler , elle me dit qu'elle n'avoit jamais vû une telle hardiesse , & qu'elle en avoit senti du dépit , parce que

649. c'étoit plutôt manquer de respect envers elle , que de justice envers son Ministre. Dans ce même conseil , il fut résolu que le Roi iroit bien-tôt à Paris. Monsieur & Mr. le Prince , pour obliger les Parisiens , pressèrent la Reine de s'y résoudre , & assurèrent le Cardinal de leur Protection. Ils avoient tous deux de bonnes & de loüables intentions ; mais , il est à croire qu'ils se soucioient fort peu de l'événement , & que l'état des choses ne leur déplaisoit pas.

\* C'est le gain des pêcheurs , que l'eau soit trouble.

*Rio turbio gannancia de Pescadores.\**

Le Ministre y consentit aussi , espérant que la présence du Roi étoufferoit peut-être le reste de la Sédition ; mais , comme il avoit vû assez souvent que ce remede n'avoit pas été suffisant pour guérir le mal , il fut loüable de s'y résoudre , malgré le péril que raisonablement il pouvoit y craindre. Il fit plus , il ne voulut pas même témoigner de croire qu'il pût y en avoir. Les souffrances abbatent toujours la furie des Peuples , & quoi que Paris n'eut pas été réduit à une grande

grande famine , il est pourtant vrai 1649.  
que la Populace avoit senti la nécessité : une grande quantité de pauvres gens étoient morts ; & ce qui restoit de canaille mutine n'étoit plus qu'une troupe de coquins payée par les Frondeurs , pour faire du bruit & pour crier.

Madame de Montbazon , voiant que son Ami le Duc de Beaufort seroit à la fin contraint de fuir la présence du Roi , manda au Ministre , que ce Prince croioit être obligé pour sa gloire de ne le point voir , & le pria qu'il pût souffrir qu'il salua le Roi & la Reine à leur arrivée , & qu'ensuite il lui promettoit qu'il se retireroit de Paris , ou qu'il le verroit. Le Cardinal , qui depuis longtems étoit accoutumé à de telles douceurs , & qui ne vouloit pas montrer qu'il se mît en peine du salut ni du mépris du Duc de Beaufort , consentit à ce qu'il desiroit , & crut faire une action de prudence , de lever cet obstacle de son chemin. Le Duc d'Orleans répondit aussi pour lui , & promit de l'abandonner entièrement , s'il vouloit continuer à faire le méchant personnage de Frondeur.

1649.

Le séjour du Prince de Conti à la Cour ; l'union qui paroïssoit malgré les desseins de Madame de Longueville , entre la Reine , les Princes du Sang , & le Ministre ; Madame la Princesse , qui enfin étoit revenue à Compiègne , & qui témoignoît être satisfaite d'un Eclaircissement qu'elle avoit eu avec la Reine ; l'Accommodement de Madame de Chevreuse , qui faisoit espérer à la Cour celui du Coadjuteur ; le soupçon qu'on avoit que le Duc de Beaufort commençoit à s'humilier ; & sur tout la joie publique que les Bourgeois avoient du Retour du Roi , mettoient les Mécontents hors de cette espérance de pouvoir se soutenir contre la Cour. Ils étoient tristes & commençoient à se justifier du passé , à craindre l'avenir , & à dire que le Cardinal faisoit un tour d'habile homme de revenir , & de n'avoir point de peur. Ils haussent les épaules , quand on leur parloit de lui , & disoient pour toute réponse , qu'il étoit plus heureux qu'il ne méritoit de l'être. Parmi cette consternation , il y en avoit encore entre eux d'assez fols pour espérer ,  
que

que cette journée , dans laquelle il <sup>1642</sup> entreroit à Paris pourroit lui être fatale ; & disoient , que si le Peuple s'avisoit de crier *Vive le Roi* , & non point *Mazarin* , il étoit perdu. Il y eut des personnes de cette Faction seditieuse , qui donnèrent de l'argent , pour essayer ce dernier remede ; mais , cette pauvre invention , tant de fois pratiquée , & dont les sots mêmes commençoient à se dégouter , ne leur réussit point , & le tems étoit venu , qu'il falloit que le Mazarin commençât à se faire craindre de ses Ennemis. La Reine , ne voulant point donner le moien aux Mal-intentionez de faire quelque nouveauté , se hâta de partir de Compiègne. Le Roi & elle arrivèrent a Paris le dix-huitième du mois d'Août.]

Nous admirames une merveille , qui à peine étoit croiable , vû les choses passées. Le Roi & la Reine furent reçûs avec tous les applaudissemens & les cris de joie accoutumez , & pratiqués par les Peuples en de telles occasions. On ne parla point du tout du Mazarin , & toutes ces Acclamations publiques , sembloient présager

Le 18.

Août.

Entrée

du Roi

&amp; de la

Reine à

Paris ,

après la

Guerre.

une:

1649. une véritable Paix. Le Prince de Conti, qui avoit été malicieusement destiné par la Reine pour être mis à la portiere du Carosse avec le Ministre, prévint la Cour de quelques jours; ne voulant pas, à ce qu'il disoit, être témoin de la gloire d'un homme dont il s'étoit déclaré l'Ennemi. La Reine, qui croioit qu'il étoit permis de tirer ses avantages des occurrences qui se peuvent présenter, eut raison de vouloir mener en triomphe son Ennemi défait, & la prudence de ce Prince lui déplut un peu. Quand elle arriva à Paris, elle me fit l'honneur de me dire en riant, quelle étoit au desespoir de n'avoir pu réussir à cette innocente vengeance.

Ce fut donc un véritable prodige que l'Entrée du Roi en ce jour, & une grande Victoire pour le Ministre, Jamais la foule ne fut si grande à suivre le Carosse du Roi, & il sembloit par cette allegresse publique, que le passé fût un songe. Le Mazarin si hai étoit à la portiere avec Mr. Le Prince, qui fut regardé attentivement de tous ceux qui suivoient le Roi. Ils se disoient les uns aux autres, comme



me s'ils ne l'eussent jamais vû , Voilà 1649.  
le Mazarin. Quelques uns voiant  
arriver un Carosse du Corps tout fer-  
mé , dirent qu'il étoit caché dedans ,  
& volurent y voir ; mais , ce fut plû-  
tôt une raillerie qu'une malice. Quand  
le Roi & la Reine arrivèrent , la fou-  
le sépara du Carosse du Roi les Gen-  
darmes , les Chevaux - legers , &  
toute la suite Roiale. Les Peuples ,  
qui les arrêtoient par la presse qui se  
rencontra dans les Ruës , benissoient  
le Roi & la Reine , & parloient à l'a-  
vantage du Mazarin. Les uns disoient  
qu'il estoit beau , les autres lui ten-  
doient la main , & l'assùroient qu'ils  
l'aimoient bien , & les autres disoient  
qu'ils alloient boire à sa santé. Après  
que la Reine fut entrée chez elle , ils  
se mirent tous à faire des feux de  
joye , & à benir le Mazarin , qui leur  
avoit rammené le Roi. Il leur avoit  
fait sous main distribuer de l'argent :  
c'est pourquoi ils juroient qu'il étoit  
un bon homme , & disoient qu'ils  
avoient été trompez , quand ils  
avoient tant crié contre lui. La Reine  
fut ravie de cette réception , : il lui  
sembloit que ces applaudissemens  
étoient

1649. toient des marques de l'Aprobation qui étoit dûë à sa fermeté ; & cette joie publique lui fut d'autant plus agréable , qu'elle s'y attendoit moins. La raison avoit voulu son retour , la même raison l'avoit conseillée de s'abandonner au Peuple , sans nulle précaution , pour leur montrer plus de confiance, & même il avoit fallu le faire , ainsi , pour faire voir aux Ennemis de l'Etat , que le Roi ni elle ne craignoient rien ; mais , dans le vrai cette journée avoit été appréhendée par le Ministre, qui avoit reçu plusieurs avis, envoiés sans doute par ceux qui craignoient son retour , qu'il eut à se garder , & que le Peuple à sa vûë se soulèveroit contre lui.

La Reine en arrivant me dit , qu'elle avoit été surprise de l'excessive Allegresse des Parisiens , & qu'elle ne s'étoit pas attenduë à une telle fête. Les Fondeurs , ainsi qu'il est à croire , furent au desespoir de ce changement : les indifférens le regardoient avec étonnement ; & tous eurent lieu d'être à jamais persuadés de la légéreté des Peuples , & de la facilité qu'ils ont de joindre les contraires ensemble. Le Palais

Palais Roial se trouva aussi rempli de <sup>1649.</sup> personnes principales & de qualité, que les Ruës l'étoient de menu Peuple. Le Roi & la Reine furent saluez de cette illustre troupe, & en particulier par le Duc de Beaufort que le Duc d'Orleans ammena du milieu de cette foule dans le petit Cabinet. Le Ministre n'y étoit pas : il étoit allé se reposer dans son appartement. Ce Prince fit à la Reine, après avoir salué le Roi, un compliment composé d'une protestation de fidélité. Elle lui répondit seulement que les effets la persuaderoient de la Vérité de ses paroles. Le Duc d'Orleans, qui sçavoit que cet entretien ne pouvoit pas durer long-tems, dit tout haut qu'il falloit laisser reposer la Reine de la fatigue qu'elle avoit eüe, & sortit aussitôt, en protestant qu'il étoit lui-même bien las. Monsieur le Prince le suivit, & le Duc de Beaufort en fit autant. La Reine donna le bon soir de bon cœur à toute la compagnie ; & après qu'elle se fut deshabillée & quelle eut visité son Oratoire, pour rendre graces à Dieu des assistances visibles qu'elle recevoit de sa main toute-puissante.

1649.

puissante , elle parla tout le soir avec plaisir des applaudissemens de son Entrée , & nous conta toutes les douceurs que les Lavandieres , les Ravau-deuses , & les Femmes des Halles , avoient dites à son Ministre , qui sans doute furent alors plus agréables au Cardinal Mazarin , que ne l'auroient été celles des plus belles Dames de l'Europe.

Le lendemain , le Coadjuteur , à la tête du Clergé , vint saluer le Roi & la Reine. Il fit à Leurs Majestez une Harangue , qui par sa brièveté montrait assez qu'il étoit au desespoir d'être obligé de leur en faire. Il parut interdit. Son audace , sa hardiesse , & la force de son Esprit , ne l'empêchèrent pas en cette occasion de sentir ce respect & cette crainte que la coutume & le devoir ont si fort imprimé dans nos ames pour les Personnes Royales. La terreur , que la conscience donne infailliblement à tous les coupables , se fit voir sur son visage. Etant auprès de la Reine , je remarquai qu'il devint pâle , & que ses lèvres tremblèrent toujours , tant qu'il parla devant le Roi & elle. Le Ministre

nistre étoit debout auprès de la Chaise du Roi , qui parut en cette rencontre avec un visage qui marquoit sa Victoire ; & sans doute qu'il sentit de la joie de voir son Ennemi dans cette angoisse. Je remarquai aussi que le Coadjuteur, malgré cette grande frayeur qui l'avoit saisi , eut la fierté de ne pas regarder le Cardinal : il fit sa révérence au Roi & à la Reine , sans jeter les yeux sur lui , & s'en alla bien fâché sans doute contre lui même , d'avoir donné des marques publiques du trouble de sa conscience. La Reine en reçut de la joie. Ce tremblement honoroit la fermeté de son courage , qui avoit résisté si constamment à tant d'obstacles ; & comme j'avois l'honneur d'être auprès d'elle , quand le Coadjuteur lui parla , aussi-tôt qu'il fut parti , elle me fit un signe de l'œil ; & m'étant baissée pour l'écouter , elle me demanda si je n'avois pas bien vû au visage du Harangueur *Combien l'innocence est une belle chose ?* Ensuite elle ajouta , *Sa honte me fait plaisir , & si j'avois de la vanité , je pourrois dire même qu'elle me donne de la Gloire ;*  
*mais*

1649. *mais, il est sans doute, me dit-elle; qu'elle doit être bien honorable à Monsieur Le Cardinal.*

Ensuite de cette Harangue, vint le Parlement la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, les Maîtres des Requêtes, le Corps des Marchands, la Ville, & tous ceux enfin qui ont accoutumé de saluer le Roi, quand il revient dans Paris. Toutes les Compagnies par leurs paroles témoignèrent qu'elles étoient fort soumises. Le Parlement en général parut être bien intentionné; mais, comme il voioit qu'il avoit eu la force de résister au Roi, & qu'il n'avoit pû le châtier selon qu'il avoit montré d'en avoir le dessein, cette Compagnie se croioit en état de tenir bon contre la Puissance Royale quand bon lui sembleroit; & on pouvoit craindre qu'elle ne fût pas encore dans les dispositions de fidélité & de respect qu'elle devoit avoir. Il n'est que trop vrai que les suites en furent mauvaises, & que les fautes qu'elle a depuis faites contre le Service du Roi procédoient de ce premier Engage-

Engagement ou plusieurs de ce Corps 1649.  
s'étoient mis , qui paroissoit coloré du  
Bien public , & dont néanmoins la  
source étoit la passion & l'intérêt de  
ceux en qui l'Ambition eut toujours  
trop de pouvoir.

Le Coadjuteur n'étoit pas en seu-  
reté à Paris sous la Puissance Roiale.  
Il falloit qu'il rendit hommage au Mi-  
nistre , ou qu'il quittât ce grand Pos-  
te , d'où il l'avoit si fièrement fron-  
dé. La nécessité de lui faire une vi-  
site le fit résoudre d'y aller le lende-  
main de sa Harangue , & par le con-  
seil de ses Amis il s'acquitta de ce de-  
voir. Ils parlèrent du passé, l'avenir  
parut douteux , & de grandes justi-  
fications se firent de part & d'autre.  
Elles devoient être un peu plus for-  
tes du côté du Coadjuteur que du  
Ministre ; car ce dernier n'avoit de  
crimes , qu'une raillerie soufferte , &  
une trop grande tolérance pour sup-  
porter les menaces du Coadjuteur ;  
mais , comme le Ministre ne se sou-  
cioit pas de se vanger ; qu'il vouloit  
seulement aller à ses fins appaiser la  
Révolte , & assoupir la haine publi-  
que , étouffant celle de ses Ennemis  
par-

1649. particuliers, il lui fit mille flatteries; & lui laissa concevoir quelque esperance qu'il le serviroit, dans le desir qu'il avoit de se faire Cardinal. Ces deux hommes qui ne pouvoient avoir de sincerer intentions à l'égard l'un de l'autre demeurèrent alors avec quelque apparence de Reconciliation, sans que pourtant le Coadjuteur cessât de parler mal du Ministre: il lui avoit dit à lui même, qu'il le falloit ainsi pour conserver son crédit dans les Caballes qui lui étoient contraires, & disoit à ses Amis, que le Cardinal étoit un homme, dont il vouloit tirer tous les avantages qu'il en pouvoit esperer; qu'il n'avoit nulle estime pour lui; & qu'il feroit toujours profession publique de mépriser son amitié, & de ne la rechercher, que quand elle lui seroit commode.

Le Prince ce Conti ne laissa pas de traiter cette visite de lacheté, & de foiblesse; & comme ils n'étoient plus dans la même intelligence que par le passé, il se moqua de lui d'avoir été se soumettre à une personne qu'il disoit lui même si méprisable. Ce Ministre a eu cette destinée qui est assez

extraor-



extraordinaire. Il n'y a point eu de 1649.  
Tiran qui n'ait eu ses Amis & les  
Creatures ; mais lui, sans cruauté pour  
ses Ennemis , aiant fait beaucoup de  
bien tant a ses Amis , qu'a ceux qu'il  
a eu iujet de hair quasi tous dans ce  
tems la se sont moqués de lui , & les  
uns & les autres ne se raccommoient  
avec lui , ainsi que je l'ai déjà remar-  
qué , qu'à condition qu'il souffriroit  
leur médisance , & leurs mépris. Il  
s'y accordoit aisement pourvû qu'il  
pût espérer de se moquer d'eux à son  
tour ; ce qui devoit arriver quand  
l'Autorité legitime se retabliroit , puis-  
que son affoiblissement étoit la cause  
de cette hardiesse.

La Reine étant à Paris , voulant  
commencer sa première visite par No-  
tre Dame , elle y fut entendre la Mes-  
se , le premier Samedi en suivant , &  
y voulut mener le Roi. En passant  
par les Rues , son Carosse fut conti-  
nuellement suivi du Peuple ; & toute  
cette Canaille , qui lui avoit manqué  
de Respect & de Fidélité , lui donna  
mille bénédictions. Dans le Mar-  
ché neuf , les Harangeres , qui avoient  
tant crié contre elle , la pensèrent,  
par

1649. par amitié, arracher de son Carosse. Elles se jettèrent toutes en foale sur elle : chacune de ces Mégeres vouloit toucher sa Robbe ; & il s'en fallut peu qu'elle ne fut déchirée de cette villaine Troupe. Elles crioient toutes, qu'elles étoient bien aises de la revoir, & lui demandoient pardon de leurs fautes passées, avec tant de cris, de larmes, & de transports de joie, que la Reine même, & ceux de sa compagnie en furent étonnez, & regarderent ce changement comme un petit miracle. Il fallut dans l'Eglise soulever le Roi en haut, & le montrer au Peuple, qui par des cris redoublez de *Vive le Roi*, montra combien est grande l'impression de fidélité & d'amour, qui se trouve naturellement dans le cœur des Sujets envers leur Roi. Elle y est variable, & defectueuse ; mais, elle y revient facilement.

Le Duc de Beaufort, quelques jours après, vint au Cercle, se présenter devant la Reine comme les autres ; mais elle irritée de ce qu'il n'avoit pas vû le Cardinal, aussi-tôt qu'elle le vit paroître, se le-  
va

va , & s'en alla s'enfermer dans sa petite Chambre. 1649.

Les fatigues des premiers jours s'étant passées , la Reine alla visiter la Reine d'Angleterre a Saint Germain. Elle y trouva le Roi d'Angleterre son Fils , qui attendoit auprès de la Reine sa Mere , quelque favorable occasion pour retourner en son Pais faire la Guerre à ses rebelles sujets. Ces deux Princesses ne s'étoient point vûës depuis la déplorable Mort du Roi d'Angleterre , que toutes les deux devoient pleurer , l'une comme sa Femme bien aimée , l'autre comme son Amie ; mais , la Reine évita de parler à la Reine d'Angleterre de son Malheur , pour ne pas renouveler ses larmes , & après les premières parolles de douleur , que l'occasion les força de dire l'une à l'autre , la civilité ordinaire & les discours communs firent leur entretien. Cette même journée se termina par l'action que fit Soyon , Fille d'honneur de Madame , qui , malgré la passion que le Duc d'Orleans avoit pour elle , alla s'enfermer dans les Carmelites. Ce Prince en fut au desespoir. Il

1649. fit des choses fort extraordinaires, pour l'en faire sortir : il se declara Ennemi de cette Maison & de ces saintes Filles, si elles ne la mettoient dehors ; & se servit, pour les y obliger, de toute la puissance qu'un Oncle du Roi peut avoir en France. Elle en sortit en effet, & son retour fut cause en partie de beaucoup de changemens dans la Maison de ce Prince, qui étoit une Cour composée de beaucoup de Personnes de qualité & de différentes Cabales. Il sembla que l'Intrigue avoit eu quelque part à la retraite de cette Fille ; mais je l'ignore, & n'en puis parler avec connoissance. Elle étoit aimable ; elle avoit les yeux beaux, de belles dents, & une belle bouche, mais elle étoit fort brune ; & sans avoir toutes les grandes beautez qui selon les regles composent la beauté, elle pouvoit dire *Nigra sum sed formosa*.

Le Roi pour reveiller d'autant plus l'amour de ses Peuples envers sa personne, voulut aller le jour de S. Louis à cheval visiter l'Eglise des Jesuites, dans la rue Saint Antoine. Il y fut paré de sa bonne mine, de sa

sa belle taille , & d'un habit admirablement beau. Monsieur le Prince, & le Prince de Conti l'accompagnèrent en cette dévotion de parade , & beaucoup de Seigneurs le suivirent, pour avoir part à cette Allegresse publique.

Le Cardinal , dont les ennemis publioient qu'il n'oseroit plus sortir du Palais Roial sans mourir de peur, ce jour même inspiré par la politique , par son courage , ou par les assurances qu'il devoit prendre en la joie du peuple , sortit dans son carosse une heure avant le Roi , quasi seul, avec deux ou trois Evêques & Abbez , sans suite ni sans cortège ; & traversant toute la Ville , s'en alla le premier aux Jesuites attendre le Roi. Il y reçut sa part des benedictions publiques ; & avant que d'entrer dans l'Eglise , il demeura quelque temps au milieu du peuple, pour être vû , & pour montrer qu'il ne craignoit pas d'en être maltraité. Le Roi étant arrivé dans ce magnifique Temple , eut sujet de rendre graces à Dieu , qui avoit preservé la France des malheurs dont elle avoit paru

1649. menacée. Le Ministre en eut aussi de le remercier de l'avoir protégé contre ses Ennemis particuliers, le faisant arriver au terme favorable du changement de sa destinée. Il semble que le malheur le plus grand ne manque gueres d'être suivi de quelques favorables Evénemens. Ceux-ci, néanmoins, ne durèrent gueres, & nous verrons ce Ministre sentir encore pour quelque tems, & bien amèrement, combien la conservation des Places élevées coute aux hommes qui les possèdent.

Les Bourdelois continuoient leurs anciennes broüilleries : ils se plaignoient de leur Gouverneur le Duc d'Épernon ; & malgré la Paix de Paris, ils ne laissèrent pas d'envoyer au Parlement lui demander protection. Les Provençaux en firent autant : ils demandoient jonction avec cet illustre Corps, & vouloient lui persuader qu'ils se devoient lier ensemble pour le secours commun de leurs Compagnies. Ces Députations ne déplaisoient pas au Parlement de Paris, & beaucoup de ceux de cette Compagnie demandèrent de faire as-  
sembler

sembler les Chambres pour en délibérer ; mais , le Premier Président éluda cette Proposition , disant qu'il ne falloit point parler de cela ; que c'étoit l'Esprit de Dissention qui continuoit encore ; qu'ils ne devoient point ouvrir leurs Pacquets , & que ces Affaires s'accocomoderoient sans qu'ils donnassent du secours à leurs Confreres qui en demandoient. On rapporta ces paroles aux Chambres des Enquêtes : ils crièrent tous , & dirent qu'ils vouloient s'assembler ; qu'il étoit juste de leur donner de l'aide ; & que leur force consistoit seulement en l'Union de tous les Parlemens. Ils continuèrent plusieurs jours à demander qu'on ouvrit les Paquets , & le bruit fut si grand , qu'enfin le Premier Président , ne pouvant plus y résister , dit qu'il étoit juste de les voir ; mais , que c'étoient Lettres de vieille datte ; & qu'ainsi il étoit d'Avis d'envoier les Gens du Roi chez le Chancelier , pour sçavoir de lui avant que de parler de cette Affaire , ni en faire des Remonstrances à la Reine , en quel état elle étoit. Cet Avis fut suivi de

1649. tous comme très-raisonnable : il fut exécuté ; & le Chancelier répondit qu'ils avoient fait sagement d'en user ainsi ; que la chose étoit accommodée, & que les Deputez de Bourdeaux étoient contens de ce qu'on leur accordoit ; ce qui en quelque façon étoit véritable. Le Parlement de Provence , qui avoit eu sa part de cette contagion étoit aussi en mêmes termes , parce que les plus grands soins du Ministre étoient de lever les obstacles qui pouvoient s'opposer à son repos. On envoya donc une interdiction à Bourdeaux , pour reparer par une apparente punition les fautes qui avoient été commises contre le respect qui étoit dû au Roi ; mais , ce fut à condition qu'elle seroit revoquée huit jours après. Cette douceur ne fut pas le remede de leur mauvaise humeur , & nous verrons bien-tôt cette Ville mutine servir d'azile aux Ennemis du Roi.

En ce même temps , on reçût Nouvelles , que l'Armée du Roi étoit aux portes de Bruxelles , qui faisoit un grand dégât dans le País ennemi ; qu'elle avoit pris Condé , & un

Con-



Convoi de bîeds considerable.

1649.

L'Empereur , depuis la mort de l'Imperatrice Sœur de la Reine, avoit épousé en secondes nôces la Fille de l'Archiduc d'Inspruck , belle , jeune, & digne par sa vertu de l'estime publique. La mort lui vint ravir cette Princesse peu de temps après son mariage ; ce qui lui fut d'autant plus sensible , que ce bien avoit encore pour lui les graces de la nouveauté.

Le Roi d'Angleterre sçut alors que quelques Troupes , qui tenoient encore pour lui en Angleterre , avoient été défaites ; ce qui l'affligea beaucoup : & voiant toutes ses esperances presque détruites il se resolut d'aller aux Iles de Gersey & de Guernesey , dont Milord Germain, attaché au service de la Reine sa mere , étoit Gouverneur. Il voulut aller en Irlande , voir si la Fortune lui ouvreroit quelque voie pour rentrer dans son Roiaume. Ce Lord lui aiant conseillé de ne se pas hâter d'y aller dans le temps de cette dérouté , il lui repondit: *Qu'il falloit donc y aller pour mourir ; puis qu'il étoit honteux à un Prince comme lui de vivre ail-*

2549. *leurs.* Ce Discours paroissoit procéder d'un grand Cœur : les plus grands Hommes de l'Antiquité n'ont pas mieux parlé ; mais , de jeunes gens passent aisément de cette roide vertu au relâchement : ils souffrent ensuite avec indifférence des maux qui d'abord leur ont paru les plus insupportables de la Vie ; & le plaisir qu'ils rencontrent en cette même vie en est cause. C'est ce qui arriva à ce Prince , qui naturellement aimoit les Dames . & plusieurs de ses années , soit en France , soit ailleurs , se sont passées dans une grande oisiveté. Elle a été glorieusement interrompue par ce Prince , quand la Fortune lui a donné lieu de mieux faire , & quand il a pû travailler à son rétablissement.

Le Ministre , qui vouloit devenir le Maître absolu de la Cour , faisoit ce qu'il pouvoit pour gagner le Prince de Conti ; mais ce Prince , inspiré par Madame de Longueville , demeurait dans le dessein de se conserver le Chef des Mécontents. Un Prince du Sang mal intentionné est toujours à craindre : son nom est d'une grande considération parmi les Esprits factieux.

tieux & il peut être en tous-tems la 1649.  
cause de beaucoup de maux. La Reine par cette même considération, se contraignit de lui faire bonne mine : elle traittoit de même tous les autres ; mais , il falloit toute l'application du Cardinal Mazarin , pour la reduire à cette dissimulation.

Ce Ministre , malgré le chagrin que Monsieur le Prince avoit montré de la proposition qui s'étoit faite du Mariage du Duc de Mercœur , & de Mademoiselle de Mancini , resolut d'achever cette Affaire , & de se donner par ses Nieces des Alliances considérables. Son dessein n'étoit pas de fâcher les Princes du Sang. Au contraire , il desiroit ardemment de conserver leur Amitié ; mais , il vouloit subsister par lui même , & n'avoir plus besoin de Protecteur. Il envoya donc le Tellier à Monsieur le Prince , pour lui dire qu'enfin il souhaittoit d'achever ce Mariage , qu'il ne pouvoit pas refuser un Prince de cette qualité qui desiroit être son Parent , ni manquer de reconnoître cette obligation en accep-

1649.

tant ses offres. Il lui manda aussi que ceux qui étoient de ses Amis, & qui connoissoient le Duc de Beaufort, l'avoient assuré que c'étoit le plus rude coup qu'il pût recevoir, parce que c'étoit témoigner de ne se pas soucier de lui, que de faire ce mariage en dépit de lui, & qu'il le supplioit d'y consentir, & de croire que cela ne le détacheroit nullement de ses intérêts. Le Tellier m'a conté que Mr. le Prince répondit en riant, & en se moquant du Ministre, *Ha, Monsieur, le voilà donc mort ce grand Prince, que Monsieur le Cardinal craint d'une si étrange maniere. En verité, le voilà bien vengé!* Et après un grand éclat de rire, il reprit aussi tôt le parti de la civilité, & lui dit que la Reine étoit la Maîtresse, qu'elle pouvoit faire ce qu'il lui plairoit, & Mr. le Cardinal aussi; & qu'ayant déjà donné son consentement dès Compiègne, il ne vouloit pas s'en dédire. Ce Prince alors reprit cette petite froideur qui avoit déjà paru dans sa maniere d'agir avant son voyage de Bourgogne: & ses Créatures allèrent publiant par le monde, que  
Mr.

Mr. le Prince avoit sujet de se plaindre qu'on méprisoit son Amitié & qu'on pourroit bien s'en repentir. Il montra aussi dans quelques occasions qu'il avoit du ressentiment de cette Alliance : car aiant toujours paru assez soumis à la Puissance de la Reine, il commença d'avoir de l'aigreur pour toutes choses ; & l'on remarqua, que dans le Conseil, il n'avoit plus de complaisance pour les Avis du Ministre. Il s'emporta un jour contre le Maréchal de Villeroy, qui vouloit empêcher quelques propositions avantageuses qui se faisoient en faveur des Bourdelois ; parce qu'il jugea que cet habile Courtisan ne leur étoit pas contraire sans un ordre particulier : & comme il commençoit à se dégoûter du Parti Royal, il étoit bien aise d'obliger ces Peuples mutins. Ce dégoût qu'il eut pour le Ministre, le lia d'autant plus à Madame de Longueville, qu'il s'éloignoit moins de ses sentimens, & elle fut ravie de le voir mécontent & plaintif. Sans elle, le Ministre auroit pû le guérir facilement par les soins qu'il prit de se justifier à lui

1649.

sur son chagrin ; mais , comme elle travailloit à l'augmenter , elle fut cause que ce Prince demeura quelque tems dans un état indécis , ne sçachant , ni ce qu'il haïssoit , ni ce qu'il aimoit. Il sembloit au Ministre qu'il revenoit quelque fois à lui , il recherchoit ensuite son Frere le Prince de Conti , il avoit des Conferences avec les plus dangereux Esprits , il pensoit à tout , il écoutoit tout , & ne vouloit rien. J'ai ouï dire à une Personne qui couchoit auprès de lui en qualité de premier Gentil-homme de sa Chambre , qu'il étoit alors dans des inquiétudes extrêmes , chagrin , & mal satisfait de toutes choses , parce que dans toutes il trouvoit du défaut & du mal. Le Ministre esperoit , vû la conduite qu'il avoit eüe par le passé , qu'il ne quitteroit que difficilement le Parti de la Reine. Madame de Longueville & les autres , par ce petit changement qui étoit en lui , croioient déjà le tenir engagé dans leurs desseins : & l'ayant pour Chef , n'espéroient rien moins que de chasser le Ministre , pour se faire les Maîtres de la Cour, & des graces

ces ; ou bien , diminuant encore le 1649  
pouvoir du Cardinal , le mettre en  
état qu'il n'auroit été qu'un Ministre  
en peinture. Pour parvenir à leurs  
anciens & nouveaux desseins , ils tra-  
vailloient de tout leur pouvoir à ra-  
nimer la malignité du Parlement ,  
afin de faire naître de nouveaux em-  
barras à la Reine , & de nouvelles  
peines au Cardinal.

Le Parlement , aiant enfin fait quel- Le 2.  
que bruit sur les Requêtes que leur Septemb.  
faisoient les Bourdelois , la Reine le bre.  
manda en Corps. Le Chancelier leur  
montra le tort qu'ils avoient de pro-  
poser l'Assemblée des Chambres vû  
que cela étoit formellement contre  
ce qui avoit été arrêté par la Décla-  
tion dernière. Il leur dit , que com-  
me la Reine n'avoit pas intention de  
manquer de parole , sur tout ce qu'elle  
leur avoit promis , qu'aussi elle  
demandoit de leur part la même fi-  
délité ; que le prétexte qu'ils pre-  
noient n'avoit plus de fondement ; que  
l'Affaire de Provence étoit accomo-  
dée , la Paix qu'on leur avoit en-  
voïée aiant été acceptée publiquement ;  
& qu'il étoit à croire que celle de  
Bour-

1649. Bourdeaux se feroit de même , vû qu'on leur avoit envoieé par leurs Députez des conditions douces & raisonnables. Il leur dit , qu'ils devoient penser aux moiens de la donner à tout le Roiaume ; & qu'ils devoient craindre , que quand ils auroient les meilleures intentions du monde , permettant aux Chambres de s'assembler , ce ne fût donner un moien à ceux qui n'étoient pas sages de troubler encore le Repos de l'Etat par les Mutineries & Factions ordinaires.

La Reine , & le Duc d'Orleans , leur dirent succintement la même chose , les exhortant à bien faire pour le bien & l'avantage du Roi , & de ses sujets.

Le Premier Président , qui dans ces occasions paroissoit toujours dans les sentimens de sa Compagnie , répondit qu'ils étoient obligez au secours de leurs Confreres ; que leurs desseins ne devoient pas déplaire à sa Majesté ; qu'ils n'avoient point d'intention de marquer à ce qu'ils devoient au Roi ; que déjà s'ils vouloient ils auroient eu sujet de se plaindre , de ce qu'on leur avoit manqué  
en



en certains points de la Declaration , 1649.  
mais qu'ils ne le vouloient pas faire ;  
& l'assura en général qu'ils étoient bons  
Serviteurs du Roi , & qu'ils le témoi-  
gneroient toujourns en toutes occasions.

Cette Compagnie aiant honte de  
desobéir sitôt à la Reine , malgré  
les Cabales des Particuliers , & leurs  
Factions couvertes , ils résolurent de  
n'ouvrir les Lettres de Bourdeaux, que  
dans la Grand' Chambre, & ils députè-  
rent quelques uns pour y faire réponse.

Ce jour , cinquième de Septembre ,  
que le Roi accomplissoit onze ans ,  
pour marque de la joie que la Ville  
de Paris avoit eüe de le revoir , elle  
voulut lui donner le Bal à l'Hôtel  
de Ville , & une magnifique Colla-  
tion. Toute la Cour , par l'ordre  
de la Reine , s'y trouva , & les Da-  
mes y furent parées autant à leur a-  
vantage qu'il leur fut possible. On  
y dansa de jour , exprès pour éviter  
la crainte que le Roi pouvoit avoir  
avec des Sujets si nouvellement repen-  
tis. La nuit auroit été plus favora-  
ble que la clarté , s'il avoit été possi-  
ble que cette Fête eût été le prétexte  
de quelque sinistre dessein ; mais  
comme

1649. comme cette pensée n'étoit fondée que sur une prevoiance que la Sageſſe avoit inspirée à la Reine , ſans aucun fondement eſſentiel , elle nous dit , pour cacher ſa crainte , qu'elle avoit fait cette malice exprés pour incommoder les Dames fardées , dont quelques unes qui avoient été frondeuſes ne lui plaiſoient pas. Madame de Longueville , que le dépit de voir le Roi & la Reine dans Paris malgré elle , retenoit à Chantilli ſous prétexte d'y boire des Eaux, voulut ſe ſervir de cette occaſion pour y revenir de bonne grace. Elle avoit regné dans l'Hôtel de Ville pendant le Siege de cette grande Ville, elle y avoit commandé , & ſans doute que ce fut pour elle une choſe deſagréeable d'y voir ſa Puiffance effacée , par une plus grande que la ſienne. Elle deſira , pour guérir ce dégoût , que la Reine l'envoiât convier au Bal. Elle l'en fit prier par Madame la Princeſſe , & lui en fit parler par ſes Amies ; mais la Reine, qui n'avoit nul envie de la traiter ſi bien , répondit froidement à Madame la Princeſſe , qu'elle craignoit de  
l'incom-

l'incommoder. Il fallut enfin que Monsieur le Prince s'en mêlât, ce qu'il fit de concert avec Madame la Princesse sa Mere, afin qu'il parut au public que cette Princesse, malgré les Divisions passées, étoit recherchée de la Reine. 1649

La Reine, cédant à cette dernière attaque me fit l'honneur de m'en parler avec chagrin, & me dit qu'elle s'étonnoit que cette glorieuse Madame de Longueville, eut fait tant d'efforts pour obtenir si peu de chose. Je conclus avec elle, que cette même gloire avoit sans doute convié Madame de Longueville à cette humilité, & qu'elle avoit voulu que ses caresses fissent voir qu'en tous Partis elle étoit considérée.

Ce Régál Roial fut donné & reçu avec une pleine satisfaction, tant du côté du Roi, de la Reine, & de toute la Cour, que du côté des Bourgeois. Le jour fut beau & frais, & les Dames n'eurent point trop chaud parce que les Fenêtres demeurèrent toujours ouvertes pour les rafraichir. Le Roi, selon sa coutume, mena danser Mademoiselle, le Prince de Condé

1649. Condé, Mademoiselle de Chevreuse, Madame de Longueville fut menée par le Duc de Rohan, & le Duc de Mercœur se déclarant de vouloir épouser Mademoiselle de Mancini fut celui qui dansa avec elle. Cette journée finit par une magnifique Collation; & sur le soir il y eût un Feu d'Artifice qui fut beau. La Reine ensuite rammena le Roi au Palais Royal, qu'il étoit encore de bonne heure.

Pendant que la Cour paroît en bon état, le Parlement fronde toujours un peu, & n'en laisse pas passer une seule occasion. Le Mariage, qui déplait à Monsieur le Prince, s'avance, les Articles se dressent: on promet l'Amirauté au Duc de Vendome, & la survivance à son Fils, pour dot de deux cens mil Ecus, & le premier Gouvernement qui vacquera. Mr. le Prince ne dit plus mot là dessus; mais, il ressemble au Parlement: il gronde sur d'autres Sujets. Le Duc de Bouillon, & le Vicomte de Turenne, poursuivent leur remboursement de Sedan: on leur avoit fait espérer l'Auvergne, Chateau-Thieri, & plusieurs autres Villes; ce qu'ils n'avoient

n'avoient point encore. Monsieur le Prince les protege hautement ; & parlant de leur Affaire au Chancelier , il s'emporta & jura contre lui , disant d'un ton de grande colere , que Mr. le Cardinal lui avoit promis de les satisfaire , & qu'il falloit qu'il le fît. Le Duc de Longueville , qui vouloit profiter des Intrigues de Madame sa Femme , se déclara vouloir qu'on lui donnât le Pont de l'Arche , situé sur la Riviere de Seine à quatre lieues de Rouen. Le Prince de Condé en fait son Affaire , il en parle au Ministre , & dit au Duc de Longueville , que c'est une Affaire faite , & que le Cardinal ne lui avoit demandé que huit jours pour y faire resoudre la Reine.

D'autre côté , on presse le Cardinal de raccomoder l'Affaire des Capitaines des Gardes , qui depuis leur Defordre & leur Exil étoit demeurée sans remede. Il répond à leurs Amis , qu'il en parle souvent à la Reine , mais qu'il n'a pû gagner sur son esprit de leur pardonner. La Reine , souvent d'accord avec son Ministre pour se faire plus terrible qu'elle.

1649. qu'elle ne l'étoit , mais à qui par son propre mouvement l'Action des Capitaines des Gardes avoit déplu , protesta publiquement qu'ils ne serviront jamais tant qu'e'le aura du pouvoir en France. Le Cardinal Mazarin , qui ne craignoit pas en ce rencontre de diminuer l'éclat de sa faveur , envoie le Tellier à la Reine pour lui en parler de sa part , afin qu'il puisse servir de témoin que c'est elle , & non pas lui , qui ne veut pas leur retour.

La Reine ne manque pas de répondre à le Tellier , qu'elle est resoluë de ne se point relâcher ; qu'en d'autres occasions , elle prendroit le Conseil de Mr. le Cardinal , comme plus capable qu'elle sur toutes les Affaires de grande importance ; mais , qu'en cela , elle croit en pouvoir juger elle seule , puis qu'il s'agit de la Maison du Roi , dont elle sçait mieux que personne l'ordre & la coutume ; que ce sont des Officiers qui doivent obéir ponctuellement aux ordres du Roi ; qu'ils avoient témoigné trop peu de Respect pour elle , pour leur pouvoir pardonner si facilement. Le  
Tellier

Tellier , soit qu'il eût aperçû que la Reine avoit part à ce refus , soit qu'il fût lui même trompé par le Cardinal , ou qu'il aïdat a jouer la Comédie , protestoït a tous les Amis de ces malheureux , que le Ministre n'étoit point cause de ce delai , & qu'il n'avoit pû jusques alors obtenir leur grace de la Reine. 1649

Un joar le Tellier , sur l'Affaire des Capitaines des Gardes , me parut véritablement persuadé , que l'obstacle de leur retablissemēt venoit de la Reine ; & parlant de la soumission d'esprit qu'il sembloït que la Reine avoit pour les Conseils du Cardinal Mazarin , qui étoit condamné de beaucoup de gens , il me dit , qu'elle n'étoit pas toujourns si grande qu'on se l'imaginloit ; qu'elle avoit beaucoup de lumieres , & qu'elle connoissoit clairement que la conduite de son Ministre étoit mauvaise en de certaines choses ; qu'elle voïoit bien qu'il faisoit trop languir après les graces ; que cela étoit cause qu'il lui restoit peu d'Amis de ceux mêmes qui les recevoient , & lui rendoit Ennemis tous ceux qui s'engageoient à y prétendre

1649. tendre par ses demi promesses , & ses longueurs ; que cette méthode lui faisoit perdre beaucoup de créatures ; qu'il ne sçavoit se déterminer sur rien ; qu'il ne se précautionoit pas assez contre la haine de ses Ennemis , & de même n'aimoit pas assez ses Amis. Il m'assura de plus , que souvent elle lui avoit commandé d'avertir le Cardinal de toutes ces fautes , afin qu'il s'en corrigeât , & que par son changement il pût appaiser le murmure de ceux , qui avec quelque raison se plaignoient de lui. Mais , quoi qu'elle n'approuvât pas toute la conduite de son Ministre , elle ne faisoit jamais de plaintes contre lui , que celles qui pouvoient lui acquérir l'Amité publique , celles qui étoient fondées sur sa trop grande Douceur , & sur ce qu'il pardonnoit trop aisément. Elle se croioit obligée à le soutenir : Elle craignoit de s'affoiblir elle même en l'affoiblissant. Il me semble encore à propos de rapporter sur ce même sujet une conversation que le Commandeur de Jars & moi eûmes avec elle vers ces mêmes tems , qui s'accorde avec ce que le



Tellier m'avoit dit. Cette Princesse nous parlant un soir des Affaires publiques, elle vint sur les particulieres, & en détail sur les personnes, & nous dit, *Voiez vous, on se trompe fort, quand on croit que la Considération que nous avons pour ceux en qui nous nous confions, aye le pouvoir de nous cacher leurs defauts. Je les connois fort clairement en eux : mais, comme personne n'en est exempt, je les excuse. J'en suis fâchée, & ne les aime pas moins quand je trouve en eux les principales choses, dont la fidélité & la seureté sont les premières. Je me satisfais de celle là, & souffre le reste. J'ai même ce sentiment en leurs faveurs, que je n'aime pas à publier leurs deffauts, ni à me plaindre des fautes qu'ils font avec une bonne intention, & par leur humeur naturelle, dont ils ne sont pas les Maîtres. Je ne suis pas persuadée que cette Princesse, si équitable dans ses sentimens, ait connû alors tout ce qui étoit blamable dans l'ame du Cardinal Mazarin. Je croiois qu'elle avoit souvent à son égard des momens d'un grand discernement, & qu'elle n'approuvoit pas toujours*

1649.

sa

1649. sa conduite ni toutes ses actions. Elle avoit de même la bonté de les excuser , comprenant bien que nul homme n'est parfait ; mais , ses Réflexions , & ses lumieres étoient un peu obscurcies , parce qu'il travailloit avec soin à conserver son estime , & que l'iniquité visible qui le persecutoit lui faisoit voir ce Ministre comme la Victime des malheurs qui suivent d'ordinaire les Minoritez des Rois. Elle croioit dans ce tems-là qu'il portoit injustement sur lui la haine que les envieux de sa faveur avoient conçûe contre sa place , plutôt que contre ses défauts ; & la pitié , de même que la raison & la justice , avoient beaucoup de part à sa constance. On peut dire de plus , & avec vérité , pour faire connoître les sentimens de la Reine sur cet article , qu'elle n'étoit pas tout-à-fait aveugle dans la confiance qu'elle avoit en lui , & les remarques que j'en ai faites ailleurs le peuvent prouver. Ceux , qui voioient le Ministre , m'ont dit que la fermeté de la Reine , dont il recevoit toute sa puissance , & toute sa Gloire , lui déplaisoit quelquefois ,  
autant

autant qu'elle lui étoit nécessaire & 1649.  
avantageuse ; qu'il s'en plainoit à  
eux , leur disant qu'elle l'embarraisoit  
dans les choses qu'elle regardoit com-  
me étant utiles au service de Dieu , à  
l'Autorité Roiale , & au Bien public  
en particulier ; qu'il craignoit l'op-  
position qu'elle lui faisoit en ces ren-  
contres, & que la Reine s'amusoit à ce  
que les Dévots lui disoient ; qu'elle  
étoit opinâtre ; & qu'il avoit de l'in-  
quiétude , toutes les fois qu'il falloit  
choquer son opinion sur les Affaires  
qui touchoient son Cœur , par rapport  
à sa Conscience : & aux Intérêts du  
Roi. Ses plaintes avoient commen-  
cées avec sa faveur , & elles s'étoient  
augmentées à mesure que la Reine de-  
venoit moins paresseuse , & plus sen-  
sible au bien de l'Etat , & à ce que sa  
vertu l'obligeoit de faire.

Le Prince de Condé commençoit  
alors à donner la gêne au Cardinal  
Mazarin , pour avoir le Pont-de l'Ar-  
che , & déjà le Ministre avoit mis cet-  
te Affaire au rang des choses que la  
Reine ne vouloit pas. Il est aisé de  
juger par les sentimens de cette Prin-  
cesse , qu'elle n'étoit pas capable de

1649. gouter cette proposition ; mais il lui eut été avantageux , à elle & à son Ministre , que Mr. le Prince eut pû croire cette difficulté aussi veritable qu'elle l'étoit en effet , & qu'il eut pû s'imaginer être refusé plutôt par elle , que par lui ; car , comme toute la Cour , & le Prince de Condé en particulier , étoit trop persuadé de son crédit , les excuses de cette nature ne lui servoient de rien. Pendant le Siege de Paris , le Duc de Longueville demanda cette Place : le Ministre qui promettoit aisément , pourvu qu'il put avoir quelque tems à délibérer sur l'exécution , avoit répondu à Mr. le Prince qui lui en parla sur quelques Propositions d'Accomodement qui se firent alors , que cette grace se pourroit facilement accorder. Depuis cette espee de consentement Mr. le Prince, mal content de lui , & raccommodé avec sa Famille, l'avoit pressé , & en avoit tiré des paroles plus positives. Il en vouloit la conclusion , & le Cardinal ne le satisfaisoit point , par lui dire que la Reine y résistoit.

Le 10

Sep.

tembre.

Voilà donc Mr. le Prince animé par lui même , & par toute sa Famille.

Il parle en Maître , & montre au Cardinal Mazarin de l'audace , & du dépit. Le Ministre , sur les Plaintes de ce Prince , lui répond pour sa deffense , que cette Place étoit d'une telle conséquence , qu'elle rendoit le Duc de Longueville le Maître absolu de la Normandie ; & que lui , qui avoit l'honneur d'être premier Ministre , & en qui le Roi & la Reine avoient remis le soin de soutenir les intérêts de l'Etat , il étoit obligé de le deffendre. Comme sur les instances de Mr. le Prince le Ministre eut souvent répondu de pareilles raisons , Mr. le Prince , ne pouvant plus souffrir qu'il ôsât lui parler de la force qu'il devoit avoir à deffendre l'Etat , lui , qui l'avoit vû si foible , & qui croioit l'avoir soutenu par sa Protection , en fit des railleries ; & se mocquant de sa vaillance en cette occasion , ou dans quelque autre semblable , il lui dit un jour en le quittant *Adieu Mars* ; & le traittant de ridicule , il alla se vanter dans sa Famille de cette parole , comme si elle eut été digne de l'immortaliser. Le Ministre sentit cet outrage : toute la Cour se troubla sur

1649. cette querelle, & chacun forma des desseins sur le mécontentement du Prince de Condé. Les Frondeurs se réveillent, qui n'étoient pas fort endormis; le Parlement fait du bruit; & toute la Cour par cette brouillerie se trouva partialisée. L'inquiétude fut grande parmi les faux Amis du Ministre: les bien faits qu'ils tenoient de lui les obligeoient par honneur à demeurer dans ses intérêts: ils étoient au desespoir de ne les pouvoir quitter, & commençoient à méditer par quelles voies ils s'en déferoient. Ils s'imaginèrent, qu'ayant déjà la haine de tout le Roiaume il ne pourroit subsister s'il perdoit l'Amitié de Mr. le Prince, & que c'étoit mauvais signe pour lui de ce que le Sang Roial l'abandonnoit. La Reine, suivant son inclination naturelle, qui alloit à la fermeté, aussi vigilante, aussi forte, & aussi confiante sur elle même qu'à son ordinaire, dit tout haut, *Qu'elle ne donnera point le Pont-de-l'Arche au Duc de Langueville; que cela étoit tout-à-fait contre les Maximes de l'Etat; & qu'elle ne se soucie pas de tout ce qui en peut arriver, pourvu qu'elle fasse son devoir.* Cette

Cette Résolution étoit loüable, & 1649.  
le Ministre faisoit son devoir, de re-  
fuser cette Place au Prince de Condé,  
en se servant des raisons de la Reine  
pour éviter de lui faire ce présent;  
mais, il ne voioit pas qu'il étoit dans  
une trop grande foiblesse pour ôser  
soutenir la colere d'un Prince du Sang  
dans une Régence, qui naturellement  
diminue la Puissance Roiale, & aug-  
mente celle des Princes. Nous le ver-  
rons donc en ceci, comme en beaucoup  
d'autres occasions, contraint de cé-  
der à leur Autorité, & conseiller à  
la Reine malgré elle, & malgré  
lui, de se laisser vaincre. Nous ver-  
rons aussi bien tôt après, qu'il est dan-  
gereux aux Princes du Sang, d'offen-  
ser leurs Rois qui sont quelquefois  
obligés de faire de grands coups, pour  
maintenir leur Autorité; & à leurs  
Ministres, de promettre légèrement des  
graces de grande importance, à des Per-  
sonnes d'une qualité à se faire tenir ce  
qu'on leur promet. Pendant deux ou  
trois jours, la Reine, Mr. le Prince,  
& le Ministre, se regardoient avec assez  
d'embarras. Un jour néanmoins, lui  
& le Ministre parlèrent au Conseil as-

1649

sez long-tems ensemble ; mais , ce ne furent que des discours indifférens. Quand la Reine étoit contrainte par bienséance de lui répondre , elle le faisoit civilement & sans entrer en matiere ; mais, elle évitoit le plus qu'il lui étoit possible de se laisser entamer sur cette Affaire.

Le 14.

Septem-  
bre.

Enfin le Tellier alla trouver Mr. le Prince de la part du Cardinal. Il lui dit qu'il avoit encore parlé à la Reine de sa prétention , & que Sa Majesté, connoissant de quelle importance étoit cette Place, ne pouvoit consentir qu'elle demeurât au pouvoir du Duc de Longueville , parce qu'elle craignoit qu'un jour le Roi son Fils ne lui en fit reproche; qu'ainsi il étoit contraint de lui dire , qu'il n'avoit pû gagner cela sur son Esprit ; qu'il le suplioit de vouloit considérer ses raisons , & ne pas trouver mauvais s'il ne pouvoit le servir en cette occasion.

Mr. le Prince répondit à cet Ambassadeur , qu'il le prioit d'aller trouver Mr. le Cardinal , pour lui dire; qu'il ne veut plus être son Ami ; qu'il se tient offensé de ce qu'il manque de parole , & qu'il n'est pas résolu de le  
souffrir



souffrir ; qu'il ne le verra jamais que dans le Conseil ; & qu'au lieu de la Protection qu'il lui avoit donnée jusques alors , il se déclaroit son Ennemi capital. Sur cette Réponse , le Cardinal manda à Mr. le Prince , que cela étoit bien étrange , qu'il se laissât gouverner par Madame sa Sœur , & par le Prince de Conti son Frere, après ce que lui même lui avoit dit de l'un & de l'autre ; & que pour lui , il seroit toujours son Serviteur. Cette harangue déplut à Mr. le Prince : il ne voulut pas qu'on pût croire de lui qu'il se laissât gouverner ; mais elle fut agréable à Madame de Longueville : ce fut une marque certaine & publique du pouvoir qu'elle commençoit d'avoir sur Mr. le Prince.

Voilà toute la Cour à ce bruit qui court chez Mr. le Prince. Les Frondeurs furent ravis de le voir leur Chef , & d'espérer qu'ils pourroient un jour combattre sous ses Enseignes : ils ne doutoient pas qu'ils ne pussent avec lui renverser la France à leur gré ; & cette illusion leur étoit agréable. Quelques uns même de ceux qui avoient les premières Charges de la

1649.

Maison du Roi , Officiers de la Couronne , le firent voir ; & le petit nombre de fidelles en apparence qui n'y alla pas ne l'en aimoit pas moins. Les personnes attachées au Duc d'Orleans suivirent l'exemple des autres , & disoient pour leur excuse que Mr. le Prince étoit l'arent de leur Maître. Ceux , qui étoient attachés au Roi & à la Reine , alléguoient pour leur justification , que le Roi & elle étoient neutres ; que cette querelle étoit particuliere entre le Prince de Condé , & le Ministre ; qu'ils étoient bons-Serviteurs de Leurs Majestez ; que si Mr. le Prince faisoit un Parti ils l'abandonneroient aussi-tôt ; mais que les choses demeurant dans les termes où elles étoient , ils ne pouvoient pas manquer d'offrir leurs services à un Premier Prince du Sang. Leur procédé néanmoins étoit blamable : cette querelle étoit celle du Roi & de la Reine ; le Droit , & la Raison , étoient du côté de la Régente & de son Ministre. Il y eut donc peu de Sages , qui demeurèrent attachés à leur Devoir ; & ceux que l'honneur & la probité tenoient dans cet état violent

parloient

parloient peu, balançoient entre les deux, & demeuroident ambigus sans se déclarer ni pour ni contre. 1649.

Du nombre de ceux qui se dirent du Parti & des Amis du Ministre, deux eurent à se justifier à lui d'avoir visité Mr. le Prince. Leur excuse fut qu'ils l'avoient vû sans lui parler, ni faire offre de leur Service. Ces deux furent le Duc de Candalle, & Gersé. Le dernier étant chez Mr. le Prince, pour réparer les Visites qu'il lui faisoit, en parlant du Ministre, dit qu'il étoit bien fier, & qu'il témoignoit par son indifférence, qu'il ne craignoit rien. Le Cardinal, en effet, faisoit la meilleure mine du monde; & quand quelqu'un lui faisoit des complimens sur cette Affaire, il répondoit froidement qu'il n'avoit point d'Ennemi; qu'il souhaitoit servir Mr. le Prince; qu'il étoit fâché de son mécontentement; que la Reine étoit celle qui ne vouloit pas lui accorder ce qu'il demandoit; & qu'on lui faisoit plaisir de ne lui point faire d'offres sur ce sujet. Il disoit de plus, qu'il ne vouloit point se déclarer contre Mr. le Prince, à qui il avoit de l'obligation, &

1649. qu'ayant pour protecteurs le Roi & la Reine il ne craignoit rien.

Beaucoup de sages ambigus travailloient à la Paix, & particulièrement le Duc de Rohan, qui étoit obligé au Prince de Condé, & au Ministre tout ensemble, & qui voulant se conserver avec tous les deux souhaitoit de les voir accomodez; mais, il falloit pour y parvenir une plus grande voie, c'est à dire que l'Intérêt, le Maître de la Cour, s'en mêlât. Le Duc d'Orleans pour plaire à la Reine, qui ne pouvoit plus dissimuler, & qui avoit de la peine à ne pas éclater contre Mr. le Prince, y contribua beaucoup. En voici les motifs. L'Abbé de la Riviere, pour obliger le Cardinal, à soutenir sa Nomination à Rome, & pour le Bien commun de l'Etat, pressa son Maître d'y travailler. Monsieur, par son propre sentiment, voyant le Ministre en mauvais état, auroit été assez content alors de l'abandonner, & en ce cas auroit désiré d'en mettre un en sa place qui auroit été de ses Créatures. Il craignoit, soutenant davantage le Cardinal, qu'il ne lui arrivât d'avoir part à la haine publique.

publique , & à celle de tous les hon- 1649.  
netes gens du Roiaume , qui sans un  
véritable fondement de justice & de  
raison faisoient profession de le mépri-  
ser. Mais , son Favori n'aimoit pas les  
Frondeurs; si bien qu'il craignoit l'em-  
pire que facilement ils pourroient ac-  
querir sur l'esprit de son Maître s'il en-  
troit dans leurs sentimens ; il lui dit  
donc , à ce qu'il me conta lui-même ,  
qu'il étoit dangereux de laisser former  
à Mr. le Prince de si hautes Entrepri-  
ses ; que dans la Conjoncture du tems  
il auroit toute la France pour lui ; &  
qu'il valoit mieux le laisser vivre à la  
Cour , & conserver sa supériorité sur  
lui ; que le laisser faire un si grand  
Parti , dont les maux pourroient aller  
à de fâcheuses extrémitez : il lui fit  
enfin connoître , que selon l'état pré-  
sent des choses , il falloit qu'il main-  
tint le Ministre. La Reine fit aussi-tôt  
de grands reproches à ce Prince , de  
ce qu'il ne s'étoit pas assez déclaré  
pour elle ; & pressé de tant de côtez ,  
il fallut qu'il montrât publiquement  
qu'il vouloit se mêler de cette grande  
Affaire. Mr. le Prince , qui par son  
inclination n'avoit pas de pente à la

1649.

Guerre Civile , sachant l'intention du Duc d'Orleans , alla le voir , & demeura long-tems enfermé avec lui. Ce Prince le pria de ne point souffrir qu'un Parti se formât par cette presse de Mutins , & d'Esprits factieux , qui l'environnoient déjà , & le conjura de préférer le Repos public aux sentimens particuliers. Mr. le Prince lui promit de fuir pour quelques jours cette inutile ostentation : il lui remit ses intérêts entre les mains, & donnèrent tous deux la commission à l'Abbé de la Riviere de travailler à cette Paix. Madame de Longueville , & le Prince de Conti ne le vouloient pas : ils avoient de vastes desseins , qui leur faisoient peut-être souhaiter de devenir comme avoit été autrefois sous Charles VIII. Madame de Beaujeu & son Mari, qui avoit chassé le Duc d'Orleans , & qui gouvernèrent l'Etat à leur fantaisie une assez longue suite d'années. Quand ils virent que l'Entremetteur étoit nommé , ils lui firent offrir sous main , à ce qu'il m'a dit depuis , qu'ils consentiroient à l'établir premier Ministre à la place du Cardinal , s'il vouloit s'accommoder avec eux , & porter son

son Maître à consentir à la ruine de celui qu'ils desiroient chasser. L'Abbé de la Riviere ne voulut point écouter cette proposition : il faisoit profession d'aimer l'Etat ; mais , il crut peut-être aussi que n'étant point encore Cardinal , il ne pourroit pas se soutenir dans cette grande Place. Il eut peur, voiant de l'incompatibilité à pouvoir accomoder les interêts de son Maître avec l'ambition de Madame de Longueville , que le Prince de Conti, pour le perdre ensuite de leur Traité, ne lui otât tout de nouveau la Nomination de toute la France ; & au milieu de tant de périls , il fut assez sage pour les vouloir tous éviter. Cette Proposition , qui le faisoit premier Ministre , qui de foi étoit chimérique , devoit paroître telle à celui à qui elle fut faite ; & il est à présumer que l'impossibilité en fut connue de Me. de Longueville , du Prince de Conti, & du Prince de Marillac. Ils la firent sans doute à l'Abbé de la Riviere , sur ce fondement, qu'il faut tout hazarder avec ceux qui ont un grand intérêt , à cause qu'il est aisé de les éblouir , en leur faisant voir  
les.

649. les moïens d'arriver à ce qu'ils desirerent : il n'importe qu'ils soient bons ; leurs passions pour l'ordinaire les empêchent de les examiner , & le moindre espoir leur ôte la raison. Je ne sçai si la sienne ne fut point altérée par une si belle tentation ; mais alors, comme on ne vit en lui que de droites intentions , il est juste de lui en faire retenuë.

Les desseins de Me. de Longueville étant échoués , ou n'ayant été comme je l'ai cru , que foiblement proposés , & de même légèrement reçus , on en demeura dans les termes de l'Accommodement ; il fallut de tous côtez y penser tout de bon. Me la Princesse , nonobstant cette querelle , ne laissoit pas de venir chez la Reine , & demouroit quelquefois long-tems avec elle , parlant de choses indifferentes ; mais quand il y a des Sujets de dégoût entre les personnes qui se voient , ces sortes de visites sont ennuyeuses de part & d'autre, & il est nécessaire pour le bien de la Société de les écouter autant que la bienséance le peut permettre. La Reine , en ce tems là étoit assez souvent seule. Les Duchesses de Chevreuse , & de Mont-

ba.



bazon , anciennes Ennemies de Me. 1649  
de Longueville , vinrent s'offrir à elle.  
En même tems aussi le Duc de Beau-  
fort , attaché de tous tems à Mr. le  
Duc d'Orleans , & malgré l'opposition  
qu'il avoit toujourns eüe à la Famille  
de Condé , alla s'offrir à Mr. le Prin-  
ce , parce que dans la Cour , l'intérêt  
l'emporte toujourns sur la Haine & sur  
l'Amitié , & que le plus grand qu'il  
eût alors étoit de se faire craindre du  
Cardinal Mazarin.

Mr. le Prince vint chez la Reine ,  
suivi d'une grande troupe de Courti-  
sans. Il fut assez long-tems avec el-  
le , & le Ministre étoit entiers. Leurs  
discours furent de choses communes ;  
mais, le Prince de Condé adressa sa pa-  
role au Cardinal par d'eux ou trois  
fois , qui fut une marque de quelque  
radoucissement. Me. de Longueville ,  
allarmée de cette visite , & qui avoit  
peur que Mr. le Prince ne se relachât  
de sa prétention du Pont-de-l'Arche ,  
disoit à ses Confidens , qu'il avoit de  
la peine à se séparer de la Cour ; qu'il  
n'auroit pas été si terrible , s'il eut  
senti plus de vigueur & de force dans  
le Cabinet ; & murmuroit contre lui ,  
de

Le 15.  
Sept.

1649. de ce qu'il ne soutenoit pas ce qu'il entreprenoit avec assez de hauteur. Le Duc de Rohan me dit alors, qu'en trois jours de brouillerie, ce Prince s'étoit repenti plus de trois cens fois, tant il lui étoit difficile d'aller contre son inclination.

Le 16.  
Sept.

Le lendemain, seizieme du mois, il vint au Conseil, où il entretint le Duc d'Orleans de sa prétention, & affecta de parler tout haut, afin que la Reine le pût entendre. Il dit à Monsieur, qu'il le supplioit de se souvenir, que le Pont-de-l'Arche lui avoit été promis par le Ministre, de son consentement; & que cela étant, il étoit obligé de soutenir ses intérêts. Quand il fut parti, de grandes conversations se firent entre la Reine, le Duc d'Orleans, le Ministre, l'Abbé de la Riviere, & le Tellier. Ce fut en ce Conseil, que l'on prit des mesures pour appaiser ce Different, qui furent enfin au desavantage du Roi & de la Reine; & cette Princesse, malgré ses sentimens magnanimes, eut la honte de se dédire de toutes les protestations qu'elle avoit faites de ne donner jamais cette Place au Duc de  
Lon-

Longueville. Elle n'en doit point être blâmée : elle soutint l'intérêt du Roi tant qu'il lui fut possible ; mais, elle fut abandonnée de tous ceux, de qui elle pouvoit avoir du secours : le Cardinal Mazarin n'osant parler contre Mr. le Prince ; & le Duc d'Orleans, par le conseil de l'Abbé de la Riviere, fut d'avis de le contenter Avec ce secours, le prétendant devint si fort, qu'il étoit impossible de lui rien refuser. Après ce Conseil, le Prince de Marillac parla long-tems a l'Abbé de la Riviere, & le pressa instamment d'entrer dans leurs desseins, & d'accepter les offres qu'on lui avoit faites ; ce qu'il refusa tout de nouveau par les raisons que j'ai déjà dites ; mais, selon mes lumieres, cette seconde attaque fut plus forte que la première. La Reine s'en apperçût, & comme le Prince de Marillac lui étoit suspect, par l'étroite liaison qu'il avoit avec Me. de Longueville, elle demanda à l'Abbé de la Riviere de quoi ils avoient parlé ensemble. Il dissimula, & lui répondit froidement qu'ils avoient parlé en termes généraux de l'Affaire présente. Il m'a dit depuis,

1649.

en me contant cette Avanture , qu'il ne fut jamais si embarassé , parceque cette pensée l'occupoit de sorte , quand la Reine lui fit cette question , qu'il ne put s'empêcher de rougir , & de sentir quelque trouble dans son ame , par l'imagination de la grandeur de la chose dont il étoit question. Si elle eut pû sçavoir la cause de leur Entretien , elle lui auroit sçû bon gré de ce qu'il venoit de refuser , parce que cette liaison du Duc d'Orleans , de Mr le Prince , du Prince de Conti , & de Me. de Longueville , si , par un prodige qui ne se peut quasi comprendre , eut pû se faire , auroit sans doute causé beaucoup de maux à l'Etat : mais , la Reine auroit pû lui dire qu'il ne refusoit rien , & qu'il étoit impossible d'affoiblir sa Puissance au point d'être forcée de prendre un Ministre par le choix & la volonté de Me. de Longueville ; ny même que cette Princesse , le lui pouvant donner , eût voulu destiner le Favori du Duc d'Orleans à cette Place. La Reine pouvoit lui dire encore , qu'il auroit mieux fait , s'il n'avoit point favorisé auprès du Duc d'Orleans la prétention du Pont  
de

de-l'Arche ; car , si par l'intérêt de son Chapeau , il n'avoit pas cru devoir obliger le Prince de Conti , & Me. de Longueville , la Reine & le Duc d'Orleans , étant de même sentiment, Mr. le Prince , qui n'avoit pas d'inclination à la Guerre , ne l'auroit pas fait pour agrandir d'une Place le Gouvernement du Duc de Longueville. La conduite de l'Abbé de la Riviere pouvoit donc alors être d'une dangereuse conséquence au Service du Roi & de la Reine. Il étoit néanmoins bien intentionné , pour conserver la Paix de la Famille Roiale : il en inspiroit le desir dans l'ame de son Ministre ; mais , il vouloit peut-être laisser voir à la Reine , qu'elle pouvoit perdre l'Amitié de ce Prince , afin que cette crainte forçât le Ministre à le considérer davantage. Les oreilles du Duc d'Orleans étoient toujours favorables aux Frondeurs : il étoit leur Confident sur les Bravades qu'ils faisoient en pestant contre le Ministre ; & le jour qu'il les avoit écoutez , il reprenoit des forces pour le lendemain. Cette condescendance augmentoit leur hardiesse , & leur Rebellion : elle aug-  
mentoit

mentoit aussi la timidité de l'Abbé de la Riviere : il se connoissoit petit par lui même , & il craignoit toutes les Puissances , tant légitimes , que celles qui ne l'étoient pas. Outre le respect qu'il devoit à Mr. le Prince , il le redoutoit beaucoup , & lui vouloit montrer qu'il desiroit de le servir. Il vouloit par les raisons déjà dites, plaire au Prince de Conti, & à Me. de Longueville. Il ne vouloit pas non plus paroître contraire aux Frondeurs, de peur d'en être haï , & opprimé par la liberté qu'ils avoient de parler au Duc d'Orleans contre lui , de même que contre le Ministre. Si bien , que sans manquer de fidélité à ce Prince, ni de bonnes intentions pour le Service du Roi , on peut dire avec vérité qu'il ne faisoit pas assez pleinement son devoir , & que cette ambiguïté causoit de grands embarras au Ministre, qui se voioit en butte à tous les differens Partis des Peuples , quand on vouloit qu'il le fut ; balotté par l'intrigue des Cabales ; menacé par le premier Prince du Sang , & sa Place offerte à d'autres , comme si en effet il eut été le rebut de la Fortune. Cependant,

pendant, elle le tenoit toujours par la main, & le destinoit par les maux qu'elle lui faisoit sentir à de plus grands biens que ceux qu'elle lui avoit faits jusques alors; & la fermeté de la Reine lui pouvoit faire espérer de nouvelles élévations, lors qu'il sembloit le plus abîmé. Mais, comme le monde se laisse toujours emporter aux apparences des choses présentes, il y avoit alors de la gloire à le mépriser; & les grands, & les petits; en faisoient profession publique. Le Chevalier de Guise, qui jusques là avoit été de ses Amis, lui demanda une Abbaie. Il la lui refusa, pour l'avoir déjà promise à un autre. Ce Prince Lorrain, étant picqué de ce refus, & ne craignant plus sa faveur, lui dit qu'il se tenoit desobligé de ce procédé. Le Cardinal lui répondit froidement, qu'il falloit se résoudre à le tenir pour offensé; mais lui, sans l'écouter, se plaignant hautement, lui repliqua; qu'il lui avoit promis cette Abbaie, qu'il ne tenoit point sa parole; & que pour lui, il ne vouloit plus être de ses Amis. De ce pas-là, il alla faire offre de son Service, & de son Amitié,

à

1649. à Mr. le Prince , qui le reçût avec joie.

Le 17.  
Sept.

Le dix septieme Septembre , l'Abbé de la Riviere , après avoir pris ses mesures de part & d'autre , va trouver Mr. le Prince , & lui accorde le Pont de l'Arche de la part de la Reine, avec mille douceurs de celle du Ministre, qui lui manda qu'il avoit toujourns eu intention de le servir ; mais , que jusques là il ne l'avoit pû persuader à la Reine. L'Abbé , de son côté, n'ayant que trop bien fait , pour faire réussir cette Négotiation à son contentement , lui fit sentir qu'il avoit travaillé avec soin à sa satisfaction ; & ses peines avoient pour fondement l'esperoir de la rétribution.

Le Duc de Saint Simon , fidele au Roi , & qui avoit l'honneur , par la Duchesse sa Femme , d'être parent de Mr. le Prince , l'ayant vû dans cet engagement , s'en étonna. Il avoit été le trouver , pour lui dire , qu'il étoit au desespoir de le voir si attaché à cette prétention du Pont de-l'Arche , & lui avoit représenté les périls où il s'exposoit , en irritant la Reine , & en poussant les choses à cette extrémité.

Le



Le Prince lui répondit qu'il avoit raison ; qu'il lui étoit obligé de ses conseils ; qu'il les estimoit ; mais , qu'il s'étoit engagé à Me. de Longueville, & qu'il lui étoit impossible de se tirer de cet embarras ; qu'il lui feroit plaisir d'aller trouver le Duc de Longueville , & qu'il seroit ravi qu'il pût la persuader de suivre ses avis. Le Duc de Saint-Simon , comme je l'ai scû par lui même , y fut ; & , après lui avoir représenté qu'il feroit une action loüable & juste , de s'opposer aux desirs de Me. de Longueville , ce Prince, après l'avoir écouté , lui fit un grand éclat de rire , & voulant tourner en ridicule sa fidélité & ses sages Avis, il lui dit , *Je scâi qu'on dit à la Cour, que je me veux faire Duc de Normandie : je n'en ai pas le dessein, & vos sentimens sont beaux & généreux ; mais, avoüez-le v. ai, ce seroit un beau coup à faire, & à vous, de vous faire Duc de Guienne.* Ces paroles du Duc de Longueville sont méprisables , & la Raillerie ne les excuse point ; mais, le desir , que le Prince de Condé avoit témoigné de vouloir se délivrer de cet engagement , marque que ses inten-

1649. intentions étoient innocentes. Il ne put donc éviter ce malheur qui terminoit la gloire des belles & grandes actions de sa vie , qui toutes avoient été jusques la avantageuses à l'Etat, & utiles au Service du Roi. Malgré ses lumieres & sa raison , il persista à vouloir participer à l'aveuglement où sa Famille étoit tombée : il voulut cette Place ; & il fallut le satisfaire.

Le Cardinal s'étoit donc résolu à contenter le Prince de Condé , quand il avoit vû les embarras qui lui tomberoient sur les bras , s'il y résistoit d'avantage : il ne souhaittoit pas alors un plus grand bien que celui d'éviter les périls présens pour arriver à la Majorité du Roi , & par elle il attendoit le remede de tous ses maux. Aussi , le Tellier , qui le connoissoit parfaitement , disoit de lui , qu'il songeoit seulement à passer la journée en laquelle il vivoit.

Quand Mr. le Prince eût accepté le don qu'on lui faisoit , il alla aussitôt trouver le Duc d'Orleans pour l'en remercier. Il le suivit ensuite chez la Reine , à qui il rendit les graces

ces qu'il lui devoit de ce présent. Elle  
commanda aussi-tôt qu'on allât querir 1649.  
son Ministre , afin qu'il vint prendre  
part à cet Accommodement , & à la  
Conversation , qui fut publique , assez  
civile de la part de Mr. le Prince , &  
entiérement soumise de celle du Car-  
dinal. Le Maréchal de Villeroi , un  
peu après , tira Mr. le Prince à part,  
& lui demanda s'il étoit content , s'il  
n'étoit rien resté dans son Cœur , qui  
pût troubler la Cour à l'avenir ; &  
que si le mariage du Duc de Mercœur  
lui déplaisoit encore , qu'on le prioit  
de le dire , parce qu'il étoit inutile de  
lui accorder les autres graces qu'il  
avoit demandées , si elles ne pouvoient  
pas produire l'entiere union que le  
Ministre desiroit d'avoir avec lui ? Mr.  
le Prince lui répondit , à ce que me  
conta ce Maréchal le jour même,  
qu'il étoit content, & que pour le  
Mariage , soit qu'il lui déplût ou non,  
qu'ayant donné son consentement pour  
cela , il ne s'en vouloit plus plaindre ;  
& que pour lui il seroit toujous por-  
té à rendre à la Reine tous les respects  
qu'il croioit lui devoir. Quoi que  
ses paroles parussent cacher un certain

1649. mécontentement secret , elles n'auroient point eu sans doute de mauvais effets , si ce Prince n'avoit point eu de Sœur ; mais , il étoit si puissamment pressé du côté de cette Princesse , que ce bienfait de la Reine , qu'il connut lui avoir été accordé par elle contre son gré , ne servit qu'à lui faire prendre goût à la tyrannie. Le Mariage du Duc de Mercœur & de Mademoiselle de Mancini , qui sans cela ne l'eut point fâché , fut le prétexte , dont Madame de Longueville se servit encore pour l'animer contre le Ministre. Toute cette Cabale disoit , que le Cardinal ne pouvoit plus douter qu'il n'offensât Mr. le Prince en le faisant , puisque la chose aiant été en état de se rompre , Mr. le Prince lui avoit dit , qu'il lui faisoit un fort grand plaisir de lui apprendre cette nouvelle , & qu'il en verroit toujours la rupture avec joie. La Reine me fit l'honneur de me dire aussi ce même jour , comme je lui parlois des discours que les Serviteurs de Mr. le Prince faisoient sur ce sujet , qu'il ne lui avoit jamais témoigné d'aversion contre cette Affaire , & qu'enfin elle  
n'é-

n'étoit pas obligée de suivre aveuglement toutes ses fantaisies ; qu'elle vouloit l'achever ; & qu'elle connoissoit par l'aversion que tout le monde avoit à ce Mariage combien cette Alliance étoit avantageuse au Cardinal. La Reine voioit clairement que son Ministre étoit étrangement haï , puisqu'elle jugeoit elle-même , que ce qu'on croioit lui être un bien étoit estimé un grand mal par tous ceux qui composoient la Cour. Elle connoissoit elle même , que cette haine étoit injuste , & que le Prince de Condé , qui ne pouvoit raisonnablement demander à son Ministre de ne pas donner sa Niece au Duc de Mercœur , lui devoit être du moins obligé de sa respectueuse soumission. Elle étoit grande en effet , puisqu'il lui avoit fait dire , qu'il desiroit préférer son Amitié aux avantages de sa Famille , & à ses propres intérêts.

Le soir de cet Accommodement , Mr. le Prince voulut donner à souper au Duc d'Orleans , & au Cardinal Mazarin , qui fut mené par Monsieur , qui voulut perfectionner son œuvre par cette familiarité. Après les saluts

1649.

ordinaires , les deux Ennemis reconciliés entrèrent seuls dans un Cabinet, où ils furent assez long tems ensemble. Ils parurent en sortant de ce lieu assez satisfaits ; & néanmoins on remarqua que le reste du soir fut grave & froid : & on jugea par ce silence que les Affaires n'étoient pas en bon état , quand ils se quittèrent. Le Duc d'Orleans s'en retourna chez lui à Luxembourg, & laissa le Cardinal Mazarin seul chez Mr. le Prince , reprendre son chemin vers le Palais Royal ; ce qui donna une grande terreur à quelques Italiens de sa suite , qui eurent peur d'un coup à la mode de leur País. Un d'eux me le dit en confidence.

L'intervalle de cette Reconciliation fut si petit , que le lendemain Mr. le Prince , à qui on avoit proposé d'aller souper chez le Cardinal n'y fut point : au contraire , on sçut qu'il avoit pris Médecine sans nul besoin ; & chacun disoit ce secret à l'oreille de son Ami. Le jour d'après , le Prince de Condé mena souper chez Prud-homme , Baigneur renommé , une troupe de Frondeurs , tous Ennemis déclarez du Ministre. Les Conviés étoient le Duc de

de Beaufort , le Duc de Retz , le Duc 1649.  
de Rohan , le Maréchal de la Morhe,  
le Marquis de Noirmoutier , Laigue,  
& le Coadjuteur Le Vicomte de  
Turenne y fut aussi , qui pour lors  
étoit assez brouillé avec le Ministre;  
mais , qui néanmoins gardoit encore  
quelques mesures à son égard. Tou-  
tes ces personnes ne desiroient rien  
tant que d'engager Mr. le Prince dans  
leur Querelle , & dans leurs intérêts;  
si bien qu'il fut dit en ce repas beau-  
coup de paroles trop fortes & trop  
hardies pour être souffertes par un  
Prince , qui dans le vrai n'avoit nul  
sujet de se plaindre , & à qui la Rei-  
ne venoit de faire un sacrifice , qui  
par la douleur qu'elle en avoit eüe ne  
devoit pas être conté à rien. Le  
bruit en eut été encore plus grand,  
sans la sagesse du Duc de Rohan , qui  
rabatit par son sérieux , tant qu'il lui  
fut possible , les effets de la gaieté  
frondeuse. La Discretion de ce Duc,  
attira celle de Mr. le Prince , qui,  
trouvant à propos de modérer cet ex-  
cès , & de ne pas porter les choses à  
l'extrémité , dit tout haut, parlant du  
Cardinal , qu'ils étoient, raccommodez

1649.

ensemble, & qu'il iroit chez lui comme chez les autres.

Ce soir fut d'un grand scandale à la Cour. On tira delà des conséquences infaillibles de l'état où étoit l'Esprit & le Cœur de Mr. le Prince. La Reine en fut picquée : elle me fit l'honneur de m'en parler, rougissant de dépit, de voir qu'elle venoit de lui accorder le Pont-de-l'Arche, & que ce bienfait si contraire aux intérêts du Roi ne finissoit point sa mauvaise humeur. Quand on demanda raison à Mr. le Prince de ce procédé, il répondit que puisque le Cardinal prenoit liaison avec ses Ennemis, il en vouloit faire de même avec les Frondeurs, afin de lui rendre la pareille. Le Cardinal, peu de jours après, eut la goutte. Mr. le Prince le fut voir, mené par le Duc d'Orleans; mais, il n'y tarda gueres, puis revint chez la Reine. Elle lui nomma le Cardinal, & le mêla dans sa Conversation, pour voir ce qu'il diroit. Il n'y entra nullement, & affecta de changer de discours aux endroits où la bienveillance l'obligeoit de répondre. Il n'y retourna pas si-tôt, & ne lais-

soit



1649.  
soit pas de venir au Conseil chez la Reine , montrant avec audace de ne se soucier de rien. Il agissoit d'ailleurs avec le Duc d'Orleans d'une maniere extrêmement soumise : il le recherchoit beaucoup ; & sans se plaindre davantage du Mariage du Duc de Mercœur , il lui disoit qu'à sa seule considération il signeroit au Contract avec joie , puisqu'il témoignoit l'intéresser en cette Affaire : mais , qu'il le suplioit très humblement de lui laisser ses sentimens libres, à l'égard du Duc de Mercœur , de sa Famille , & du Cardinal.

Le Duc de Vendome , Pere du Duc de Mercœur , qui ne vouloit pas sans Faveur & sans Puissance , s'alier au Ministre , voiant ses desseins traversés, & que tant d'obstacles embarassoient le Cardinal , lui dit , qu'il s'étonnoit de voir qu'il ne lui parloit plus de ce Mariage ; qu'il devoit considérer que c'étoit son avantage autant que le sien ; qu'il croioit que son Fils étoit un assez bon parti pour sa Niece , pour l'obliger à tenir bon contre les attaques de Mr. le Prince ; que néanmoins s'il ne vouloit plus le faire , il

1649.

l'avertissoit qu'il étoit obligé de lui faire justice sur ses prétentions; & que s'il abandonnoit ses intérêts, il trouvoit où prendre parti ailleurs de même que plusieurs autres l'avoient déjà fait. Le Cardinal Mazarin, picqué de ce discours, & ne sçachant plus quel parti il devoit prendre, lui reprocha qu'il ne considéroit que l'Amirauté, & le Gouvernement de Bretagne, son ancienne prétention, & fort peu son Alliance; que par conséquent, il aviseroit à ce qui lui seroit le meilleur.

Le 23  
Sept.

Le Cardinal guéri de la goutte vint au Conseil. Mr. le Prince & lui se virent & se parlèrent, mais seulement en présence de la Reine, Au sortir de ce Conseil, le Duc d'Orleans dit tout haut au Duc de Vendôme que les choses se tournoient à un Accomodement plus véritable que par le passé; & Mr. le Prince en dit autant à ses Amis. Ce secret aiant passé aussi-tôt dans la bouche de plusieurs, les Frondeurs, toujours Ennemis de tout ce qui s'appelloit la Paix, & Amis du Desordre, dirent à Mr. le Prince, qu'il étoit obligé de pousser le Cardinal, & que puis qu'il étoit déjà déclaré, son

Enne-

Ennemi , il ne falloit pas marchander 1649.  
& l'être seulement à demi ; que ce  
n'étoit pas à lui à négocier ; qu'il n'a-  
voit qu'à vouloir , & que tout le mon-  
de obéiroit à ses ordres & à ses vo-  
lontez , qui devoient être la Regle de  
l'Etat.

Les partisans de Chavigni l'ani-  
moient aussi à sa perte , croiant par  
ce chemin faire une voie sûre à leur  
Ami pour arriver à la Faveur. Ceux,  
qui portoient Chateau-neuf , ne pou-  
vant souffrir celui là , conseilloyent au  
Duc d'Orleans , au cas que le Cardinal  
fût chassé par les Factions qui se for-  
moient contre lui, de ne pas consen-  
tir que Mr. le Prince devint le Maître  
absolu de la Cour , en y mettant un  
Ministre attaché à lui ; & lui faisoient  
voir l'intérêt qu'il avoit à y placer  
Chateau-neuf. L'Abbé de la Riviere  
étoit Ennemi de Chavigni , & n'ai-  
moit pas assez son Rival , pour le lais-  
ser jouir d'une Place qu'il auroit peut-  
être souhaitée pour lui même , s'il eut  
pû y parvenir sans crainte ni sans dan-  
ger ; mais , ne trouvant pas la chose  
facile , il s'opposoit à l'un & à l'au-  
tre , & travailloit à faire quelque Ac-

1649.

commodement entre M. le Prince & le Ministre. Il vouloit sauver le Cardinal , ou du moins le faire durer, attendant que la Fortune en le faisant Cardinal lui-même , l'élevât aux grandes choses , qui lui pouvoient arriver dans le poste où il étoit déjà , Ainsi, il desiroit que le Ministre demeurât embarrassé , qu'il eut beaucoup d'Affaires sur les bras , mais en état de subsister encore quelque tems ; ou , s'il avoit à demeurer , il souhaitoit que ce fût sans puissance , ni crédit. Pour réussir dans ses desseins , il lui fallut avoir de fréquentes & de longues conversations avec M. le Prince , & avec toute cette Caballe. Ses Intrigues le rendirent enfin suspect au Ministre, & au Duc de Vendome , qui commençoit à se plaindre de lui ; & chacun murmuroit en son particulier de ce que le Duc d'Orleans ne les soutenoit pas assez vigoureusement.

Quelques jours se passerent en Négociations. Le Cardinal , dont l'Esprit étoit plein de lumieres , & qui sçavoit se tourner de plusieurs côtez, fit parler à Me de Longueville , par quelques unes de ses Confidentes. M. Passura qu'il vouloit être de ses  
Amis

Amis, & que pour acquérir ses bonnes 1649.  
graces, il vouloit faire tout ce qui se-  
roit possible pour la satisfaire. La  
Proposition fut reçue agréablement.  
Elle ne travailloit que pour avoir du  
crédit, & croioit en pouvoir espérer  
par cette voie. Le Duc d'Orleans,  
& le Prince de Condé, souhaitoient  
chacun pour soi une grande Puissan-  
ce. Me. de Longueville & le Prince  
de Conti vouloient aussi en leur par-  
ticulier avoir part à la Faveur. Tous,  
par l'état où étoit le Ministre pré-  
tendoient mieux faire leurs affaires  
avec lui qu'avec un autre. Ainsi, il  
ne leur étoit pas difficile de le laisser  
comme il étoit, pourvû qu'ils pus-  
sent contenter leurs desirs; & des  
Difficultez qu'ils trouvoient à le chas-  
ser, ils passoient aisément au dessein  
de le souffrir en cette place, à con-  
dition de tirer de lui ce qu'ils en vou-  
loient avoir. Le Cardinal, plus fin  
que tous les autres, pour gagner du  
tems, travailloit lui même à les per-  
suader par ces mêmes raisons, qui  
paroissoient lui être si contraires, &  
leur faisoit dire par des gens qui pa-  
roissoient être de leurs Amis, qu'il

leur étoit à tous plus commode de le laisser jouir des avantages que la faveur lui donnoit , puis qu'un autre que lui en useroit avec plus de hauteur.

Pendant que le Cardinal Mazarin pensoit à sa conservation , la Reine se trouva mal , sans doute , du chagrin qu'elle reçût , voyant que ces brouilleries ne pouvoient finir , malgré tout ce qu'elle faisoit pour les appaiser. Elle eut de grands vomissemens de bile , & même un peu de fièvre ; & elle fut quelque jours sans voir que ceux qu'elle ne pouvoit chasser. Elle reçut alors le Duc de Longueville , qui avoit été mandé pour venir faire son Remerciment , de ce qu'on lui avoit promis le Pont-de-l'Arche. Comme il sçavoit que ce présent lui avoit été fait malgré la Reine , ses complimens furent succints , & la Reine de son côté le traitta froidement. Il lui promit néanmoins de faire ce qu'il pourroit , pour porter Mr. le Prince à la douceur ; mais , il est à croire , qu'il ne prit pas beaucoup de peine à le persuader ; car , si ce Prince du Sang eut été pacifique , il n'auroit pas eu  
ce

ce qu'il venoit d'obtenir par sa hauteur. 1649.

Les desseins déréglez de Me. de Longueville étoient la véritable source de tant de maux : elle n'étoit pas tout-à-fait contente de ce qu'elle avoit fait. Pour la satisfaire amplement , outre cette Place qui venoit de lui être donnée , il falloit aggrandir le Prince de Marillac ; & ce fut en cette conjoncture qu'elle eut le Tabouret pour sa Femme , & permission d'entrer dans le Louvre en Carosse. Ces avantages les mettoient au dessus des Ducs , & à l'égal des Princes , quoi qu'il ne fût ni l'un ni l'autre. Il n'étoit pas de Maison Souveraine : il n'étoit que Gentil-homme , & son Pere le Duc de la Rochefoucault n'étoit pas mort ; mais , il étoit assez grand Seigneur , & avoit assez de considération dans le monde , pour pouvoir soutenir une folle chimere.

Me. de Longueville avoit mis au rang d'une de ses meilleures Amies Me. de Ponts , Fille de du Vigean , & Veuve de Mr. de Ponts , qui prétendoit être de l'Illustre Maison d'Albret

1649. bret. Cette Dame étoit assez aimable , civile , & honnête en son procédé. Ce qu'elle avoit d'esprit étoit tourné du côté de la flatterie. Elle n'étoit nullement belle ; mais , elle avoit la taille fort jolie , & la gorge belle. Elle plaisoit enfin par ses louanges réitérées , qui lui donnoient des amis , ou de faux approbateurs ; & l'Amitié , que Me. de Longueville avoit pour elle , lui donnoit alors du crédit. L'Abbé de la Riviere , depuis quelque tems , s'étoit attaché à elle par les liens de l'inclination & de la politique ; car , regardant Me. de Longueville comme une personne qui faisoit une grande figure à la Cour , il crut que Me. de Ponts lui pourroit être nécessaire pour sa prétention du Chapeau de Cardinal. Il trouva donc fort à propos de se faire une Amie auprès de cette Princesse , qui pût y soutenir ses intérêts , & lui servir de liaison , pour traiter par elle les Affaires qui pourroient arriver. Madame de Ponts étoit fine & ambitieuse , autant qu'elle étoit adulatrice. Elle n'étoit non plus que le Prince de Marillac , ni Duchesse

se



se, ni Princesse ; mais, feu son Mari 1649  
étoit ainé de ceux qui se disent de la véritable Maison d'Albret, & il lui avoit laissé assez de qualité ou du moins assez de chimere, pour aspirer à cette prérogative. Elle demanda au Ministre que la Reine lui donnât le Tabouret, & l'Amitié de Me. de Longueville qui la protégeoit, jointe à celle de l'Abbé de la Riviere, qui fut le Négociateur de cette Affaire, furent des raisons assez fortes pour lui faire obtenir ce qu'elle souhaitoit. Voila ce qui causa cette fausse apparence de Paix, & ce qui fut une trêve à cette véritable Querelle : voilà ce qui a fait dire au Duc d'Orleans peu de jours auparavant, que toutes choses alloient s'accomoder ; & pour conclusion, voilà une des sources de tous les Desordres qui sont depuis arrivez à la Cour.

Aussi-tôt que ces grands Articles, qui regardoient le Prince de Marsillac & Me. de Ponts furent accordez, Mr. le Prince devint doux & traitable, il parut vouloir rendre à la Reine le respect qu'il lui devoit. Il se soumit sans reserve à toutes ses volontez

1649. l'ontez ; & l'Abbé de la Riviere , parlant à la Reine devant moi de cette Affaire , lui dit , qu'il avoit exigé de Mr. le Prince qu'il s'accomoderoit avec Mr. le Cardinal sans nulle stipulation ; qu'il seroit à l'avenir de ses amis ; & que c'étoit tout de bon qu'il le promettoit. Mr. le Prince dit ces mêmes choses à la Reine : il l'assura de sa fidélité : il embrassa le Ministre , lui promit son Amitié , protesta qu'il vouloit être dans ses intérêts. Il parût alors une entiere satisfaction dans tous les esprits. Il y eut seulement cette réserve , que Mr. le Prince , promettant de son côté toute sûreté , ne voulut point répondre positivement du Prince de Conti ; mais , cela ne donna nulle inquiétude au Ministre , parce qu'il croioit avoir contenté Me. de Longueville , & s'imaginait que le dégoût que Mr. le Prince avoit eu de la conduite du jeune Prince , quand il le quitta pour aller soutenir le Siege de Paris , étoit cause de sa retenue. La Reine fut à demi contente , de penser qu'après tant de troubles elle pouvoit espérer quelque repos. Le Ministre étoit satisfait de voir

un si grand nombre d'Ennemis de 1649.  
moins. L'Abbé de la Riviere regardoit  
cet Accomodement comme un Ouvra-  
ge de ses mains. Les desirs de Me. de  
Longueville , & du Prince de Marfil-  
lac , étoient remplis ; & se voiant les  
Maîtres de la Cour , ils n'avoient  
quasi plus rien à souhaitter , que la  
durée de leur bonheur ; mais , les  
Frondeurs ou les Malcontens , furent  
au desespoir de voir cette grande di-  
vision se terminer par une bagatel-  
le , & leurs desseins s'évanoüir comme  
une fumée.

Les Etoilles , qui dominoient alors,  
étoient trop contraires à la Paix pour  
laisser la Cour en repos. Ce calme  
ne dura gueres : il fut aussi-tôt trou-  
blé par le ressentiment que toutes les  
Personnes de qualité eurent contre  
ces deux Tabourets. Ceux , qui  
portent le nom d'Albret , s'ils le por-  
tent à juste titre , comme ils le pré-  
tendent , peuvent compter des Rois  
parmi leurs Ayeux ; mais , outre que  
le doute d'une Naissance légitime est  
un Nuage qui obscurçit toutes les  
grandeurs de cette nature , beaucoup  
d'autres Maisons en France préten-  
dent

1649. dent avoir de grandes prérogatives. Celle de la Rochefoucaut est illustre & ancienne , mais les Fils des Ducs n'avoient jamais eu ces avantages & toute la Noblesse se trouva offensée dans cette préférence. Chaque particulier alla chercher dans ses Titres, des marques de Principauté & d'anciennes Alliances , qui eussent le pouvoir de les élever. Dans cette multitude de grands Seigneurs qui remplissoient la Cour , il n'y en eut pas un qui ne voulût être Prince , aussi bien que ces deux-là , & qui même n'alléguât des causes essentielles de ses prétentions.

Les Ducs & Maréchaux de France, qui vouloient détruire la Principauté du Prince de Marillac & de Madame de Ponts , disoient qu'ils étoient les Grands du Roiaume , & qu'ils ne s'opposoient point aux Tabourets sans Duchez qui venoient d'être-donnez; mais , qu'ils vouloient être traités également & que leurs Enfants , avant qu'ils héritassent de la Duché , eussent le même rang que celui qu'on venoit de donner au Prince de Marillac.

La Reine , qui haïſſoit le Prince 1649.  
de Marillac , & qui ne ſe ſoucioit  
gueres de Madame de Ponts , écou-  
toit paiſiblement les plaintes des Gen-  
tils-hommes ; mais , comme elle  
avoit eſpéré par cette voie de rétablir  
la Paix dans ſa Cour , cette raiſon  
l'obligeoit de ſoutenir ce qu'elle avoit  
fait. Un ſoir quelqu'un (\*) de la  
Compagnie lui parloit de la rumeur \* Le  
qui ſe faiſoit contre les Tabourets, Com-  
mandeur de  
Elle répondit , qu'on crioit toujours Jars.  
contre toutes choſes : que les Brevets des  
nouveaux Ducs , qu'elle avoit faits il y  
avoit quelques années, avoient fait ce mê-  
me bruit : & que celui-là ſeroit de même,  
& ſ'appaſeroit auſſi aiſément que le pré-  
mier. Elle ſe trompa ; car , les gra-  
ces des Rois , qui élevent aux prémiè-  
res Dignitéz du Roiaume certains  
Particuliers , peuvent bien donner de  
l'envie à leurs Egaux : mais , c'eſt in-  
juſtement ; car il eſt raiſonnable que  
nos Maîtres puiſſent choiſir ceux qui  
leur plaiſent le plus pour les en gra-  
tifier : au lieu que ce qui donnoit le  
rang de Prince étoit eſtimé d'une na-  
ture toute différente , & offenſoit  
toutes

1649. toutes les grandes Maisons qui pouvoient se former de pareilles prétentions. La Reine connut en cette occasion que les Rois ne peuvent pas toujours faire tout ce qu'il leur plaît, & qu'il faut qu'ils observent certaines regles : autrement ils tombent dans de grands embarras.

Ce murmure commun fit naître enfin une Assemblée de la Noblesse, qui fut assez forte pour détruire les nouveaux Tabourets, & pour anéantir toute cette importante Négociation qui venoit d'être faite. Le Marquis de Cœuvres, Fils du Maréchal d'Etrées, le Marquis de Leuville, & quelques autres, proposèrent de se plaindre à la Reine, & résolurent de s'assembler. Ils se donnèrent un rendez-vous chez le Marquis de Montglas, Grand Maître de la Garderobe, où se trouvèrent dix ou douze Personnes de qualité. Là fut proposé d'élire un Chef, qui pût proposer leurs raisons. Le Maréchal de l'Hopital fut celui qu'ils choisirent pour cet Emploi. Il agréa volontiers leur Priere ; car, il étoit mal content de ce que quelques autres

Ma.

Maréchaux de France avoient eu des Brevêts de Ducs , & que lui qui avoit autrefois bien servi l'Etat . & qui étoit des plus anciens , n'en avoit point eu. Beaucoup de personnes de qualité se joignirent à cette Assemblée : Saint Luc , St. Mégrin , Brancas , & beaucoup d'autres , sans délibérer plus long-tems , y allèrent. Le même jour , ils furent trouver la Reine , qui étoit dans son Cercle, sans rien sçavoir de leur dessein. Elle fut d'abord étonnée de voir la Noblesse en Corps , & un Chef à leur tête. Tout ce qui remplissoit ses Cabinets , & ceux mêmes qui étoient de ses plus Familiers , s'y trouverent comme les autres : le Commandeur de Jars , de Souvré , & les premiers Officiers de la Maison du Roi , tous furent presque de la partie. Ils étoient assûrez qu'elle ne se soucioit pas beaucoup de maintenir des Graces qu'elle avoit accordées par politique , plutôt que par inclination , & crurent même avec fondement lui faire quelque espece de plaisir. Comme elle vit dans cette troupe beaucoup de ceux qu'elle affectionnoit le plus,

1649.

plus ; elle la reçut avec douceur , & leur répondit seulement , qu'elle aviserait à ce qu'elle avoit à faire. Leurs supplications eurent le succès qu'ils avoient espéré ; c'est à dire que leurs plaintes venant d'une cause , où elle ni son Ministre n'avoient nulle part, ne lui déplurent nullement ; & ceux qui les faisoient purent espérer que ces Tabourets , qui n'avoient été donnez que par force , pourroient être agréablement revoquez par elle , sans que Mr. le Prince eut droit de s'en plaindre. Cette Nouvelle répandue dans Paris donna de la joie à tous ceux qui aimoient l'ordre , & le desordre. Les Sages trouvèrent qu'il étoit juste de s'opposer à l'Ambition déréglée des Particuliers ; & les autres se réjouissoient en général de la Révolte de la Noblesse. Mr. le Prince fut blâmé d'avoir donné sa protection à des prétentions chimériques, qui offensoient toutes les Personnes de grande qualité : Me. de Longueville étoit attaquée de la médisance ; & l'Abbé de la Rivière fut déchiré par beaucoup d'invectives , menacé , & traité comme un Favori , que l'en-

vie



vie faisoit hair ; qui étoit de basse 1649.  
naissance , & qui parmi quelques bon-  
nes qualitez en avoit aussi de mau-  
vaises.

Le lendemain , cette noble troupe  
s'assembla tout de nouveau , pour  
penser aux moïens de se soutenir. Ils  
ne vouloient pas que la honte leur  
démurât de succomber en leur pro-  
jet , & desiroient que leur partie fut  
si bien faite , qu'elle ne put manquer  
d'avoir son effet. Ils ne trouvèrent  
pas-à-propos , sans cet avantage , d'of-  
fenser Mr. le Prince , & d'acquérir  
sa haine inutilement. Ils députèrent  
donc huit d'entre eux , pour aller sa-  
luer le Duc d'Orleans , & le supplier  
très humblement de considérer la  
justice de leurs plaintes. Les Depu-  
tez furent St. Luc , St. Mégrin,  
Manicamp , le Marquis de Cœuvres,  
Villarceau , Fosseuse , le Ville , & le  
Commandeur de Souvre. Monsieur  
leur répondit , que la Reine , & Mr.  
le Prince , avoient voulu ce qui avoit  
été fait , & que pour lui il n'y avoit  
nulle part.

De là , ils allèrent saluer Mr. le  
Prince , qui les reçût assez froide-  
ment.

1649.

ment. Il leur dit que la Reine, & Monsieur, étoient ceux, qui favorisoient cette Affaire; que pour lui, il n'avoit que sa voix comme les autres, mais qu'étant engagé par beaucoup de raisons à la soutenir, il s'étonnoit, que ses Amis lui voulussent faire ce déplaisir de s'opposer à ses desseins, par des tumultes & assemblées publiques, qui lui attiroient la haine de toute la Noblesse; qu'il le souffroit patiemment de ceux qui ne lui avoient point promis d'Amitié; mais que pour ceux qu'il avoit crû de ses Amis, il ne leur pardonneroit jamais. Il avoit déjà prié le Marquis de Montausier de s'en retirer, & Boutteville aussi, qui avoit l'honneur d'être son Parent, & ils l'avoient fait. Le Commandeur de Souvré, après ce Discours, n'eut pas la force de résister à ses menaces, accompagnées de douceurs. Ils s'étoient tous obligés par Serment, tant pour les présens, que pour ceux qui à l'avenir voudroient se joindre à eux, de ne quitter jamais ce parti qui étoit fait pour soutenir les intérêts communs de toute la Noblesse.

Le

Le Duc de Beaufort, qui aimoit 1649.  
tout ce qui pouvoit brouiller la Cour,  
voulant plaire à cette Assemblée, en-  
voia de sa part un Gentil-homme  
leur offrir son Service, ou comme  
leur Chef, s'ils l'en jugeoient digne,  
ou comme leur Compagnon pour en-  
trer dans tous leurs intérêts. Ils le  
remercièrent civilement, & député-  
rent quelques uns de leur corps pour  
lui en rendre graces, sans vouloir  
accepter ses offres, parce qu'ils ne  
vouloient point de Princes, & moins  
encore le Chef des Frondeurs, pour  
ne pas faire croire à la Reine, qu'ils  
eussent des pensées différentes de leurs  
innocentes actions.

Dans les premiers sentiments d'em-  
portement & de colere que ceux qui  
composoient cette Assemblée avoient  
eus contre les Tabourets, quelques-  
uns de la Compagnie proposerent  
d'envoier des Députez à l'Abbé de  
la Riviere; pour lui dire le tort  
qu'il leur avoit fait à tous, en faisant  
agréez cette affaire à son Maître, con-  
tre les intérêts de tant de personnes  
de qualité; & leur dessein étoit de  
mêler à cet honneur quelques par-  
ties

1649. offenceantes : mais , ses Amis détournerent cet orage. Il leur dit , pour le publier parmi les autres , qu'il ne s'étoit porté a cela , que par l'engagement qu'il avoit eu avec Miossens beau Frere de Madame de Ponts , à qui Monsieur , à ce qu'il disoit , avoit fait espérer un Tabouret pour sa Belle-Sœur. La Grandeur de cette Dame étoit considérable à Miossens , à cause qu'elle avoit un Fils qui étoit l'ainé de sa Maison. Il leur dit encore que Mr. le Prince de Conti , & Me. de Longueville aiant fait demander à la Reine un Brevet pour le Prince de Marsillac , il avoit crû devoir servir son Ami en cette occasion ; mais , que si Mr. le Prince , en considération de leurs plaintes , se relâchoit pour Marsillac , que volontiers il suppleroit son Maître d'en faire autant à l'égard de Madame de Ponts , & qu'il ne vouloit point pour des particuliers mécontenter le public.

Mr. le Prince , sçachant sa Réponse , lui en fit des reproches , lui disant qu'il lui mettoit toute cette Assemblée sur les bras , & l'assura , de lui en riant , qu'il lui seroit toujours  
fort

fort glorieux de partager quelque chose avec lui, quand même ce seroit la haine de la Noblesse. Cependant, ce Prince, qui n'étoit pas aisé à étonner, le fut un peu, quand il vit, qu'après les Déclarations qu'il avoit faites contre ceux de ses Amis qui s'étoient joints à cette Assemblée, peu de ceux la quittèrent le parti. Il se plaignit hautement de Gerlé, qui, sçachant le malheur qu'il avoit eu de lui déplaire, le fut trouver. Il s'enferma avec lui, à ce qu'il me dit lui-même, & lui représenta que chacun s'étonnoit comment pour un Ami de sa Sœur & de son Frere, qui n'étoit nullement des siens, il vouloit attirer contre lui la haine de tant de braves gens, & de personnes de qualité. Il me dit que Mr. le Prince lui avoit répondu de bon ton, *Tu as raison, mon pauvre Gerse; mais, je suis résolu de ne me desunir jamais de ma Famille. Je connois ma force, quand je les ai de mon côté; & tu n'as qu'à choisir de ma Colere, ou de mon Amisié*: Gerlé, qui ne vouloit pas perdre les bonnes graces de ce Prince, lui répon-dit que puisqu'il faloit prendre parti, il quit-

1649. teroit la Noblesse , & renonceroit plutôt à la qualité de Gentilhomme , qu'à celle de son Serviteur ; & comme il n'étoit pas aimé , parce qu'il étoit d'un naturel brusque , qu'il étoit vain , railleur , & leger , ceux qu'il abandonna ne l'épargnerent pas : & tous prirent cette occasion de l'insulter à leur maniere ordinaire , qui alloit au delà de la justice que les honnestes gens se doivent les uns aux autres. Je ne veux blamer ni approuver les railleries qui se firent contre Gersé ; mais , on le pouvoit défendre en cette occasion , où il préféreroit l'Amitié d'un grand Prince à un intérêt public , qui auroit été une grande chose à un Romain , & de petite considération pour un François ; mais , il faut avoüer aussi que Gersé , quasi en toutes les actions de sa vie , a pû être blâmé sans injustice , parceque , manquant de jugement , sa conduite a été defectueuse en toutes choses. Dans l'attachement qu'il a eu pour Mr. le Prince , il n'a que trop fait voir cette vérité , puisqu'il fut cause en quelque maniere de beaucoup de maux , qui sans lui ne seroient

seroient peut-être pas arrivez à ce 1649.  
grand Prince.

Les Princes s'assemblerent aussi à l'Hôtel de Chevreuse , parce qu'ils étoient choqués de ce que le Duc de Bouillon , & le Maréchal de Turenne son Frere , vouloient prendre cette qualité. Les véritables Princes voulurent s'unir à la Noblesse , pour s'opposer à l'élévation de cette Famille , & à ceux qui par des intrigues vouloient se mettre de leur rang. Le Duc de Vendôme fut député pour aller informer le Reine de leurs desseins , & la supplier très humblement de ne point trouver mauvais qu'ils travaillassent à conserver les avantages que leur Naissance leur donnoit. Cette Assemblée ne déplut nullement au Ministre : il voioit avec joie que Mr. le Prince de Conti , & Me. de Longueville , Protecteurs du Prince de Marsillac , Monsieur le Prince protecteur de Mrs. de Bouillon , & l'Abbé de la Riviere , de Me. de Ponts , alloient être haïs des Princes , & de la Noblesse ; & souhaitroit qu'on pût mettre de l'opposition à des chimeres , qui ne pouvoient apporter

1649. que du trouble dans la Cour. La Reine, qui d'abord avoit voulu par prudence maintenir les Tabourets, suivant son inclination, & les Sentimens de son Ministre, montra aussitôt de ne point desagrèer ce qui se faisoit, & les soirs a son coucher, elle souffroit que ceux qui étoient les plus animez contre les faux Princes lui parlassent librement contre eux.

Les Politiques disoient que la Reine devoit prendre cette occasion pour attirer à elle toute la Noblesse, en la favorisant ouvertement contre Mr. le Prince; mais, le Cardinal, qui ne vouloit pas l'offenser, gardoit le silence; & croiant que sa retenue ne pouvoit produire que de bons effets pour lui, il se tenoit en repos, & faisoit bonne mine à tous. Il fallut en effet que Mr. le Prince revint à la Reine, & par la même raison le Prince de Conti, & Me. de Longueville, furent aussi contraints de rechercher à lui plaire, & de demander du secours à son Ministre afin de se pouvoir garentir de cette haine publique par la Protection Roiale. Après plusieurs Négociations de leur part.



part , le Prince de Conti qui n'avoit point encore paru entièrement réuni à la Reine , résolut enfin de s'accomoder avec le Cardinal , ou du moins d'en faire le semblant. Le Duc d'Orleans le présenta à la Reine , lui répondit de son affection au Service du Roi , l'assura qu'à l'avenir, il seroit tout-à-fait des Amis du Cardinal. L'Abbé de la Riviere , ayant ménagé toute cette liaison , par celle qu'il avoit voulu prendre avec Me. de Longueville , fut cause que son Maître voulut être le Médiateur de cette Paix ; & la Réconciliation parut , selon les paroles qui se dirent de part & d'autre , devoir être très sincere & durable : mais , ces sortes de personnes n'ont pas accoutumé d'estimer la fidélité , ni d'en faire une vertu ; & pour l'ordinaire , la dissimulation est une de leurs plus belles qualitez. Me. de Longueville fut de la partie en ce racommodement , qui n'étoit à son égard qu'une confirmation du premier. Le Cardinal lui fit faire de grandes Protestations de service , & cette Princesse de son côté lui promit son Amitié & lui fit

1649.

dire qu'elle vouloit être de ses Amies ; qu'elle ne se mêleroit plus d'aucune chose qui pût être contraire à ses intérêts ; & qu'elle ne vouloit plus déplaire à la Reine par aucunes de ses actions. Elle fut en effet quelque tems , qu'elle disoit elle-même publiquement qu'ayant fait ce qu'elle avoit pû pour chasser le Ministre , les difficultez l'en avoient dégoutée ; qu'elle étoit lasse de l'intrigue ; & qu'elle ne vouloit plus penser qu'à se divertir. Cette union de la Famille Roiale devoit présager quelque repos ; mais le seul effet qu'elle produisit fut de faire différer le Mariage du Duc de Mercœur.

Le Duc d'Orleans , pour éviter la haine de la Noblesse , se résolut d'abandonner les Tabourets. Son Favori y consentit , parce qu'il aimoit mieux se conserver des Amis dans le Roiaume , que de servir Miossens tout seul & Me. de Ponts. Il aimoit la Dame , comme une Personne qui lui plaisoit , ou qu'il croioit utile à ses intérêts , & Miossens comme un honnête homme , & comme son Ami ; mais , il se considéroit trop lui-même , pour hazarder sa fortune

tune afin de leur plaire. Le Duc d'Orleans témoigna donc à l'Assemblée des Nobles , qu'il ne vouloit pas les desobliger , ni en Corps , ni pas un en particulier ; & fit en cela ce que la Reine eût pû faire elle seule , afin de les gagner tous. Elle fut arrêtée en cette occasion par les fines circonspections du Cardinal , qui étoit persuadé que la souffrance étoit alors nécessaire à sa conservation , qu'il considéroit autant que celle de l'Etat.

Le Parlement , malgré les vacations , ne laissoit pas de donner toujours quelques petites marques de sa mauvaise volonté. Il continuoit de protéger les Bourdelois , dont la Révolte prenoit de nouvelles forces , plutôt , que de diminuer. Beaucoup de gens raisonnables disoient , que le Duc d'Epéron , naturellement violent , s'étoit attiré la haine de ces mutins avec quelque fondement , & qu'ils n'étoient pas tout-à-fait coupables de lui résister , en demendant un autre Gouverneur. Selon les Loix de l'équité & de la justice , nos Rois ne doivent pas donner des Tirans à leurs

1549. Peuples pour les gouverner : ils sont leurs Peres , aussi-bien que leurs Maîtres , & doivent les garentir de l'oppression & de la malice de ceux qui les commandent , sous leur Autorité. Mais , il est vrai que cette Ville a toujours été séditeuse & mutine , & que ses habitans éloignés de la Cour , & qui ont long-tems obéis aux Loix Angloises , sont facilement excitez à la Révolte. La Reine , & son Conseil , depuis quelque tems , avoient jugé à propos d'y envoyer le Maréchal du Plessis , pour apporter quelque remede à leur desobéissance ; mais , comme il reconnut l'état des Esprits , il écrivit à la Cour , qu'il avoit trouvé les Affaires en si mauvais état , qu'il ne les croioit point remediabiles , que par une puissante Armée , qui pût donner au Duc d'Épernon le moien de se vanger pleinement. Il manda de plus à la Reine , qu'il n'avoit pas trouvé à propos d'y entrer , parceque les Bourgeois n'avoient pas voulu faire cessation d'armes pour le recevoir. Les Bourgeois en effet avoient menacé de l'Ille , Lieutenant des Gardes du Corps ,  
qui

qui peu auparavant avoit été porter 1649.  
au Parlement quelques ordres de la  
part du Roi , de le lapider ; ce qui  
faisoit voir clairement le Desordre &  
la Révolte de cette Province , & le  
peu d'inclination qu'elle avoit à la  
Paix.

L'Assemblée de la Noblesse conti-  
nuoit , & devenoit formidable à ceux  
même à qui elle ne déplaisoit pas.  
Ceux , qui en étoient les principaux ,  
proposèrent d'envoyer par les mai-  
sons , faire signer tous les Gentils-  
hommes , qui pour lors se trouve-  
roient à Paris ; mais , ce dessein ne  
se put exécuter , pour beaucoup de  
difficultez qu'ils y trouvèrent. Le  
Prince de Marillac s'en étonna. Il  
crut qu'il ne pouvoit plus soutenir sa  
prétention , sans embarrasser ses Pro-  
tecteurs . & se résolut de montrer en-  
apparence qu'il la vouloit abandon-  
ner jusques à une autre conjoncture.  
Il communiqua sa pensée à Miossens ,  
qui parloit pour Me. de Ponts , &  
tous deux sans montrer de sentir les  
déclarations que le Duc d'Orleans  
avoit faites, contre eux , allèrent le  
trouver , & lui dirent qu'ils étoient

1649. résolus de ne le plus importuner de leurs intérêts. Ils le remercièrent très-humblement de la bonne volonté qu'il leur avoit témoignée, & le supplièrent de n'y plus penser. Le Prince de Marillac, par le Conseil du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, alla trouver Mr. le Prince, à qui il en dit autant, avec des sentimens accompagnez d'une reconnoissance plus particuliere. Mr. le Prince n'approuva point ce dessein, & ne pût consentir à ce desistement, ce qui ne déplût pas à Madame de Longueville; car, elle avoit eû intention que ce compliment attirât cette résistance. La Famille tint conseil là-dessus, & cette Princesse y fit conclure même par la Princesse sa Mere, que Mr. le Prince devoit soutenir cette Affaire. Il le fit donc, & Mr. le Prince crût qu'ayant montré de la desirer, c'étoit assez pour l'obliger à ne se plus relacher, puisque l'intérêt de sa gloire étoit mêlé dans ceux du Prince de Marillac. Selon ce Sentiment, il lui ordonna d'aller tout de nouveau chez le Duc d'Orleans, lui dire qu'il avoit sçû qu'on avoit

avoit imputé à foiblesse la résolution 1649.  
qu'il avoit faite de quitter cette En-  
treprise ; & que se trouvant engagé  
d'honneur à la soutenir , il le sup-  
plioit très humblement , de lui re-  
donner sa parole & sa protection. Le  
même jour , il fit sçavoir à Miollens  
ce qu'il avoit fait par ordre de Mr.  
le Prince , & le pria de continuer ses  
Sollicitations envers le Duc d'Or-  
leans , & particulièrement avec son  
Favori , Protecteur de sa chimere ,  
comme Mr. le Prince l'étoit de la  
sienne. Ils firent enfin tous leurs ef-  
forts pour empêcher que leurs Ta-  
bourets ne fussent détruits ; mais ,  
cette opiniatreté fut bien-tôt vaincue  
par la continuation de l'Assemblée ,  
& par les forces qu'elle prenoit à tou-  
tes les heures du jour.

Le quatrième du mois d'Octobre , Le 4.  
le Maréchal de l'Hopital , qui com- Octo-  
me j'ai dit en étoit le Chef , présenta bie.  
à la Reine un Mémoire de la part de  
ce Corps , où toutes leurs Raisons  
étoient exactement écrites. Par les  
demandes qu'ils faisoient , il étoit  
aisé à juger que cette Affaire alloit  
devenir une chose de grande consé-  
quence.

1649. quence. Plusieurs Esprits brouillons s'y étoient mêlez trop avant avec des desseins dangereux à l'Etat, & au Ministre en son particulier. Les grands Seigneurs, & les bonnes têtes, commençoient à parler de réformation sur tous les abus qui s'étoient glissez dans le Roiaume. Certaines gens, qui sont des Brutes, & des Cassies, Amis de la Liberté, & par conséquent opposez au Pouvoir des Favoris, & plus encore à la Monarchie, demandoient la Convocation des Etats, & que les Desordres qui se commettoient contre les Loix de l'Etat fussent remediez par cette voie. Ces Propositions, qui servent toujours de prétexte à l'Infidélité, épouvantèrent le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le Ministre; car, ils ne vouloient ni les uns ni les autres passer par la Réformation. On résolut au Conseil de leur laisser espérer la Révocation des Brevêts dont l'Assemblée se plaignoit, & le Duc d'Orleans, en sortant de chez la Reine, dit tout haut ce jour-là, qu'on remettroit l'Affaire à la Majorité.

Malgré cette Résolution, le Duc  
de



de Vendôme fut Député de la part 1642  
des Princes , vers l'Assemblée des  
Nobles. Il y parla avec éloquence  
& vigueur , & représenta l'intérêt  
commun tant des Princes , que des  
Gentilshommes , de s'opposer aux  
Desordres qui s'étoient glissés depuis  
quelques années dans la Cour. Il se  
plaignit de la prétention du Duc de  
Bouillon , & du consentement qu'il  
sembloit avoir obtenu en sa faveur ,  
& les pria tous de s'unir avec eux  
pour leur deffense commune ; pro-  
mettant aussi de la part des Princes ,  
d'en faire autant pour eux , & pour  
tous les intérêts de cette nature. Ils  
le reçurent , & lui donnèrent la pré-  
miere place : puis , après avoir déli-  
béré sur sa Requête , ils résolurent  
d'accepter l'Union , aux conditions  
qu'elle leur étoit demandée , c'est-à-  
dire de s'opposer à la qualité de Prin-  
ce que le Duc de Bouillon deman-  
doit comme Souverain de Sedan , &  
à celle de Me. de Ponts , & du Prin-  
ce de Marillac.

Les Gentils-hommes députèrent  
quelques-uns d'entre eux pour aller  
remercier les Princes de l'honneur  
qu'ils

1649. qu'ils avoient reçus , & les Princes leurs donnèrent la main droite , & les furent conduire jusques à leurs Carrosses. Ils firent tous ensemble un Concordat qu'ils signèrent , par où ils se promettoient réciproquement assistance , & protection , & promirent de ne se point desassembler , que la Reine ne leur eut accordé leurs Demandes. Ils entendoient par là la Réformation de tous les Abus de cette nature , faits depuis la Régence. Elle regardoit , non seulement le Duc de Bouillon , le Prince de Marillac , & Me. de Ponts ; mais aussi Me. la Comtesse de Flex , qui déjà étoit en possession de cet honneur par les raisons que j'ai déjà dites. Les plaintes de la Noblesse la mirent au rang des griefs dont l'Assemblée se plaignoit , & la grace qu'on avoit accordée à la Fille en considération de Me. de Sénécé y sa Mere , dont le sang de Foix avoit été le juste prétexte . fut révoqué par l'importante raison du Bien public. Ils firent aussi des plaintes de ce que la Reine avoit donné le Tabouret à Mademoiselle de Montbason : la Grandeur de la Maison de

Ro-

Rohan ne les en empêcha pas C'é- 1649.  
toit la vouloir priver d'une chose  
dont elle étoit en possession depuis  
long-tems , & cet article pensa trou-  
bler toute la Cour. Ils parlèrent aussi  
contre Me. de la Trimouille , qui  
avoit le Tabouret , non seulement  
pour elle , qui le devoit avoir com-  
me Duchesse ; mais pour ses Filles ,  
qui ne le pouvoient posséder à ce  
qu'elle disoit qu'en qualité de Prin-  
cesses , puisque les Filles de Duc ne  
l'ont pas.

Le Duc de la Trimouille portoit  
le Nom de La Val , qui est illustre ,  
mais qui ne le faisoit point Prince.  
Cette prétention de Principauté étoit  
fondée sur ce qu'un de leurs Ancê-  
tres de leur Branche de Laval avoit  
épousé l'Héritiere du Roiaume de  
Naples & d'Aragon. Ils disoient a-  
voir droit à cette Couronne , qui  
pourtant avoit été donnée par Frédé-  
ric d'Aragon Pere de cette Fille par  
Acte authentique au Roi de France ;  
& notwithstanding cette Donation , ils  
soutenoient être devenus Princes ,  
étant sortis d'un Souveraine ; particu-  
lièrement , depuis que dans l'Assem-  
blée

1649. blée de Munster, leur Droit y avoit été représenté au Nonce, & à l'Ambassadeur de Venise. Le Comte de Servien ayant cét ordre du Roi de favoriser cette Famille autant qu'il le pourroit faire, sans choquer les Droits de la Couronne, ordonna à mon Frere, qui étoit auprès de lui & que le desir de voyager avoit conduit en ce lieu, d'expliquer aux Médiateurs les raisons qu'elle avoit de se déclarer sur cette haute prétention. Il le fit, & protesta aussi contre tout ce qui pourroit se faire, qui leur auroit pû être contraire. En même tems, Monsieur Servien protesta aussi, que ce qui en ce sujet, se faisoit pour gratifier le Duc de la Trimoille, ne pourroit être d'aucun préjudice au véritable Droit du Roi. Toutes ces choses ayant été proposées par cette Assemblée, la Cour étoit prête d'en recevoir de grands troubles, si elle eût continué davantage. Montrésor & le Comte de Bethune, étoient des gens entêtez de leurs opinions, & capables d'avoir des desseins facheux. Ils voulurent faire recevoir dans cette Assemblée le Chevalier de Gui-

Guise, en qualité de Gentilhomme, 1649.  
à dessein d'introduire un Prince parmi eux, qui auroit peut être pû servir à faire naître de nouvelles Brouilleries. Ainsi, tout estoit à craindre de cette Emotion; & cela fut cause que le Ministre, quand il en vit les conséquences, souhaita ardemment de la faire finir. L'Assemblée refusa le Chevalier de Guise, & résolut en même tems d'envoyer des Députez vers le Clergé, pour le convier de prendre part à leur Cause commune, vu qu'il se trouvoit dans leur Corps beaucoup de Personnes de Condition, qui avoient autant de sujet qu'eux, de ne pas souffrir que ces Prerogatives fussent accordées si légèrement à leurs semblables. Le Chevalier de la Vieville, & Laigue, qui avoient été choisis pour cette Députation, sçachant que cinq ou six Evêques dinoient ce jour-là chez l'Archevêque d'Ambrun. les furent trouver, pour s'acquitter envers eux de leur Commission. La plupart de ces Prélats ne pensoient qu'à faire bonne chere; mais, le Coadjuteur, qui étoit du nombre, & qui avoit fait inspirer ce dessein à l'As-  
sem-

1649. semblée, témoigna souhaiter, que les autres entrassent dans les intérêts de la Noblesse. Le desir d'une fautive gloire qu'il s'imaginoit recevoir par le bruit de ses intrigues, lui faisoit embrasser avec joye toutes les occasions où il pourroit faire parler de lui. Ainsi tous résolurent de s'assembler aux Augustins, pour aviser à ce qu'ils avoient à répondre aux Députez. Ils prirent jour pour cet effet, afin d'engager leurs Confreres à ce même dessein. La Reine sçachant leur résolution envoya querir les Evêques, & leur dit qu'elle vouloit contenter la Noblesse sur toutes leurs Demandes, & qu'elle avoit voulu leur faire part de ses desseins, afin qu'ils ne pensassent point à s'assembler, puisque l'Affaire n'étoit plus en état que la Noblesse pût en avoir aucun besoin. Les Evêques firent sçavoir à l'Assemblée les promesses que la Reine leur avoit faites de la satisfaire, & le respect qu'ils étoient résolus de lui rendre, obéissans au commandement qu'elle leur avoit fait. La Noblesse n'en fut pas contente, & toute cette Assemblée murmura contre eux, avec autant de hau-

hauteur , que s'ils eussent tous été <sup>1649.</sup>  
chacun en particulier les Maîtres de  
l'Etat. Si le Clergé se fut joint avec  
eux , le Parlement y auroit peut être  
pris part , & quasi sans y songer les  
Etats se seroient trouvez formez.  
Cette audace s'augmentoit en eux à  
mesure que leur Corps grossissoit ; &  
plus elle continuoit , & plus elle se  
rendoit puissante.

Les Ducs résolurent de s'assembler  
comme les autres , & députèrent le  
Marechal de Schomberg Duc d'Al-  
luin vers la Noblesse , pour leur de-  
mander l'Union réciproque , tendante  
à la conservation de leurs Dignitez , &  
à la Suppression des graces qui se fai-  
soient sans fondement à leurs sembla-  
bles : puis , il en vint rendre compte  
à la Reine , dont l'inquiétude com-  
mençoit à devenir trop forte , pour  
laisser plus long-tems cette Affaire sans  
remede. On tint un conseil pour avi-  
ser aux moyens de la finir entière-  
ment. La résolution y fut prise d'en-  
voyer à l'Assemblée quatre Marêchaux  
de France , lui signifier authentique-  
ment les volonteze de la Reine , ce  
qui se fit le lendemain avec toute la  
gra-

2649. gravité requise en telle occasion.

Comme les Nobles propofoient de députer tout de nouveau vers le Clergé, pour le forcer de s'intéresser en leur Cause, on leur vint dire que les Maréchaux de France venoient les visiter de la part de la Reine; & quoi qu'ils sceussent déjà qu'ils apportoint tout ce qu'ils avoient demandé, ils ne laissèrent pas d'achever tumultuairement leur Délibération: & les mal-intentionnez furent quasi fâchés de ce qu'on les traittoit si bien.

Le Maréchal d'Etrées, le Maréchal de Schomberg, de l'Hopital, & de Villeroi, étant entrez dans l'Assemblée, y prirent la place qu'ils devoient occuper, comme Chefs, & Présidens de la Noblesse. Ils signèrent d'abord le Concordat fait entre les premiers Gentilshommes qui avoient commencé l'Assemblée: puis, le plus ancien, & tous quatre ensemble, parlèrent à la Compagnie de la part de la Reine. Ils dirent que Sa Majesté, ayant eu égard à leurs très humbles supplications pour leur témoigner la bonne volonté & l'estime qu'elle faisoit d'un Corps si célèbre, elle  
avoit



avoit bien voulu les envoyer assurer 1649.  
par eux qu'elle révoquoit les Tabourets du Prince de Marillac, & de Me. de Ponts, & l'Entrée du Louvre au Prince de Marillac; qu'elle leur promettoit qu'il n'en seroit jamais parlé, & qu'elle leur permettoit de s'assembler tout de nouveau, si elle ne leur tenoit pas la parole qu'elle leur donnoit; qu'à l'égard de la Comtesse de Flex, elle leur déclaroit, que c'étoit seulement à sa personne, & en considération des Services qu'elle avoit reçus de Madame de Senecey sa Mere, quelle lui avoit accordé cette grace, & point du tout à sa qualité, ny au sang de Foix; que néanmoins, pour ne les point inquieter, elle lui ôteroit aussi le Tabouret; que pour ce qui regardoit le Duc de Bouillon, Sa Majesté leur promettoit encore de ne rien innover en sa faveur, & qu'elle ne lui donneroit point les prérogatives qu'il demandoit, quoique son intention auroit été de les lui accorder, sans leur considération. Les Maréchaux de France leur offrirent de leur répondre des promesses de la Reine, en leur signant eux mêmes qu'elles s'exécuteroient

1649.

roient. On peut voir par la Réponse de la Reine , qu'elle étoit déterminée à donner au Duc de Bouillon les honneurs qu'il demandoit , étant persuadée qu'elle ne les lui pouvoit refuser, après que le Pape les lui avoit accordés , & que cette résolution fut retardée avec dessein de l'effectuer quand elle en auroit le pouvoir.

En suite de cette favorable Harangue , il fut conclu , qu'on enverroit vers les Princes , pour sçavoir s'ils étoient contens , & résolurent de ne point accepter les graces que la Reine leur faisoit , avant leur Réponse. Le Duc de Beaufort en même tems se présenta à l'Assemblée , qui venoit de la part des Princes , pour prier la Noblesse d'avoir égard à leurs Intérêts. Il y eut de l'embarras sur le rang qu'on lui donneroit , les Maréchaux de France étant à la Place qu'ils devoient nécessairement occuper. Il fût résolu qu'il parleroit debout , & qu'il seroit écouté en la même maniere. Ils députèrent aussi vers les Ducs pour les remercier & sçavoir leurs volontez. Les Ducs donnèrent place à leurs Députés après le premier Duc.

M. Le Prince , en mauvaise hu- 1649.  
meur de n'avoir pas réussi en cette  
Affaire , proposa dans le Conseil du  
Roi d'ôter à tous les Princes Etran-  
gers le Privilege qu'ils ont de se cou-  
vrir devant le Roi , quand il vient des  
Ambassadeurs. Le Duc d'Orleans s'y  
opposa , à cause de l'intérêt qu'il pre-  
noit à la Maison de Lorraine , grande  
en effet , & une des plus anciennes  
Souverainetez de l'Europe.

Les Brouillons de l'Assemblée  
voulurent en présence du Maréchal  
d'Etrées attaquer les Brevets que la  
Reine avoit donnez dans les premie-  
res années de sa Régence , à lui & à  
d'autres , & voulurent lui persuader  
qu'ils étoient compris dans les pro-  
messes que la Reine venoit de faire  
par sa bouche. Cette malicieuse Pro-  
position causa une grande rumeur , &  
le Maréchal d'Etrées , transporté de  
colere , quitta l'Assemblée , disant  
qu'il étoit injuste aux François de crier  
contre les Dignitez que les Rois selon  
leur coûtume , & les Loix de l'Etat ,  
peuvent faire aux Gentilshommes ,  
& que tous avoient intérêt à les sou-  
tenir , puisque tous devoient espérer

1649. par leurs Services, & la faveur, d'en avoir leur part. Après ce bruit, toutes les difficultez se terminèrent à trouver de la sûreté dans les paroles de la Reine, & après beaucoup de Députations faites de part & d'autre, trop longues à remarquer en détail, tous conclurent à demander un Brévet à la Reine, signé d'Elle, & des quatre Secrétaires d'Etat, où notoirement le Duc de Bouillon fût exclus de ses demandes, afin de satisfaire les Princes, & que les autres Graces revouquées en faveur de la Noblesse demeurassent annéanties. Il y eut des gens mal intentionnez, qui demandèrent outre le Brévet une Déclaration du Parlement; mais, les sages voiant que cette chicannerie procédoit d'une mauvaise cause, réfutèrent cet avis, le trouvant honteux au Roi & à eux. La Reine, voiant que cette Assemblée dégéneroit en quelque chose de facheux, résolut d'y envoyer les Officiers de la Couronne, & toutes les Personnes de Qualité attachées au Roi, à Elle, & au Duc d'Orléans, & au Prince, dont quelques-uns s'étoient retirez, voiant qu'on

parloit

parloit de réformer les Abus de l'Etat  
Beaucoup d'autres aussi, à cause de  
Mr. le Prince, qui jusqu'alors avoit  
protégé l'affaire des Tabourets com-  
me sienne, l'avoient déjà quitée;  
mais, enfin, il fallut qu'ils y retourna-  
sent pour y servir de baricades contre  
les Mutins. Ce gros amas de tant  
de Personnes de qualité, qui avoient  
de la puissance par leurs Dignitez, &  
par leur Naissance, l'emporta sur la  
Troupe séditieuse, & fut cause que la  
Résolution fut prise dans l'Assemblée  
d'en demeurer au Brevet conçu dans  
les termes qu'ils le demandoient. On  
conclut enfin, qu'ils remerçeroient  
très humblement la Reine des bontez  
qu'elle avoit eues pour eux, & qu'ils  
se sépareroient tous sans parler d'avan-  
tage de jonction. Ils envoient aus-  
si remercier le Clergé, qu'ils a-  
voient forcé de s'assembler depuis  
leur refus; mais leur Assemblée,  
pour ne point déplaire à la Reine,  
s'étoit faite chez le Ministre Le  
Maréchal de l'Hôpital, pour avoir  
été leur Chef, eut une promesse se-  
crete d'un Brevet de Duc; mais, n'a-  
yant sçû faire, dans le Poste où il étoit

1649. Gouverneur de Paris , assez de bien & avoir eu quelque pente au mal , cette promesse fut sans effet.

La seule chose , qui restoit indéci-  
se , fut l'Affaire de Mademoiselle de  
Montbafon. Comme ce Tabouret a-  
voit été attaqué pendant les rumeurs  
de l'Assemblée , Mr. le Prince, & Me.  
de Longueville , qui la haïssient , fi-  
rent remettre cette question en dispu-  
te. Elle étoit assez difficile à juger ;  
car les Filles de la première Branche  
de la Maison de Rohan avoient cet  
avantage du tems d'Henri IV, comme  
aïant l'honneur d'être de ses proches  
Parentes. La Princesse de Guemné ,  
lorsqu'elle épousa le Prince de Gueme-  
né Fils aîné du Duc de Montba-  
fon , qui étoit aussi bien qu'elle de la  
Maison de Rohan , sans être ni Prin-  
cesse ni Duchesse , eut le Tabouret en  
se mariant. Elle obtint cette Préroga-  
tive , dans un tems que la Reine Ma-  
rie de Médicis , qui n'étoit pas hum-  
ble , ne la donnoit pas légèrement ;  
mais , on disoit à cela qu'elle l'avoit  
eu par faveur, & que le Connétable de  
Laines le lui avoit fait donner , à  
cause qu'il avoit épousé Mademoiselle  
de

de Montbafon , depuis Madame de Chevreuse , Fille de la première Femme du Duc de Montbafon. Madame de Guemené néanmoins prétendoit avoir eu le Tabouret à juste titre , & vouloit être Princesse , comme celles qui en tenoient le rang par une ancienne & légitime possession. Elle disoit que les Filles des simples Ducs n'aient jamais eu le Droit , Elle , & toutes celles de son Nom , mêlées au Sang de Bourbon , n'en avoient pû jouir , qu'en cette qualité de véritable Princesse. Quoi qu'elle n'aimât pas Madame de Montbafon belle Mere de son mari , elle s'interessoit autant qu'elle le devoit au Tabouret de sa petite belle-Sœur ; & comme elle étoit mieux à la Cour que cette Dame , elle en parla souvent au Ministre , & avec chaleur. Madame de Montbafon avoit des Amis. Les Dames de cette qualité avec une grande beauté , n'en manquent pas. Monsieur , Oncle du Roi , s'interessoit en sa cause , & le parti des Frondeurs étoit à elle. Elle faisoit grand bruit , & se plaignoit hautement de ce qu'on mettoit en doute une chose établie depuis longtems , aiant

1649.

déjà eu d'autres de ses Filles qui s'étoient assises devant la Reine ; & quoi qu'en effet on pût trouver des raisons pour la combattre , sa possession , & la grandeur du Nom de Rohan , lui faisoit dire avec sujet qu'elle vouloit aller au Cercle , & que si on ne donnoit un Tabouret à celle qu'elle avoit alors auprès d'elle , elle lui donneroit la moitié du sien. La Reine fut contrainte de lui envoyer commander de n'y pas venir , pendant que Mr. le Prince lui seroit contraire ; & pour appaiser ce vacarme, qui pouvoit causer de nouveaux troubles , la Reine lui fit dire en secret , qu'elle lui promettoit de conserver le Tabouret à sa Fille, pourvû qu'elle eût assez de sagesse pour laisser aussoupir le bruit par le tems , & qu'avec ce remede si salutaire à tous maux , elle la garentiroit de celui dont elle se plaignoit. Ainsi finit l'Assemblée & toutes les choses qui la suivirent , pour faire place à d'autres Evénemens beaucoup plus grands , & plus considérables.

A cette Affaire succédèrent les brouilleries du Parlement , qui s'assembla en faveur des Bourdelois. Il fut arrêté  
que



que l'on feroit des Remontrances à la Reine sur leurs intérêts ; & cela vou- 1649.  
loit dire en déffense de leur Révolte.  
Le Président de Novion fut chargé de  
les faire ; & comme il avoit l'inclina-  
tion un peu frondeuse avec beaucoup  
d'esprit , il s'en acquitta avec force &  
vigueur. Il en fut estimé par ceux qui  
dans ce tems là tenoient à gloire d'être  
toujours contre la Cour. Cette  
Harangue fut accompagné de la Nou-  
velle qui arriva en même tems que  
ceux de Bourdeaux avoient pris le  
Chateau Trompette , & le démolif-  
soient , afin de n'avoir plus rien qui  
les put empêcher d'être les Maîtres de  
leur Ville & de leur Province.

Ces Desordres , soit dans la Cour ,  
soit dans le Parlement & dans les Pro-  
vinces , ne remplissoient pas les Cof-  
fres du Roi. Les Princes du Sang  
aidoient à les vuider , & le peu de  
soumission du Parlement empêchoit  
les Peuples de paier. Le Maréchal  
de la Meilleraie ne se mêloit plus des  
Finances , & le Ministre n'ôfant enco-  
re se déclarer tout-à-fait sur le dessein  
qu'il avoit d'y remettre d'Hemeri , les  
avoit laissé administrer par deux Di-

1649. recteurs , d'Alegre & Morangis ; gens de probité , mais qui auroient été plus propres sous le Regne d'un Roi habile , qui n'auroit eu besoin que de fidélité , que sous un Regne troublé par milles Révoltes , & sous un Ministre avare accablé des besoins du Roi , & des siens propres. Cette charge s'annéantissoit entierement sous la conduite des Directeurs , qui l'exerçoient ; & celui qui gouvernoit crut qu'il étoit nécessaire de leur donner un Chef , sous qui la Puissance du Roi reprît plus de forces. Par toutes ces raisons , il se résolut enfin de faire revenir d'Heмери ; car , il avoit connu par expérience , qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse jamais satisfaire le Public sur ses fantaisies.

Quand les Sujets se révoltent , ils y sont poussez par des causes qu'ils ignorent , & pour l'ordinaire ce qu'ils demandent n'est pas ce qu'il faut faire pour les appaiser. Les Partisans qui avoient été chassez avec d'Heмери promettoient de grandes sommes pourvu qu'on le fît revenir , & disoient qu'il étoit le seul capable de trouver des remedes à la pauvreté qui accabloit

bloit la Cour. Ils avoient fait de grands prêts au Roi sur l'autorité de ce Sur-Intendant disgracié : ils étoient intéressés à son rétablissement ; & pour retirer leur argent , ils étoient prêts de faire de nouvelles avances. 1649.

Les particuliers , tant de la Cour que du Parlement , qui étoient engagés dans les prêts , desiroient aussi son retour : ils s'imaginoient que sa présence pourroit rétablir la confiance publique ; & comme il avoit reçu leur argent , ils espéroient qu'il feroit des efforts pour les payer , qu'un autre ne feroit pas.

D'autres personnes , prétendant à la Sur-Intendance , se servoient , pour s'opposer à d'Hemeri de ces mots vénérables , du Repos public , & du Bien de l'Etat ; & disoient qu'il remettrait les impôts , & que son retour feroit du désordre , & de la sédition. J'ai dit ailleurs que le Président de Maisons , après avoir été exclus par Monsieur , avoit reçu des assurances de ce Prince , qu'il ne lui seroit plus contraire , & qu'il étoit changé en sa faveur. Le Ministre voulant donc proposer enfin le rapel d'Hemeri , fut

1649.

bien étonné quand il trouva le Duc d'Orleans pour obstacle à son dessein, & qu'au lieu d'Hemeri, il nomma le Président de Maisons à cette Charge, comme le plus capable pour la bien faire; qu'il seroit au gré de tout le monde, & même du Parlement. Il dit aussi, que cette Compagnie se sentiroit obligée à la Reine de ce qu'elle auroit choisi un de leur Corps pour lui donner l'Administration de ses Finances; & s'adressant au Cardinal Mazarin, lui conseilla de le faire, afin de leur montrer de la confiance, & leur donner par là des marques assurées qu'il ne craignoit pas d'être accusé par eux de vouloir fouiller dans les Coffres du Roi. Cette proposition fâcha tout-à-fait le Ministre, & obligea d'Hemeri de chercher de la protection du côté de Mr. le Prince, par le Prince de Marillac. Il y réussit, & par cette même voie il eut aussi celle du Prince de Conti, & de Madame de Longueville, qui portèrent ses intérêts en tout ce qui leur fut possible. Beaucoup de Placards, s'affichèrent alors dans les rues, & dans les Places publiques de Paris, qui prédi-

prédisoient la ruine de la France , par le retour d'Heimeri. Le Ministre y fut menacé avec insolence , & traité de même maniere , qu'il l'avoit été pendant la Guerre. La crainte de quelque rumeur l'obligea de suspendre encore pour quelque tems l'accomplissement de ses volontez. Il crut avec assez de fondement que ces Libelles venoient de Longueuil Frere du Président de Maisons , & Conseiller au Parlement , qui aimoit la Nouveauté & l'Intrigue. Il avoit de la lumiere , & beaucoup de hardiesse. Il entreprenoit toujours tout ce que son caprice lui faisoit juger pouvoir être utile à ses desseins , sans que personne eut le pouvoir de lui faire changer de conduite.

La Vieuville , qui avoit été Sur-Intendant du tems du feu Roi Louis XIII , qui avoit été banni & relégué en Hollande, par le Cardinal de Richelieu , où il avoit passé beaucoup d'années étant revênu en France , par la permission de la Reine , avoit toujours , depuis son retour , désiré de rentrer dans sa première Place. La jouissance de ce bien l'avoit si peu dé-

1649.

gouté, qu'il n'oublioit rien, pour parvenir au bonheur de le posséder tout de nouveau. Il faisoit de grandes offres au Ministre, & lui promettoit une somme immense, s'il vouloit lui donner le pouvoir de faire sortir les deniers, qu'il prétendoit pouvoir lever sur le Peuple sans l'incommoder; si bien que le Ministre, dans l'incertitude de pouvoir faire revenir d'Heмери, fit semblant de tourner ses pensées de son côté, & le fit proposer à Monsieur, disant que puisqu'il n'approuvoit pas d'Heмери, & que la Reine ne vouloit point le Président de Maisons, elle souhaiteroit qu'il voulût donner sa voix au Marquis de la Vieuville. Le Duc d'Orleans, qui vouloit obliger ce Président sans déplaire à la Reine, ne put s'empêcher de consentir à cette proposition, puisqu'elle étoit juste & dans l'ordre; & comme il se fut relâché sur cet article, les Amis de d'Heмери travaillèrent auprès de lui, & auprès du Ministre, avec tant de force & de succès, qu'enfin ils obtinrent secrettement du Ministre seul, que d'Heмери pût revenir à Paris. Il y demeura caché quelques jours.

jours , occupé à travailler à ses Affaires , dont la plus grande étoit de chan- 1649  
ger entièrement en sa faveur les Senti-  
mens de Monsieur. Ce Prince ,  
aïant tenu bon encore quelque tems ,  
se rendit enfin à tant de combats à  
ce que le Cardinal Mazarin desiroit.  
L'Abbé de la Riviere , qui avoit été  
des Amis d'Hemeri , qui n'avoit  
nul sujet de se plaindre de lui , & qui  
ne lui avoit été contraire que pour  
faire plaisir au président de Maisons ,  
& pour mettre un homme dans les  
Finances qui lui fût entièrement obli-  
gé , ne put y résister d'avantage ; &  
il fallut qu'il l'aïssat aller cette Affaire  
selon le torrent qui l'emportoit. Ain-  
si, d'Hemeri fut tout de nouveau nom-  
mé à la Sur-Intendance , au conten-  
tement du Public , & de ses Amis  
particuliers. Il promit à son retour  
de paier les Rentiers sur la Ville , &  
destina pour cet effet certain fonds  
qui se distribuoit toutes les Semaines.  
Comme il y avoit beaucoup de per-  
sonnes dans Paris qui avoient intérêt  
à cette sorte de bien , chacun se tut  
sur son retour. Il se fit des Amis  
dans le Parlement ; & celui qui , un

1649. an auparavant, avoit été chassé avec des marques de la haine publique, fut reçu de tous avec joie & bénédiction : tant il est vrai que les Peuples ne se gouvernent que par caprice, ou par quelque petit intérêt. Si cet homme fût revenu avec autant de santé que de paix, il auroit eu lieu selon ses propres maximes, de s'estimer heureux. Il aimoit la vie voluptueuse, & par conséquent la faveur, & les richesses.

Chavigni, depuis qu'il étoit sorti de prison, avoit été toujours exilé ; mais, aiant un Procès contre le Président le Cogneux, qui lui demandoit certains remboursemens sur la Charge de Chancelier de Monsieur, qu'il avoit autre fois possédée, il se servit de ce prétexte pour demander permission à la Reine de revenir à Paris. Le Cardinal Mazarin naturellement doux, & pressé par le souvenir du passé, y consentit, à condition qu'il ne verroit point la Reine. Quand il fut arrivé, toute la Cour l'alla visiter. Mr. le Prince y fut aussi, qui lui promit tout de nouveau son Amitié ; & ce Ministre mal content & disgracié lui renouvela



vella les vœux de son attachement, 1649.  
qui étoit déjà bien grand, & que le mauvais traitement, qu'il prétendoit avoir reçu du Ministre, avoit rendu plus fort & plus étroit. Il fit demander au Duc d'Orleans, s'il auroit agréable, qu'il allât à Luxembourg lui faire la révérence. Ce Prince l'agréa, & il en fut assez bien reçu. Son Favori, & Chavigni, qui étoient Ennemis, se visitèrent, avec cette civilité apparente qui se pratique dans le monde, au milieu de la haine & de l'envie.

L'Ambition, qui est sans doute la passion dominante de la Cour, nous va faire voir une des plus bizarres Aventures qui soient arrivées dans celle de la Reine. Gersé, malgré l'attachement qu'il avoit pour Mr. le Prince, qu'il cachoit avec soin, s'étoit conservé dans les bonnes grâces du Ministre, par le moyen desquelles il avoit obtenu de pouvoir venir chez la Reine dans les heures du soir. Faute de sagesse & de raison, il s'étoit mis en tête, à la faveur des fausses exagérations qui se pratiquent avec les Grands, de lui faire paroître de grands atten-

1649.

attendrissemens par les loüanges cōtinuelles qu'il lui donnoit, de lui montrer, que par son zèle & ses sentimens, il alloit pour elle fort au delà de la fidelité que les Sujets doivent à leurs Souverains. Comme cette vaine imagination étoit ridicule en soi, la Reine ne la vit point : elle lui répondoit toujours en nôtre présence comme à des railleries-extravagantes, dont elle ne faisoit pas grand cas. En mon particulier, je fus la dernière à m'apercevoir de ses façons, & à les remarquer : je ne les croiois pas dignes d'être comptées pour quelque chose. Un soir, qu'enfin j'avois ouvert les yeux, comme nous allions nous retirer, le Commandeur de Jars, Mademoiselle de Beaumont, & moi, je voulus leur faire part de ma pensée. Après mille précautions que je pris, pour les obliger à ne se point moquer de moi, je leur dis ce que j'avois aperçû de Gersé, & leur en demandai la raison, aiant quasi honte d'avoir pû imaginer une chose si éloignée du bon sens. Elle l'étoit en effet, tant à cause de la solide vertu de la Reine, que pour les qualitez du personnage.

Eux

Eux , qui plus malicieux & plus fins <sup>1649.</sup>  
que moi , avoient depuis un assez  
long temps été éclairez sur les tracassé-  
ries de Gersé , commencèrent à faire  
de grands éclats de rire. Ils me de-  
manderent si je venois du Japon , ou  
de la Cour du Grand Mogol ; & se  
mocquerent , non pas de ce que j'a-  
vois eû des yeux , mais de ce que je  
n'en avois point encore eû. Après  
cette raillerie , nous nous mîmes à  
parler de cette Affaire plus sérieuse-  
ment. Le Commandeur de Jars nous  
conta , que déjà elle faisoit du bruit  
par le monde , que Mr. le Prince &  
Gersé étoient en confidence ensemble  
sur cette importante folie , & disoient  
qu'une Femme Espagnole , quoique  
devote & sage , se pouvoit toujours  
attaquer avec quelque esperance.  
Alors nous pénétrâmes dans les mo-  
tifs de cette chimerique Entreprise ,  
& nous trouvâmes qu'elle étoit fon-  
dée , sur ce que Madame de Bauvais  
premiere Femme de Chambre de la  
Reine étoit Amie de Gersé , qui n'é-  
tant ni belle , ni jeune , & voulant  
avoir des Amis , avoit flatté Gersé de  
cette pensée , qu'elle le rendroit agréa-  
ble

1649. ble à la Reine , & lui feroit de bons offices. Cette promesse , dans l'intention de cette Femme , ne regardoit que la fortune de Gersé : mais , comme il avoit beaucoup de vanité , & d'imprudence , & qu'il ne bornoit par ses desirs dans les justes limites de la raison , il la prit de travers , & au lieu de prétendre plaire à la Reine , comme tous les Courtisans veulent plaire à leur Maître , il fit dessein de lui montrer que son cœur étoit allumé d'une flamme involontaire qui naissoit en lui par l'inclination , que le respect étouffoit , & qu'il n'osoit montrer que par les yeux. Il crut peut être qu'avec les soins de son Amie , il pourroit parvenir à plaire comme un fol , qui auroit perdu la Raison par une belle cause. Sur cette pensée extravagante , ils avoient fait Mr. le Prince & lui ( a ce qu'on a crû ) des projets qui avoient quelques fondemens serieux , & qui avoient pour but la ruine du Ministre. Gersé , sans considérer la vertu de la Reine , son âge , sa vie , ses mœurs , & le respect qu'il lui devoit , s'enivra de la beauté de ce dessein , & crut  
que

que sa chute ( au cas qu'elle arrivât 1649. ) lui seroit plus honorable , que la grandeur & l'élevation ne le pourroit être aux autres. Ces choses furent bien vite aux oreilles du Cardinal ; & déjà ses Espions , pour faire leur cour , lui avoient fait de cette Affaire une Intrigue de grande importance. Il aimoit la Reine en Ministre , & se croiant nécessaire à son service, il se tenoit assuré de sa bonne volonté. Il ne craignoit pas non plus que sa grandeur lui put donner de l'ombrage , parce qu'il la connoissoit exempte de la domination , & un peu paresseuse ; mais , sans avoir peur d'une légèreté indigne d'une ame Roiale , il ne laissa pas de se troubler à cette Nouvelle. Il ne la sentit pas comme un Ami jaloux , qui auroit appréhendé de perdre ce qu'il aimoit , puisque l'attachement qu'il avoit pour la Reine n'étoit pas de cette nature , mais bien comme un avare à qui on veut ôter son trésor. La Reine étoit si incapable de souffrir l'extravagance de Gerlé , qu'elle ne pouvoit pas s'imaginer qu'il pût avoir cette pensée. Je sçai même

1649.

même qu'elle eut une peine incroïable à répondre sérieusement à ce que le Cardinal Mazarin lui en voulut dire. Elle avoit jugé des sentimens de cet homme selon son temperament naturel, qui le portoit à parler toujours fabuleusement, & elle prenoit de cette maniere toutes ses louanges. Le Ministre le sçavoit bien, & ne pouvoit pas douter par mille raisons, que cela ne fût tourné de cette sorte; mais comme les gens qui sçavent plaisanter sur toutes matieres sont à craindre, quand ils sont capables d'y mêler des desseins malicieux, le Cardinal ne put se résoudre à le laisser à la Cour sous aucune figure, particulièrement le voiant attaché aux intérêts de Mr. le Prince, son ennemi, après que par de considerables bienfaits, il pouvoit prétendre de lui une fidelité toute entiere. Cette folie de Gersé fit donc résoudre le Ministre à le perdre. Il y réussit aisément, & il étoit raisonnable qu'il le pût faire. Il conçut aussi une grande haine contre Me. de Bauvais, & fit dessein de la faire chasser. Il en parla à la Reine, & sçut si bien tourner cette Af-  
faire

faire du côté de la bonne volonté que 1649.  
Mr. le Prince avoit pour Gerlé, &  
des dangereuses conséquences de cette  
Intrigue, que la Reine qui considé-  
roit le Cardinal Mazarin, & qui esti-  
moit ses conseils sur de plus impor-  
tantes Affaires que celle de Gerlé, le  
lui abandonna aussi-tôt, & lui promit  
de le traiter de telle sorte, qu'il sen-  
tiroit toute sa vie, quel malheur c'étoit  
que de manquer de Sagesse & de Rai-  
son. La Reine fit quelques efforts pour  
sauver sa première Femme de Cham-  
bre, & soutint longtems au Cardinal  
Mazarin, qu'il étoit impossible qu'elle  
eut eu aucune part à cette extrava-  
gance. Le Ministre sçavoit que cette  
Femme étoit libre, capable de tout di-  
re & de tout penser, & qu'elle avoit  
montré à la Reine par maniere de jeu  
des Lettres que Gerlé lui écrivit. Il  
voulut lui faire voir par là, qu'il avoit  
sujet de lui demander l'éloignement  
d'une personne, qui dans son inten-  
tion paroïssoit avoir eu dessein de le  
perdre. Il trouva mauvais qu'elle eut  
voulû soutenir un homme qui étoit  
assez artificieux & assez hardi, pour  
cacher sous l'enjouement & la gaieté  
les

1649.

les mauvais offices qu'aparemment il avoit désiré de lui rendre. La Reine, qui considéroit Me. de Beauvais, non pas par ses vertus, ni par la beauté de son ame, ni par celle de son visage, mais à cause de l'adresse de ses doits, & de son extreme propreté, assûra le Cardinal (comme il étoit vrai) que dans les Lettres qu'elle lui avoit montrées, il n'y avoit rien dont Gersé ni elle pussent être blamez. Elle lui dit qu'elles avoient fait si peu d'impression dans son esprit, qu'elle ne se souvenoit pas même de ce qu'il y avoit; & que Catau (c'est ainsi qu'elle l'appeloit) lui avoit toujours parlé de Gersé comme d'un honnête Bouffon, qui avoit l'esprit agréable, & de qui on pouvoit souffrir les Contes pour divertir le public, & qu'enfin toutes ses Femmes lui parloient de tant de bagattelles, qu'elle ne prenoit pas la peine de les remarquer, ni de les écouter. L'Esprit du Cardinal ne fut point guéri par toutes ces choses: au contraire, elles augmentèrent son inquiétude. Il fallut que la Reine se résolut d'abandonner Me. de Beauvais, & qu'elle lui promît que cette Femme auroit



auoit son congé. Sa Disgrace étant résolue, la Reine sortit le lendemain de bonne heure, pour aller à quelque Couvent. Avant que de partir, elle commanda à un des siens, son Argentier, d'aller de sa part lui ordonner de sortir du Palais Roial, elle, son Mari, & ses Enfans; avec commandement de rendre les clefs de ses cofres. Me. de Beauvais fut étonnée de cette Disgrace. Elle venoit de quitter la Reine, qu'elle avoit eu l'honneur d'habiller, & qui lui avoit fait aussi bonne mine qu'à l'ordinaire. Elle résista quelque tems, & dit qu'elle vouloit voir sa Maîtresse. Elle fut contrainte d'obéir, parceque le Commandement avoit été trop précis; & ses Amis lui conseillèrent de ne pas résister. J'étois haïe de cette Dame, & je puis dire avec vérité qu'elle avoit été injuste pour moi. Il est encore vrai que je ne sentis nulle joie de son éloignement. Le soir de ce jour, me trouvant chez la Reine, au milieu de beaucoup de personnes qui parloient d'elle avec mépris, comme c'est l'ordinaire de parler ainsi des malheureux, je me sentis l'ame aussi

tranquil-

1649. tranquile sur son sujet , que si je ne l'eusse jamais connuë. La Reine s'en apperçut, & me voiant avec cette modération elle m'appela, & me dit qu'il sembloit que j'avois envie de pleurer l'absence de Catau. Je lui répondis froidement , que je n'avois pas besoin de mouchoir , pour assuier mes larmes ; mais aussi , que je la pouvois assurer , que je n'avois point de joie , & qu'on ne m'entendroit point parler de ses deffauts , comme je l'aurois pû faire en un autre tems. La Reine , prenant alors un visage sérieux , me fit l'honneur de me dire , qu'elle m'en estimoit davantage. Je n'avois pas toujourns été si sage ; mais , sans doute que son malheur me tenoit lieu de vengeance , & par conséquent ma douceur étoit plutôt une marque de ma satisfaction que de ma bonté.

Quelques jours après la Reine , en se couchant , dit à Mlle. de Beaumont , & à Cominges , qui se trouvèrent seuls auprès d'elle , qu'elle avoit un Amant, & qu'elle avoit appris par des Amis fideles ce qui se disoit par le monde sur la folie de Gersé. Elle ajouta d'un ton moqueur , où la colere se pouvoit remarquer

remarquer, qu'il étoit bien impertinent, & qu'elle étoit bien fâchée, qu'il eut porté sa folie, jusques à la forcer d'en prendre connoissance. Ce discours vouloit beaucoup dire, & sans doute qu'elle étoit convenüe avec le Cardinal de parler de lui en ces termes, devant des personnes qui pûssent l'en avertir. Cominges, qui apperçut le dessein de la Reine, le voiant venir le lendemain au Palais Roial, eut la volonté de lui parler, pour l'empêcher d'entrer où elle étoit; mais, n'ayant sçu l'aborder dans cet instant à cause de quelqu'un qui l'aborda, il le laissa passer dans le Cabinet où la Reine s'habilloit. Comme Gersé sçavoit à peu près, par la Disgrace de son Amie Me. de Beauvais, l'état où il étoit à la Cour, il crut faire un tour d'habile politique, de montrer de ne penser à rien, & de ne rien craindre; mais, l'heure étoit venuë, qu'il devoit être puni de son imprudence. La Reine aiant dans l'esprit de le maltraitter, aussi-tôt qu'elle l'aperçût, ne manqua pas de l'attaquer, & de lui dire avec un ton méprisant, ces mêmes paroles : *Vrai-*

1649.

*ment, Monsieur de Gersé, vous êtes bien ridicule. On m'a dit que vous faites l'amoureux. Voiez un peu le joli Galant. Vous me faites pitié. Il faudroit vous envoyer aux Petites-Maisons, mais il est vrai qu'il ne faut pas s'étonner de votre Folie; car, vous la tenez de Race.* Voulant citer en cela le Maréchal de Lavardin, qui autrefois avoit été passionément amoureux de la feuë Reine Marie de Medicis & dont le Roi son Mari Henri le Grand se mocquoit lui même avec elle. Le pauvre Gersé fut accablé de ce coup de foudre. Il n'ôsa rien dire à sa justification. Il sortit du Cabinet, en begaiant, plein de trouble, pâle, & défait; mais, malgré sa douleur, peut-être qu'il se flatoit déjà de cette douce pensée, que l'Avanture étoit belle, que ce Crime étoit honorable, & qu'il n'étoit pas honteux d'en être accusé. Toute la Cour fut aussi-tôt remplie de cet Evénement, & les Ruelles des Dames retentissoient du bruit de ces Roiales paroles. On fut long-tems, que le nom de Gersé s'entendoit nommer par tout, dans Paris; & les Provinces en eurent bien vite leur part.

Beaucoup

Beaucoup de gens blamèrent la Reine d'avoir voulu montrer ce ressentiment, & disoient qu'elle avoit fait trop d'Honneur à Gersé, d'avoir daigné se rabaisser jusques à cette colere, & que la Dignité de la Couronne en avoit été blessée. Aussi peut-on dire, pour reparer cette petite faute qu'elle ne l'auroit pas faite, si elle n'y avoit été forcée par les craintes du Ministre, qui voiant Gersé fidele à Mr. le Prince, & ingrat envers lui, ne pouvoit pas manquer de croire, que sous cette affectation de bouffonnerie, il y avoit quelque malignité frondeuse contre sa fortune.

1649.

La suite de cette Histoire fut dangereuse à l'Etat par ses Evénemens. Ce qui n'étoit qu'une bagatelle, se mêlant à de plus grandes choses, vint à produire de terribles effets. Mr. le Prince, pour consoler Gersé de son affliction, le mena deux jours après à Saint Maur avec lui; & faisant peu de cas de l'éclat que la Reine avoit fait contre lui, déclara publiquement qu'il étoit son Ami, & qu'il l'aimoit. Il dit à tous ceux qui le voulurent entendre, que pen-

1649. dant sa brouillerie avec le Ministre, quoi que Gersé eut fait semblant d'être attaché à la Cour, il étoit vrai néanmoins qu'il étoit demeuré dans ses intérêts, & qu'il n'avoit gardé des mesures avec le Cardinal, que parce qu'il avoit voulu qu'il conservât sa Charge de Capitaine des Gardes, & celle de Mr. le Duc d'Anjou le véritable Monsieur, dont il étoit assuré. Mr. le Prince fit plus; & comme si la Reine n'eut pas été la Maîtresse de ses paroles, & de ses sentimens, il se plaignoit hautement de ce qu'elle avoit gourmandé Gersé sans l'en avertir, & de ce que le Cardinal l'avoit souffert, sans son consentement: disant que puisque la Reine avoit parlé au Duc d'Orleans & à lui du dessein qu'elle avoit eu de chasser sa première Femme de Chambre, ne leur aiant point fait de secret de la folie de Gersé, elle devoit de même lui faire part de la résolution qu'elle avoit prise de le maltraiter, puisqu'elle sçavoit qu'il étoit de ses Amis. La Reine repondit à cela qu'elle avoit pris toutes ses précautions, pour faire qu'il se retirât de lui-même, sans être

être obligée d'en venir aux extremitez. Elle disoit qu'elle avoit parlé de lui avec mépris devant Cominges, & Me. de Beaumont le Soir précédent, espérant qu'ils ne manqueroient pas de l'en avertir; & que l'ayant revu devant ses yeux, la mauvaise humeur où elle étoit contre lui l'avoit emporté sur la civilité. La Reine se justifioit en cette occasion avec beaucoup de peine: elle ne trouvoit pas bon que Mr. le Prince voulût exiger d'elle une si grande dépendance; & le même jour que Mr. le Prince mena Gersé à Saint Maur, elle me fit l'honneur de me dire avec beaucoup de chagrin, qu'elle commençoit à se lasser de la superbe maniere d'agir de Mr. le Prince, & que la protection qu'il donnoit à Gersé lui déplaisoit infiniment. Ce Prince, qui par sa hauteur, travailloit à son abaissement, prit cette affaire avec tant de chaleur, qu'il fit supplier la Reine de revoir Gersé, & de lui pardonner. Un de ses Serviteurs \* me dit à moi même, parlant de cette Avanture, que si la Reine ne lui pardonnoit, & qu'elle tint bon là dessus,

\* Le petit Arnaud

1649.

il y auroit bien du bruit au quartier, & que Mr. le Prince croit bien haut. Voilà les mêmes mots. La Phrase en étoit commune : mais le sens des paroles étoit extraordinaire ; car, il n'y a point de Demoiselle, à qui sur une Affaire de cette nature on ne dût laisser la liberté d'agir à sa fantaisie. Ce fut alors que le Ministre connut visiblement, que la douceur que Mr. le Prince de Condé, Madame de Longueville, & le Prince de Conti, avoient eue pour lui, n'avoit été qu'une feinte, à dessein seulement de tirer de la Reine le Brevet du Prince de Marillac ; & leur artificieuse maniere d'agir lui fit juger, qu'il ne falloit point qu'il espérât de sincere reconciliation de leur côté.

Ce trouble réveilla le Parlement & la Fronde. Comme ils ne pouvoient souffrir le racommodement de Mr. le Prince avec la Cour, quoi que très-imparfait, ils commencèrent à reprendre des forces. Tous vouloient la division du Cabinet, & voioient avec joie que le Cardinal Mazarin ne pouvoit être content de Mr. le Prin-



ce. Les Frondeurs espererent que les choses venant dans les dernieres extremitez , il arriveroit qu'ils reprendroient liaison , soit avec le Ministre , soit avec le Prince de Condé. 1649.

La Famille de Longueil , & celle de la Vieuville , qui vouloient encore pousser d'Hemeri , faisoient ce qu'ils pouvoient pour parvenir à la Sur-Intendance par quelque nouveauté. Le quatrième de Décembre il y eût un grand bruit au Parlement , à cause des Rentes. Les Syndics demandèrent à être reçus afin de travailler à la sûreté des Rentes de l'Hôtel de Ville. Ceux , qui faisoient naître ces embarras excitoient le Peuple à vouloir des Syndics , afin que par leur intérêt ils eussent sujet d'émouvoir quelque sédition contre le Ministre , & particulièrement contre d'Hemeri. Ils vouloient malicieusement mettre les choses en tel état , que s'il venoit à manquer au paiement qu'il avoit promis , on pût l'attaquer là-dessus. Ce jour , quelques Députez étant assemblez chez le Premier Président , pour travailler à cette Affaire , ces Syndics , élus tumultuairement par le

1649. Peuple, leur vinrent faire un grand vacarme. Entre autres, un nommé Joli parla insolemment au Premier Président & tous dirent à son Fils Champlâtreux, en le menaçant, qu'il n'auroit jamais la Charge de son Pere. Le Président le Coigneux, dont la Fille avoit épousé le Fils d'Hemeri, fut maltraité par eux. Ils lui reprochèrent, qu'il avoit reçu plus d'argent que les autres, en la distribution du paiement des Rentes.

A ces defordres se joignirent ceux de Bourdeaux. Ces Peuples étoient protégés par Mr. Prince, qui n'aimoit pas le Duc d'Epéron, & qui n'étoit peut être pas fâché d'avoir en France un lieu de sûreté contre la Cour. Le Duc d'Orleans de son côté, aiant toujours eû cette inclination d'accommoder les affaires, plutôt que de les aigrir, voulut aussi que cette Affaire s'accommodât. Il fit en sorte, conjointement avec Mr. le Prince, que malgré leur Rebellion le Ministre fut obligé d'envoier un ordre secret au Maréchal du Plessis de faire la Paix avec ces Mutins, pourvû qu'ils la voulussent souhaiter.

ter .On lui envoya de quoi soutenir la Guerre languissamment ; mais , non pas assez de quoi la finir par la force : si bien que ces Peuples se sentant soutenus par des Princes si puissants , & mal attaqués par le Roi , allèrent de pis en pis , & nous ne verrons de long-tems la fin de cette petite Guerre. 1649.

Dans la dernière brouillerie de Mr. le Prince , & du Ministre , Mr. le Prince s'étoit trouvé de même sentiment que ceux de la Fronde , touchant la ruine apparemment tant désirée du Cardinal Mazarin ; & Madame de Longueville avoit travaillé à l'union de Mr. le Prince , & du Duc de Beaufort , avec ses Amis ; mais , cette Princesse , n'avoit pû les acquérir entièrement , pour les faire entrer dans tous les intérêts de Mr. le Prince. Ils demeurèrent fermes dans la résolution de s'unir avec lui seulement pour la perte du Cardinal. Leur résistance avoit obligé Mr. le Prince , outre les avantages du Prince de Marillac , de se raccomoder avec la Cour plutôt que de s'engager dans une Cabale , dont les progrès apparemment n'auroient servis qu'à l'établissement du Duc de

Beaufort, du Coadjuteur, & de Châteauneuf; mais, le Prince de Condé, qui méprisoit le Cardinal, quoi qu'il fût quelque fois dans le dessein de le préférer aux autres, traittoit avec lui, plutôt comme son Ennemi, que comme son Ami. Il s'opposoit aux avantages de sa Famille, & faisoit gloire de le maltraiter; si bien que cette Paix ne servit qu'à le précipiter dans le malheur que le Ministre fut forcé de lui procurer, & faire que les Frondeurs qui ne se pouvoient souffrir dans l'état douteux & incertain où ils étoient, firent tous leurs efforts pour en sortir.

Ensuite de ce qui étoit arrivé le quatriéme Decembre, chez le Premier Président, le douziéme du même mois il parut que par une brigade apparemment faite par le Coadjuteur, & les principaux Frondeurs, ce Joli, qui avoit parlé insolemment à Champlatreux, reçût un favorable coup de Pistoler, comme il étoit dans son Carosse, allant chez le Président Charton; & il arriva, ou par choix, ou par aventure, que ce fut dans sa rue, & proche de la porte de ce Président,

que

que ce coup de Pistolet fut tiré. Il 1649.

cria , & fit ce qu'il pût pour émouvoir le Peuple à sédition. Le Président Charton vint à son secours , qui fit beaucoup de bruit ; mais le Peuple n'y prit point de part , & parut aussi peu offensé de ce coup , que Joli en parut peu blessé. Ils laissèrent faire à lui & à son Ami toute leur rumeur , sans y entrer en aucune façon , parceque le Peuple commençoit à goûter le repos ; & hormis ceux qui furent paieez pour crier, nul ne se trouva en volonté de malfaire. Joli & deux autres Sindics , avec le Président Charton , ne laissèrent pas d'achever leur Entreprise. Ils allèrent droit au Palais demander justice sur cet assassinat. D'abord il se fit un grand vacarme ; & les Frondeurs , qui selon toutes les démonstrations qu'ils en firent , vouloient que cela produisît quelque événement qui changeât la face du Théâtre , se mirent tumultuairement à faire de grands cris , pour animer la Compagnie , & le Peuple. Broussel proposa de faire fermer les Portes de Paris , afin de renfermer dans la Ville celui qui avoit fait le

1649. coup ; mais , les plus sages , après avoir opiné là dessus , demeurèrent les maîtres , & firent arrêter , qu'on informerait selon l'ordre ordinaire.

En ce même tems , le Marquis de la Boullaye , grand Frondeur , & Ami des Chefs de la Cabale Frondeuse , afin d'émouvoir le Bourgeois , se mit à courir par la Ville le Pistolet à la main , criant au Peuple , *Aux Armes, Trahison du Mazarin.* En cet état , il va au Palais , il crie en ce lieu encore plus haut , & amasse quelque Coquins pour crier avec lui ; mais , nul honnête-homme ne s'émut à sa voix , ni ne se laissa duper par cette fourbe manifeste : si bien que ce gentil-homme , indigne de ce nom , quoique vaillant & qualifié , fut contraint de s'aller cacher chez le Coadjuteur son bon Ami , avec la honte qui suit d'ordinaire un mauvais succès fondé sur un honteux dessein.

On vint avertir la Reine de ce Deseffordre , & le Palais Roial fut aussitôt rempli des plus considérables de la Cour , dont le Duc d'Orleans , & le Prince de Condé furent des premiers. Il étoit Samedi , & selon la coutume

coutume elle voulut aller à Nôtre Dame ; mais , on douta , si elle devoit faire son Voiage. La fermeté inébranlable de son ame la fit conclure elle même qu'elle y devoit aller : elle souffrit seulement que Mr. le Prince l'accompagnât ; ce qu'il fit , & de bonne grace. Pour le Duc d'Orleans , il avoit fait dessein d'aller à Limours , & voiant les choses appaisées , il acheva son Voiage. 1649.

Au diner de la Reine , le Duc de Bouillon , la Marck , beau-Pere de la Boullaie , vint trouver la Reine , pour lui dire , que son Gendre aiant appris qu'on vouloit lui rendre de mauvais office auprès de Sa Majesté , l'avoit prié de la venir assurer , qu'on l'accusoit à tort d'avoir voulu émouvoir le Peuple à Sédition ; qu'il n'avoit point eû cette pensée , & n'en étoit pas capable. Il lui dit qu'il étoit bien vrai , qu'ayant trouvé des gens , qui l'avoient voulu assassiner , il avoit appelé à son secours , seulement pour sa deffense , & point du tout avec intention de manquer au respect qu'il lui devoit. La Reine lui répondit froidement ces mêmes mots , que je pris  
soin

1649. soin de retenir : J'ai bien oïi dire qu'on a tiré un coup de Pistolet sur un Conseiller du Chatelet ; mais non pas qu'on ait attaqué vôtre Gendre. Au contraire , on m'a assurée qu'il avoit couru les rues avec un Pistolet à la main , pour émouvoir le Peuple , & crié dans le Palais , Aux Armes. Je souhaite que ce que vous me dites en sa deffense se trouve vrai. Cependant , je ferai informer , pour sçavoir ce qui en est. La Boulaie aiant mal réüssi dans son Dessen , le Coadjuteur & lui avoient trouvé qu'il falloit faire cette mauvaise excuse , afin de montrer du moins , qu'il n'avoit pas la hardiesse de l'avoüer. Après cette pauvre Comédie , dont ils appréhendèrent les suites , ils cherchèrent d'autres remedes, qui leur réüssirent mieux. Le tems étoit favorable aux Crimi- nels : celui-là demeura impuni , de même que la cause de son crime a été cachée par son silence , & celui de ses Complices. Peut-être que les Fron- deurs avoient espéré par là remettre le Desordre dans Paris , & se trouver au pouvoir d'attaquer la vie du Ministre , ou de quelque autre. Pour moi , je  
n'ai



n'ai point sçû qu'il y eût d'autres motifs de ces deux prétendus assassinats, 1649.  
quoi que je l'aie souvent demandé à ceux qui apparemment ne le pouvoient ignorer. Toute cette intrigue à toujours été couverte d'un voile fort épais, & personne n'a paru en rien sçavoir de particulier. Quelques uns de cette Cabale, si la honte d'y avoir eû part ne les en empêche, laisseront ce secret à la postérité.

Les cris de la Boulaie, n'ayant pas eû plus d'effet que ceux de Joli, les Fron leurs jugèrent peut-être à propos déffacer le souvenir de l'Avanture du matin, par quelque Evénement plus considérable. Ce même jour, des personnes (\*) attachées à Mr. le Prince, me dirent comme par Prophétie, que les Frondeurs en vouloient à Mr. le Prince. En effet, le soir après le Conseil, ce Prince étant allé chez Prudhomme, Baigneur, un de ses Ecuiers, l'y vint trouver, pour l'avertir de la part du Président Pérault, son Intendant, qu'un Marchand venoit de lui dire qu'on avoit dessein de l'assassiner; & l'Ecuier lui conta, pour apuier son avis, qu'en passant par la Place Dauphine

(\*) Arnaud,  
& le  
Duc de Rohan.

1649. phine , étant dans un de ses Carosses , des Coquins qui étoient amassez en cet endroit , lui avoient tiré cinq ou six coups de Carabine , sans que par bonheur il eût été blessé. Ce raport aiant été fait à Mr. le Prince , le Chevalier de Gramont , attaché à Mr. le Prince , envoya son Carosse avec ses livrées passer sur le pont neuf , pour voir ce qui en arriveroit. Le succès fut tel qu'on s'étoit imaginé : on tira dans ce Carosse ; & comme il n'y avoit personne dedans , les assassins , ou qui faisoient semblant de l'être , n'attrapèrent rien. Le Carosse de Duras , qui venoit après , où il n'y avoit que des Laquais , fut traité de la même sorte , & un de ses Laquais fut tué. Des gens de Mr. le Prince me dirent alors qu'ils étoient quarante ou cinquante hommes à cheval , & ce même nombre avoit paru le matin auprès de la Maison de la Boulaie , où logeoit le Duc de Beaufort.

Le lendemain , toute la Cour fut troublée de cette Avanture. La Reine manda les Gens du Roi , & leur ordonna de faire informer de cette Affaire ; témoignant beaucoup de chaleur

leur

leur pour les intérêts de Mr. le Prin- 1649.  
ce. Le Procureur du Roi du Cha-  
telet fit informer de celle de Joli , &  
deux Conseillers de la Cour furent dé-  
putez pour cet effet. Ils rapportèrent  
que Joli n'étoit point bleffé ; mais ,  
que selon les trous qui étoient à son  
habit il le devoit être. La Reine man-  
da aussi le Prévôt des Marchands ,  
Messieurs de Ville , & tous les Colo-  
nels des Quartiers , qu'elle loüa de ce  
qu'ils n'avoient point écoutez les  
voix malicieuses de ceux qui avoient  
eû dessein de les embarquer tout de  
nouveau à quelque sédition ; & les  
exhorta à continuer à bien faire. Pour  
les récompenser , elle leur promit que  
le Roi à l'avenir auroit une entiere  
confiance en leur fidélité.

Les choses étoient alors si brouil-  
lées , qu'il étoit difficile de discerner ,  
qui étoit Ami , ou Ennemi. Le Pa-  
lais Roial étoit rempli d'une furieuse  
presse, & tous desiroient de voir com-  
ment se pourroient démêler ces em-  
barras. La Reine , au milieu de ce  
trouble , me parut satisfaite plus qu'à  
son ordinaire. Elle disoit à ses fami-  
liers , qu'elle s'en consoloit , vû qu'el-  
le

1649. le n'étoit point mêlée à toutes ces querelles. Un jour me disant la même chose, elle y ajouta, *que peut-être elle en profiteroit ; & qu'elle étoit en état, qu'il falloit nécessairement, que les uns ou les autres, eussent besoin d'eile.*

Le lendemain, le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & le Prince de Conti, allèrent au Parlement ; & sur la Requête des Gens du Roi, il fut ordonné, qu'il seroit informé sur le prétendu Assassinat de Joli, & contre ceux qui avoient voulu soulever le Peuple. Mr. le Prince ne voulut pas alors parler de lui, parce qu'il vouloit avoir des preuves suffisantes, pour pouvoir attaquer ses Ennemis par les formes.

Ils retournèrent le jour d'après. On décréta prise de corps contre la Boulaie Mr. le Prince se déclara de son Assassinat, & en fit ses plaintes. Les choses étant dans cette extrémité, le Coadjuteur alla voir Mr. le Prince, dans le dessein, à ce que j'ai oüi dire de former de nouvelles liaisons avec lui, & de voir si de tant de maux, il n'en pourroit point tirer quelque avantage à son égard & contrainte au

Repos

Repos public ; mais , ce Prince irrité le rebuta , & ne le voulut point voir. Il alla même chez Perault, pour lui parler , où il fut traité froidement ; & ne se tenant pas pour refusé , il demanda à voir la Mousfaie , ou Toulonjon. Mr. le Prince leur ordonna de lui mander qu'ils n'y étoient pas. Ces personnes me l'ont dit eux mêmes. 1649.

Le Cardinal Mazarin étoit traité de la même sorte. Les Frondeurs le recherchoient. Le Duc de Vendôme lui offrit alors l'Amitié du Duc de Beaufort son Fils , à telle condition qu'il lui plairoit de la recevoir ; mais , la Comédie n'étant pas encore au dernier Acte , le Ministre lui répondit que le Duc de Beaufort, étant soupçonné d'avoir part à la Conjuratïon qui avoit paru avoir été faite contre Mr. le Prince , il ne pouvoit pas recevoir ses offres , que premièrement il ne fût purgé de cette Accusatïon. Quelques jours après, soit que ce Prince eut honte d'avoir été refusé , ou qu'il fût vrai que le Duc de Vendôme son Pere , l'eût offert sans son consentement , il desavoüa

1649. voüa publiquement d'avoir eu cette pensée, ni d'en avoir jamais prié le Duc de Vendôme son Pere.

Le Coadjuteur, le Duc de Brissac, & toute la Cabale Frondeuse, sans paroître abbatus de l'état où ils étoient, se résolurent d'aller tenir leur place au Parlement, le jour que les Princes avoient fait dessein d'y aller porter les Informations faites contre la Boulaie & contre eux. Ils y allèrent; & comme on voulut parler de cette Affaire, Coulon s'opposa ouvertement au Duc d'Orleans, & dit qu'il n'étoit pas tems de parler de cela, & que les Députés de Bourdeaux étoient à la porte, qui demandoient d'entrer. Le Duc d'Orleans dit, que l'Affaire de Bourdeaux étoit accommodée, & il eut la hardiesse de lui soutenir que non.

Les Frondeurs furent si bien servis, qu'on éluda sur le principal; & sur ce que Mr. le Prince demanda, que le Président Charton ne demeurât pas dans la Chambre, pour être Juge d'une Affaire, où il étoit nommé, on fit durer cette Dispute si long-tems, qu'enfin l'heure sonna.

Tou-

Toute la conclusion fut d'ordonner 1649. qu'il sortiroit, & toutes choses remises au vingt-deuxième, qui étoit le Mercredi en suivant. Pendant cet intervalle, on résolut au Conseil du Roi, d'envoyer une Déclaration favorable au Parlement de Bourdeaux, afin d'ôter tout prétexte à ceux du Parlement, qui favorisoient les Frondeurs, de parler d'aucune autre Affaire, que des Intérêts du Prince de Condé.

Monsieur, & Mr. le Prince, allèrent au Parlement, le vingt-deuxième. Ils y eurent tant d'occupation, qu'ils y demeurèrent jusques à cinq heures du soir. On y lût les Informations faites contre toute la Fronde. Le Duc de Beaufort, & le Coadjuteur, voulurent sortir; mais, le Premier Président les retint. Les Gens du Roi, après la lecture des Informations, signifièrent ajournement personnel au Coadjuteur, au Duc de Beaufort, & au Conseiller Broussel, parce qu'il étoit nommé dans le Procès, comme celui chez qui toutes les Assemblées s'étoient faites. Ils se présentèrent ensuite pour  
ré-

1649. répondre, & demandèrent que Mr. le Prince eut aussi à sortir. On délibéra sur ces matieres. Il fut ordonné, que Broussel sortiroit. Plusieurs de ses Amis, ou intéressés en sa justification, dirent en faisant grand bruit qu'on attaquoit un homme de bien, qui étoit de leur Corps.

Le lendemain, le Coadjuteur, & le Duc de Beaufort, allèrent au Parlement, demander d'être jugés; & d'être reçus à récuser le Premier Président, disant qu'il étoit Ami partial de Mr. le Prince. Un de la Compagnie, fortifiant cette Requête, dit publiquement, qu'elle devoit être lassée d'avoir pour Chef un Traître, & un Partisan de la Cour, & cet Homme vénérable fut contraint d'aller au Barreau comme un Particulier, pour se deffendre. Il fut conclu qu'on opineroit là-dessus, & l'heure sonna.

Deux jours après, Mr. & Mr. le Prince furent encore au Parlement. Pour éviter les embarras qu'on faisoit naitre tous les jours dans cette Affaire, ils déclarèrent qu'ils ne vou-  
loient



loient plus demeurer en ce lieu passé 1649.  
onze heures. Le Duc de Beaufort,  
& le Coadjuteur se présentèrent, qui  
dirent qu'ils avoient une telle impa-  
tience d'être justifiés, que si on  
vouloit les juger à l'heure même,  
ils ne recuseroient personne, pas mê-  
me le Prémier Président, & souffri-  
roient que Mr. le Prince y demeu-  
rât. On délibéra sur la recusation  
faite en la personne du Prémier Prési-  
dent, & cette délibération fut si  
longue, qu'elle ne put être achevée,  
quand les Princes sortirent. On cria  
*Vive le Roi & le Duc de Beaufort.*  
Monsieur le trouva mauvais, & fit  
taire cette canaille, qu'on voioit visible-  
ment être païée pour cela.

Monsieur le Prince étoit embaras-  
sé de cette Affaire. La Cour paroîs-  
soit entrer dans ses intérêts, & la  
Reine montroit tant de chaleur con-  
tre ses Ennemis, que les Courtisans  
croioient lui plaire en faisant des  
vœux pour lui. Le Duc d'Orleans  
paroîsoit dans ce commencement as-  
sez disposé à le vouloir défendre. Ce  
Prince se croioit assuré de sa protec-  
tion; mais, ce n'étoit que des ap-  
pa-

1649. parences , & les Spectateurs étoient trompez. Il sentoit son mal sans le connoître : car , malgré la confiance qu'il avoit dans les belles apparences de la Reine , & du Duc d'Orleans, il étoit inquieté , & paroissoit chagrin de cette Affaire. Celui , qui sçavoit vaincre ses Ennemis dans les Batailles , ne pouvoit souffrir d'être maltraité dans le Parlement. Il n'avoit pas lieu en apparence de se plaindre du Duc d'Orleans ; mais , il voioit néanmoins qu'en de certaines occasions , il penchoit à favoriser le Duc de Beaufort , qu'il avoit toujours aimé ; & il étoit fâché de ce qu'il gardoit des mesures avec tous, ne voulant attirer la haine d'aucun Parti.

La Fête de Noël n'appaisa point ces Desordres. Le Roi fit en ce Saint jour sa première Communion à Saint Eustache sa Paroisse , avec beaucoup de marques d'une grande inclination à la Piété ; & le lendemain il arriva une Nouvelle , qui surprit la Reine , qui fâcha le Ministre , & qui acheva de gâter entièrement les Affaires de Mr. le Prince, qui

qui, par toutes voies, courroit à son malheur. Ce fut celle du Mariage du Duc de Richelieu avec Madame de Ponts. 1649.

Madame de Ponts, comme je l'ai déjà dit, étoit Fille de Madame du Vigean, & sa Mere avoit été jusques alors chèrement aimée de la Duchesse d'Aiguillon. Cette union, du tems du Cardinal de Richelieu, avoit apporté beaucoup de biens à leur Famille, par l'éclat que lui donnoit l'Amitié d'une personne, qui, étant Niece d'un si puissant Ministre, ne pouvoit manquer de leur être utile. Madame de Ponts étoit veuve d'un homme de naissance, & de peu de bien. La Duchesse d'Aiguillon, par la tendresse qu'elle avoit pour Madame du Vigean sa Mere, lui avoit souvent dit, qu'elle ne se mit point en peine de ce qu'elle n'étoit pas riche, & qu'elle lui promettoit de partager ses trésors avec elle. Madame de Ponts, moins occupée de la Reconnoissance qu'elle devoit à la Duchesse d'Aiguillon, que de ses intérêts, & qui vouloit des richesses plus assurées, prit soin de plaire au

1649. Duc de Richelieu , Neveu de la Duchesse d'Aiguillon. Elle y reüssit facilement ; car , il étoit jeune , & elle étoit assez aimable & bien faite, pour pouvoir être aimée avec passion. Madame d'Aiguillon l'avoit priée d'en faire un honnête-homme ; & comme il auroit quasi pû être son Fils , il reçut ses enseignemens avec soumission. Madame de Ponts , sans beauté , avoit de bonnes qualitez & du mérite : elle étoit bonne , douce , aimant à obliger ; sa Réputation étoit sans tâche. Elle étoit des plus habiles , en matiere d'une Galanterie plus affectée que véritable , pour sçavoir adroitement triompher d'un cœur tout neuf , qui , manquant de hardiesse , n'osoit entreprendre des Conquêtes plus difficiles. Cette Dame , naturellement libérale de douceurs , animée de ses propres desirs, n'oublia rien sans doute pour se faire aimer de celui de qui elle le vouloit être ; & pour lui , comme il manqua de discernement , pour connoître ce qu'il lui convenoit de croire, & de faire , le plaisir de pouvoir s'imaginer d'être véritablement aimé

ent de grands charmes pour lui. La Duchesse d'Aiguillon avoit été choisie par le feu Cardinal de Richelieu son Oncle , pour être tutrice de ses petits Neveux ; & ce grand homme n'avoit pas crû pouvoir trouver un moien plus assuré pour conserver son nom, que de laisser ceux qui le portoient du côté des Femmes , sous la conduite de leur Tante. Il jugea que sa vertu son esprit , & son courage , les pourroit protéger contre les effets de l'envie , & de la haine , qui sont d'ordinaire les suites facheuses des grandes fortunes des Favoris. Cette illustre Tante , malheureuse dans tous ses projets , voyant un jour son Neveu rendre de petits services à Madame de Ponts , lui dit qu'elle souhaitoit qu'il fût assez honnête homme pour être amoureux d'elle ; & Madame de Ponts , qui avoit son dessein formé , lui répondit en riant , qu'elle l'avertissoit que s'il lui parloit d'Amour, & qu'il voulût devenir son Mari , elle n'auroit point assez de force pour le refuser. Ce discours fut pris par la Duchesse d'Aiguillon comme une raillerie , dont elle ne fit que se divertir ;

1649. mais, Madame de Ponts, qui pensoit serieusement à cette Affaire, crut par cet avertissement être quitte de tout ce qu'elle devoit à la Duchesse d'Aiguillon; & se croiant obligée de se préférer à elle, & à tout autre, elle employa, pour faire réussir son mariage, un homme qui étoit auprès de ce Duc, qu'elle gagna, & qu'elle engagea dans ses Intérêts. Elle se servit, pour son grand ressort, de l'Amitié que Madame de Longueville avoit pour elle; &, par cette Princesse, elle obligea Mr. le Prince à protéger son Mariage comme une chose qui lui pouvoit être avantageuse. Madame de Ponts vouloit un Mari, & Madame de Longueville vouloit que son Amie eut le Gouvernement du Havre-de-Grace, Place, qui pouvoit rendre le Duc de Longueville Maître absolu de la Normandie. Son dessein, & celui de Mr. le Prince, fut, qu'en protégeant Madame de Ponts, elle seroit obligée de se lier entièrement à eux, & à leur fortune. Des Marets, celui qui conseilloit le Duc de Richelieu en faveur de Madame de Ponts, lui faisoit de belles chimeres sur cet-

té Union; mais, la Duchesse d'Aiguillon traversoit leurs pensées secrettes, par le dessein qu'elle avoit de faire épouser Mademoiselle de Chevreuse au Duc de Richelieu son Neveu, qui, malgré son Amitié pour Madame de Ponts, paroissoit un peu amoureux de cette Princesse. Elle étoit véritablement belle, d'une naissance illustre, & devoit avoir de grands biens; mais, cet Ami infidelle sçut si bien mettre en œuvre ses illusions, aidé par la puissance d'une flatterie honnête, mais soigneusement pratiquée, qu'il persuada le Duc de Richelieu, qu'il feroit mieux d'épouser cette laide Heléne (\*) destinée à faire du bruit, que cette belle personne que sa Tante lui destinoit. Il l'assûra, qu'étant du Parti de Mr. le Prince, il n'avoit nul sujet d'appréhender que la Duchesse d'Aiguillon desaprouvât son choix, ni le pût jamais inquiéter. Toutes ces choses ensemble firent ce Mariage, qui fut fatal à Mr. le Prince, peu heureux à ceux qui s'épousèrent, douloureux à Madame d'Aiguillon, & nullement utile à Madame de Longueville, qui, dans la suite des tems,

1649.

(\*)  
 Madame de Ponts étoit ainsi appelée par les Courtisans.

1649. elle qui l'avoit fait ne trouva pas dans le Havre le secours qu'elle avoit espéré; & il s'en fallut peu enfin, qu'il ne causât autant de maux aux François, que celui de Paris & de la belle Princesse de Grece en fit aux Troyens. Il se célébra à la Campagne, en présence de Mr. le Prince, qui voulut y être, & qui fit ce que les Peres & Meres ont accoutumé de faire en ces occasions. La Reine fut donc surprise, quand elle aprit que ces noces s'étoient célébrées de cette maniere. Elle connut aussi-tôt avec quel dessein Mr. le Prince en faisoit son Affaire; & cet Evénement servit beaucoup à le ruiner entièrement, dans son esprit, par le conseil du Cardinal. Sa perte fut alors résolüe, comme d'un Prince, en qui on voioit de continuelles marques d'un esprit gâté; mais, la Reine ne laissa pas de lui faire bonne mine, & le Ministre aussi.

La Duchesse d'Aiguillon, aprenant cette Nouvelle, fut au desespoir. Ceux qui ont des Enfans, ou des Neveux qui leurs tiennent lieu d'Enfans, qui ont de l'Ambition & de grands biens, le peuvent aisément juger.

Cette



Cette Dame, qui avoit du mérite & 1649.  
du courage, soutenant son malheur  
par la force de son ame, dépêcha aus-  
sitôt un Courrier au Havre, où elle  
commandoit par ordre du feu Cardi-  
nal de Richelieu, jusques à la Majo-  
rité de son Neveu, pour empêcher  
qu'il n'y fut reçu d'abord. Mr. le  
Prince, le lendemain des nôces, l'a-  
voit fait partir pour y aller, & lui a-  
voit dit, qu'en toutes façons il falloit  
qu'il s'en rendît le Maître. La Rei-  
ne, de son côté, envoya de Bar, pour  
se saisir de cette Place, & pour em-  
pêcher s'il le pouvoit, que Mr. le  
Prince par cette voie ne donnât au  
Duc de Longueville son Beau-Frere la  
possession entiere de la Normandie.  
Quand Mr. le Prince fut de retour de  
cette expédition, il vint chez la Rei-  
ne, avec le même visage qu'à l'ordi-  
naire; & quoi qu'il sçût qu'elle  
avoit desaprouvé cette action, & qu'il  
sçût aussi que Bar étoit parti pour al-  
ler s'opposer à ses desseins, il ne lais-  
sa pas de l'entretenir des aventures de  
la noce, & en fit devant elle des con-  
tes avec beaucoup de gaieté & de hau-  
teur. La Reine lui dit que Madame

1649.

d'Aiguillon prétendoit faire rompre le Mariage , à cause que son Neveu n'étoit pas en âge . Il lui répondit fièrement , qu'une chose de cette nature faite devant des témoins comme lui , ne se rompoit jamais . Enfin ce Prince , qui avoit trouvé mauvais que la Reine eût gourmandé Gersé sans lui en parler , ne put trouver juste , qu'elle sentît comme une Rebellion , qu'il eût marié un Duc & Pair de France , sans la permission du Roi , & avec des desseins visiblement mauvais . Il est du devoir des Personnes de cette qualité , de ne le point faire sans l'agrément du Roi , vû le rang qu'ils tiennent dans son Roiaume ; mais alors , il fallut feindre ; & la Reine le fit si bien , que Mr. le Prince y fut trompé à son tour .

Deux jours après, les nouvelles arrivèrent que le Duc de Richelieu avoit été reçu au Havre , que Bar l'avoit vû , & lui avoit persuadé , qu'il falloit pour son propre intérêt qu'il gardât cette place au Roi , & qu'il se détachât de Mr. le Prince . Ce jeune Duc envoya à la Reine un Gentilhomme , & lui écrivit , pour lui faire des  
excuses ;

excuses de son action. La Reine lui 1649.  
repondit, qu'il étoit vrai qu'elle l'avoit  
blamée, & dit à ce Gentilhomme,  
que son Maître portoit un nom, qui  
devoit toute sa grandeur au feu Roi,  
son Seigneur, & que par conséquent  
il avoit eû grand tort, de manquer au  
respect qu'il lui devoit; mais, que si  
à l'avenir, il réparoit sa faute par une  
grande fidélité, il n'étoit pas impossi-  
ble d'en obtenir le pardon.

Pendant que des acteurs particuliers 1650.  
préparoisent une Scène dont les grans Janvier.  
Evénemens devoient étonner, & sur-  
prendre toute l'Europe, le Parlement  
s'occupoit à juger du Différent qui é-  
toit entre Mr. le Prince, le Coadjuteur,  
& le Duc de Beaufort. Après la Dé-  
libération faite, sur la récusation du Le 3.  
Premier Président, il y eût plus de voix Janvier.  
pour lui, & le nombre étant plus  
grand de son côté, il fut arrêté qu'il  
resteroit le Juge de cette Affaire. Les  
Créatures du Prince de Condé avoient  
sollicité tout le Parlement avec une  
chaleur extraordinaire, n'épargnant  
ni les promesses ni les menaces pour  
lui acquérir quelques voix, ce qui ne  
leur étoit pas impossible: car, malgré

1650. le pouvoir des Frondeurs, le Premier  
 Président étant de ses Amis, il pou-  
 voit avoir beaucoup de voix dans cet-  
 te Compagnie. Le lendemain, il  
 fut question de délibérer sur la Re-  
 quête présentée par le Duc de Beau-  
 fort & le Coadjuteur, qui deman-  
 doient à être reçus à récuser Mr. le  
 Prince leur partie, comme ne pou-  
 vant être Juge en sa propre Cause;  
 mais, comme cette Caballe tramoit  
 de plus grands desseins, tout d'un  
 coup ils demandèrent à retirer leur  
 Requête, & consentirent au Juge-  
 ment: disant, qu'ils se connoissoient  
 innocens, & que par conséquent ils  
 ne craignoient rien. Ils demandèrent  
 seulement d'être jugés & justifiés à  
 l'heure même. Cette Action parut  
 belle, hardie, & pleine de confiance  
 en leur justice, & leurs Amis la célé-  
 brèrent infiniment. Les Courtisans  
 ne la louèrent pas devant la Reine:  
 ils auroient crû lui déplaire; car,  
 quoi qu'on jugeât qu'elle n'avoit pas  
 sujet d'aimer Mr. le Prince, on croi-  
 oit néanmoins qu'elle haïssoit beau-  
 coup plus les Frondeurs que lui. Elle  
 affectoit de porter ses intérêts avec  
 chaleur

chaleur , & paroiffoit recevoir avec 1650.  
joie ce qui lui étoit avantageux. On  
difoit qu'il y avoit un homme pris  
en Normandie , appelé Martineau ,  
nommé dans les Informations , que  
l'on ammenoit prifonnier, & que l'in-  
tention des Frondeurs étoit de hâter  
leur Jugement, afin d'éviter le témoi-  
gnage de cet homme. Les Amis de  
Mr. le Prince le difoient auffi , avec  
d'autant plus de zèle , qu'ils avoient  
plus d'intérêt à foutenir le droit de fa  
Caufe ; mais , aucun d'eux n'alloit au  
but de la vérité , & toutes ces cho-  
fes n'étoient plus que des illufions ,  
dont on amufoit le Prince de Condé ,  
les Courtifans, & le Peuple.

Les Frondeurs , fachant affez com-  
bien le Cardinal avoit fujet de haïr le  
Prince de Condé , & fe voiant eux-  
mêmes embaraffés dans une Affaire ,  
qui leur mettoit fur les bras un En-  
nemi tel que lui , voulurent chercher  
de voies plus sûres que celles du Par-  
lement pour fe deffendre contre lui.  
Ils crûrent avec fujet , que toute la  
mauvaise volonté que le Cardinal  
leur portoit le céderoit dans fon  
cœur à fes intérêts , & qu'en l'état où

1650. Il étoit, le plus grand bonheur qui lui pouvoit arriver étoit la perte du Prince de Condé, sans le trouble de l'Etat. Ces raisons firent que cette Cabale, ou plutôt ceux qui en étoient l'Ame & l'Esprit, pour se sauver eux-mêmes, & pour perdre Mr. le Prince, proposèrent au Cardinal de l'arrêter, & lui dirent, qu'eux se mettant de son Parti, ils feroient en sorte par leurs liaisons & leurs Amis qu'ils avoient dans le Parlement, que le Prince prisonnier ne trouveroit point de secours, & que personne ne parleroit en sa faveur.

Cette proposition fut agréée, comme le salut des deux Partis, & peu de personnes la sçurent. Il n'y eût que Madame de Chevreuse, & Laigue, qui traitèrent cette grande Affaire avec le Ministre. La Reine ensuite en fit part au Duc d'Orleans, & elle lui fit approuver ce dessein. Ce fut à condition qu'il n'en diroit rien à l'Abbé de la Riviere, à cause de l'Attachement qu'il paroïssoit avoir pour Mr. le Prince, & de la liaison qu'il avoit prise pour Madame de Ponts, qui pour lors étoit devenue Duchesse

de Richelieu. Pendant que ce projet se préméditoit, le Parlement continuoit dans les procédures, & le douzième du mois il fut ordonné que l'Affaire du Coadjuteur, du Duc de Beaufort, & de Brouffel, seroit séparée de celle de la Boullaie, de Joli, & de ses Complices. Le Duc d'Orleans fut le premier, qui de son propre mouvement, proposa, ou de les juger présentement, ou de séparer leur Affaire; ce qui fut une marque visible de l'Affectation que ce Prince avoit pour les Chefs de la Fronde, & du desir interieur qu'il avoit, que Mr. le Prince n'emportât pas la Victoire sur eux. La jalousie avoit été toujours grande entre ces Princes, & pour lors elle étoit beaucoup augmentée dans l'ame du Duc d'Orleans, par l'extrême Autorité que Mr. le Prince prenoit dans l'Etat; & comme les Frondeurs avoient du crédit auprès de lui, ils n'oublioient pas d'empoisonner son cœur, en lui parlant contre lui sur toutes les occasions qu'ils en pouvoient trouver. La Duchesse de Chevreuse, & celle de Montbason,

les 4

1650. les principales personnes de ce Parti , qui avoient du Pouvoir sur son Esprit , ne manquèrent pas de sujets , pour lui donner de l'aversion contre ses Entreprises continuelles. Elles y réussirent si bien , que Mr. le Prince commença de-s'apercevoir alors que le Duc d'Orleans l'abandonnoit , & n'alloit plus au Palais qu'à regret. Il ne se trompoit pas ; car déjà le Duc d'Orleans , aiant pris gout aux conseils des Frondeurs , avoit impatience de profiter à son avantage de la Disgrace du Prince de Condé. Il lui sembla que la Cour lui donnoit une belle occasion d'être le Maître de la France , c'est à dire de jouir lui seul de toute la faveur , & de toutes les graces de la Régente.

D'autre côté , la Reine & son Ministre , lassés de la Domination de Mr. le Prince , le regardoient comme l'Usurpateur de l'Autorité Roiale , & comme un Prince qui étoit à craindre par sa hauteur , & par son ambition. L'Affaire de Gerlé , le Pont-de-l'Arche , le Mariage du Duc de Richelieu , & son aversion pour le Mariage de la Niece du Cardinal , avoient



avoient tellement comblé la mesure , 1650.  
que la Reine , ni son Ministre , ne  
pouvoient plus souffrir cette gran-  
deur si formidable , qui , selon les  
apparences , pouvoit devenir dange-  
reuse à l'Etat. Elle étoit de mau-  
vais augure au moins pour le Minis-  
tre en son particulier , & par cette  
raison le Cardinal Mazarin entra vo-  
lontiers dans toutes les Propositions  
de ses Ennemis. Il crut que ce qu'il  
devoit au Roi , & ce qu'il se devoit  
à lui même , l'obligeoient de mettre  
des bornes à la Puissance de ce Prin-  
ce , qui n'en vouloit plus avoir sur  
aucun sujet. Les Frondeurs , pour  
réussir dans leurs desseins , rendirent  
l'Abbé de la Riviere suspect à la  
Reine , au Ministre , & à son Maî-  
tre , selon que lui même en avoit  
donné d'amples matieres ; & n'ou-  
biant rien de tout ce qui pouvoit le  
détruire , n'alléguèrent point en sa  
faveur les marques qu'il avoit don-  
nées d'aimer son devoir , & de ne  
s'en être jamais écarté sur aucun su-  
jet , qui pût être entièrement con-  
traire au Bien de l'Etat. Ce Favori ,  
trop assuré de la chose du monde qui  
par-

1650. par sa nature doit être la plus incertaine , agissoit comme s'il lui eût presque été impossible de perdre les bonnes graces de son Maître , & hazardoit de lui déplaire en prenant des liaisons qui lui pouvoient être suspectes. Ses intérêts l'aveuglèrent , & cette conduite fut cause que le Duc d'Orleans lui cacha toujous les hardis desseins de ceux qui le haïssoient , & qui sçurent donner à toutes ses actions une mauvaise explication. Ce demi Ministre s'aperçût alors , qu'il y avoit un grand refroidissement dans l'ame du Duc d'Orleans pour Mr. le Prince ; & ne voiant point la grandeur de ce mal , ses causes , ni ses effets , bien loin de suivre les sentimens de son Maître , il voulut s'y opposer. Il le fit , tant pour obliger Mr. le Prince , que pour détruire le pouvoir de la Cabale Frondeuse , dont il étoit haï. Il disoit alors à ses Amis , pour se justifier de ce qu'il paroïssoit avoir des sentimens contraires & différens de ceux de Monsieur , qu'il étoit incapable de se séparer de son devoir ; mais , qu'il ne vouloit pas laisser arriver de la division

vision entre ces deux Princes , parce- 1650.  
que la Cour n'étoit pas en état de  
faire un grand coup , qui pût abatre  
la Puissance de Mr. le Prince ; qu'il  
craignoit que celle du Duc d'Or-  
leans ne se trouvât annihilée , sous  
l'éclat de l'autre ; & qu'elle ne fût  
mal soutenue de l'Autorité Roiale ,  
qui paroissoit sans force & sans vi-  
geur ; mais , la vérité est , qu'il es-  
péroit toutes les semaines sa promo-  
tion au Cardinalat. Ses desseins n'ai-  
loient qu'à temporiser , pour gagner  
le tems où son ambition devoit être  
satisfaite ; & comme les hommes se  
font toujours à eux mêmes des excu-  
ses pour leur fautes presentes , qu'ils  
réparent par des desirs vertueux pour  
l'avenir , il s'imaginait sans cesse ,  
qu'après son élévation , qui le met-  
troit dans un état de stabilité , il  
travailleroit fortement à la grandeur  
du Duc d'Orleans , au Bonheur de  
l'Etat , & à l'Abaissement de Mr. le  
Prince. Il suivoit sa passion , & a-  
gissoit , selon que tous les hommes  
ont presque accoutumé de le faire ,  
qui , en croiant se sauver , travail-  
lent souvent à leur perte. Les cho-  
ses ,

1650.

ses , qui se passoient , & qu'on lui cachoit soigneusement , alloient anéantir en lui toute son ambition , par la fin de son crédit , & de sa faveur ; & il auroit été heureux , si par un sage détrompement de toutes ces choses , il eût appris à connoître ce qu'elles font en effet.

Pour bien admirer le changement que nous allons voir , il faut se souvenir du Siege de Paris , & de la Guerre fomentée par le Coadjuteur , & le Duc de Beaufort ; qu'alors Mr. Prince avoit été l'appui du Ministre , celui seul qui a son égard ne balançoit jamais , & qui dans cette occasion avoit marché le plus droit à maintenir sa fortune penchante , & au soutien de l'Autorité Roiale. Il faut se souvenir , qu'après avoir gagné quatre Batailles contre les Etrangers , il avoit acquis la haine publique , & toute sa Famille en particulier , pour cette querelle Roiale , dont il s'étoit fait le deffenseur. Il ne faut pas oublier , que Madame de Chevreuse , étant en Flandres , avoit été d'intelligence avec les Frondeurs , que Laigue avoit été traiter avec l'Espagnol ,

par

par le moien de cette Princesse ; que le Duc de Beaufort avoit été mis a la Bastille , en partie à la suscitation de feu Mr. le Prince , & que Madame de Montbazon avoit été exilée pour avoir été l'Ennemie de Madame la Princesse , qui , Mere d'un Fils aussi puissant que l'étoit alors le Duc d'Anguien , avoit fièrement bravé ses Ennemis , & n'avoit rien oublié pour satisfaire sa vengeance.

La Duchesse d'Aiguillon qui eut part à ce conseil , étoit aussi dans un poste qui mérite d'être remarqué. Dans le commencement de la Régence elle avoit à peine sauvé le Havre ; & ce fut un grand bonheur pour elle d'avoir échappé les effets de la haine , que vrai semblablement , la Reine devoit avoir contre elle. Le feu Prince de Condé , & Mr. le Prince son Fils , l'avoient fort tourmenté en lui suscitant des Procès sur la succession du jeune Duc de Brezé, Frere de Madame la Princesse la Fille ; mais enfin , les choses venant à changer , comme Ennemie de Mr. le Prince , elle eut part à sa prison , & comme habile , elle trouva le moien  
d'en-

1650. d'entrer dans cette Intrigue , par la voie du Duc d'Orleans. Voici comme elle y réussit.

Le Duc d'Orleans , comme je l'ai déjà dit , avoit tendrement aimé Soyon , Fille d'honneur de Madame. Cette Fille , touchée de dévotion, ou de quelque chagrin , s'étoit jettée dans le grand Couvent des Carmelites , à dessein de se faire Religieuse. Monsieur , ne pouvant souffrir son absence se servit de l'Autorité Roiale, de celle du Parlement & de la sienne propre , & des Conseils de toutes les Amies de Soyon , pour l'en faire sortir. Celle , dont il reçut le plus de secours , fut Madame d'Aiguillon toute puissante sur le Pere Leon Confesseur de Soyon , Carme , qui avoit pour le moins autant d'Ambition que de Piété. Elle s'y appliqua avec tant de force , qu'enfin elle trouva le moien de rassûrer la conscience de cette Fille , & de la faire revenir à la Cour , avec esperance de devenir bien tôt Dame d'Atour de Madame , afin de pouvoir rester dans le monde sans se marier. Il faut demeurer d'accord ; qu'elle y a vécu  
avec

avec tant de piété & de vertus, & 1650.  
qu'elle a montré si nettement le vou-  
loit mépriser, que l'on doit plutôt  
estimer son retour, qu'y trouver à  
redire. Madame d'Aiguillon, pour  
tirer quelque avantage de sa Négoc-  
iation, persuada au Duc d'Orleans,  
que l'Abbé de la Riviere, jaloux de  
la Faveur de Mademoiselle de Soyon,  
l'avoit par ses intrigues pressée de se  
faire Religieuse. Elle n'en avoit, à  
ce que j'ai ouï dire, nulle marque  
véritable; mais, comme elle vouloit  
la perte du Prince de Condé, qu'elle  
croioit l'Abbé affectionné à ses inté-  
rêts, & Ami de la nouvelle Duchesse  
de Richelieu, qu'elle avoit sujet de  
haïr, elle crut qu'il étoit necessari-  
re, de lui faire perdre les bonnes  
graces de son Maître. Il est à pré-  
sumer, qu'elle a pû sçavoir des cho-  
ses sur ce sujet, que j'ai ignorées, &  
qu'elle pouvoit sans scrupule l'accuser  
de cette passion, qui vrai semblable-  
ment devoit être dans son ame.  
Comme cette Dame, par sa science,  
ou par ses soupçons, fut facilement  
portée à croire que ce Favori avoit  
été susceptible d'une grande jalousie,  
le

1650.

le Duc d'Orleans en fut de même aisément persuadé ; & sans beaucoup examiner si ce qu'on lui disoit étoit vrai , il le crut , à cause des autres doutes qu'il commençoit d'avoir contre lui. Il s'imagina du moins que l'Abbé de la Riviere avoit souhaité que Mademoiselle de Soyon fût demeurée aux Carmelites ; & cette pensée étant reçue par une ame déjà mal disposée fut capable de le détruire auprès de lui. Ce fut par là que les Frondeurs , qui haïssoient l'Abbé de la Riviere se lièrent à Madame d'Aiguillon ; & ce fut la voie qu'elle prit , pour entrer dans le secret de cette grande Négociation. Elle lui fut confiée par les Frondeurs & le Ministre , qui tous étoient résolus de perdre la Riviere. Elle avoit les Clefs de la Citadelle du Havre , qui , par la fidélité de de Bar , lui étoient demeurées , malgré son Neveu le Duc de Richelieu , & malgré les diligences de Mr. le Prince ; si bien que le Ministre la trouvant propre à bien des choses , tant par la sûreté qu'on devoit prendre dans sa haine, que par l'opinion qu'il avoit de sa



capacité, il ne fit point de difficulté 1650  
de lui parler de ce grand projet. Ce fut donc le Coadjuteur, Madame de Chevreuse, Madame d'Aiguillon, le Marquis de Noirmoutier, & Laigues, qui traitèrent cette Affaire avec la Reine, le Duc d'Orleans, & le Ministre. Le Duc de Beaufort n'en scût rien, parceque la Cabale Frondeuse crut qu'il le diroit à Madame de Montbazou; & cette Dame n'étoit pas assez estimée de toute la Troupe, pour la rendre maîtresse de leur sort.

Ce dessein de faire arrêter Mr. le Prince plut au Ministre, non seulement pour se voir délivré d'un Prince du Sang qui le méprisoit, mais encore parce qu'il crut qu'il alloit être le Maître de la France. Il voioit une des Cabales détruite par la perte de leur Chef: l'autre, qui sembloit se donner à lui, ne lui faisoit plus de peur; & par la disgrâce de l'Abbé de la Riviere, il espéroit qu'à l'avenir, il auroit le même crédit auprès du Duc d'Orleans, que jusques alors il avoit eu auprès de la Reine, & qu'ainsi sa Domination seroit entiere & assurée.

Les

1650.

Les Frondeurs avoient d'autres pensées. Ils entroient en apparence dans les interêts du Ministre ; mais, n'ayant plus ce redoutable Prince pour ennemi, ils s'imaginoient que le Cardinal, foible & haï, n'oseroit leur rien refuser, & qu'il leur seroit tout-à fait soumis ; que le Duc d'Orleans n'ayant plus la Riviere, le Coadjuteur leur Ami le gouverneroit, pour lequel il montrait avoir de l'inclination & de l'estime ; que ce Prince, étant conduit par eux, se rendroit le Maître de la Cour, & que par lui leur Puissance s'établiroit sur tous, d'une maniere stable & permanente. Madame de Chevreuse se vit en état alors de faire revivre les anciens desirs, qu'elle avoit conçus au commencement de la Regence, de gouverner la Reine ; & son esperance fut d'autant mieux fondée, qu'elle & sa Cabale prétendoient à l'avenir la posséder par force, & par conséquent avec plus de sûreté.

La Cour interieurement en cet état prend la résolution d'exécuter promptement son dessein, & d'arrêter Mr. le Prince, le Prince de Conti,

ti,

ti, & le Duc de Longueville, afin 1650;  
que les deux derniers ne pussent par  
une Guerre Civile secourir le pré-  
mier. J'ai ouï dire depuis à la Rei-  
ne, parlant de la Prison de ce Prin-  
ce, qu'étant un jour au Conseil avec  
le Duc d'Orleans & son Ministre,  
elle, & eux, s'étoient écriés, que  
ce seroit un beau coup à faire, que  
d'arrêter Mr. le Prince; qu'après y  
avoir bien pensé, la chose leur parût  
nécessaire & faisable; qu'ensuite par  
les événemens & le tems, elle leur  
avoit paru facile; & qu'ils l'avoient  
enfin executé sans nulle peine. Quand  
la Reine, pour la seconde fois, parla  
de cette Affaire au Duc d'Orleans,  
elle le conjura tout de nouveau, de  
ne point confier ce secret à la Rivie-  
re. Cette priere étoit particulière-  
ment fondée, sur ce que dans le der-  
nier Accommodement du Prince de  
Condé avec le Cardinal, dont l'Ab-  
bé fut le Négociateur, Mr. le Prin-  
ce desira qu'il lui donnât sa parole,  
que le Duc d'Orleans ne consentiroit  
jamais à sa Prison, au cas qu'on vint  
à y penser, sans qu'il l'en avertit;  
& souhaita que le Duc d'Orleans,

1650.

en sa presence, l'assûrât de la même chose. Il crut que la Reine n'auroit jamais ce dessein sans que le Duc d'Orleans y eut part, & qu'étant en sûreté du côté de ce Prince, & de son Favori, il n'avoit rien à craindre. L'Abbé de la Riviere, qui ne voulut pas lui donner sa parole, sur une chose de cette consequence, sans la participation de la Cour, prit celle de la Reine, & de son Ministre, avant que de s'engager au Prince de Condé; & ensuite lui donna cette sûreté, en présence même de son Maître. La Reine & le Cardinal la donnèrent de bon cœur pour avoir la Paix; car, alors, ils ne pensoient pas encore à se servir contre lui des remedes extrêmes; mais le tems les aiant persuadez que l'usage en étoit utile à l'Etat, l'Abbé de la Riviere, qui n'étoit coupable en cela que par trop d'empressement à servir Mr. le Prince, fut la victime offerte pour tous les Acteurs, en faveur de ce grand dessein. La défiance, que la Reine eut de lui, fut causée de sa part & ce fut un rideau qu'on tira devant les yeux du Duc d'Orleans, qui

qui lui fit voir des crimes en la personne de celui qu'il avoit aimé, qu'il crut être obligé de punir. Il est à croire néanmoins, que ce Favori se seroit accommodé de cette aventure, qui l'auroit délivré de la crainte éternelle du Prince de Conti, qui, selon son caprice, pouvoit toujours lui ôter la Nomination de son Chapeau; mais, son innocence lui fut inutile, à cause de ses fautes apparentes.

Celui, dont la liberté étoit menacée, paroissoit embarrassé. Le Public étoit attentif à voir comment il décideroit sa querelle, & de quelle maniere elle passeroit au Parlement. Ce Prince senroit que ses intérêts n'étoient pas s'utenus: il fulminoit contre les Frondeurs, & publioit hautement, que s'il n'en tiroit raison par la Justice, il se la feroit lui-même, & le plus fortement qu'il lui seroit possible. Il se plaignoit du Duc d'Orleans, qui l'abandonnoit, disant à ses Amis qu'il faisoit le malade quand il le prioit d'aller au Parlement; & l'Abbé de la Riviere, inutilement occupé du desir de la Paix, travailloit à la maintenir entre

1650. ces deux Princes , comme à la plus importante Affaire de l'Etat.

Le feizieme Janvier , Marrineau, ce Prifonnier qu'on avoit arrêté en baffe Normandie , arrive à Paris. Le Prince de Condé redouble fes follicitations , & on députa deux Confeillers pour examiner ce Prifonnier. La Fronde devenuë plus puiffante , on ordonna que fans délai , le Prifonnier examiné , on jugeroit l'Affaire du Duc de Beaufort & du Coadjuteur, feparément de celle de la Boullaie, ainfi qu'il a été déjà dit , & fans aucun retardement. Comme le Prince de Condé appercût le crédit de fes Ennemis , il en témoigna de grands reffentimens ; & un de fes Domestiques , perfonne de qualité , me conta que fon chagrin alors l'empêcha de dormir plusieurs nuits , qu'il fe promenoit fouvent dans fa chambre, & qu'il paffoit beaucoup d'heures à écrire & à confulter fes Affaires: mais , pendant qu'il menace fes Ennemis , qu'il prie fes Amis , & qu'il fe plaint d'un petit mal , de plus grands malheurs étoient prêts de tomber fur fa tête , pour lui montrer  
que

que tous les hommes , de quelque 1650.  
condition qu'ils soient , ne peuvent  
jamais être entièrement heureux.  
Quoi que sa mauvaise fortune ait  
toujours été environnée de Gloire ,  
& que sa Prison même , ait été suivie  
d'un bonheur éclatant , on peut dire  
néanmoins qu'il perdit avec la liber-  
té , une grandeur , & une puissance ,  
qui jusques à ce jour , avoient été  
accompagnées de toute la félicité ,  
qui se pouvoit souhaiter dans la vie  
d'un grand Prince. Dieu se plait  
d'ordinaire , dans le tems de la pros-  
périté , de nous faire voir la fragilité  
des biens passagers : Enfin . les me-  
sures furent prises pour exécuter ce  
qui devoit changer tant de choses.  
Le Duc de Longueville étoit malade  
à Chaillot : il avoit montré assez d'a-  
version pour venir chez le Roi , à  
cause de certains Avis qu'il avoit re-  
çus ; mais , aiant promis de se trou-  
ver au Conseil pour une Affaire du  
Marquis de Beuvron dont on devoit  
parler , la Reine délibéra de prendre  
cette occasion pour exécuter son des-  
sein. Elle fit semblant de se trouver  
mal , & cette feinte indisposition lui

1650. donna le prétexte de faire fermer ses portes, de peur du bruit. Le Conseil amenoit une grande foule de monde au Palais Royal, & cette action demandoit la sûreté & par conséquent la solitude. Cette raison obligea la Reine d'ordonner au Capitaine de ses Gardes, de ne laisser entrer personne que ceux qui devoient tenir le Conseil, le Duc d'Orléans n'y vint point, pour ne pas être le témoin oculaire du malheur de ce Prince, qui vivoit en sûreté sur sa parole.

La Reine se mit sur son lit, disant qu'elle avoit mal à la tête; & je lui ai ouï dire depuis, qu'elle eut besoin de s'y mettre pour cacher le trouble de son ame, qui fut grand, quand elle sentit que l'heure du conseil approchoit. Madame la Princesse, qui avoit le privilege de la voir, quand même elle ne voioit personne, vint la visiter à cette même heure; ce qui augmenta beaucoup l'émotion de la Reine: car, elle avoit de la bonne volonté pour elle, & sçavoit qu'elle n'avoit nulle part dans la conduite de Mr. le Prince.

ce.



ce. Dans cette occasion, elle se sou- 1650.  
vint avec beaucoup de regret & de  
compassion, à ce qu'elle m'a fait  
l'honneur de me dire, que Madame  
la Princesse avoit toujours reçu ses  
caresses avec une reconnoissance, qui  
approchoit de l'idolatrie, & qu'elle  
ne méritoit pas qu'elle la privât de  
joie le reste de sa vie. Cette Mere  
infortunée, bien ignorante de son  
malheur, s'assit au chevet du lit de la  
Reine, & lui fit mille questions sur sa  
maladie, qui toutes procedoient d'une  
veritable inquiétude; car la Reine  
étoit toujours si saine, qu'il étoit dif-  
ficile de ne se pas étonner quand elle  
se plaignoit: mais, toutes ses paroles  
furent de nouvelles matieres de dou-  
leur à celle qui avoit plus de santé  
que de repos, & autant de volonté  
de lui faire du bien, que de nécessité  
de lui faire du mal.

Le matin de ce jour, le Prince de  
Condé alla voir le Cardinal, qu'il  
trouva occupé à parler à Priolo Do-  
mestique du Duc de Longueville, à  
qui le Cardinal dit mille douceurs  
pour son Maître, le priant de se trou-  
ver après midi au Conseil. Mr. le

1650.

Prince , entrant dans la Chambre du Ministre , lui dit de continuer son discours : puis , s'approchant du feu , il trouva de Lionne , Secrétaire du Cardinal , qui écrivoit , sur une petite table , certains ordres nécessaires pour l'exécution de l'Affaire du jour. De Lionne les cacha soigneusement sous le tapis , faisant ensuite la meilleure mine qu'il lui fut possible. Cette Visite finie , le Prince de Condé alla dîner chez Madame sa Mere. Elle avoit eû quelque avis , ou quelque pressentiment de sa Disgrace ; si bien qu'après le diner , aiant tiré à part Mrs. ses Enfans , elle dit au Prince de Condé de prendre garde à lui , & qu'assûrément la Cour ne lui étoit point favorable. Mr. le Prince lui répondit que la Reine l'avoit encore assuré depuis peu de son Amitié , que le Cardinal vivoit fort bien avec lui , mais que sans doute le mal venoit de la Riviere qui le trahissoit , & qui faisoit pancher son Maître du côté des Frondeurs. Puis , il dit au Prince de Conti son Frere , qu'il vouloit ce jour même en sa présence le gourmander comme il le méritoit. Le Prince de

Mar-

Marillac, par un esprit de pénétra- 1650.

tion & d'habileté, avoit souvent jugé que les Affaires alloient mal pour leur Parti ; & dans cette pensée, il leur recommandoit toujours de ne se trouver jamais tous trois au Conseil ; mais, l'ordre de Dieu étoit qu'ils ne profiteroient point de ses Avis. Le Prince de Condé fut le premier qui alla chez la Reine, & les deux autres le suivirent bien-tôt après. Il y trouva Madame sa Mere, & demeura quelque tems dans la ruelle du lit de la Reine, en simple conversation. Comme il avoit beaucoup d'Affaires & beaucoup de chagrin dans l'esprit, après quelques discours communs il quitta la Reine ; & laissa Madame la Princesse auprès d'elle. Ce fut la dernière fois qu'il la vit, & le dernier moment qui les sépara pour jamais. Le Prince de Condé passa dans le petit Cabinet ; d'où l'on entre par un autre en forme de passage dans une Gallerie, où d'ordinaire se tenoit le Conseil. De ce petit passage, on alloit aussi dans l'Appartement du Cardinal. Mr. le Prince y voulut aller ; mais, il le rencontra dans ce mê-

1650. me lieu, qui venoit chez la Reine. Ils s'arrêterent en cet endroit, & ce Prince parla long-tems des Affaires qui le touchoient alors le plus sensiblement. Il lui témoigna de sentir infiniment la protection que le Parlement donnoit à ses Ennemis, & le refroidissement qu'il reconnoissoit pour lui dans l'esprit du Duc d'Orleans. Il vint ensuite à se plaindre de l'Abbé de la Riviere, qu'il soupçonnoit de favoriser auprès de son Maître le Parti de la Fronde. Il dit au Cardinal, qu'il auroit infiniment souhaité de lui parler en sa présence; & sçachant qu'il étoit chez le Maréchal de Villeroi, Gouverneur du Roi, qui étoit malade, ils l'envoierent quérir. L'Abbé de la Riviere, aprenant que de telles personnes le demandoient, se hâta de venir; mais, il trouva pour entrer chez la Reine de si grandes difficultez, à la porte de la Salle de ses Gardes, qu'il eut peur que cette severité ne le regardât; car, sans rien sçavoir de particulier, il voioit les choses brouillées, & ne se sentoit pas si bien avec son Maître qu'à l'ordinaire. Cominges, alors Lieutenant des Gar-

des.

des de la Reine , qui avoit reçu l'or- 1650.  
dre conjointement avec Guitaut son  
Oncle , pour cet Emprisonnement,  
voiant que ses Gardes ne vouloient  
point laisser passer , selon l'ordre don-  
né , les Gentilshommes qui suivoient  
là Riviere , eut peur que leur exacte  
obéissance ne lui donnât quelque soup-  
çon. Il lui en fit des excuses , &  
commanda de le laisser entrer , lui &  
ses gens. Cette douceur le rassura ;  
& comme il fut arrivé Mr. le Prin-  
ce & le Ministre fermèrent la porte  
sur eux. Alors , le Prince de Condé  
commença fortement à se plaindre de  
lui , lui disant qu'il le trahissoit auprès  
de son Maître ; qu'il voioit trop qu'il  
étoit abandonné , & qu'il l'en accusoit  
entiérement. Il lui dit qu'il se devoit  
souvenir de toutes les promesses que  
le Duc d'Orleans , & lui en son par-  
ticulier , lui avoient faites ; que ce-  
pendant ses Ennemis avoient plus de  
protection que lui ; mais , qu'il se fe-  
roit justice à lui même , & sçauroit se  
vanger de ceux qui lui manquoient  
en cette occasion. En parlant de tou-  
tes ces choses , il se mit à crier si  
haut , que la Reine , qui étoit atten-

1649.

tive à tout ce qui se passoit, eût quelque legere crainte de ce bruit, s'imaginant que peut-être Mr. le Prince se plaignoit d'un plus grand mal. Pendant que ces trois personnes s'entretenoient avec chaleur, le Comte de Servien arriva, qui avoit le secret de la grande Affaire de la Cour; car, il étoit considéré du Cardinal: mais, comme il voulut entrer, ils le repoussèrent en le renvoiant comme un importun, & continuèrent leurs discours, jusques à ce que le Duc de Longueville arriva. Alors, Mr. le Prince pria le Cardinal, & l'Abbé de la Riviere, de cesser de parler de cette Affaire devant lui. Ce Prince n'avoit pas approuvé, que le Prince de Condé eût entrepris cette Accusation contre le Coadjuteur, qui étoit en quelque façon de ses Amis: il lui avoit dit qu'il ne le vouloit point abandonner, qu'il n'eût vû clairement son Crime; & ce partage ambigu avoit déplû à Mr. le Prince. Leur conversation aiant été interrompue pour quelques moments, ils s'occupèrent à parler de choses communes, & peu après le Prince de Conti arriva.

Lac

Le Ministre , voiant alors ces trois 1650  
personnes en état de subir la Loi du  
Souverain , manda à la Reine en leur  
présence que tout étoit prêt , & qu'elle  
pouvoit venir au Conseil , ce qui  
vouloit dire qu'elle pouvoit donner le  
dernier Commandement. La Reine  
aussi-tôt donna congé à Madame la  
Princesse, disant qu'elle alloit au Con-  
seil ; & ce fut aussi la dernière fois  
qu'elle la vit. Madame la Princesse ,  
malgré ses soupçons , sortit sans au-  
cune pensée du mal qui dans ce mo-  
ment lui devoit arriver , & la Reine  
manda aux Princes qui l'attendoient  
qu'ils pouvoient toujours passer dans  
la Gallerie , & qu'elle alloit les trou-  
ver.

Le Prince de Condé passa le pré-  
mier , le Prince de Conti son Frere  
après , ensuite le Duc de Longueville,  
& le reste des Ministres. Mr. le  
Prince , en attendant la Reine , s'a-  
musa à parler au Comte d'Avaux,  
d'Affaires de Finances , & disputa  
contre lui sur quelque article qui re-  
gardoit les intérêts d'un de ses Amis.  
Le Cardinal , qui étoit resté dans ce  
petit passage , voiant les Princes en-  
trez

1650.

trez dans la Gallerie , au lieu de les suivre , prit l'Abbé de la Riviere par la main , & lui dit tout bas , *Repassons dans ma Chambre , j'ai quelque chose de consequence à vous dire.* Ils s'en allèrent ensemble : le premier entièrement occupé de son dessein ; & le second , comme lui même me l'a conté , fort en peine de ne sçavoir que penser de cette retraite si extraordinaire qui paroissoit lui annoncer quelque grand Evénement.

La Reine , d'autre côté , aiant quitté son lit , où elle s'étoit tenue toute habillée , donna l'ordre necessaire à Guitaut Capitaine de ses Gardes Elle prit le Roi , à qui jusqu'alors elle n'avoit rien dit de cette résolution , & s'enferma avec lui dans son Oratoire. Comme elle n'étoit pas conduite à cette action par aucun sentiment de vengeance , elle fit mettre ce jeune Monarque à genoux , lui apprit ce qui se devoit executer en cet instant , & lui ordonna de prier Dieu avec elle , afin de lui recommander le succès de cette Entrepise , dont elle attendoit la fin avec beaucoup d'émotion , & de battement de cœur. Au lieu de  
la



la Reine qu'on attendoit au Conseil, 1656.  
Guitaut entra dans la Gallerie. Mr. le Prince, qui s'amusoit à causer, comme je l'ai déjà dit, car toutes ces choses se firent en un même tems, voiant Guitaut qu'il aimoit venir à lui, crut qu'il avoit quelque grace à lui demander. Il s'avança vers lui dans cette Pensée, & lui demanda ce qu'il desiroit. Guitaut lui répondit tout bas, *Monsieur, ce que je vous veux, c'est que j'ai ordre de vous arrêter, vous, Monsieur le Prince de Conti votre Frere, & Monsieur de Longueville.* Mr. le Prince lui répondit brusquement, *Moi ! Monsieur de Guitaut, vous m'arrêtez.* Puis, aiant un peu révé, *Au Nom de Dieu,* dit-il, *retournez à la Reine, & dites lui que je la supplie que je lui puisse parler.* Guitaut lui dit, que cela sans doute ne serviroit de rien ; mais, que pour le satisfaire il s'y en alloit. Comme le Prince s'étoit écarté des autres pour parler à Guitaut, & que Guitaut lui avoit parlé bas, personne de la Compagnie n'avoit entendu prononcer cet Arrêt contre la liberté de ce trois personnes ; si bien que Guitaut le quittant pour aller parler

1650. ler à la Reine selon son desir, M. le Prince revint à eux, avec le visage un peu émû; & leur dit à tous, *Messieurs, la Reine me fait arrêter, & se tournant vers le Prince de Conti & le Duc de Longueville, il leur dit, & vous aussi mon Frere, & vous aussi Mr. de Longueville.* Continuant son discours, il s'adressa à toute la Compagnie, & leur dit à tous, *J'avoüe que cela m'étonne, moi qui ai toujours si bien servi le Roi, & qui croiois être si assuré de l'Amitié de Mr. le Cardinal.* Puis, se tournant vers le Chancelier, il le pria tout de nouveau d'aller trouver la Reine, pour la prier de sa part qu'il pût lui parler; & pria aussi le Comte de Servien d'aller chez le Cardinal lui dire la même chose.

Le Chancelier partit pour aller trouver la Reine; mais, il ne revint point: & Servien, qui s'en alla chez le Cardinal, en fit autant. Cependant, Guitaut revint, qui lui dit de la part de la Reine, qu'elle ne le pouvoit voir, & qu'il avoit ordre d'exécuter ses volontez. Alors, le Prince de Condé lui répondit d'un ton de voix

tout-

tout-à fait paisible , *Et bien , si je le* 1650.  
*veux , obéissons ; mais où nous allez*  
*vous mener ? Je vous prie que ce soit*  
*dans un lieu chaud.* Guitaut lui ré-  
 pondit qu'il avoit ordre de les mē-  
 ner au Bois de Vincennes. Mr. le  
 Prince lui dit , *Et bien , allons.* En  
 ce même tems , il voulut s'avancer  
 vers le bout de la Gallerie , où est  
 une porte qui alloit à l'Appartement  
 du Cardinal , croiant sans doute pou-  
 voir sortir par là ; mais , comme il  
 voulut l'ouvrir, Guitaut lui dit , *Mon-*  
*sieur , vous ne pouvez sortir par cette*  
*porte ; car Cominges y est avec douze*  
*Gardes.* Alors , il se tourna vers la  
 Compagnie sans nulle marque de cha-  
 grin , aiant le visage serain , & tran-  
 quille , & en les saluant tous leur dit  
 adieu , les priant de se souvenir de lui,  
 de vouloir témoigner dans les occa-  
 sions , comme gens de bien qu'ils  
 étoient , combien il avoit été bon Ser-  
 viteur du Roi , aiant toujourns vécu  
 comme tel , & qu'il étoit leur Servi-  
 teur à tous. Puis , s'adressant au  
 Comte de Brienne , Secrétaire d'Etat ,  
 il l'embrassa , & lui dit , *Pour vous ,*  
*vous êtes mon parent.* Dans ce même  
 tems ,

1650.

tems, Guitaut fit entrer Cominges son Neveu, & les douze Gardes, par la porte du bout de la Gallerie où ils étoient attendant l'ordre. Il les fit passer pour lui ouvrir la petite porte qui donne au Jardin, afin d'y pouvoir descendre par un petit escalier dérobé, par où il falloit les mener. Mr. le Prince, voiant qu'il falloit suivre cette Escorte, avant que d'entrer dans l'Escalier, s'adressa à Cominges, & lui dit, *Cominges, vous êtes homme d'honneur & Gentilhomme. N'ai je rien à craindre ?* Puis, il lui remit devant les yeux en un moment toutes les choses qu'il avoit faites pour lui, & l'Amitié qu'il avoit pour le petit Guitaut son cousin \*, & tout ce qu'il put enfin pour lui faire penser qu'il en devoit avoir quelque reconnoissance. Ce fut Cominges, qui me conta peu de jours après toutes ces particularitez, s'étonnant de la présence d'esprit de ce Prince, & avec qu'elle promptitude il l'avoit fait souvenir de la maniere dont il l'avoit traité en toutes occasions. Cominges aiant donc vû par les choses qu'il lui dit, qu'il craignoit quelque dessein contre

\* Ce petit Guitaut étoit au service de Mr. le Prince.

sa vie , lui répondit qu'il étoit homme  
de bien , & Gentilhomme , & que  
sur sa parole il devoit s'assurer qu'il  
n'y avoit rien à craindre pour lui , &  
qu'il n'avoit nul commandement que  
celui de le mener au Bois de Vincen-  
nes. Sur cette assurance , il le suivit,  
sans plus témoigner aucune inquié-  
tude , & sans dire même aucune parole  
contre ses Ennemis. Le Prince de  
Conti ne parla point du tout : il de-  
meura toujours assis sur le petit lit de  
repos , qui étoit dans la Gallerie , sans  
montrer ni peur , ni chagrin , & se  
laissa conduire sans nulle résistance là  
où on voulut le mener. Le Duc de  
Longueville , qui avoit mal à une  
jambe , & qui ne trouvoit pas agréable  
de s'en servir en cette occasion alloit  
lentement , & mal volontiers. Gui-  
taut fut obligé de commander à deux  
Gardes de lui aider à marcher ; &  
comme dans l'âge avancé les esprits  
aïant moins de chaleur , les maux que  
l'on souffre abbatent sans doute d'a-  
vantage , Guitaut me dit ce même  
jour , qu'il avoit trouvé ce dernier ac-  
cablé de tristesse , & qu'on voyoit dans  
son

1650. son visage qu'il avoit regardé cette Disgrace comme un malheur qui le meneroit au tombeau.

Monsieur le Prince, marchant le premier, arriva plutôt que les autres à la porte du Jardin qui donne dans la rue, par où il devoit sortir. Il fallut attendre les deux Princes qui le suivoient, pour faire ouvrir la porte, afin d'entrer dans un Carosse qui les attendoit, & qui les devoit mener au Bois de Vincennes. Dans cet intervalle de repos, M. le Prince demanda à Guitaut s'il comprenoit la raison de certe aventure, & lui dit qu'il s'étonnoit infiniment, qu'il eût voulu prendre cette commission, vû qu'il favoit bien qu'il l'aimoit. Guitaut lui répondit, qu'il le suplioit de considérer ce que les hommes attachez à leurs Maîtres, & au Service du Roi, étoient obligez de faire, quand il s'agissoit de leur obéir. Il lui témoigna le regret qu'il avoit d'avoir été contraint par son devoir de faire ce qu'il faisoit. Ce Prince parût satisfait de ces sentimens. Les deux autres Prisonniers arrivèrent, comme ils par-

loient.

toient ensemble ; & Guitaut alors ou- 1650.  
viant la porte , le Carosse se trouva  
tout prêt pour le recevoir , avec Co-  
minges , & quelques Gardes. On les  
fit sortir par la Porte de Richelieu,  
pour ne point traverser Paris , avec  
cette proye ; ce qui les obligea de  
prendre un grand tour , & par de  
fort mauvais chemins.

Mioffens , avec la Compagnie des  
Gendarmes du Roi , étoit posté au  
Marché aux Chevaux , près de cette  
Porte de Richelieu. Il avoit eu or-  
dre du Ministre de s'y trouver , pour  
deffendre contre le Duc de Beaufort,  
certains Prisonniers qu'on vouloit  
prendre ; & le Cardinal , pour lui  
ôter la connoissance de la vérité , lui  
fit quasi comprendre qu'il auroit à se  
battre contre ce Prince Frondeur.  
Mioffens accepta cette Entreprise com-  
me brave & de grand cœur , mais  
avec quelque chagrin , ne voyant pas  
clairement , ni ce qu'il avoit à faire,  
ni ce qu'on vouloit de lui. La Salle,  
son Lieutenant , lui donna quelque  
lumière de ce dessein ; & dans la cole-  
re qu'il eût , de voir que le Ministre  
n'avoit point eu de confiance en lui,  
il

1650. il m'a dit qu'il chercha soigneusement Flamarin, un de ses Amis, afin d'en avertir par lui le Prince de Condé. Il crut n'être point obligé de garder un secret qu'on ne lui avoit point confié; mais, n'ayant point trouvé son Ami, il fut contraint de se taire jusqu'au moment que le Prince de Condé fut arrêté: & alors, étant allé au Palais Royal, pour être instruit pleinement, on lui apprit quelle étoit l'Affaire dont on lui avoit parlé avec obscurité. M. le Prince lui avoit signé cet ordre, croyant travailler pour lui-même, & que ces Prisonniers qu'on vouloit prendre étoient les Complices de ses Ennemis; mais, sa croyance se trouva différente en ses fins, & ses yeux propres lui apprirent quels étoient ces Prisonniers que Miossens devoit conduire.

Comme la route par où on vouloit conduire les Princes étoit détournée & difficile, le Carosse versa dans un mauvais pas. Aussi tôt qu'il fut à terre, M. le Prince, dont la belle taille, l'agilité, & l'adresse étoient incomparables, se trouva hors du Carosse, & au milieu de la Campagne, plus vite qu'un Oiseau



Oiseau qui seroit échappé de sa Cage; 1650.  
& déjà prenant un faux-fuiant, il s'éloignoit de ses Gardes. Miossens, qui le vit, mit pied à terre, & se mit à courre après lui. Il l'arrêta sur le bord d'un fossé, où il vouloit se jeter. Le Prince de Condé lui dit, (à ce que le même Miossens m'a conté) *Ne craignez point, Miossens, je ne prétens pas me sauver; mais veritablement, si vous vouliez, voyez ce que vous pouvez faire.* Sur quoi il lui répondit qu'il le suplioit très humblement de ne lui point demander une chose, qu'il ne pouvoit faire comme homme d'honneur, & l'assûra qu'il étoit fâché d'être obligé à cette fidélité, mais qu'il falloit obéir au Roi & à la Reine. On peut remarquer par cette Réponse, quelle est la différence du procédé d'un honnête-homme, quand on se confie en lui, ou qu'on le traite de suspect, puisque cé Miossens avoit eu le dessein de sauver ce Prince lors qu'il n'avoit point encore eu les ordres du Roi avec évidence. Je ne sçai s'il disoit vrai, quand il dit toutes ces choses; car, il eut été presque en tout estimable, par les belles qualitez qui étoient

1650. toient en lui , s'il eut eu autant de Vertus Chrétiennes , que de morales, & si en respectant la vérité dans l'Evangile , il eut haï le mensonge , & la vanité dans ses discours. M. le Prince étant donc arrêté par Miossens , il fallut attendre que le Carosse fut relevé. Alors Cominges & les Gardes se mirent en état de prendre soin de sa personne , & de celles des deux autres Princes. Quand ils furent remontez, Cominges commanda au Cocher d'aller le plus vite qu'il lui seroit possible. M. le Prince , l'entendant parler , lui dit en s'éclatant de rire , *Ne craignez rien , Cominges , personne ne doit venir à mon secours ; car je vous assure que je n'ai prit nulles précautions contre ce voyage.* Peu après , il lui demanda ce qu'il pensoit du sujet de sa Prison , y ajoutant que pour lui il ne le devinoit pas. Cominges , qui avoit de l'Esprit & qui avoit beaucoup lû , lui repartit qu'il n'en sçavoit rien , mais qu'il devoit croire que son plus grand crime étoit pareil à celui de Germanicus , qui devint suspect à l'Empereur Tibere , pour valoir trop , pour être trop aimé , & pour être trop grand.

Cette

Cette Réponse le fit rever quelques momens ; puis il s'écria , *A l'heure qu'il est , Monsieur est bien eontent, de m'avoir joié ce tour ; & son traître de Favori , ( voulant parler de l'Abbé de la Riviere ) a sans doute tramé toute cette Affaire.* En entrant au Bois de Vincennes , il parut un peu touché , & dit à Mioffens , qui au bas du Donjon prit congé de lui , qu'il le prioit d'assûrer la Reine qu'il étoit son très-humble Serviteur. Quand ils furent arrivez dans la Chambre qu'ils devoient occuper , ils n'y trouvèrent point de Lit pour les coucher. Ils furent contraints tous trois , pour se divertir , de joüer aux cartes. Ils passerent toute la nuit dans cette occupation ; & Cominges m'a dit , que ce fut avec gayeté & beaucoup de repos d'esprit. Le Prince de Condé , railant le Prince de Conti & le Duc de Longueville , leur dit mille choses agréables ; ce qui témoignoit assez la fermeté de son courage , & que s'il avoit parû émû , & s'il avoit tant de fois inutilement demandé à voir la Reine & le Ministre , la vivacité de son Esprit & la force de ses passions,

1650. y avoient plus de part que sa foiblesse. M. le Prince ajouta à l'occupation, outre le jeu, une grande Dispute qu'il eut avec Cominges touchant l'Astrologie : & j'ai ouï dire à ce même Cominges, qui demeura huit jours auprès de lui, qu'il n'avoit jamais passé de si bonnes heures, que celles qu'il eut dans sa conversation ; & que s'il eut pû n'être pas touché de compassion de son malheur, & qu'il eut été capable de cette severité, qu'il faut avoir pour garder des personnes de cette conséquence, il auroit souhaité demeurer avec lui tout le tems de sa Prison. Quand, au bout de peu de jours, il fut contraint de le quitter, il me dit qu'il avoit pleuré en se separant de lui, & que M. le Prince en l'embrassant avoit aussi eu les larmes aux yeux. Il est certain néanmoins que le Prince ni le Gentilhomme n'étoient pas tous deux accusez d'être susceptibles d'une grande tendresse.

J'ai laissé la Reine dans son Oratoire, qui ne voulut point écouter les prieres du Prince de Condé. Comme elle sçut qu'ils étoient tous descendus, & montez en Carosse, elle demeura

encore quelque tems dans cette tran- 1650.  
quilité , afin de laisser achever de con-  
duire les Prisonniers. J'ai aussi laissé  
le Cardinal Mazarin passant dans sa  
Chambre , & avec lui l'Abbé de la  
Riviere. Il lui dit , quand il y fut ,  
qu'il l'avoit emmené avec lui au lieu  
d'entrer au Conseil , parce que la  
Reine faisoit arrêter M. le Prince , le  
Prince de Conti , & le Duc de Lon-  
gueville. L'Abbé de la Riviere fut  
d'abord si étonné de cette Nouvelle,  
que ne la pouvant croire , il la traita  
de fabuleuse , & y répondit assez long-  
tems comme à une raillerie ; jurant  
qu'il étoit impossible que cela fût , jus-  
ques là que l'un & l'autre en vinrent  
au point d'en rire de toutes leurs  
forces. Le premier rioit de ce que la  
chose étoit véritable , & l'autre de ce  
qu'il la croioit fausse. Enfin , l'Abbé  
de la Riviere , voyant entrer le Com-  
te de Servien , qui vint dire en sa pré-  
sence au Cardinal , que M. le Prince  
demandoit à lui parler , & Miossens  
venir recevoir le dernier ordre de la  
bouche du Ministre , alors l'Abbé de  
la Riviere ne douta plus de la vérité  
de l'Histoire ; & s'adressant au Car-

1650. dinal, bien changé de sa première gaieté, lui dit qu'il étoit étonné qu'il lui eut caché cette Affaire; qu'il se voioit perdu; & qu'il n'avoit pas mérité de la Reine, ni de lui, ce mauvais traitement. Le Cardinal se justifia autant qu'il lui fut possible, lui disant que la raison, qui l'avoit obligé à lui céler ce dessein, étoit à cause de l'engagement qu'il avoit avec M. le Prince, lui ayant donné parole de la part de son Maître le Duc d'Orleans, qu'il ne souffriroit point qu'on le mît en prison. L'Abbé de la Riviere n'étant point satisfait de cette raison, & voulant effacer dans l'esprit du Ministre l'opinion qu'il auroit sauvé le Prince de Condé de ce péril, s'employa de tout son pouvoir pour lui prouver qu'il auroit trouvé des biais pour manquer à la parole qu'il avoit donné à M. le Prince, tant à cause que la volonté absolüe de son Maître devoit être la regle de la sienne, que pour les nouveaux manquemens du Prince envers la Reine, qui lui en auroient donné assez de pretextes. Il l'assura de plus, que lui ôter le Prince de Conti étoit lui faire le plus grand bien

bien du monde. Il lui dit , qu'il ne 1650.  
pouvoit douter de cette vérité , &  
qu'ainsi il voioit clairement , qu'il l'a-  
voit voulu perdre. Le Cardinal , ne  
sçachant que lui répondre , le prit par  
la main , & le mena chez la Reine,  
qu'ils trouvèrent encore enfermée dans  
son Oratoire. Cette Princesse étoit  
préparée à ce qu'elle devoit lui dire.  
Elle les fit entrer dans le lieu où elle  
étoit , & fermant la porte sur eux ,  
elle lui fit des excuses de ce qu'elle ve-  
noit de faire contre lui , & l'assûra  
qu'elle lui conserveroit le Chapeau de  
Cardinal, & le racommoderoit avec son  
Maître. Ce n'étoit pas le dessein de  
la Reine , & moins encore celui du  
Ministre , qui ne vouloit point souf-  
frir , dans le poste où alloit être le  
Duc d'Orleans , un Favori auprès de  
sa personne , qui , voulant être Cardi-  
nal , auroit été son égal en Dignité,  
& peut-être plus puissant que lui.  
L'Autorité Roiale étant affoiblie , il  
auroit eu lieu de craindre que venant  
à perdre cet esprit pacifique qu'il  
avoit eu jusqu'alors , il ne lui donnât  
des Affaires. Mais , comme les plus  
habiles se trompent souvent en leurs

1650.

raisonnemens , peu après le Cardinal connut qu'il avoit mal pris ses mesures ; car , il rencontra véritablement dans les Frondeurs ce qu'il avoit appréhendé dans la personne de celui là. Après cette douce conversation , l'Abbé s'en alla trouver son Maître à Luxembourg , plein de trouble , d'espérance , & de crainte. Il trouva que le Duc d'Orleans étoit ravi du bon succès de cette Avanture , & fort embarrassé avec lui. Il s'approcha de ce Prince , lui reprocha la défiance qu'il avoit eüe de lui , & tacha de lui prouver qu'il avoit eu tort de le soupçonner d'infidélité ; mais , sur toutes ces paroles , ce Prince fut sans cœur & sans oreilles. Les finesses du Ministre , l'Affaire de Mademoiselle de Soyon , l'Intrigue de la Duchesse d'Aiguillon , & toute la Fronde qu'il avoit méprisée pour M. le Prince , & pour Madame de Longueville , avoient donné de si rudes assauts à la bonne volonté que le Duc d'Orleans avoit eüe pour lui , qu'enfin sa perte étoit résoluë. Il n'en falloit pas moins pour ruiner la Fortune de ce Favori : elle avoit paru fortement établie ; &

peu



peu d'hommes en ce tems-là , soumis 1650.  
à la faveur des Cardinaux de Riche-  
lieu & de Mazarin , ont eus plus de  
Bonheur & de Puissance. Le Duc  
d'Orleans étant donc changé pour lui  
il l'abandonna à ses Ennemis , & leur  
promit qu'il l'éloigneroit d'auprès de  
lui. La colere , que M. le Prince  
avoit eüe contre lui un moment avant  
sa prison , ne lui servit de rien. Le  
Duc d'Orleans demeura toujous per-  
suadé que son Chapeau lui avoit ren-  
versé la raison , & que cet intérêt l'a-  
voit fait manquer à son service , & à  
ce qu'il lui devoit ; ce que , selon les  
apparences , il avoit eü quelque sujet  
de croire. Quand la Reine scût que  
les Princes étoient en chemin & pres-  
que en sureté , elle envoya aussi-tôt  
après M. de la Vrilliere Secrétaire d'E-  
tat , mander à Madame de Longuevil-  
le , de la part du Roi & de la sienne ,  
de la venir trouver au Palais Royal ,  
où le dessein étoit de l'arrêter. On  
ne la trouva pas chez elle , & ses gens  
lui allèrent apprendre son malheur chez  
la Princesse Palatine où elle étoit. Cet-  
te Nouvelle la fit évanouïr , à ce que  
m'a dit depuis la même Princesse Pa-

1650. latine, & jamais personne n'a paru plus touchée qu'elle le fut alors. Elle alla aussi-tôt après à l'Hôtel de Condé, pour y voir Madame la Princesse sa Mere, à qui elle cria en entrant dans sa Chambre, *Ha, Madame! mes Freres, . . .* Madame la Princesse ignoroit encore la destinée de ses Enfans. Le Comte de Brienne étoit venu la trouver par le commandement de la Reine, pour lui apprendre leur malheur; mais, il n'avoit encore ôsé lui donner ce coup mortel. Cette Princesse alors entendant ainsi crier Madame sa Fille, surprise d'étonnement lui répondit, *Helas! qu'y a-t-il? Mes Fils, mes Enfans, sont ils morts? & qu'en a-t-on fait?* Le Comte de Brienne s'étant approché d'elle lui dit que non, mais que la Reine les avoit fait arrêter, & qu'il étoit venu de sa part pour l'en avertir. Il lui ordonna en même tems de la part du Roi d'aller en l'une de ses Terres, & d'emmener avec elle, sa belle Fille, & le Duc d'Anguien son Petit Fils.

La Vrillierre, qui étoit allé chercher Madame de Longueville pour lui porter le commandement d'aller trou-

ver la Reine au Palais Roial , ne l'a-  
yant point rencontrée chez elle , la 1650.  
vint chercher à l'Hôtel de Condé.  
Elle répondit à cette Ambassade,  
qu'elle alloit demander avis à Madame  
sa Mere , de ce qu'elle feroit , & ces  
deux Princesses dans cet Entretien  
souffrirent ensemble tout ce que la  
douleur ad coûtume de faire sentir  
en de semblables occasions. Madame  
de Longueville , prenant conseil de  
Madame sa Mere , jugea que la Reine  
ne la vouloit voir , que pour l'arrêter.  
Elle fit semblant de vouloir obéir;  
& voiant qu'il n'étoit pas tems de  
s'amuser à pleurer, au lieu d'aller trou-  
ver la Reine , elle pria la Princesse  
Palatine sa meilleure Amie , de la me-  
ner hors de l'Hôtel de Condé , pour  
aviser avec elle, ce qu'elle avoit à fai-  
re. La Princesse Palatine la prit aus-  
si tôt dans son Carosse , & la mena  
dans une petite Maison du Faubourg  
St. Germain , d'où elle envoya querir  
Mademoiselle de Longueville sa Belle-  
Fille , afin de la mener avec elle. Ses  
Amis la vinrent trouver en ce lieu.  
Le Prince de Marillac , & son beau-  
Frere le Marquis de Silleri , lui of-

1650.

friront de la suivre , & de la servir dans cette occasion , ce qu'elle accepta volontiers , comme le seul secours qui lui restoit. Elle se mit dans le Carosse de son Amie , qui l'assura de la servir fidèlement pendant sa disgrâce ; ce qu'elle effectua depuis avec beaucoup d'habileté , & de courage. Madame de Longueville partit à l'heure même , marchant toute la nuit , à dessein de gagner promptement la Normandie. Elle y arriva le lendemain , aussi lasse qu'elle étoit affligée ; & pour comble de désolation , elle n'y fut pas favorablement reçüe. Ses Enfans demeurèrent auprès de Madame la Princesse sa Mere , qui n'ayant pas eû de part à ses Intrigues , en eût une toute entiere aux malheurs que lui causa son ambition , & à ceux qu'elle avoit procurez à toute sa Famille.

Une demie heure après que le Prince de Condé fut arrêté , Chavigni , qui étoit dans ses intérêts , ignorant encore cette Nouvelle , alla visiter Madame du Plessis Guenegaud , qui venoit de la sçavoir par un Laquais que son Mari lui avoit envoyé ;

car ,

car, étant Secrétaire d'Etat, il avoit <sup>1650.</sup> été au Conseil un des témoins de cet Emprisonnement. Cette Dame étoit Fille du feu Maréchal de Praslin. Sa naissance lui donnoit pour Parents beaucoup de personnes de grande qualité, & son mérite lui donnoit aussi beaucoup d'Amis. La Reine, qui ne la connoissoit pas particulièrement, ne la traitoit pas avec les distinctions que ses bonnes qualitez pouvoient mériter : & son cœur rempli de ce noble orgueil, qui paroît légitime à la raison humaine, lui faisoit desirer de se faire à elle même, & chez elle, une espece de domination, qui la pût consoler de ces privations ; car, elle ne les pouvoit souffrir sans peine quand elle étoit à la Cour. Par toutes ces raisons, elle recevoit beaucoup de visites, & il y avoit peu de secrets dans le Cabinet, qui lui fussent cachés. Elle étoit naturellement susceptible de beaucoup de haine, & de beaucoup d'amitié : sa tendresse pour ses Amis l'obligeoit de prendre part à leurs intérêts ; & elle se trouvoit sans y penser, & sans consulter la raison, presque toujours op-

1650. posée , à tout ce qui leur étoit contraire. Ceux , qui haïssoient le Ministre , rencontroient en elle de la fidélité , de la lumiere , & beaucoup d'animosité contre lui , quoique peut-être ce fût injustement , & plus par fantaisie que par aucun sujet apparent qu'elle eut de se plaindre de lui. Comme ils la croioient capable de secret , & aussi propre à les conseiller dans leurs Affaires , qu'à les consoler de leurs chagrins , ils alloient en foule décharger dans son ame les inquiétudes que le commerce du monde fait sentir à ceux qui l'aiment le plus. Par ses propres sentimens , elle prenoit part à l'emportement des autres , & ce mélange la rendoit trop sensible à tout ce qui , à cet égard , pouvoit lui plaire , ou lui déplaire. Outre ces qualitez bonnes & mauvaises , elle avoit une vertu sans tache , elle étoit assez aimable de sa personne , & parmi un serieux capable des plus grandes choses , elle avoit une gaieté extrême , qui par le plaisir de la Société faisoit rencontrer dans sa conversation beaucoup de biens ensemble. Cette Dame , telle que je la re-

représentée , étoit chèrement aimée de 1650.  
Chavigni ; il n'avoit rien de caché  
pour elle , & l'étroite liaison qu'il  
avoit prise avec Mr. le Prince contre  
le Ministre lui étoit connue. Quand  
elle le vit , ne doutant pas de la pei-  
ne que lui causeroit sa Prison , elle  
lui en parla en le plaignant. Chavi-  
gni , qui ne la sçavoit point encore,  
apprenant cette Nouvelle , fut saisi  
d'une vive douleur : elle le surprit,  
& l'étonna ; & après avoir révé  
quelques momens , il leva les yeux au  
Ciel , & frappant des mains l'une con-  
tre l'autre il dit , *Voilà un grand mal-  
heur pour Monsieur le Prince , & pour  
ses amis ; mais , il faut avoüer le vrai,  
le Cardinal a bien fait : sans cela , il  
étoit perdu.* Ces Paroles cachotent  
sans doute beaucoup de misteres ; &  
vû l'état des choses , on peut dire  
que le Ministre en cette occasion n'a-  
voit pas été mal-habile , & qu'il mé-  
ritoit un favorable succès de sa har-  
diessé.

La Reine , aiant appris que les  
Princes étoient arrivez & qu'ils  
étoient environnez des grosses murail-  
les du Donjon du Bois de Vincennes,  
fit

1650.

fit ouvrir les portes du Palais Roial , afin d'y laisser entrer tout le monde. Cette Nouvelle aiant été divulguée , la foule fut grande chez la Reine. Les Frondeurs avoient si bien frondé , qu'ils avoient mis leur Ennemi hors de combat , & ils se hatèrent de venir jouir de leur victoire dans un lieu où peu auparavant ils étoient haïs & traités d'Ennemis. Les curieux ne manquèrent pas d'y venir aussi , pour savoir les causes & les particularitez de ce grand Evénement. Ceux même , qui plaignoient les Princes y accoururent de même , les uns pour faire bonne mine , & pour ne se point rendre suspects , les autres pour apprendre quelles en seroient les suites , & pour former déjà des projets pour l'avenir.

J'étois au coin de mon feu , quand j'appris cette Nouvelle , & le Marquis de Villequier , Capitaine des Gardes du Corps , qui depuis a été Duc & Maréchal de France , étoit avec moi. Il fut surpris du malheur du Prince de Condé. Il étoit assez de ses Amis , & se disoit son Serviteur ; mais , comme les moindres in-



térêts des hommes les touchent beau- 1650.

coup plus sensiblement que les grandes infortunes qui arrivent à ceux qu'ils aiment, au lieu de sentir la disgrâce de ce grand Prince, par l'Amitié qu'il avoit pour lui, il s'écria & me dit, *Cette exécution m'appartenoit : je devois l'arrêter. Je suis perdu ; car on n'a pas eu de confiance en moi.* Je lui répondis, qu'il ne devoit s'affliger de cette deffiance, à laquelle n'ayant pas donné lieu, il devoit se consoler de n'âvoir pas mis un Ami en Prison. Il en demeura d'accord avec moi, par la honte qu'il eut de son Emportement, & s'en alla chez la Reine plein de douleur, & de furie. Il en fit de grandes plaintes au Ministre, & peut-être qu'il les redoubla soigneusement, afin d'effacer par sa sensibilité une tache qu'il craignoit d'avoir sur le front, d'être partisan du Prince de Condé, qui n'auroit pas été fort agréable, en la personne d'un Capitaine des Gardes du Corps : mais, elle n'y étoit pas en effet ; car, il étoit incapable de manquer à son devoir. Aussi-tôt que Villequier m'eut quittée, je m'en allai chez la

Reine

1650.

Reine en qualité de curieuse , ne prenant part à cette Avanture , qu'autant qu'elle étoit utile à son Service. En entrant dans sa Chambre , je fus surpris de voir tant de visages nouveaux ; tous les Frondeurs , les Ennemis de nôtre Ministre , la remplissoient entièrement. Ils tenoient chacun leurs Epées à la main , mais dans leur fourreau , jurant qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi , & qu'ils alloient être les Deffenseurs de la Reine , & la force de l'Etat. Je trouvai leur orgueil ridicule , & leurs fanfaronnades un peu trop fortes ; & comme il y avoit d'honnêtes gens dans cette Cabale , qui étoient de mes Amis , je leur dis ma pensée , & je les fis demeurer d'accord que j'avois raison de me moquer d'eux. Ensuite de cela , je me mis à parler avec quelques gens sages & modérez. Ils trouvèrent que la Prison de Mr. le Prince étoit sans doute une action vigoureuse & hardie , qui vrai semblablement devoit faire du bien à la France , & devoit même calmer les passions trop violentes de cet illustre Prisonnier ; mais , comme les corps

infirmes , & dont les mauvaises hu- 1650.  
meurs se sont trop ébranlées , ne peu-  
vent souffrir les médecines , sans  
une trop grande émotion , ils jugé-  
rent ce même jour , que la Cour  
étant agitée de toutes les Factions,  
qui depuis longtems altèrent son re-  
pos , il étoit à craindre qu'elle ne pût  
profiter de ce remede. Par cette ac-  
tion , le Cardinal Mazarin montra  
clairement qu'il n'étoit pas si foible  
qu'il ne fit des actions de grande for-  
ce , quand il lui plaisoit , & un de  
ceux , qui avoient traitez cette Affai-  
re avec lui \* , me dit alors , que  
quand il lui avoit proposé d'arrêter  
Mr. le Prince , il n'avoit pas hésité un  
moment à s'y résoudre. Il est cer-  
tain néanmoins, qu'il avoit montré  
tant de crainte de lui déplaire , &  
avoit vécu avec lui , avec tant de sou-  
mission , qu'il l'avoit lui même par  
cette voie convié d'en abuser. Mr.  
le Prince de son naturel n'étoit pas si  
redoutable dans le Cabinet qu'à la  
Guerre ; & pour peu qu'il eût ren-  
contré de fermeté dans l'Ame du Mi-  
nistre , ceux qui le connoissoient à  
fonds disoient , qu'il auroit été doux

\* Lai-  
-e fut  
le pré-  
mier  
qui pro-  
posa au  
Minis-  
tre d'a-  
rêter  
Mr. le  
Prince ;  
& ce fut  
lui qui  
m'en  
parla.

1650.

& traitable , & que ses derniers Emportemens ne procédoient que du mépris où il s'imaginoit que le Cardinal étoit tombé , & des flatteries de ses Courtisans , qui en lui parlant du Ministre l'appelloient toujourns son Esclave.

Il y eût ce même jour des personnes qui avoient été dans les intérêts de Mr. le Prince , qui me dirent , parlant des causes de sa Prison , que de l'aveu du Ministre il avoit promis pendant la Guerre le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville , afin de l'attirer par cet espoir au Parti du Roi ; & <sup>dans</sup> ~~ce~~ ~~confiance~~ à la Paix , cette promesse avoit ~~été~~ ~~entre~~ ~~eux~~ entre eux. Ils y ajoutoient qu'il y avoit eû avant la Guerre une Négociation secreete entre le Cardinal Mazarin & le Duc de Longueville par où le Ministre avoit fait espérer à ce Prince le Havre de Grace , moiennant qu'il fit en sorte avec le Prince de Condé son Beau-Frere , que Mademoiselle d'Alais , Fille du Duc d'Angoulesme , sa Cousine Germaine , épousât son Neveu Mancini ; que le Cardinal , pour lui pouvoir donner des qualitez qui

qui le pussent rendre digne Mari 1650.  
d'une Princesse qui portoit le nom de  
Vallois , comme Petite-Fille d'un  
Batard de Charles IX. & Niece de  
Madame la Princesse , avoit proposé  
de lui donner la Souveraineté de  
Charleville , & l'Amirauté ; mais , que  
le Prince de Condé , ne voulant point  
manquer de parole au Duc de  
Joieuse Frere du Duc de Guise , à  
qui il avoit promis Mademoiselle  
d'Alais , rompit ce Traité , & ne  
voulut point en entendre parler,  
d'autant plus volontiers , qu'il sou-  
haitoit cette Souveraineté pour lui  
même.

Mr. le Prince , dans la suite des  
tems , se servit de ces mêmes choses,  
pour dire qu'il n'étoit pas criminel,  
d'avoir voulu que le Havre fût entre  
les mains du Duc de Richelieu , son  
Ami , puisque le Ministre l'avoit fait  
esperer au Duc de Longueville son  
Beau-Frere , par la seule considéra-  
tion de la Grandeur de sa Maison:  
& quand Mr. le Prince se lâcha du  
Mariage du Duc de Mercœur , le  
Cardinal disoit de même qu'il avoit  
prémièrement recherché de s'allier  
avec

1650. avec lui , par le Mariage de son Neveu , avec sa Parente , & qu'il l'avoit refusé.

Les Serviteurs & les Amis des Princes les voiant arrêtez , se sauvèrent dans les Places où ils commandoient , avec le plus de diligence qu'il leur fut possible. Le Duc de Bouillon , & le Vicomte de Turenne , furent les premiers à prendre la fuite. On les manqua seulement de quelques momens , eux & le Prince de Matillac. Selon la résolution de la Reine , ils devoient avoir la même destinée ; mais , ils furent avertis de bonne heure. Le Vicomte de Turenne se retira à Stenai , qui appartenoit au Prince de Condé, & le Président Perault , Intendant de sa Maison, & de ses Affaires , fut mené ensuite au Bois de Vincennes.

Le soir de ce jour si célèbre , la Reine se montrant à toute la Cour, parla du Prince de Condé avec une grande modération. Elle dit à tous, qu'elle étoit fâchée d'avoir été forcée pour le repos de l'Etat de le faire arrêter , vû son Mérite , sa Naissance, & ses Services ; mais , que les inté-  
rêts

rêts du Roi l'avoient emporté par des-  
sus ces considérations. Elle reçut froidement Madame de Montbazou , qui vint lui faire ses complimens avec l'emportement qu'on a d'ordinaire pour ce qui plait. La Reine lui dit qu'elle n'étoit pas capable de sentir de la joie d'une chose de cette nature ; qu'elle l'avoit cruë nécessaire ; mais , qu'elle ne la trouvoit nullement delectable , & qu'elle se seroit estimée heureuse , si M. le Prince eut bien voulu ne l'y pas obliger. Cette Réponse me parut procéder d'une Ame vraiment Roiale : l'équité m'obligea d'en avoir de la joie. Je m'approchai de cette Princesse ; & après l'avoir louée tout bas de cette humanité , je pris la liberté de lui baiser la main , comme pour l'en remercier. En mon particulier, je n'avois nul attachement à cet illustre Prisonnier. J'avoüé néanmoins que la destinée d'un si grand homme me fit pitié , & j'eus dépit de voir ses Ennemis triompher de son malheur. A l'égard de la Reine , ils étoient mille fois plus coupables que lui ; & n'avoient eu de leur côté que du bonheur , & de favorables conjonctures,  
qui

1650. qui les avoient sauvez. Enfin cette journée finit par un entretien d'une heure , que Laigue eut avec la Reine. Elle étoit dans son lit quand il lui parla , & ce fut lui qui à minuit lui ferma son rideau. Ce grand Amateur de choses nouvelles , étoit hardi à les proposer , ferme à les soutenir , & fort habile à les persuader ; mais , tout ce que la Reine fut obligée de faire en faveur de ces nouveaux & mauvais Serviteurs ne l'empêcha pas de parler de M. le Prince avec l'estime qu'elle lui devoit ; & sa Sagesse fut cause que cette Cabale fut obligée de mettre les premiers jours des bornes à leur joie. Leur modération ne dura gueres. Quelque tems après , sans que la Reine y contribuât en son particulier , la Prison des Princes devint le sujet de la joie , & de la gaieté des Courtisans ; & chacun , croiant se rendre agréable par cette voie , tâchoit d'en témoigner de la satisfaction.

La nuit suivante , le Duc de Beaufort , par l'avis du Duc d'Orleans , fut à cheval dans les rues pour se montrer au Peuple , & pour rassûrer quelques petites gens , qui disoient qu'on les

trom-



trompoit , & que fans doute c'étoit 1650.  
leur bon Prince qu'on avoit mis en  
prison. Les feux de joie furent grands  
dans Paris , pour la Prison du Prince  
de Condé ; car , le Peuple le haïsoit,  
à cause de l'opposition qu'il avoit tou-  
jours euë contre leur Protecteur le  
Duc de Beaufort. Ce Favori du Peu-  
ple , se voiant alors en état de pou-  
voir profiter des faveurs de la Cour,  
se voulut raccommoder avec le Minis-  
tre. Il lui envoya faire un compli-  
ment , & voulut même , pour lui  
montrer plus de soumission , envoyer  
prendre ordre de lui , pour la marche  
dangereuse qu'il fit cette nuit dans les  
ruës.

Le lendemain , avant que la Reine  
fût éveillée , son grand Cabinet , &  
son Appartement tout entier, étoient si  
pleins de monde , qu'à peine y pou-  
voit-on passer. Aussi-tôt qu'elle le  
fut , le Duc d'Orleans la vint voir. Ils  
furent quelque tems à parler ensem-  
ble , elle étant encore dans son lit ; &  
il fut aisé aux Spectateurs , de devi-  
ner le sujet de leur conversation. J'a-  
vois ouï dire le soir auparavant , que  
l'Abbé de la Riviere étoit mal dans  
ses

1650.

ses Affaires , & qu'il n'avoit point sçu le secret de cette Avanture. Je m'approchai de lui , pour savoir ce qui en étoit. Il me répondit qu'il étoit vrai, qu'il n'avoit eu nulle connoissance de cet Emprisonnement. *Comment ! lui dis-je. Vous êtes donc perdu ? N'en doutez pas*, me dit-il : *mon Maître ne me parle plus , & le pied me glisse : & je ne laisse pas d'être tranquille.* Il me quitta , pour suivre le Duc d'Orleans chez le Cardinal Mazarin , qui conservoit avec lui toutes les apparences d'une grande Amitié. Aussi-tôt que la Reine fut levée , elle reçut les complimens de toutes les personnes de qualité , qui l'assûrèrent de leur fidélité , & quelques Parens des Prisonniers furent du nombre.

La Reine envoya ordre en Catalogne , à Dom Joseph Marguerite , & à de Marca , Intendant de Justice en ce País , pour arrêter Marcin, qui commandoit l'Armée. Il étoit créature du Prince de Condé , & avoit eu cet Emploi par lui ; ce qui fut ponctuellement executé. Le Parlement , & les autres Cours Souveraines , furent mandées. La Reine leur fit part des raisons qui l'avoient obligée

gée de s'assurer de la personne de M. 1650  
le Prince, du Prince de Conti & du  
Duc de Longueville, & leur en aiant  
dit les causes toutes ces Compagnies  
en parurent satisfaites.

Madame la Princesse envoya sup-  
plier la Reine de lui permettre de de-  
meurer encore un jour chez elle, &  
un dans les grandes Carmelites; ce  
qu'elle lui accorda volontiers. Pen-  
dant ces deux jours, tout ce qu'il y  
avoit de personnes de qualité à Paris,  
la furent visiter; pour lui témoigner  
la part qu'ils prenoient à sa douleur,  
Cette Princesse étoit en son particu-  
lier dans une grande considération.  
Elle lui venoit en partie par elle mê-  
me. Ses Enfants ne lui faisoient gue-  
res de part de leurs desseins, ni de  
leur Autorité; mais, celle qu'ils avoient  
augmentoit la sienne.

Le Commandeur de Jars fut la  
voir avec les autres. Il étoit de la  
Cabale de Chateauneuf, contraire à  
la Maison de Condé; mais, Madame  
la Princesse le croiant homme d'hon-  
neur, l'embrassa, & pleura amère-  
ment avec lui. Elle lui dit ensuite,

1650. *Commandeur, vous avez toujours été de mes Amis : vous voyez l'état où je suis : vous puis je faire une priere. Oui, Madame, lui dit-il ; & pourvû que cela soit en mon pouvoir, il n'y a rien qu'un hõme de bien puisse faire, que je ne fasse avec joie pour vôtre service. Mon pauvre Fils, le Prince de Conti, lui dit cette Princesse affligée, est infirme, delicat, & incommodé, il souffrira beaucoup de n'avoir point son Valet de Chambre qui est propre à le servir. Je vous prie faites en sorte avec la Reine qu'elle commande qu'on le lui envoie, & avec cela je serai en quelque façon soulagée. Le Commandeur de Jars, aiant un vrai cœur de Gentilhomme, partit d'auprès d'elle à dessein de lui rendre ce petit service, & dans le même moment il alla faire cette supplication à la Reine. Il lui conta les mêmes choses que lui avoit dit Madame la Princesse, ce qui fut reçu de la Reine avec bonté ; si bien que le même jour le Valet de Chambre fut envoyé au Bois de Vincennes, pour le soulagement du Prince de Conti, que Madame sa Mere aimoit alors avec de grandes tendresses.*

Le Duc de Beaufort , & le Coadjuteur  
n'avoient point encore vû le Roi & la  
Reine , à cause qu'ils étoient accusez  
d'un Crime , & qu'il falloit suivre  
l'ordre de leur justification. Ils allé-  
rent ce jour vingt & unième du mois  
au Palais, pour y être lavez de toutes  
leurs taches. Il est aisé de juger qu'ils  
en revinrent revêtus de la robbe d'In-  
nocence, & qu'ils y allèrent sans nulle  
inquiétude d'être condamnez, quoique  
pût dire alors le nouveau Prisonnier  
Martineau.

Le lendemain les Frondeurs rem-  
plis de gloire apparente où véritable , & satisfaits de leur destinée , al-  
lerent au Palais Roial , saluer Leurs  
Majestez , & le Duc d'Orleans les  
présenta. Ils furent reçus selon le  
tems, c'est-à-dire comme des person-  
nes à qui toutes choses arrivoient  
plûtôt selon leurs souhaits que selon  
leurs services. L'Abbé de la Rivie-  
re ne leur ressembloit pas : sa faveur  
étoit mourante , & son courage le sou-  
tenoit encore pour quelques jours  
seulement. Il ne se trouva point à  
cette présentation ; mais il arriva  
chez la Reine peu de tems après. Je

1650.

lui demandai en quel état étoient ses Affaires. Il me dit en riant, qu'il étoit foible, & qu'il vivoit de régime. Il disoit vrai; mais, malgré son régime, sa maladie ne laissoit pas d'empirer: le Ministre commençoit de montrer le peu de volonté qu'il avoit de lui tenir sa parole; & par conséquent, sa faveur étoit menacée d'une prompte fin. La Reine, en ma présence, ne laissa pas de lui demander aussi, *Comment il étoit avec Monsieur?* Et lui, comme si c'eût été un jeu, lui répondit en raillant, que son Maître ne le regardoit plus, & que n'ayant plus de nourriture, il falloit périr par inanition.

Cet Abbé, voyant qu'il étoit perdu, jugea qu'il falloit finir de bonne grace. Il voulut encore parler au Duc d'Orleans, pour tâcher de se justifier à lui; mais, ce Prince évita son entretien, & ne voulut jamais l'écouter. Quand il connut clairement que son malheur n'avoit point de remède, & que son Maître n'avoit plus d'oreilles pour lui, il lui se demander, par son Ami le Marquis de Termes, la permission d'aller  
passer

passer quinze jours à sa maison de 1650.  
Petit-Bourg. Cette grace lui fut accordée avec facilité , & même avec apparence de quelque prolongation. Il donna ce même soir à souper à beaucoup de ses Amis , & montra tant de gaieté , que plusieurs crurent qu'il étoit raccomodé. Le lendemain , il partit à six heures du matin , sans montrer ni trouble ni chagrin. Il perdit en même tems le Faveur , le Chapeau , & l'espérance qu'il avoit eüe qu'au déffaut du Chapeau , il pourroit être , Archevêque de Reims ; mais , en résignant à un autre l'espérance d'être Cardinal , il sembla aussi perdre son ambition , & en vouloir laisser les inquiétudes à son Successeur. Il fut trahi dans la Maison du Duc d'Orleans , de ceux qu'il avoit obligés , & qui lui devoient leur fortune , & suivi seulement de quelques uns qui ne lui devoient rien ; ce qui arrive quasi toujous à ceux , qui se sont vûs en état d'obliger. Il rendit à ces derniers ce qu'il avoit reçu des autres : ils en furent mal païés. Les grands biens qui lui restèrent auroient pû néanmoins lui don-

1650.

beaucoup de facilité pour en user mieux ; mais , il étoit homme , & ressembloit fort aux hommes ordinaires.

Quelque tems après , le Duc d'Orleans lui envoya commander d'aller en une de ses Abbaies , puis ensuite à Aurillac dans le fond de l'Auvergne , avec commandement de rendre les Sceaux de l'Ordre , qu'il avoit achez du Garde des Sceaux de Châteauneuf trois cens mille livres. Il ne fit pas toujours bonne mine à son malheur : il souffrit avec peu de patience & beaucoup de chagrin tous ces maux ; mais , aiant de l'esprit , il parut d'abord avoir du courage , & de la fermeté de soutenir sa disgrâce , dont il reçût les plus grands coups d'une maniere estimable. Il joua fort bien le premier acte de la Comédie ; le reste ne mérite aucune loüange : nulle vertu ne subsiste , si elle n'est fondée sur la piété.

Le 23. Janvier. Boutteville , avec quelques autres , sous prétexte de l'Affaire qui étoit arrivée autre fois au jardin de Renard , firent appeler le Duc de Beaufort pour se battre , qui n'en voulut rien faire



faire ; non par manque de cœur , car 1650.  
certainement il étoit brave , il avoit  
quelque chose de grand dans l'ame :  
mais , il ne voulut pas s'embarasser  
dans ces querelles particulieres , qui  
lui avoient donné des Affaires. Il  
crut qu'il valloit mieux vivre , pour  
jouir des fruits des penibles Intrigues  
où il s'étoit trouvé. Les Princes ont  
souvent affecté d'éviter les combats  
avec les particuliers , & celui-là suivit  
volontiers cette Maxime. Sur la fin  
du mois , on eut nouvelle que le Vi-  
comte de Turenne avoit déjà pris la  
qualité de Lieutenant Général de  
l'Armée du Roi pour la Liberté des  
Princes. La Reine , aiant depuis  
congédié les Troupes que ces Prin-  
ces commandoient , beaucoup de cel-  
les-là furent trouver le Vicomte de  
Turenne à Stenai , & se rallièrent , à  
ce qui fut dit à la Reine , environ  
jusque au nombre de trois mil hom-  
mes. On résolut aussi-tôt d'envoier  
le Duc de Vendôme avec une Armée  
en Champagne , pour s'opposer à cet  
Ennemi , avec les provisions du Gou-  
vernement de Bourgogne , qui étoit  
au Prince de Condé.

1650.

La Reine , de son côté , se résolut d'aller en Normandie , pour s'assurer de cette Province , de toutes les Places qui y sont , qu'elle ne jugea pas devoir laisser sous la domination de Madame de Longueville. Le Parlement de Rouen & beaucoup de personnes de qualité eussent eu assez de disposition pour faire du bruit en faveur de cette Princesse frondeuse ; mais , le Marquis de Beuvron , ancien Ami du Duc de Longueville , quoique peut être malgré lui , se résolut de faire son devoir , & lui aiant montré clairement qu'il ne la pouvoit servir , lui fit connoître qu'elle n'en devoit pas attendre grand secours. Madame de Longueville , se voyant mal reçüe , résolut de s'en aller à Dieppe , à dessein de chercher en ce lieu quelque soulagement. Beaucoup de Gentilshommes du Pais la furent visiter : ils lui menèrent quelques Soldats , & d'autres lui offrirent & lui prêtèrent de l'argent. Le Prince de Marillac l'avoit déjà quittée , pour aller en Touraine , à son Gouvernement , travailler à former un Parti en ce Pais où il étoit puissant ,

fant, par ses Amis, & par son cré- 1650.  
dit. Il ne resta auprès d'elle de  
personnes importantes, & de quali-  
té, que Saint-Ibal, Tracy, & Bar-  
riere, avec un certain Saint-André,  
fort habile pour les Fortifications. Il  
y eût aussi quelques Provinciaux de  
conséquence, qui ne l'abandonnèrent  
pas. Elle fit dessein de se tenir dans  
cette Place, tant qu'il lui seroit pos-  
sible; & si le Roi l'en chassoit, de  
se mettre dans un Vaisseau, & d'al-  
ler chercher dans les Pais Etrangers,  
à l'exemple de Madame de Chevreu-  
se, le refuge que les malheureux y  
trouvent toujours.

Montigni, Gouverneur de Diep-  
pe, & homme de bien, en recevant  
Madame de Longueville, ne laissa  
pas d'envoyer assurer la Reine de sa  
fidélité. Le Marquis de Beuvron en  
avoit fait autant. En cela il étoit  
louable. Tous deux avoient de gran-  
des obligations au Duc de Longue-  
ville, & dans une pareille conduite,  
ils eurent peut-être des sentimens dif-  
férens. Madame de Longueville a-  
voit tenté d'aller au Havre; mais,  
le Duc de Richelieu ne put la rece-

1650.

voir , à cause qu'il n'en étoit pas tout à fait le Maître : les principaux Officiers étoient tous à Madame d'Aiguillon , qui devoit haïr un Neveu rebelle & ingrat ; si bien , que Madame de Longueville , qui avoit fait avoir ce Gouvernement à son Amie , dans le dessein d'en profiter pour elle-même , eut le déplaisir de voir que ce Mariage , en partie , étoit cause de ses maux , & qu'elle n'en put pas même recevoir le moindre soulagement dans sa Disgrace.

Le 1  
Fevrier.

La Reine , suivant sa Résolution partit de Paris , le premier Février , & arriva à Roïen le troisieme du mois. Avant que de partir , elle envoya arrêter la Duchesse de Bouillon , qui fut si habile , qu'à la vûë même de celui qui l'arrêta , elle fit sauver ses Enfans mâles , & les envoya en lieu de sûreté. Cette Dame a été illustre par l'amour qu'elle a eüe pour son Mari , par celui que son Mari a eüe pour elle , par sa beauté , & par la part que la fortune lui a donnée aux Evénemens de la Cour. Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée ; mais , sans nulle incommodité

modité à l'égard de sa personne. Elle reçût par l'ordre de la Reine tous les secours, qui en cet état lui étoient nécessaires. Dans toutes les occasions d'une sévérité forcée, telle que les Rois sont obligez d'en avoir, la Reine ne manquoit quasi jamais de donner aux malheureux tous les adouciffemens que la Raison d'Etat lui pouvoit permettre. 1650.

La Cardinal demeura quelques jours à Paris ; pour donner ordre à toutes ses Affaires.

Madame de Soyon, devenuë Dame d'Atour de Madame, par l'éloignement de l'Abbé de la Riviere, se lia entièrement au Ministre. Ceux de cette Caballe, qui régnoit alors auprès du Duc d'Orleans, dont étoit Razé & Belloy, Enseigne de ses Gardes, firent revenir Goulas Secrétaire des Commandemens du Duc d'Orleans, que l'Abbé de la Riviere tenoit injustement éloigné de son Maître. Il étoit son Ennemi, & par cette raison il croioit devoir lui nuire ; mais, cette conduite n'étoit ni loüable ni légitime, quoi qu'elle soit souvent usitée, & profitable. Tous

1650. ensemble promirent au Ministre une entiere fidélité , & en tirèrent alors de petites commoditez , & de grandes promesses pour l'avenir. L'intention du Cardinal étoit de se servir de ces petits Favoris , qu'il pouvoit paier de peu de choses , & empêcher par eux que le Duc d'Orleans ne se livrât aux Frondeurs. Toutes ses précautions ne lui servirent de rien : il connut bien vite qu'ils alloient à l'usurpation de la faveur , & déjà il commençoit de méditer les moiens de les humilier & de les perdre à leur tour. Ils vouloient être de tous les Conseils : ils ne le quittoient plus , & prétendoient ordonner de la Conduite de l'Etat. Le Cardinal Mazarin n'étoit pas libéral de son pouvoir , ni de ses honorables Emplois : il les aimoit trop pour en faire part à d'autres. Il faisoit lui même toutes les Dépêches des Affaires étrangères : lui seul exerçoit presque toutes les grandes Charges de la Cour. Il est à croire que des Compagnons , si nouvellement de ses Amis , lui étoient suspects ; mais , il falloit faire bonne mine : il n'étoit pas tems de montrer

encore ce qu'il avoit dans le cœur. 1650.  
Il fut donc forcé de laisser Madame de Chevreuse auprès du Duc d'Orleans, avec peu de fureté sur la conduite de ce Prince, & d'abandonner à toute la Fronde; le Parlement; la Cabale des Princes, & Paris tout entier. Pour gage de leur fidélité Frondeuse, il fit suivre au Voiage le Marquis de Noirmoutier, grand Frondeur, afin d'avoir par lui commerce avec les autres, & s'en alla ensuite rejoindre la Reine, pour travailler à chasser de Dieppe la Duchesse de Longueville.

Le Comte d'Harcourt, qui avoit eû les provisions du Gouvernement de Normandie, commandoit l'Armée du Roi qui étoit foible. Sa Personne Roiale ne fut pas suivie à son ordinaire: il n'avoit que quarante Gardes, trente Chevaux-legers, & trente Gens-d'armes. Il avoit peu d'argent, & peu de Troupes; mais, l'Autorité de la Puissance légitime égale souvent la force des plus gros Bataillons. Le Roi & la Reine furent reçûs à Roüen avec de grandes

1650.

toit un jeune Roi dont la beauté & l'innocence devoit plaire à ces Peuples. Ils ne l'avoient jamais vû , non plus que la Reine , qui , aiant voié par toute la France , n'avoit point encore été dans cette grande & importante Ville. Le septieme du mois , Chamboy , qui commandoit dans le Pont-de-l'Arche , & qui avoit ordre de Madame de Longueville de rendre la Place à la premiere sommation du Roi , la remit aussitôt , moiennant deux mille pistolles qu'il demanda pour les frais de la Garnison.

La Reine , en arrivant à Roüen , ôta le Marquis de Beuvron du vieux Palais ; car , encore qu'il eût presque chassé de Roüen Madame de Longueville on ne voulut pas néanmoins se fier à un homme , dont la conduite étoit incertaine ; & qui n'agissoit par aucun motif que par celui de la crainte , & par l'inclination qu'il avoit d'être toujours pour celui dont les Affaires alloient le mieux. Elle y mit en sa place un Capitaine du Regiment des Gardes nommé Fourille , pour y commander



der seulement par commission.

1650.

La Reine manda au Duc de Richelieu de la venir trouver. L'Abbé de Richelieu vint à la Cour, assûrer Leurs Majestez des bonnes intentions de son Frere, & de Mamade de Richelieu, sa belle Sœur. Cette Dame vouloit faire confirmer son Mariage par le Roi & la Reine. Elle y travailla par ses Négociations avec le Ministre, qui à la fin se laissa persuader par elle. Il lui fit dire, que si elle & son Mari demeuroient fidèlement attachez à leur devoir, la Reine lui donneroit le Tabouret, & qu'elle seroit traitée comme Duchesse de Richelieu; ce qui s'exécuta quelques jours après.

La Croisette, qui commandoit dans Caen, avec cinquante mille livres de Rente, que le Duc de Longueville son Maître lui avoit données, envoya aussi-tôt assûrer leurs Majestez de sa fidélité, & reçût dans la ville & le Château un Exempt pour y commander en sa place.

Mademoiselle de Longueville quitta Madame sa Belle-Mere, & avec la permission de la Reine elle s'en alla à

Co.

1650.

Colommiers, pour y passer les premiers mois de la Prison du Duc de Longueville son Pere. Elle avoit beaucoup d'esprit & du mérite. Sa vertu, & la tranquillité de sa vie, la mirent à couvert des orages de la Cour; & quoi que cette Princesse ait porté le nom de Frondeuse, la Reine, qui sçavoit le peu de liaison qui étoit entre elle & Madame sa Belle-Mere, trouva qu'il étoit juste de la laisser en repos, jouir de ses plus grands plaisirs, qui étoient renfermez dans les Livres, & dans l'aïse d'une innocente paresse. Par toutes ces raisons, sa retraite fut estimée de tous, & lui fut à elle fort commode. Le desir de sçavoir, & la solitude, conviennent à la tristesse, quand l'on est assez sage pour sentir tout ce que l'on doit sentir. La Reine envoya commander à Madame de Longueville de quitter Dieppe, & d'aller aussi à Colommiers; mais, cette Princesse avoit le cœur trop ulcéré contre ses Ennemis, pour obéir à des ordres qu'elle disoit venir de leur part, sous le nom de la Reine. Elle se sentoit capable des plus grandes

En.

Entreprises , & elle jugea qu'il val- 1650.  
loit mieux se réserver à quelque cho-  
se de plus utile à son Parti , qu'au  
repos de cette maison , où elle crut  
ne pouvoir rencontrer une sûreté en-  
tière. En recevant l'ordre de la Rei-  
ne , elle fit semblant d'être malade ,  
& promit d'y obéir aussi-tôt qu'elle  
seroit en santé. Le Pleffis-Bellievre  
fut commandé pour aller à Dieppe ,  
avec quelques Troupes ; & comme  
elle vit qu'elles s'approchoient , elle  
fit son possible pour gagner le Gou-  
verneur de cette Place , lui voulant  
persuader de tenir bon contre les  
Forces Royales. Mr. de Montigny ,  
qui , à ce que l'on a crû , vouloit  
être fidele au Roi , lui représenta la  
difficulté de l'Entreprise , & lui fit  
voir qu'il ne pouvoit pas lui seul ,  
sans argent , & sans troupes , faire  
ce qu'elle souhaitoit. La conclusion  
fut de lui conseiller de fuir par Mer ,  
& de s'en aller en Flandres attendre  
quelque meilleure saison. Madame  
de Longueville , qui sçavoit que le  
plus grand service qu'elle eut pû ren-  
dre aux Princes , étoit de leur con-  
server la Normandie , ne se rendit  
point :

1650. point à ce dernier coup. Elle voulut effaier , si elle pourroit engager dans son Parti les Bourgeois , les Officiers . & le menu Peuple de la Ville. Elle leur parla vigoureusement , elle usa de prieres douces & humbles , & n'oublia rien à leur dire , de tout ce qui pouvoit les animer à prendre sa deffense. Elle se servit de la haine publique du Mazarin , & leur représenta , qu'il leur seroit glorieux , s'ils vouloient mander au Roi qu'ils lui ouvreroient les portes , pourvû qu'il ne voulut point l'amener avec lui. Eux , qui aimoient leur repos , & qui n'avoient nulle inquiétude du Gouvernement du Mazarin , à qui ils aimoient autant obéir qu'à un autre , répondirent fort naturellement qu'ils étoient Serviteurs du Roi , & qu'il n'étoit pas juste de lui ôter la liberté de se servir de qui bon lui sembleroit. Ils déclarèrent à cette Princesse , que leur résolution étoit d'envoier vers Leurs Majestez , les assûrer de leur fidélité , & mandèrent au Roi qu'il seroit toujourns le Maître de leur Ville , quand il lui plairoit d'y venir.

Madame de Longueville , se trou- 1650.  
vant sans ressource , vit toutes ses es-  
pérances évanouies ; mais , son grand  
cœur ne l'ayant pas abandonnée , elle  
pensa tout de bon à se sauver. Elle  
fit alors une confession générale , qui  
parut avoir toutes les marques d'une  
véritable contrition ; & quoi qu'elle  
conservât le dessein de faire la Guer-  
re , elle n'en eût point assez de scru-  
pule , parce qu'elle crut alors , en  
flattant sa passion , que la deffense étoit  
permise.

Quand cette Princesse se vit pres-  
sée par le Plessis-Bellievre , qui la me-  
naçoit d'assiéger le Château où elle  
étoit , elle sortit par une petite porte  
de derriere , qui n'étoit pas gardée.  
Elle fut suivie de ses Femmes , de  
celles qui eurent le courage de ne la  
pas quitter , & de quelques Gentils-  
hommes. Elle alla deux lieues à  
pied , pour gagner un petit Port , où  
elle ne trouva que deux Barques de  
Pêcheurs. Elle voulût s'embarquer  
en ce lieu , contre l'avis des Mari-  
niers , & son dessein étoit de gagner  
un grand Vaisseau , qu'elle faisoit  
tenir à la Rade , exprès pour se sau-  
ver

N<sup>o</sup> 650.

ver quand elle seroit forcée de le faire. Le vent se trouva alors si grand, & la marée si forte, que le Marinier, qui l'avoit prise entre ses bras, pour la porter dans la Chaloupe, ne pouvant résister à l'un, & à l'autre, la laissa tomber dans la Mer, Elle pensa se noier; mais, enfin, elle fut reprise, & tirée de ce péril, plus touchée de ses malheurs, qu'elle n'étoit abbatuë de cet accident. Aiant repris ses forces, & ranimé son courage, elle voulut tenter tout de nouveau de se remettre dans le péril. Le vent, qui s'augmentoit à tous momens, l'en empêcha, & la fit résoudre de prendre des chevaux, & de se mettre en croupe; ce que firent aussi les Femmes & les Filles de sa suite. Elle marcha dans cet état le reste de la nuit, & arriva chez un Gentilhomme du Pais de Caux, qui la reçut & la cacha avec beaucoup d'affection & de bonté. De là, elle envoya un des siens pour faire venir le Navire qui l'attendoit, cotoïer le lieu où elle étoit; mais, on découvrit que le Patron avoit été gagné par les deniers du Ministre, & qu'elle

elle eut été arrêtée si elle s'en fut servie, quand elle l'avoit voulu faire. 1650  
En suite de cette Avanture, elle demeura environ quinze jours se cachant de lieu en autre, selon les avis qu'elle avoit; & enfin, elle envoya au Havre, où elle gagna le Capitaine d'un Vaisseau Anglois. Elle y fut reçüe sous le nom d'un Gentilhomme qui s'étoit battu en duel; & cet homme aiant été bien païé, ne s'en informa pas davantage, & la vint trouver à quelque petit Port particulier. Ce Vaisseau la passa en Hollande, où elle fut vîsîée du Prince d'Orange, de la Princesse Royale sa Femme, & de la Princesse sa Belle-Mere. Puis, elle s'en alla à Stenai. Quand elle y fut, elle écrivit au Roi une Lettre, en forme de Manifeste, qui fut estimée. Elle étoit pleine d'artificieuses plaintes, & sans doute qu'elle l'avoit composée elle-même, aiant toujours écrit aussi-bien que personne du monde.

Pendant que le Roi est heureux en Normandie, il ne l'est pas moins en Champagne. Le Chevalier de la Rochefoucault étoit dans Danvilliers,  
&

1650. & y commandoit pour le Prince de Conti. Les Officiers , qui étoient sous lui , le lierent , & le mirent en cet état au pouvoir du Roi , avec cette place , que le Prince de Conti avoit obtenuë par le Traité de la Paix de Paris. Clermont de même fut repris sur ceux du Parti des Princes. Le Maréchal de la Ferté y contribua beaucoup par les intelligences qu'il avoit dans la Place.

La Reine , croiant au raport de Du - Pleffis - Belliere , qui étoit entré dans Dieppe , que Madame de Longueville étoit embarquée , puisqu'il ne l'avoit pû trouver , se resolut de venir à Paris. Elle partit de Roüen le vingt-deuxième de Février , après avoir vû Madame de Richelieu , & lui avoir donné le Tabouret. Elle passa par Gaillon , pour voir cette belle demeure de nos Archevêques, où elle reçût un Courrier du Comte d'Harcourt , qui alors l'assûra de l'embarquement de Madame de Longueville.

La Reine , à son retour , reçut toute la Cabale Frondeuse avec des témoignages de bonne volonté , qui leur



leur furent agreables ; mais , comme 1650.  
ils en voulurent des marques effectives , ils lui demanderent le retour de Chateauneuf , avec les Sceaux pour lui. Ils alloient tous bien droit à se soutenir les uns & les autres, particulièrement cet homme , qu'ils regardoient comme leur chef , & à qui ils vouloient donner la Place du Ministre.

Le Cardinal , qui connoissoit où tendoient leurs desirs , écouta leurs Propositions avec peine : il y résista quelque temps : mais n'ayant nul sujet de douter de la fermeté de la Reine , il crut qu'il étoit de sa prudence de contenter cette Cabale , & de donner quelque autorité à Chateauneuf , afin de leur faire voir à tous qu'il étoit en état de ne rien craindre. Ce Ministre voulut leur montrer que leurs souhaits demeureroient sans effet , & ne serviroient qu'à les détromper de la creance qu'ils avoient que leur Ami approchant de la Reine , elle le consideroit à son préjudice. Ces intrigues, qu'il avoit faites contre le Service du Roi, avoient déplû à cette Princesse,

1650. comme Mere, & comme Régente: & comme équitable elle ne pouvoit plus l'estimer. Le Cardinal étant donc pressé par ces faux Amis, & par sa Raison, se résolut de les obliger de bonne grace. Il espéra que le Garde des Sceaux de Chateaufeuf, comme habile Courtisan, venant à connoître qu'il ne pouvoit avoir la première Place, se contenteroit de la seconde, & que peut-être il se serviroit de lui pour modérer l'ardeur impétueuse de la Fronde. Le Coadjuteur avoit lui seul une si grande Cabale, une ame si hardie, un cœur si rempli de passions, & un genie si puissant pour se faire aimer de ceux qui le connoissoient, qu'il étoit assez difficile au Ministre de l'empêcher d'entrer dans le Cœur du Duc d'Orleans, & par conséquent impossible de leur refuser à tous ce qu'ils vouloient déterminément. Aiant déjà mis ce Prince de leur côté, ils avoient sujet de croire, que leurs volontez devoient être des Loix immuables; mais, les habiles dissimulations de celui dont ils croient de venir les Maîtres, surmonterent

Prérent à la fin la force des plus forts. 1650.

Le retour de ce second Ministre étant résolu des deux côtez, le premier jour de Mars, sur les sept heures du soir, la Vrilliere, alla de la part du Roi & de la Reine demander Jes Sceaux au Chancelier Seguier. Il les rendit, & lui dit qu'il croioit avoir bien servi le Roi; & s'être dignement acquité de cette Charge, depuis dix-sept ans qu'il en étoit possesseur; qu'il sçavoit bien que la Raison d'Etat, plutôt que son démerite, obligeoit la Reine à cela; c'est pourquoi il la supplioit de croire qu'il les rendoit sans regret, esperant qu'elle lui feroit toujours la grace de le traiter comme très-fidele Serviteur du Roi & d'elle. Le Chancelier, qui sçavoit l'état des choses, & qui sentoit que son ambition étoit bornée dans la cassette des Sceaux, ne douta nullement de la peine que le Ministre recevoit de ce changement. C'est pourquoi, il les rendit sans témoigner beaucoup de regret, & fit ce que les hommes s'efforcent de faire en de pareilles occasions, qui est de recevoir avec fer-

Tome III. T meté

1650. meté les rudes coups du malheur , & de l'infortune.

Je vis rapporter les Sceaux dans l'Oratoire de la Reine, comme elle prioit Dieu. Ils y demeurèrent jusqu'au lendemain , qu'on les porta à Mont-rouge , au Garde des Sceaux de Chateaufort. On les lui avoit ôtez autrefois, pour les donner au Chancelier Seguier , qui les perdoit alors de la même maniere que l'autre les avoit perdus à son tour. Ces Evénemens sont des jeux de la Fortune , conduite de la volonté du Souverain Roi des Rois, qui dispose de la destinée de ses Créatures comme il lui plait ; & la Cour est remplie de ces divers changemens.

Ce nouveau & ancien Garde des Sceaux reçût cette Nouvelle grace à soixante & dix ans passez , plein de santé , de courage , & d'Ambition. Il formoit encore de grands desseins pour l'avenir , sans penser que cet avenir avoit un espace trop court pour y placer tant de Projets & de grandes Chimeres.

Le lendemain , Mercredi des Cendres , il vint saluer le Roi , & remercier la Reine. Il est à croire qu'il avoit

avoit commencé ses complimens par le Ministre ; & l'on m'assura qu'il l'avoit fait fortement , & qu'il lui avoit dit qu'il vouloit être son véritable Ami. Le Palais Roial fut en ce jour rempli de beaucoup de monde. Cet homme , qui étoit tant visité à Montrouge , lorsqu'il étoit sans pouvoir , devint aisément l'Idole de tous les Courtisans. On crut qu'il alloit chasser le Ministre , ou tout au moins avoir part au Ministère. Quand il arriva , il fut suivi d'un chacun , tous le vouloient voir. Il sembla que le Cardinal Mazarin étoit déjà déchu de sa Grandeur , qu'il n'étoit plus le Ministre de la Reine qu'elle étoit changée , & que toute l'Autorité étoit remise entre les mains de ce nouveau venu.

Le lendemain , il entra au Conseil , & reprit son ancienne Place , avec la même presse. On croioit peut-être devoir rendre ses hommages à un homme qui avoit scû par son habileté triompher du Ministre , en le forçant de le mettre dans une Place , d'où vrai semblablement il paroissoit devoir bien tôt monter à la première.

1650.

La Reine trouva mauvais qu'on donnât à ce retour tant de marques de joie publique, & me fit l'honneur de me dire alors, qu'elle ne sçavoit pas pourquoi on faisoit tant de bruit de cet homme, & qu'on se trompoit d'espérer qu'il fût jamais plus que ce qu'il étoit. Comme en effet elle confidéroit son Ministre, & qu'elle trouvoit qu'il étoit de son devoir & de sa gloire de le soutenir. Cet applaudissement fut cause qu'elle se fortifia contre les amateurs de la nouveauté. Elle fit dessein d'empêcher, que le Garde des Sceaux de Chateauneuf son ancien Serviteur, qui avoit été disgracié par cette seule Raison, ne parvint au dessein qu'il avoit de lui dérober sa confiance, lors qu'elle ne vouloit pas la lui donner.

Le Cardinal, qui avoit de grands desirs de se soutenir dans la Place qu'il avoit, fit bonne mine à son Rival, & ne montra point le craindre. Il lui offrit sa maison, il voulut qu'il y logeât quelque tems, & le traita si amiablement, qu'il l'obligea à se louer de lui, & à publier hautement qu'il lui étoit redevable, & qu'il étoit son

Ser.

Serviteur & son Ami. La Reine, 1650.

pour gratifier la Fronde de toutes manieres, confirma au Fils de Broussel le Gouvernement de la Bastille, qu'il avoit usurpé pendant la Guerre. Elle fit venir en plein cercle cet homme qui lui avoit donné de si mauvaises heures, & le traita bien. Toutes ces choses se firent par le conseil du Cardinal, & selon sa politique ordinaire, qui étoit de gagner le tems, & de dissimuler.

En suite de l'Etablissement du Gardes des Sceaux de Chateauneuf, la Reine se résolut d'aller en Bourgogne, pour affermir entièrement l'Autorité du Roi par la prise de Bellegarde, qui tenoit pour le Prince de Condé. Elle partit le cinquieme de Mars, suivie seulement de ses Dames, de la Princesse de Carignan, & de la Princesse Louïse sa Fille.

Le Cardinal demeura un jour après la Reine, pour se recommander aux charitables soins de Madame de Chevreuse, de Laigue, du Coadjuteur, & des principaux Chefs de cette Troupe. Les choses étoient si troubles, l'orage paroïssoit si près d'écla-

1650.

ter, & les Prophéties étoient si funestes, que ce jour beaucoup de gens de Parti & d'autre crurent que le Cardinal seroit assassiné, & plusieurs avis lui en furent donnez. Il partit enfin, & laissa dans Paris le Duc d'Orleans, le Garde des Sceaux, & toute la Secte Frondeuse. Le Tellier & Servien, employés par la Reine dans le secret des Affaires, y demeurèrent aussi, pour servir le Roi, & pour être les Champions fideles du Ministre, contre ses mauvais Amis. Les Politiques remarquèrent, qu'en partant de Paris, ce Ministre plein de finesse avoit témoigné beaucoup de bonne volonté aux Serviteurs des Princes, & que voulant peut-être donner de la crainte à la Cabale d'Orleans, il avoit affecté de bien traiter ceux du Parti contraire, pour leur montrer, que s'ils en usoient mal avec lui, il pourroit se deffendre de leur oppression par Mr. le Prince. Dans ce même tems, parlant du Prince de Condé, il dit publiquement de lui, une chose fort remarquable, qu'il auroit été le plus grand homme du monde, & le plus heureux; s'il avoit pu croire.



à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 439  
croire que la Reine étoit capable de faire 1650.  
ce qu'elle avoit fait.

La Reine , en partant , donna à Cominges le Gouvernement de Saurmur , vacant par la mort du Duc de Brezé , Pere de Madame la Princesse , Femme du Prince de Condé. Il alla peu de tems après pour en prendre possession ; mais , on lui en refusa l'entrée. Le Prince de Marillac , devenu depuis peu de jours Duc de la Rochefoucault , & qui avoit des intelligences dans cette Ville , fut cause de ce refus. Sous prétexte des funérailles du Duc son Pere , il assembla deux mille Gentilshommes , pour aller secourir cette Ville quasi Rebelle ; mais Cominges , plus heureux que lui , aiant offert de l'argent , de la part du Roi , à celui qui y commandoit , fit son traité & en prit possession avant que ce Seigneur y pût arriver.

Aussi-tôt après le départ de la Reine , la Duchesse de Bouillon , arrêtée dans sa Maison à Paris par l'ordre du Roi , trouva le moien de tromper ses Gardes , & de se sauver finement de sa Chambre. Mademoiselle de Bouil-

1650.

lon sa Fille , qu'elle avoit avec elle ;  
 la vint voir ; & faisant semblant de  
 l'avoir trouvée endormie , elle parut  
 vouloir retourner à sa Chambre , &  
 pria la Sentinelle , qui étoit dans l'An-  
 tichambre de la Duchesse de Bouillon  
 sa Mere , de lui éclairer. La Senti-  
 nelle prit la lumiere , & marchant de-  
 vant la petite Demoiselle de Bouillon ,  
 donna lieu à Madame de Bouillon ,  
 suivant sa Fille , & marchant après elle  
 toute courbée , de gagner l'escalier ,  
 de descendre dans la cave , où la pe-  
 tite Mademoiselle de Bouillon , & ses  
 Femmes , l'ayant été trouver , elles se  
 sauvèrent par le soupirail de la Cave ,  
 à l'aide de quelques uns des siens , qui  
 les tirèrent avec des cordes. Elle se  
 cacha ensuite dans quelque maison  
 particuliere ; & comme elle étoit prê-  
 te de se sauver de Paris , Mademoi-  
 selle de Bouillon eût la petite vérole.  
 Cette généreuse Mere , ne la voulant  
 point quitter , elle fut enfin trouvée  
 chez Bartet , Agent du Roi de Polo-  
 gne , & menée à la Bastille avec Ma-  
 demoiselle de Bouillon , Sœur , &  
 trèsbon ne Sœur du Duc de Bouillon ,  
 son Mari. Ces deux personnes a-  
 voient

voient de l'Ambition: & même on di- 1650.  
soit qu'elles en avoient trop, & que  
cette passion dans l'ame de Mademoi-  
selle de Bouillon & de sa belle Sœur,  
étoit cause des malheurs de son Mari,  
& des siens; si bien que c'étoit avec  
raison que la Reine les craignoit. Elles  
y demeurèrent jusques à la Paix de  
Bourdeaux, & en sortirent ensuite  
avec l'estime universelle de tout le  
monde qui connoissoit leur mérite.

Les Partisans du Prince de Condé  
ne dormoient pas. Ils travailloient à  
émouvoir le Parlement en leur fa-  
veur; & suivant les exemples pas-  
sez, ils tâchoient d'émouvoir le public  
par son intérêt. On s'assembla le  
vingt-neuvième au Parlement, pour Le 29.  
établir une Chambre de Justice à la Mais.  
Maison de Ville, & pour faire paier  
les Rentiers. Quelques particuliers,  
pour obtenir de la Cour ce qu'ils sou-  
haitoient, fomentoient ces remue-  
mens. Longueil, pour faire son Fre-  
re Sur-Intendant, s'occupoit toujours  
à broüiller toutes choses, & les Ser-  
viteurs des Princes se servoient de lui,  
pour parvenir à leurs fins; mais, les  
Frondeurs, faisant mine d'être pour la  
T 5 Reine,

Reine, fuioient en effet le changement à l'égard des Princes, & par leur propre intérêt ils appaisèrent ce petit bruit avec facilité.

Le Fils du Président le Coigneux, en l'une des Chambres des Enquêtes, eût la hardiesse de proposer le premier de faire le Procès aux Princes, afin qu'ils fussent traités selon la Déclaration donnée à Saint Germain à la Paix de Paris, où le Roi promettoit au bout d'un certain tems fort bref, qu'il ne retiendrait point de Prisonniers, sans leur faire leur Procès, ou les absoudre s'ils étoient innocens. Il demanda qu'ils fussent traités selon cette promesse; mais, le Parti des Princes étant encore foible, le Coigneux fut sifflé de toute la Compagnie, & sa Proposition fut sans effet.

La Princesse Palatine travailloit de son côté en faveur des Prisonniers. Elle avoit déjà trouvé moyen de leur faire tenir de ses Lettres, & chez elle s'assembloient souvent ceux qui travailloient à leur liberté. Cette Princesse semblable à beaucoup d'autres Dames, ne haïssoit pas les conquêtes de ses yeux, qui étoient en effet fort beaux;

beaux ; mais , outre cet avantage trop 1650.  
dangereux à nôtre sexe , elle avoit ce  
qui valoit mieux ; je veux dire de l'es-  
prit , de l'adresse , de la capacité pour  
conduire une intrigue , & une grande  
facilité à trouver un expédient pour  
parvenir à ce qu'elle entreprenoit.  
Aussi-tôt qu'elle se fut résolue à servir  
les Princes , elle s'appliqua avec soin  
aux moïens de réussir dans son des-  
sein , comme il lui parut nécessaire  
d'attirer les Frondeurs à leur Parti ,  
elle se servit de Madame de Rodes ,  
qui étoit son Amie , pour proposer à  
Madame de Chevreuse le Mariage du  
Prince de Conti avec sa Fille Made-  
moiselle de Chevreuse ; & chercha ,  
pour gagner les autres Chefs , quel-  
que autre intérêt considérable , capa-  
ble de les toucher chacun en particu-  
lier : & cela n'étoit pas difficile à  
trouver ; car tous en avoient de grands  
& de petits. Le Duc de Nemours ,  
qui étoit Ami du Prince de Condé ,  
& mal satisfait du Ministre , étoit un  
de ceux qui agissoit le plus puissam-  
ment par ses Amis , à la Liberté des  
Prisonniers. Le Président Violle étoit  
un violent solliciteur , & Longueil

1650. y faisoit des merveilles, en ce qu'il ne se lassoit jamais de l'intrigue. Tous approuvèrent les pensées de la Princesse Palatine, particulièrement celle qu'elle avoit eüe sur le Mariage du Prince de Conti & de Mademoiselle de Chevreuse. Madame de Longueville, qui en fut avertie par elle, lui manda aussi de Stenay qu'elle l'estimoit bonne, & qu'on y travaillât. Enfin, cette Princesse n'oubliant rien pour parvenir à la conclusion de son œuvre, ne perdoit pas un moment sans y avancer quelque pas. Mais, ces grandes choses, ne se font pas aisément : le tems seul les conduit doucement à leur fin, qui le plus souvent n'est pas celle que les hommes y veulent chercher. Dieu, qui les change, & les perfectionne, leur donne celle qu'il leur plaît qu'elles aient.

Pendant que toutes ces Intrigues se préméditoient à Paris, la Reine étoit en Bourgogne, où elle avoit été reçüe avec beaucoup de marques d'affection. L'Armée du Roi, ne pût si-tôt qu'elle le souhaitoit entreprendre le Siege de Bellegarde, à cause des grosses

grosses eaux : il fallut attendre quel- 1650.  
que tems. Le quatrième d'Avril on Le 4.  
commença la circonvallation de cette Avril.  
Place ; & le Ministre , qui la fut visi-  
ter en personne , en approcha de si  
près qu'il y pensa être tué , un de ses  
Gentilshommes aiant été blessé proche  
de lui.

Le douzième du même mois , la Le 12.  
Reine avertie qu'on travailloit à sou- Avril.  
lever le Parlement en faveur des Prin-  
ces , envoya commander à Madame la  
Princesse la Mere d'aller à Mouron ,  
attendu qu'elle avoit des intelligences  
avec les Ennemis de l'Etat. En mê-  
me tems , on commanda à un Lieu-  
tenant des Gardes du Corps d'arrêter  
Madame la Princesse sa Belle-Fille , &  
de la garder à Chantilli. Cette Prin-  
cesse , en aiant eû avis , & conseillée  
par ceux qui croioient sa personne  
nécessaire à leurs desseins , mit une de  
ses Filles dans son lit , & se sauva ,  
malgré les Gardes , elle & le Duc  
d'Anguien son Fils , & s'en alla à  
Mouron avant que les Gens du Roi  
y fussent arrivez. On crût que la  
Reine avoit commandé à Madame la  
Princesse la Mere d'aller en ce lieu ,  
afin . . .

1650. afin que l'escorte du Roi qui la conduiroit se pût saisir de cette maison, qui est forte, & capable de quelque résistance; mais elle, au lieu d'y aller, se sauva de nuit de Chantilli, & demeura cachée quelque tems sans que la Reine pût sçavoir où elle étoit. Pendant qu'elle se cache, Madame la Princesse sa Belie-Fille fut menée à Mouron par ceux de son Parti qui se saisirent de cette Place, à dessein de s'en servir pour leur sûreté. Déjà le Duc de la Rochefoucault, & les principaux Amis des Princes, qui voioient bien que Mouron n'étoit pas capable de tenir contre des forces considérables, travailloient à gagner les Bourdelois, fomentant leurs mécontentemens contre la Cour, & leur haine contre le Duc d'Épernon. On leur faisoit voir aussi les obligations qu'ils avoient d'entrer dans les Intérêts de Mr. le Prince, puisqu'une des principales causes de sa Prison étoit (à ce qu'ils disoient) le secours & la protection qu'il leur avoit toujours donnée dans le Conseil du Roi; mais, ils eurent d'abord de la peine à leur faire naître le desir de se mettre dans son Parti, & il falut que les Créatu-



res des Princes y emploïassent avec soin 1650.  
toute leur habilité & leur affection.

En Bourgogne, le Siège de Bellegarde continuoit, & beaucoup de vœux se faisoient, tant par les Frondeurs, que par les Créatures des Princes, afin qu'il ne se pût pas finir sitôt; tous espérant que le mauvais état des Affaires leur seroit avantageux quoique ce fût par des fins bien différentes. Le Roi, quoique jeune, alla dans le Camp se montrer à son Armée. Les Soldats furent ravis de le voir, & souffrirent sans murmurer, qu'on les paiât de cette monnoye seule. Le desordre de ses Affaires en mettoit un fort grand dans ses Finances, & les Troupes par cette raison étoient mal paiées.

Celui, qui commandoit dans la Place fit tirer à la vûë du Roi; mais, aiant reconnu sa faute, il en envoya faire des excuses. La présence de ce jeune Monarque animant ceux qui combattoient pour lui leur redonna des forces, & les Révoltez qui commandoient dans Bellegarde en furent affoiblis. Au bout de quelques jours, ils demandèrent à capituler, & promirent de se rendre aussi-tôt qu'ils

1630. auroient envoyé à Stenai. Pendant la Trêve qui leur fût accordée, ceux du Camp & de la Ville se visitèrent, & comme ils étoient tous François, Parens, & Amis les uns des autres, ils se firent de grandes caresses, avec un sensible regret d'avoir à se tuer; comme s'ils eussent été Ennemis. Voilà le malheur de la Guerre Civile.

Le vingt septième d'Avril, jour de la Mercuriale, auquel les Chambres s'assemblent, Madame la Princesse la Mere, qui depuis qu'elle étoit disparuë de Chantilli, avoit été cachée dans Paris, parut au Parlement à cinq heures du matin, accompagnée du Marquis de St. Simon & de la Duchesse de Chatillon, pour y demander justice, sur la détention des Princes ses Enfans, & de son Gendre le Duc de Longueville. Elle présenta sa Requête à tous les Conseillers de la Grand' Chambre. Beaucoup la refusèrent; mais, un nommé Des-Landes-Payen la reçût, avec dessein de la rapporter à sa Compagnie. Elle demandoit par elle sûreté pour sa personne: elle représentoit la nouvelle persé-

attention qu'on lui avoit faite pour la faire sortir de Chantilli, où elle vivoit sans penser à autre chose qu'à prier Dieu ; & demandoit au Parlement qu'il lui plût de prendre connoissance de la détention des Princes, & que selon la Déclaration faite à Saint-Germain en faveur des Prisonniers d'Etat, on fît leur Procès, s'ils avoient failli contre le Service du Roi, ou sinon qu'ils pussent jouir des Privilèges que le Roi avoit accordez à tous ses Sujets.

Après que Des-Landès-Payen l'eut rapportée, le Premier Président fut député de la Compagnie vers le Duc d'Orléans, pour lui demander de la part du Parlement sûreté pour cette Princesse. Le Duc d'Orléans dit, qu'il falloit qu'elle obéit au Roi, pour déterminer ce qu'il avoit à lui dire de plus précis. Pendant cette Députation, Madame la Princesse alloit de Chambre en Chambre, demandant justice & grace tout ensemble. Elle jettoit des larmes, qui marquoient la foiblesse de nôtre Sexe, & disoit des parolles qui faisoient voir la force de sa douleur & la grandeur de sa disgrâce.

1649. ce. La Réponse que le Duc d'Orléans avoit faite au Premier Président n'étant pas définitive, on ordonna que, s'agissant de la sûreté de Madame la Princesse, en attendant ce que le Duc d'Orléans répondroit, le Parlement la prendroit en sa protection, & qu'elle seroit priée de demeurer dans l'enceinte du Palais, dans telle maison qu'il lui plairoit de choisir.

Cette première journée aiant si bien réussi à Madame la Princesse, ses Amis en eurent de la joie, & ses Ennemis de l'inquiétude. On crût que les Frondeurs, voulurent se servir de cette occasion pour faire chasser le Ministre; & qu'aiant ce dessein ils firent sous main conseiller à Madame la Princesse de se déclarer ouvertement partie du Cardinal Mazarin; mais, leur finesse aiant été aperçue, de ceux du Parti des Princes, ils eurent peur, que si on entammoit tout de nouveau le Cardinal, & qu'il vint à être chassé, les Frondeurs ne missent le Garde des Sceaux à sa Place. Leur crainte les obligea de lui conseiller de se plaindre seulement de lui dans sa Requête; mais, de n'en pas faire davantage.

ils

Ils eurent peur qu'elle n'empirât ses Affaires , & qu'elle ne travaillât pour ses Ennemis plutôt que pour elle. En l'état où étoit la Cour , ils n'étoient pas hors d'espérance , de voir le Ministre se brouiller avec les Frondeurs ; & déjà on voioit visiblement ; que l'ancienne haine , qui avoit été entre eux , produisoit du moins de grands dégouts de chaque côté ; ce qui rendoit leur nouvelle Union plus susceptible de Guerre , que de Paix.

Le lendemain , le Parlement députa tout de nouveau le Premier Président vers le Duc d'Orleans , pour lui parler des intérêts de Madame la Princesse ; mais ce Prince le gourmanda , & le traita de Partisan des Princes. Les Frondeurs , qui ne vouloient pas que le Parlement leur échapât , & se mit du côté des Prisonniers , servirent fidèlement le Roi en cette occasion , & employèrent toutes leurs forces , & tout leur crédit , pour faire , que la Requête de Madame la Princesse fût sans effet. Le Duc d'Orleans , qui avoit aussi un grand intérêt à empêcher que Mr. le Prince sortît de prison , maintint l'Autorité du Roi , &

dit :

1650. dit qu'il falloit que Madame la Princesse lui obéit, & qu'elle s'en allât de Paris, puisqu'elle y étoit contre les ordres du Roi. Ils réussirent tous dans leur dessein; car le Parlement n'eut pas la hardiesse de se déclarer contre une Cabale, dont le Duc d'Orleans étoit le Chef, & qui étant soutenue de l'Autorité Royale offusquoit celle du Premier Président, d'autant plus que Longueuil qui étoit passionné pour le service des Princes, & qui auroit pu soutenir cette Affaire, n'osa montrer publiquement ses sentimens, de peur d'offenser le Ministre; & ne vouloit pas non plus affoiblir la bonne disposition où le Duc d'Orleans paroissoit être pour faire plaisir à son Frere, dans les prétentions qu'il avoit à la Cour.

Le vingt neuvieme, le Duc d'Orleans alla au Parlement, où la Réponse definitive touchant le Requête de Madame la Princesse se devoit faire. Il étoit question de sçavoir si on lui accorderoit la sûreté qu'elle demandoit pour sa personne. Cet engagement, qu'elle souhaitoit que le Parlement voulût prendre avec elle, étoit d'une dangereuse consequence. Il ne faut

Faut pas s'étonner si elle y trouva de l'opposition. Le Duc d'Orleans étant arrivé, après avoir pris séance, fit une récapitulation de tout ce qui s'étoit passé depuis la détention des Princes : il représenta la douceur que la Reine avoit eüe pour Madame la Princesse, la laissant à Chantilli sans Gardes, & dit que ce qui avoit obligé la Reine à lui ordonner de quitter ce lieu étoient les intelligences que cette Princesse avoit avec ceux de Bellegarde ; & que pour empêcher cette communication ; il avoit fallu l'envoyer plus loin. Il dit encore, que Madame la Princesse n'ayant point obéi, il croioit qu'il y alloit du Service du Roi de souffrir sa résistance ; qu'en son particulier il la serviroit s'il pouvoit auprès de la Reine ; mais, qu'il falloit qu'elle montrât d'aquiescer aux ordres du Roi. Quand il étoit entré au Palais, Madame la Princesse l'avoit prié de lui être favorable, & de se souvenir que ses Enfans avoient l'honneur de porter son nom. Il lui avoit répondu, qu'il falloit faire ce que le Roi lui avoit commandé, & qu'après son obéissance il la serviroit en tout ce qui lui seroit possible. Le Premier

1650.

Président, non obstant la Harangue du Duc d'Orleans, insista toujours, pour demander que quelque grace fût accordée à Madame la Princesse, & qu'elle pût demeurer en état de travailler auprès de la Reine à la Liberté des Princes ses Enfans; assurant qu'elle n'avoit point de mauvaises intentions contre le Service du Roi. Enfin, le Duc d'Orleans, conseillé par les Créatures du Cardinal qui étoient demeurées auprès de lui, accorda à Madame la Princesse trois jours de sûreté après le retour de la Cour, pour pouvoir implorer la misericorde de la Reine, qui devoit revenir bientôt, moiennant qu'elle quittât Paris, & qu'elle s'en allât à quelque Maison voisine attendre ses ordres. Le Premier Président fut content de cette grace: il prit la parole du Duc d'Orleans, & ne voulut point qu'on délibérât davantage sur cette Affaire, de peur que les Frondeurs ne fissent perdre cet avantage à Madame la Princesse. Il étoit Serviteur du Prince de Condé; mais, en même tems, il étoit persuadé que la réunion de la Famille Roiale, étoit avantageuse à l'Etat



tat, & qu'il étoit glorieux à lui, & 1650.  
à sa Compagnie, d'être les Arbitres  
entre le Roi & les Princes. Il voulut  
aussi, en travaillant à cette Paix par les  
suffrages de sa Compagnie, empêcher  
qu'elle ne perdit les avantages de la  
derniere Déclaration du Roi, en déli-  
bérant sur la Requête de Madame la  
Princesse; car alors, selon l'Avis des  
Frondeurs, elle auroit été sans doute re-  
butée. En d'autres tems, ces mêmes  
Frondeurs avoient crié pour augmen-  
ter le pouvoir du Parlement, en fa-  
veur du Parlement, en faveur du Pu-  
blic, afin de diminuer, à ce qu'ils di-  
soient, la Puissance tyrannique des Fa-  
voris; mais, ils changèrent de con-  
duite, parce qu'ils avoient changé d'in-  
térêts, & que leur passion les obli-  
geoit à parler d'un autre maniere.  
Ainsi, la chose se passa moins avanta-  
geusement pour Madame la Princesse,  
que ses Amis ne l'auroient souhaité;  
& comme on ne délibéra point sur sa  
Requête, cette Affaire demeura pour  
quelque tems ensevelie. Elle quitta  
Paris, & s'en alla à Chilli, pour y at-  
tendre le retour de la Reine, & passer  
les trois jours qui lui furent accordez  
par le Duc d'Orleans. La

1650. La Reine , revenant de Bourgogne , parut mal satisfaite de Madame la Princesse , & de ceux qui l'avoient visitée pendant son séjour , ce que peu de personnes avoient manqué de faire , même les Domestiques du Roi. Elle fit quelques plaintes contre le Marquis de St. Simon , Frere aîné du Duc , qui avoit l'honneur d'être son allié ; mais , comme dans l'état où étoit Madame la Princesse , la générosité vouloit qu'on assistât une personne de cette qualité , qui étoit affligée , & qui en effet étoit à plaindre , le mécontentement de la Reine n'éclata contre personne. Elle comprit sans doute par sa propre bonté , que ceux qui avoient l'honneur d'appartenir à cette Princesse , firent bien de la servir , en lui rendant des respects innocens , aux depens de leur fortune : si bien qu'il fut difficile de s'appercevoir , quand elle vit ces mêmes personnes , dont elle avoit fait des plaintes , si elle leur en avoit voulu du mal.

La Reine , aussi-tôt après son retour , envoya le Maréchal de l'Hôpital à Madame la Princesse , lui ordonner de partir ; mais , elle s'excusa sur quelques incommoditez qui pouvoient  
l'en

l'en empêcher. Le sixieme, l'affaire 1650.  
étant entrée en Négociation, & traitée par le Président de Nemond, elle consentit de partir, & de s'en aller, au lieu de Mouron, à Valleri, Maison qui appartient au Prince de Condé; remettant à une autre fois la poursuite de sa Requête, à cause du crédit des Frondeurs. Le Prince de Condé, qui avoit appuié la Déclaration du deuxieme Octobre 1648, donnée à Saint-Germain, si favorable aux Prisonniers d'Etat, ne put jouir des Privileges qu'elle lui donnoit, parceque ceux mêmes qui l'avoient arrachez du Roi, par leur brigue & leur rebellion, n'étoient pas dignes de faire une bonne œuvre, qui selon l'équité, & les Loix du Roiaume, pût être légitimement ordonnée en faveur de ce bien public, dont ils avoient parû si zélez.

Pour récompenser les Frondeurs, de l'opposition qu'ils avoient faite à Madame la Princesse, la Reine, à son retour, leur fit assez bonne mine, & le Cardinal leur cacha tout ce qui lui avoit déplû de leur conduite. Le Duc de Vendôme reçût alors de la Reine l'Amirauté, & on en donna la

1650.

survivante au Duc de Beaufort , apparemment racommodé avec le Ministre. Ce présent déplut au Duc de Mercœur , son Frere ainé , qui avoit eu cette même prétention , & qui croioit, aiant dessein d'épouser la Niece du Cardinal Mazarin , avoir un grand mérite envers lui. Il écrivit de Catalogne , où il étoit , au Duc de Beaufort , qu'il se vouloit battre contre lui : & ces deux Freres en furent long-tems mal ensemble ; mais le tems qui change toutes choses mit fin à cette colere.

La Cour étant à Paris , on déclara Madame de Longueville , le Duc de Bouillon , le Vicomte de Turenne , & le Duc de la Rochefoucault , criminels de Leze-Majesté. On envoya cette Déclaration a tous les Parlemens de France.

Madame de Longueville , & le Maréchal de Turenne , étant à Stenai , avoient fait leur Traité avec les Espagnols , & prétendoient , qu'il leur étoit avantageux , à cause qu'ils avoient sauvé Stenai , dont ils demeu-  
roient les Maîtres , aiant de plus attachiez à la Paix générale la Liberté  
des

des Princes : comme aussi eux , de 1650.  
leur côté , avoient promis aux Espa-  
gnols , qu'ils ne s'accorderoient point  
avec le Roi , que premièrement , on  
ne leur eut rendu toutes les places  
que le Roi tenoit sur eux. Le Duc  
de la Rochefoucault ayant assemblé  
grand nombre de Noblesse , se déclara  
ouvertement contre le Roi. Il vou-  
lut pour son premier Exploit , ain-  
si que je l'ai déjà dit , se saisir de  
Saumur ; mais aiant manqué son  
Entreprise , & sçachant que le Maré-  
chal de la Meilleraie Gouverneur de  
Bretagne , marchoit déjà contre lui  
avec quelques Troupes, il resolut d'en-  
voyer quatre cens Gentils-hommes à  
Mouron , & de s'en aller trouver le  
Duc de Bouillon , qui avoit de gran-  
des intelligences dans Bordeaux. Ces  
deux Revoltez resolurent ensemble de  
fomenter autant qu'il leur seroit possi-  
ble la rebellion de ces Peuples , afin  
de s'en servir , pour soutenir la guer-  
re contre le Roi. Ils y envoierent  
Langlade, Secretaire du Duc de Bouil-  
lon , afin de travailler par lui à ce  
grand ouvrage. Langlade , aiant l'es-  
prit vif & plein de lumieres , parloit

1650. à la mode de ceux qui sont propres pour tromper les duppes. Avec ces qualitez, & la necessité qui le pressoit de rendre ce service à son Maître, qui sans ce refuge se voioit perdu, & leur parti détruit, il travailla si bien, & avec tant de dexterité, qu'il aida à persuader ceux de Bourdeaux d'entrer dans les intérêts des Princes. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine, parce qu'il y avoit dans cette Ville, à ce qu'il m'a dit lui-même, des gens assez sages pour connoître le danger de cet Engagement. En même temps, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, sçachant le commencement de cette Négociation, envoierent Chavagnac enlever de Mouron Madame la Princesse Femme du Prince de Condé, & le petit Duc d'Anguein son Fils, parce qu'ils jugerent que le Roi venant les attaquer où ils étoient n'auroient pas pû s'y deffendre long tems. Ils furent au devant d'elle avec trois cens Gentils-hommes, que leur amena le Marquis de Silléri, Beau-Frere du Duc de la Rochefoucault. Ils les menèrent dans la Vicomté de Turenne, où ils demeurèrent quelques

ques jours , pour aviser à ce qu'ils 1650.  
avoient à faire. Ils y firent quelques  
Exploits de Guerre , de peu de consé-  
quence , mais toujours de grande ré-  
putation ; outre que les Rebelles ,  
pour en acquérir , & soutenir un Par-  
ti , doivent faire du bruit. Tout ce  
qui se faisoit alors contre le Roi ,  
étoit toujours fort célébré. Ils furent  
pareillement traitez à leur tour , par  
les Troupes du Roi , que comman-  
doient le Chevalier de la Valette , &  
le Duc d'Epéron.

Les Conducteurs de Madame la  
Princesse & du Duc d'Anguien , se  
résolurent enfin d'aller à Bourdeaux,  
tenter cette Avanture. A leur vûë ,  
la Ville leur ferma les portes : le Par-  
lement , & les Bourgeois , refusèrent  
de les recevoir , elle , & le Duc  
d'Anguien son Fils. Il y avoit dans  
Bourdeaux beaucoup de Créatures de  
Monsieur le Prince , qui disoient ne  
demander pour Madame la Princesse  
que la sûreté ; afin qu'elle pût être  
à couvert des violences du Cardinal.  
Ils continuoient de dire que les Bour-  
delois ne pouvoient refuser ce secours  
à la Femme & au Fils d'un Prince ,

1650. qui n'étoit en Prison, que parcequ'il avoit soutenu leurs intérêts, dans le Conseil du Roi. Avec cette humble modération, ils avoient échauffé les esprits, & ils avoient gagné plusieurs personnes; mais, beaucoup d'autres s'opposoient à leurs sollicitations, & préféroient avec raison leur repos & leur devoir, à la Guerre & au crime de Leze-Majesté. Toutes ces contrarietez firent une si grande rumeur dans la Ville, qu'enfin il fut resolu dans le Parlement, que Madame la Princesse & le Duc d'Anguien seroient reçus dans Bourdeaux, avec leurs Domestiques seulement; & dénièrent d'abord aux Ducs de Bouillon, & de la Rochefoucault, la même grace. Madame la Princesse alla au Parlement, & leur demanda à genoux la sûreté qu'elle desiroit pour elle, & le Duc d'Anguien; & cette Compagnie, après une longue Délibération, la lui accorda. Les Chefs de leur Parti, que le Parlement n'avoit pas voulu recevoir, ne s'étonnerent pas: ils se logèrent à un Fauxbourg de la Ville, & y reçurent plusieurs visites de ceux qui leur étoient affectés.

Le 15  
 Juin,  
 Madame la  
 Princesse  
 est reçue à  
 Bourdeaux.



*à l'Histoire d'Anne d'Autriche.* 46 ;  
affectionnez , & qui négocioient pour eux. Lainé , Serviteur du Prince de Condé , étoit entré avec Madame la Princesse : il travailla fortement pour elle , & scût persuader les plus entêtez du bien public , qu'il étoit juste d'assister Monsieur le Prince. Comme il étoit éloquent & hardi , il trouva le moien d'augmenter le nombre des infideles Sujets du Roi , en affoiblissant la Raison des plus Sages. Ces favorables dispositions firent résoudre les Ducs de Bouillon , & de la Rochefoucault , à se hasarder à la honte d'un refus. Ils demandèrent , qu'on leur permît au moins de pouvoir visiter une fois Madame la Princesse , sous prétexte qu'ils avoient à l'entretenir de ses Affaires : & après en avoir obtenu la permission , ils y furent un soir fort tard ; & comme ils y virent que le Peuple souffroit leur présence patiemment , ils y demeurèrent. Chacun d'eux présenta une Requête au Parlement : ils implorèrent sa protection pour six semaines , promettant pendant ce tems-là de se justifier auprès du Roi.

Ils avoient amenez quelques

1650. Troupes , qui demeurèrent aux environs de Boudeaux , assez incommodées. Ils n'osèrent d'abord parler de Guerre : c'étoit une proposition trop délicate , & il falloit laisser engager les Bourdelois dans leur Parti , par les grandes choses qui nécessairement devoient arriver. Ils jugèrent seulement , qu'il falloit s'y préparer , & ils s'y appliquèrent comme d'habiles gens le devoient faire , & qui étoient résolus de se bien deffendre. Il leur falloit de l'argent , car les particuliers ne peuvent pas d'eux mêmes faire subsister un Parti contre leur Roi. Le Duc de Bouillon envoia en Espagne un Gentilhomme à lui , nommé de Bas , qui avoit de l'esprit , afin d'obliger le Roi Catholique de paier leurs Troupes , & se servir de leur Rebellion pour diminuer les forces du Roi à leur avantage commun. Le Roi d'Espagne reçut de Bas avec joie : il gouta cette proposition. Le Ministre d'Espagne le traita bien , & de Marolles aussi , Gentilhomme attaché à Mr. le Prince , qui fit ce Voiage dans le même dessein. On leur promit tout

ce qu'ils demandoient , de l'argent , 1650.  
des vaisseaux , & des Troupes. L'es-  
poir de ce secours confirma les Bour-  
delois dans le dessein de protéger les  
Princes , & les fit résoudre de se  
vanger du Duc d'Epernon \* , en (\*) Les  
faisant la Guerre contre le Roi. Ils Bourde-  
se déclarèrent ensuite , & reçurent le lois  
Duc d'Anguien pour Généralissime , n'ai-  
& les Ducs de Bouillon & de la Ro- moient  
chefoucault pour Généraux ; & pour pas leur  
Lieutenans Généraux , les Marquis Gouver-  
de Saubeuf & de Lusignan. neur ,  
le Duc  
d'Eper-  
non: ils

Ce grand Parti commençant à  
prendre des forces , les Généraux ju- s'en  
gèrent à propos de renvoyer en Espa- plaig-  
gne une seconde Ambassade plus noient  
considérable que la première , afin de depuis  
hâter le secours qu'ils en espéroient. long-  
Le Marquis de Silleri y fut , qui tems.  
traita avec eux avec tant de succès ,  
qu'il fit envoyer à Bourdeaux Dom  
Joseph Osorio , de la part du Roi  
d'Espagne , visiter Madame la Prin-  
cesse , & le jeune Duc d'Anguien. Il  
apporta toutes les consolations néces-  
saires pour guérir leur inquiétude.  
Le Roi d'Espagne trouva , qu'il lui  
étoit avantageux d'embarasser le Roi

1650.

dans la Guienne, & ailleurs, favorisant à Stenai Madame de Longueville, & à Bourdeaux Madame la Princesse & le Duc d'Anguien. Le Duc de la Rochefoucault, fortement occupé des intérêts de Madame de Longueville, envoya Gourville l'avertir de leurs favorables succès; & bien instruite par lui de leurs desseins, elle n'oublia rien pour faire voir à la Reine, & à toute l'Europe, que si son cœur, suivant le tempérament de son ame un peu trop passionnée, avoit donné quelques marques de foiblesse, ce même cœur avoit toute la force & toute l'élevation qu'un illustre Sang étoit capable de lui inspirer. Si la source de ses actions n'étoit pas tout-à-fait nette, on ne peut pas nier, qu'il n'y eut toujours de la grandeur; & s'il y a eu quelque chose de criminel, on peut dire que ce n'étoient que des crimes de Leze Majesté, qui étoient honorables en ces tems-là. Le Duc de la Rochefoucault, qu'elle voioit l'épée à la main pour la cause de son Mari & de ses Freres, lui donnoit lieu d'attribuer les considérations qu'elle avoit  
pour

pour lui , à l'utilité qu'ils en tiroient , 1650.  
& de faire valoir ses services , pour  
réparation de tous les maux qu'ils  
souffroient , pour avoir suivi ses  
Conseils. Pendant que son ambition  
se repassoit des applaudissemens des  
Peuples , qui entroient dans son Par-  
ti , & se contentoit des loüanges que  
les Etrangers donnoient à sa beauté,  
à son esprit , à son courage , & à  
toutes les autres belles qualitez , qui  
lui avoient attiré jusques alors l'ad-  
miration de toute la France , Gour-  
ville fut pris dans son voiage par les  
Troupes du Roi ; mais , comme sous  
une apparence simple & grossiere il  
cachoit beaucoup d'esprit & d'habile-  
té , & de la finesse , il sçut si bien se  
déguiser que Madame de Longuevil-  
le , avec la rançon ordinaire , l'en-  
voia dégager avant que la Cour sçût  
qu'il fût prisonnier. Il étoit né pour  
les grandes choses , avide d'Emplois ,  
touché du plaisir de plaire , & de  
bien faire. Il avoit beaucoup de  
cœur , & de génie pour l'Intrigue :  
il sçavoit marcher facilement par les  
chemins raboteux , & tortus , com-  
me par les plus droits. Il persuadoit

1650. presque toujours ce qu'il vouloit qu'on crût , & trouvoit à peu près les moïens de parvenir à tout ce qu'il entreprenoit. Il étoit alors confident & domestique du Duc de la Rochefoucault , qui paroïssoit sensiblement attaché à Madame de Longueville , quoi que ceux qui prétendoient en juger plus finement , & le mieux sçavoir , fussent persuadez qu'il ne consideroit que la Grandeur de celle qu'il paroïssoit aimer , & qu'il avoit plus d'ambition que de tendresse.

Pendant que plusieurs choses se passent dans les Provinces & ailleurs, le Sur-Intendant d'Heмери meurt à Paris , sans avoir reçu aucun avantage de son retour , que celui qu'il auroit pû acquerir par la connoissance de la fragilité des félicité de ce monde ; mais, comme il n'avoit pas désiré le Ciel , il quitta la Terre avec regret , & selon les apparences, avec peu de preparation pour l'établissement de son bonheur éternel. Avant qu'il mourût , le Marquis de Senneterre lui persuada de conseiller au Ministre d'établir à sa place le

Président de Maisons , le faisant son Successeur dans la Sur-Intendance. 1650.  
Le Cardinal l'allant voir , il lui en parla ; & lui dit qu'il voioit , qu'il n'y avoit point d'homme en France plus capable que celui-là , pour bien servir le Roi ; & ces paroles firent beaucoup d'impression sur l'esprit du Ministre. Ce qui parut proceder d'une reconnoissance desintéressée de la Vérité , ne procédoit que du desir que Senneterre eut d'avoir un Sur-Intendant qui lui eut de l'obligation , & pour obliger une personne qui l'avoit prié de servir ce Président.

Le lendemain de la mort de cet homme , le Président de Maisons fut nommé Sur-Intendant des Finances. Il parvint enfin à cette Charge , par les bons offices de ses Amis , & par la crainte que le Ministre conservoit dans son ame des intrigues de Longueuil , Frere du Président , & Conseiller au Parlement. La Marquise de Sablé étoit mon amie : elle m'avoit engagée dans les Interêts de ce nouveau Sur-Intendant. Je puis dire que j'eus quelque part au choix qui se fit de sa personne ; mais je

1650. n'en eus aucune aux avantages qu'il en reçût, n'ayant fait que me prêter vingt mille francs en Rente, que je lui ai depuis remboursez. Il y demeura peu, & il est vrai que ce tems là aiant été facheux à passer, tout ce qu'il put profiter dans sa Charge, il le garda pour lui; ce qui fit dire qu'il s'en étoit bien acquitté. Il en acheta secrettement aussi quelques Amis, dont il crût alors avoir besoin. Les différentes Caballes de la Cour, qui alors étoit remplie de beaucoup de Factions, lui firent peur, & lui firent oublier ceux qui l'avoient servi, & dont il étoit assuré. Aussi-tôt que ce Président fut le Maître des Finances, le Comte d'Avaux, qui jusques là avoit parû occuper cette Place, la quitta, Parce qu'il ne voulut pas être son second. Les Suisses se révoltèrent bien-tôt après, faute de paiement, & comme les Coffres du Roi étoient vuides, il falut, de peur qu'ils ne s'en retournassent en leurs Cantons, que la Reine mît le restede ses Pierreries en gage pour les satisfaire.

Le Duc de Saint-Simon, Gouver-



verneur de Blaye , fut alors convié par Madame de Longueville de se lier à leur Parti. Comme cette Place , où il commandoit , étoit de grande conséquence , & qu'elle est proche de Bourdeaux , le Parti qu'il pouvoit prendre devoit être d'une grande considération , ou pour le Service du Roi , ou pour fortifier ses Ennemis. Il balança quelque tems entre l'attachement qu'il avoit pour le prince de Condé , joint à la haine qu'il avoit contre le Cardinal Mazarin ; & ce qu'il devoit au Roi dont le Pere \* l'avoit fait Duc , avec de grands établissemens qu'il lui avoit donnez. Son esprit eut de la peine à se déterminer à faire du mal au Prince de Condé ; mais le devoir l'emportant sur le reste , il demeura ferme dans le Service du Roi , & fit ce qu'un homme d'honneur se doit à soi-même. Il m'a dit depuis , qu'il refusa huit cens mille francs que le Roi d'Espagne lui fit offrir , & qu'il les refusa avec satisfaction , voyant qu'il faisoit ce qu'il étoit obligé de faire. Dans ce même tems, les Ennemis parurent sur la Frontie-

1650.

\* Le  
feu Roi  
Louis  
XIII.

1650.

re , avec une puissante Armée , que commandoit l'Archiduc , auquel le Vicomte de Turenne s'étoit joint.

La Reine , voulant aller deffendre les Provinces & les Frontieres , des insultes de ceux qui les vouloient attaquer , partit pour Compiègne le deuxièame Juin , avec intention de s'opposer à cette grande Armée , qui venoit braver la sienne alors fort petite. Elle pouvoit craindre de voir presque de ses yeux les victoires de ses Ennemis ; mais , si elle manquoit de Soldats , elle ne manquoit pas de courage. Pendant que nos Troupes s'assembloient , l'Armée de l'Archiduc assiégea le Catelet. Le Cardinal alla lui même à l'Armée , & la mit bien tôt en état de se pouvoir faire craindre. A Paris , où les desirs étoient sans regle , où les Ennemis du Ministre avoient de mauvaises intentions , & où tous les esprits étoient gâtez , on se réjouissoit du mauvais état des Affaires. On crioit gaiement contre le Cardinal , & cette joie s'augmenta , par la Nouvelle qui arriva alors des choses que j'ai déjà dites , qui s'étoient passées à Bourdeaux.

en faveur de Madame la Princesse. 1650.

Ceux même, comme bons François, qui voioient avec regret prospérer le Parti opposé à celui du Roi n'en étoient pas toujours fâchez, parceque chacun par le desordre général espéroit trouver des momens heureux, par où il pourroit rencontrer son bonheur particulier, de même que beaucoup d'autres l'avoient déjà trouvé. Ils eurent tout sujet d'être contents. Le Catelet, n'étant pas bien fortifié, fut pris par les Ennemis. Vandi, qui commandoit dans cette Place, s'y deffendit vaillamment, & il y tua deux hommes de sa main, qui lui vinrent proposer de se rendre. Cette action, par les Maximes terribles de la Guerre, reçût de grandes loüanges des hommes: je ne sçai si elle fut approuvée des Anges; mais enfin, malgré sa résistance, il fut pris par ceux de sa Garnison: ils le lièrent, & ensuite de cette révolte ils firent leur composition & se donnèrent aux ennemis.

L'Archiduc, qui vouloit profiter de nos desordres, aussi-tôt après assiégea Guise. Le Comte de Fuen-

sal-

1650.

saldagne , avec vingt mille hommes , par les ordres de ce Prince , vint se camper aux environs de cette Place. Le Vicomte de Turenne étoit avec lui , & toutes ses Troupes. Bridieu étoit Gouverneur de Guise , qui résolut de se deffendre de la maniere qu'il étoit attaqué. Il y avoit dans la Place le Régiment de Guise , celui de Persan , trois cens Suisses , & quelques Polonnois ; mais , il y avoit peu de munitions de Guerre. Le Cardinal , sachant qu'elle n'étoit pas en bon état , fit savoir à ceux qui étoient dedans , qu'il vouloit les secourir , & par cette espérance , leur augmenta le desir d'y acquérir de la gloire , par une généreuse résistance. Le Maréchal Du Plessis , Gouverneur de Montieur Frere du Roi , commandoit nôtre Armée ; mais le desordre de nos Affaires étoit cause qu'elle manquoit d'argent , & par conséquent elle n'étoit pas en état de rien faire.

Le Ministre fit plusieurs voïages sur la Frontiere , & sachant que Bourdeaux , par les choses qui s'y passoient , demandoit la présence du  
Roi ,

Roi , il s'appliqua au secours de Gui- 1650.  
se. Il porta de l'argent , des habits,  
& des souliers , pour les Soldats ; &  
n'oublia rien pour se deffendre de ses  
Ennemis particuliers , en s'opposant  
à ceux de l'Etat. Il sçavoit que si les  
Affaires du Roi alloient mal , les  
siennes empireroient entièrement , &  
que soit le Parti des Princes , ou celui  
des Frondeurs , tous deux profite-  
roient, à son dommage, des coups que  
la France recevroit de l'Espagne.  
Il réussit dans son dessein. Les En-  
nemis , après avoir donné l'assaut, &  
s'être rendus les Maîtres de la Vil-  
le , furent contraints de lever le sie-  
ge. Ils ne pouvoient y recevoir des  
vivres , parce que la Garnison de la  
Chapelle les empêchoit de passer, &  
que Bridieu & ses gens se deffendi-  
rent vaillamment dans le Château.  
Les Ennemis crurent que l'Armée  
du Roi, qui faisoit bonne mine , les  
incommoderoit , & furent assez sages  
pour la vouloir éviter. Elle étoit en-  
viron de quatorze mille hommes.  
Le Général étoit un homme de  
grande réputation. Il avoit pour  
Lieutenans Généraux le Marquis  
d'Ho

1650.

d'Hoquincourt , la Ferté-Sennerre , & Villequier. Il y eut quelques petits differens entre eux & le Maréchal du Plessis , qui les commandoit ; mais le Ministre y mit la paix : & dans peu nous verrons ce Général faire des Actions dignes de la Gloire qu'il avoit acquise en beaucoup d'autres occasions.

Les Frondeurs cependant , qui voioient que les Affaires de Mr. le Prince alloient bien , & qui craignoient que le Ministre , pour se sauver de leur mauvaise volonté , & des maux que la Faction des prisonniers lui pouvoient faire , se résoudroit peut-être à leur redonner la Liberté , eurent peur qu'un fâcheux retour du malheur ne les remît dans le même état , dont ils étoient sortis. Cette peur les convia de travailler puissamment à changer les sentimens du Duc d'Orleans à l'égard du Cardinal , en lui disant continuellement , qu'ayant eu part à la Prison du Prince de Condé , il ne falloit pas qu'il devint heureux malgré lui ; qu'il n'étoit pas juste de laisser Ministre le Maître de sa Liberté , & lui conseil-

seillèrent de demander à la Reine, 1650.  
qu'elle mit les Princes dans la Bastille, au lieu qu'ils étoient dans le Bois de Vincennes, parce que dans ce lieu, dont le Fils de Broussel étoit Gouverneur, ils ne seroient plus sous l'Autorité du Roi, & qu'ainsi le Ministre ne seroit plus en pouvoir d'en disposer à son avantage, & sans sa participation. Ces propositions eurent le pouvoir de le persuader, & de lui faire naître dans l'ame le desir de suivre leurs avis; qui lui parurent tout-à-fait selon ses intérêts. Il gronda, il fut inquiet & de mauvaise humeur; mais, la Reine faisoit ce qu'elle pouvoit, pour calmer ces orages. Ce Prince fut à Compiègne la voir, & comme elle avoit eu de tout temps de l'ascendant sur son esprit, elle employa toute la force de ses raisons, & ses agréables manières, à lui prouver, qu'il ne devoit point se laisser aller aux pernicioeux conseils de ceux, qui vouloient les brouiller. Elle l'assura tout de nouveau, qu'on ne mettroit jamais les Princes en liberté sans son consentement; &, lui parlant du dessein qu'elle avoit d'aller

1650. d'aller en Guienne, pour exterminer le parti des Princes ; elle lui dit, que demeurant le Maître dans Paris, & dans toute cette Partie de la France audeçà de la Loire, il n'auroit pas de sujet de craindre, qu'on pût penser à rien innover sur une chose si importante, sans qu'elle lui en fit part. Elle scût enfin si bien ménager son esprit, qu'elle amortit pour quelque temps les facheuses agitations de son ame, & le fit resoudre à ne plus parler de ce changement.

La Reine ne laissa pas de juger, qu'il y avoit lieu de craindre, que l'esprit du Prince qui commençoit à se dévoier du bon chemin, ne se garât davantage. Cette inquietude l'obligea de mander au Cardinal, qui étoit sur la Frontiere de se rendre promptement auprès d'elle, lui faisant scavoir le dessein qu'elle avoit de revenir à Paris, remedier à ces broüilleries. Elle commanda même à celui qu'elle lui envoya, de l'éveiller à quelque heure qu'il arrivât, & de le faire partir aussi-tôt pour la venir trouver. Le Ministre aiant suivi les ordres de la Reine, revint  
aussi.



aussi-tôt , & toute la Cour arriva à Paris le vingt-neuvieme Juin. Sa présence dissipâ pour quelques jours les Factions des Frondeurs ; & le Duc d'Orleans , dont l'esprit étoit facile à se tourner vers la douceur , embrassa cordialement le Cardinal Mazarin , & parut fort content de lui : mais ce calme ressembloit à celui de la Mer , qui change selon les vents , & d'un instant à un autre.

1650.

Les Frondeurs virent avec regret que les Ennemis venoient de lever le Siege de Guise. Ils avoient vûs la Normandie , & la Champagne , s'humilier à la vûë du Roi , & quoi qu'ils eussent de la haine pour la prospérité des Princes , ils ne vouloient point que Bourdeaux fût châtié : ils desiroient à leur ordinaire , préférablement à toutes choses , l'affoiblissement de la Roiauté , que les Affaires du Roi allassent mal , & que le Ministre fût toujours embarrassé. Ils n'approuvoient pas le dessein que la Reine avoit fait d'aller en Guienne , & soutenoient toujours dans le Parlement ceux que le Parlement de Bourdeaux leur envoioit pour se plain-

1650. plaindre du Duc d'Epemon. Le Ministre , voiant la maligne varieté de leurs pensées , offrit au Duc d'Orleans d'aller en Guienne , vaincre les Rebelles , avec les forces nécessaires à ce dessein. Le Duc d'Orleans ne voulut point entendre à cette proposition ; car , outre qu'il aimoit à demeurer à Paris , les Frondeurs ses Amis , qui s'y plaisoient encore davantage , travailloient incessamment à lui donner leurs propres sentimens. Il refusa d'aller en Guienne , & résolut néanmoins , comme il parut depuis , de ne pas laisser accabler les Bourdelois.

La Reine , conseillée par elle-même & par son Ministre , jugea qu'il falloit mener le Roi à Bourdeaux , & qu'il étoit nécessaire selon l'état des choses , d'affoiblir un Parti , afin de pouvoir perdre l'autre. Cette résolution prise , la Cour , peu de jours après son retour , partit pour ce grand voiage. Ce ne fut pas sans inquiétude , que la Reine exécuta ce dessein , vû la mauvaise volonté des Frondeurs , avec une Armée Ennemie sur la Frontiere , puissante , &

com-

commandée par des Gens , qui desiroient lui faire beaucoup de mal. 1650.

Le Ministre avoit de la confiance en la valeur & la conduite du Maréchal du Pleffis ; mais il sçavoit qu'il ne lui laissoit gueres d'argent , qu'il avoit beaucoup d'Ennemis sur les bras , & qu'il avoit sujet de craindre de tous côtez de facheuses aventures. Il fallut aller néanmoins à ce qui pressoit le plus , & laisser le reste à la conduite de Dieu.

Dans le tems que la Cour fut à Paris , le Prince de Condé , sachant les dégouts du Ministre à l'égard des Frondeurs , lui manda par de Bar , celui qui le gardoit , que s'il vouloit le mettre en liberté il deviendroit son Ami plus fortement que jamais ; qu'il trouveroit toujours plus de sûreté en lui , que dans ceux dont il avoit voulu se servir ; qu'il étoit capable d'oublier sa Prison ; & qu'il le fauroit maintenir avec plus de vigueur & de fermeté , qu'il n'en trouveroit en ceux qu'il avoit choisi pour ses Amis. Mais le Cardinal , se ressouvenant de la hauteur de Mr. le Prince , n'ôsa se confier en ces belles pa-

1650. roles , & jugea plus à propos de retenir cet Ennemi en prison ; que d'en augmenter le nombre par lui , qui en valoit plus de mille. Comme il l'avoit abatu , lui qui étoit le plus puissant de tous , il espéroit , qu'enfin il pourroit vaincre les autres par sa patience , & par son habileté. Avant que de partir , il reçut encore le déplaisir de se voir contraint malgré lui de mettre un Prévôt des Marchands de la main des Frondeurs , un nommé le Fevre ; ce qui , dans l'état des choses , n'étoit pas une affaire de petite conséquence. Il étoit aisé de voir , que par cette conduite , ils vouloient demeurer les Maîtres dans Paris , non seulement par la Puissance du Duc d'Orleans , mais encore par la leur propre. Il sembloit aussi , que le Duc de Beaufort , après avoir attrapé la Survivance de l'Amirauté , vouloit tout de nouveau , & malicieusement se remettre aux bonnes graces du Peuple , en publiant , comme il affectoit de le faire , qu'il étoit mal atisfait du Ministre.

Toutes ces Perfidies Frondeuses , n'empêchèrent point la Reine de  
par-

partir pour aller en Guienne. Elle courut où la nécessité l'appelloit ; & n'ayant tardé à Paris que quatre ou cinq jours , elle en partit le quatrième de Juillet , pour aller par Fontainebleau , où elle se reposa quelques jours. On laissa donc à Paris le Duc d'Orleans , le Garde des Sceaux de Chateaufort , & toute la Fronde ; & des personnes fideles à la Cour , le seul le Tellier , Secrétaire d'Etat , y demeura , pour s'appliquer tout entier au Service du Roi , & aux intérêts particuliers du Ministre , dont il s'acquitta fidèlement , & avec cette habile & singuliere prudence qui lui étoit naturelle.

1650.

Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , connoissant que le dessein , que la Reine avoit fait d'aller en Guienne , leur donneroit beaucoup de peine , engagèrent de plus en plus le Parlement de Bourdeaux dans leur Révolte , & par conséquent dans les intérêts des Princes. Pour embrouiller davantage les Affaires , ils firent résoudre cette Compagnie d'envoyer une célèbre Députation au Parlement de Paris , elle arriva aussi

1650. tôt après que la Reine en fut partie.

Ces Députez se présenterent au Parlement le sixieme de Juillet. Ils furent reçus les Chambres assemblées, & traitez favorablement. Celui, qui portoit la parole, fit un long Discours : il demanda la protection de cette Compagnie sur les infractions que le Duc d'Epéron avoit faites de la Paix, qu'ils avoient obtenue du Roi par leur recommandation: il exagéra infiniment les violences de ce Duc : il justifia sa Compagnie, sur ce qu'elle avoit fait en faveur de Madame la Princesse, & protesta de leur fidélité au Roi : il conjura le Parlement, de ne les pas abandonner, & lui fit connoitre de quelle conséquence étoit pour leur Compagnie, pour eux, & pour tous les François, l'Observation des Priviléges de la Déclaration du Roi, du vingtième Octobre, donnée à Saint Germain, en faveur des Prisonniers d'Etat : & pour cet effet il supplia très humblement le Parlement, de se vouloir joindre avec eux, pour ensemble demander au Roi & à la Reine la Liberté

berté des Princes , que tous les gens de bien devoient souhaiter. Le Duc d'Orleans , qui étoit présent , & qui ne vouloit pas laisser aller cette Affaire si avant , dit tout haut , qu'il ne falloit point écouter ni répondre à ces Députés , puisqu'ils venoient d'un Parlement rebelle , qui publiquement avoit traité avec l'Espagne. 1650.

Le Député répondit hardiement à ce Prince , qu'il n'étoit pas vrai que le Parlement de Bourdeaux eut traité avec les Ennemis , qu'il étoit fidele au Roi , exempt de ce Reproche , & nullement capable de manquer à la fidélité qu'il lui devoit ; que quand même cela seroit , ils n'auroient suivi que l'exemple des plus qualifiés de France , qui dans leurs besoins en avoient fait autant : voulant peut-être parler du même Duc d'Orleans , & de quelque Particuliers de ce même Parlement à qui sa Harangue s'adressoit. L'Avocat général , parlant de la Prison du Prince de Condé , conclut que cette Affaire étoit le secret de l'Etat , & qu'il n'appartenoit point aux Sujets de disposer ni ordonner de ces choses.

1650.

On délibéra là-dessus. Plusieurs du Parlement paroïssent affectionnez aux Princes , & leur chaleur étoit visiblement augmentée en leur faveur. Quelqu'un exagéra fort éloquemment, qu'il étoit honteux à la Compagnie d'avoir besoin des Remonstrances du Parlement de Bourdeaux , pour penser à la Liberté d'un Prince , que Paris, plus que nulle autre Ville , devoit honorer. Il dit qu'ils avoient tous ressentis les effets de sa valeur , aiant assuré leur repos , & leurs vies , par ses Veilles & par les belles Actions qu'il avoit faites. Un autre dit , qu'il en falloit venir à la source de tous ces maux , & qu'il falloit chasser le Cardinal , & s'en tenir à l'Arrêt prononcé contre lui dans leur Compagnie. Sur cet Avis , plusieurs crièrent , que cela étoit bien dit. Ce bruit fut apaisé par l'heure qui sonna , & qui fit finir l'Assemblée ; & le résultât fut remis au lendemain.

Le septieme , on acheva la Délibération commencée. Soixante & dix allèrent à faire des Remonstrances à la Reine , pour la Liberté des Princes, & quelques autres à faire sortir seule-

ment



ment le Prince de Conti, à cause de 1650.  
la foiblesse de sa santé. Le Premier  
Président, malgré l'Affectation qu'il  
avoit pour ce Parti, fut d'avis qu'il  
étoit bon de demander la Liberté de  
tous; mais, qu'il falloit attendre que  
les choses fussent en état, que par  
leur sortie la Paix demeurât fermé-  
ment établie en France; & dit, qu'il  
n'y avoit pas d'apparence, de deman-  
der cette grace à la Reine, lorsqu'une  
Guerre Civile allumée pour eux étoit  
prête de mettre la France à feu & à  
sang. Cet Avis fut suivi de plu-  
sieurs; mais enfin, celui de Broussel  
prévalut sur les autres qui fut de dépu-  
ter vers la Reine, pour lui faire de  
très humbles Remonstrances sur les  
Plaintes & la Requête du Parle-  
ment de Bourdeaux, sans expli-  
quer comment, & particulariser le  
point principal des Princes, laissant par  
cette voie une certaine liberté aux  
Députez de traiter doucement avec la  
Cour, & de s'accomoder aux volon-  
tes du Ministre; ce qu'il fit exprès  
pour favoriser les Frondeurs, qui,  
sur le Chapitre de la Prison des Prin-  
ces, étoient de même sentiment que

1650.

le Cardinal. Les partisans de Broussel, ajoutèrent à son Avis, de faire choisir ceux de la Compagnie, qui devoient être les plus agréables à la Reine. On nomma le Président de Bailleul, pour Chef de la Députation, homme de bien, & fort obligé à cette Princesse par les bien-faits qu'il en avoit reçûs; & par conséquent, il ne pouvoit lui dire que des choses proportionnées à son devoir.

Le Duc d'Orleans, pour empêcher que le Parlement ne s'engageât trop fortement à favoriser la sortie des Princes, sous prétexte de contenter le Parlement de Bourdeaux, promit en pleine Assemblée de faire rappeler le Duc d'Epemon, & assûra la Compagnie, qu'il ne retourneroit plus dans son Gouvernement. Il donna cette parole sans l'aveu de la Cour, & le Ministre en fut fâché, par ce qu'il favorisoit le Duc d'Epemon: non qu'il approuvât sa hautaine & superbe maniere d'agir, qui a toujours été blâmée de ceux qui le connoissoient; mais, parcequ'il destinoit une de ses Nieces, Mademoiselle de Martinozzi, au Duc de Candale. Les deffauts du

Pere.

Pere étoient excusé par les belles qua-<sup>1650.</sup>litez du Fils ; qui , outre son mérite , avoit encore de grands Etabliffemens , qui plaisoient à celui qui en vouloit faire un Neveu.

Le Cardinal , sachant ce que le Duc d'Orleans avoit promis aux Bourdelois , contre le Duc d'Epéron , sçut aussi que ce Prince avoit dit tout haut parlant de lui , qu'il le chasseroit s'il ne faisoit revenir ce Duc. Le Ministre , oubliant sagement cette dure menace , afin d'ôter au Duc d'Orleans le prétexte de se plaindre de lui , & à la Guienne celui de se révolter contre le Roi , manda au Duc d'Epéron de venir à la Cour : & comme il y résistoit , il lui envoya Roquelaure ; lui dire que c'étoit tout de bon , qu'il desiroit qu'il se rendit auprès du Roi ; mais , il lui fit savoir sa volonte avec tous les adouciffemens nécessaires à guérir ce Cœur si hautain , & ils n'en furent pas plus mal ensemble.

Pendant que toutes ces choses se passoient , le Roi continuoit son voiage , & approchoit de Bourdeaux le plus qu'il lui étoit possible. Les sages de cette Ville voulurent conseil-  
les

1650. les autres d'obéir au Roi. Il y en eût qui parlèrent fortement dans les Assemblées publiques contre la Rébellion, & selon ce qu'ils devoient au Roi. Beaucoup de ceux de ce Parlement, qui vouloit éviter les maux de la Guerre, firent leur possible pour persuader leur Compagnie, de se détacher des intérêts du Prince de Condé, & de chasser de leur Ville, tout au moins, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Madame la Princesse, conseillée par ces deux Généraux, les seules colonnes qui soutenoient son Parti, s'en alla au Parlement, & favorisée du Peuple, qui choisit toujours ce qui lui est le plus contraire, scût si fortement renouveler par la pitié les sentimens d'affection qu'ils avoient pour Monsieur le Prince, que ce même jour il fut résolu, que l'Union des Princes, & du Parlement, subsisteroient, & qu'on se prépareroit à soutenir la Guerre; déclarant néanmoins, comme font des Révoltez ordinairement, qu'ils étoient bons Serviteurs du Roi. Ils ne députèrent point vers Leurs Majestez; mais, ils envoièrent un nommé Voisin à Paris, avec des

Lettres.

Lettres pour Guyonnet, leur Député ordinaire, pour avertir le Parlement de leur Arrêté, & pour le prier de leur donner sa protection. Ils assurèrent Madame la Princesse, le jeune Duc d'Anguien son Fils, & leurs Serviteurs & Amis, qu'ils pouvoient vivre en repos sous l'Autorité Roiale, & celle de leur Compagnie.

La Reine envoya de Poitiers un dessein à Bourdeaux, avec des Lettres du Roi pour le Parlement, & d'autres du Secrétaire d'Etat à l'ordinaire, pour les avertir de la venue du Roi & de la Reine, afin qu'ils députassent vers Leurs Majestez, selon la coutume, & leur devoir.

On résolut dans ce Parlement de ne point députer, mais de faire de très humbles Remontrances par écrit: & pour faire connoître qu'ils ne vouloient point abandonner les intérêts de Madame la Princesse, ils dirent qu'ils ouvreroient leurs portes au Roi comme bons & fideles Sujets de Sa Majesté; mais, qu'ils ne vouloient point de Mazarin, qui étoit leur Ennemi capital; qu'il avoit toujours protégé les injustices du Duc d'Epemon,

1650. contre eux ; & que cela étant ils ne pouvoient pas avoir de confiance en lui. Après avoir fait de telles Déclarations , afin qu'ils pussent dire qu'ils n'étoient pas rebelles au Roi , ils trouvèrent à propos de renvoyer de leur Ville cet Espagnol nommé Dom Oso-rio , pour le cacher du moins aux yeux de leur véritable Maître.

Le Ministre ne s'étonna pas de cette hardiesse ; mais , connoissant combien il étoit difficile d'entreprendre le châtement d'une Province , soutenue par le Roi d'Espagne , & par tant d'habiles gens , il voulut selon sa coutume mettre l'Affaire en Négociation. Il fit écrire , par un nommé la Vie , à un Conseiller de ce Parlement nommé Mirat , & lui fit donner un Rendez-vous pour conférer ensemble des Propositions qui se pouvoient faire au Parlement. Le Cardinal leur fit espérer , que moyennant leur obéissance , il redonneroit la liberté aux Princes. On écouta , on répondit ; mais , comme le Parlement , & les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , à qui on en fit part , ne trouvèrent pas de sûreté dans ces douces paroles, el-  
les

les n'eurent d'autre effet , que celui 1650.  
d'un amasément inutile.

La Cour étant arrivée à Libourne , le Parlement alors , ne pouvant éviter de rendre à Leurs Majestez les marques de leur respect , leur envoya une Députation de plusieurs Conseillers , & d'un Président. Ce Président dit de belles parolles au Roi & à la Reine , qui ne signifioient rien ; & de même , la Reponse fut douce , & capable de les convier à quelque repentir.

Le Comte d'Ognon , Lieutenant de Roi dans le Gouvernement de la Rochelle , de l'Isle de Ré , d'Olleron , & de Broüage , depuis la mort du Duc de Brezé son Maître , étoit demeuré dans ce Poste de sa propre Autorité. Le Roi lui envoya commander de le venir trouver : il s'excusa sur ses incommoditez , & n'alla point à la Cour. Le Ministre vit alors clairement qu'il y avoit beaucoup à craindre de ce côté là ; mais, comme il conût que c'étoit un mal sans remede , il fit semblant de le tenir pour excusé. Il jugea que le desir de la Duché , ou d'un Bâton de Maréchal de France , étoit

1650.

étoit la cause de sa Desobéissance, & qu'avec l'un de ces avantages il seroit content. Il fit négocier avec lui, & ce Rebelle fit espérer au Ministre, qu'il ne seroit pas si cruel à lui même, que de refuser les graces qu'on lui offroit.

Les Espagnols voulant réparer leurs pertes passées par l'état présent de nos Affaires, assiégèrent & prirent en Italie Port Longone, & Piombino, qui nous avoient coûté beaucoup d'argent & de peines. Ils gagèrent alors en tous lieux. Ils assiégèrent la Chapelle, qu'ils prirent fort aisément, parceque le Maréchal Du Plessis, depuis le départ de la Cour, n'avoit reçu aucun secours; & son Armée, n'ayant point été payée, ne pouvoit lui servir que pour secourir les places les plus importantes. Après avoir vû malgré lui la perte de la Chapelle, qui avoit été accompagnée de la présence de l'Archiduc, il se retira vers Reims, afin de conserver la Champagne. Le Vicomte de Turenne, assisté des forces du Roi d'Espagne, alla assiéger Rhetel, & en deux jours il se rendit le Maître de cette Place.

Guion.



Guionnet, Député de Bourdeaux, 1650.  
après avoir reçu les ordres de la  
Compagnie, qui lui avoient été en-  
voiez, comme je l'ai déjà dit, par  
Voisin, demanda Audience au Par-  
lement. Le Duc d'Orleans la retar-  
da quelques jours ; mais enfin, les  
Chambres s'étant assemblées, elle lui  
fut accordée le sixième d'Aout. Le  
Duc d'Orleans, pour arrêter le bruit  
qui se faisoit en sa faveur, proposa  
de lui même au Parlement, la Ré-  
vocation certaine du Duc d'Eper-  
non, qu'il avoit déjà promise, l'E-  
tablissement d'un autre Gouverneur  
à sa Place, sûreté pour Madame la  
Princesse & pour le Duc d'Anguien,  
Amnistie générale pour ceux de  
Bourdeaux, & Abolition pour tous  
ceux du Parti des Princes qui la de-  
manderoient, & rentreroient dans leur  
devoir ; & voulut que le Registre du  
Parlement en fût chargé.

Il y eût grande contestation entre  
les Serviteurs du Duc d'Orleans, &  
ceux des Princes, sçavoir si on ac-  
cepteroit les Propositions du Duc  
d'Orleans, qui paroissent justes  
aux gens de bien, qui plaisoient aux

1650.

Frondeurs, & qui d'ailleurs étoient dures à ceux du Parti des Princes. Elles présagoient la Paix de Bourdeaux, & la durée tranquille de leur Prison. C'étoit ce qui, de toutes les manieres leur devoit être le plus contraire. Il fut enfin résolu, qu'on en délibéreroit, & les Gens du Roi prirent leurs Conclusions, qui alloient à les recevoir. Ils y ajoutèrent seulement de supplier le Roi, d'employer les remedes extraordinaires, pour appaiser les Troubles de l'Etat, qui sembloient devoir augmenter tous les jours, & la Délibération fut remise au huitième.

Ce jour là, plusieurs Avis furent ouverts. Broussel, le Coadjuteur, & beaucoup d'autres du Parti des Frondeurs, furent d'Avis d'accepter les Propositions du Duc d'Orleans. Des-Landes-Paien ouvrit l'Avis pour la Liberté des Princes, & y mêla quelques paroles contre le Cardinal. Le Président Viole s'étendit fort au long, & conclut ouvertement qu'il falloit éloigner le Ministre; & s'expliquant plus particulièrement, il dit, qu'il ne le croioit pas mal intentionné,

né , puisque les grands biens qu'il 16, 0.  
 avoit reçus de la France , l'obligeoient  
 assez à la servir de toutes ses forces ;  
 mais qu'il le falloit éloigner ou  
 comme ignorant , ou comme mal-  
 heureux. Coclé , homme de bien  
 & sans Faction , en ouvrit un autre ,  
 qui alloit à faire des Remontrances  
 au Roi pour mettre les Princes en  
 Liberté , lorsque le bon état de la  
 France le permettroit , & que ceux  
 qui avoient pris les armes pour eux  
 les auroient quitées. Il ajouta que  
 Monsieur le Duc d'Orleans seroit  
 supplié d'en être le Médiateur.  
 D'autres Conseillers en proposèrent  
 de fort ridicules ; mais , il n'est pas  
 juste , pour l'honneur de cette gran-  
 de Compagnie , de les faire sçavoir.  
 Comme les Serviteurs des Princes  
 étoient instruits par l'exemple des  
 Frondeurs , ils firent crier ce jour là  
 au tour du Palais , *Point de Mazarin*.  
 Ils avoient intention , en lui faisant  
 peur , de l'obliger à s'accorder  
 avec eux , & de leur ouvrir les portes  
 de leur Prison.

Lorsque le Duc d'Orleans voulut  
 sortir du Palais , il fut incommodé  
 de :

1650. de la presse des Crieurs , & l'on cria  
 fortement aussi contre le Duc de  
 Beaufort , l'appellant Mazarin ; ce  
 qui fit appercevoir à la Fronde , que  
 de la même maniere qu'elle avoit  
 frondé le Ministre , les Princes le  
 fronderoient à leur tour , & qu'il  
 falloit qu'ils se préparassent à se bien  
 deffendre. Ces favorables dispositions  
 pour les Princes rendoient les esprits  
 de leurs Ennemis plus susceptibles de  
 se lier à eux. Elles furent cause que  
 les soins de la Princesse Palatine  
 commençoient à produire de grands  
 effets. Elle traitoit avec tous , &  
 particulièrement avec Madame de  
 Chevreuse : elle étoit celle , qui lais-  
 soit le plus voir , qu'elle étoit assez  
 disposée à écouter les propositions  
 qu'on lui faisoit , & que l'alliance du  
 Sang de Bourbon ne lui déplaisoit  
 pas ; mais , tous ces desseins n'étoient  
 pas encore dans leur perfection. Le  
 Coadjuteur y résistoit plus opiniatrément  
 que les autres , & le Duc d'Or-  
 leans en étoit encore entièrement  
 éloigné.

Le neuvième , le Président de  
 Thoré , Fils du feu Sur - Intendant  
 d'He-

d'Hemeri , à qui étoit demeuré la <sup>1650.</sup> voix , recommença la Délibération. Comme il n'étoit pas tout-à fait sage, son Avis fut à demi contre le Cardinal , & à demi pour les Princes. Il y en eut beaucoup qui furent d'Avis d'ajouter quelque chose aux Propositions de Monsieur le Duc d'Orleans. En voici les principaux Articles. Que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , & ceux mêmes qui avoient été forcés de recourir à des remedes étrangers , fussent nommément compris dans l'Amnistie ; que le Vicomte de Turenne pût revenir ; que l'on fit surseoir le rasement de Verteuil , Maison du Duc de la Rochefoucault ; que dans la revocation du Duc d'Epemon , on expliqueroit aussi l'exclusion du Duc de Candale son Fils , & du Chevalier de la Valette son Frere batard ; que l'on fit surseoir tous actes d'hostilitez ; que cependant le Parlement continueroit d'être assemblé , jusques à l'entiere execution de la Paix de Bourdeaux ; que le Duc d'Orleans promettoit sûreté qu'on ne rétablirait point le Chateau Trompette ; & qu'on ex-  
pli-

1650. pliqueroit le mot de soumission que devoient rendre ceux de Bourdeaux au Roi, afin qu'ils ne fussent point obligez de voir malgré eux le Cardinal.

D'autres furent d'Avis de faire instance pour la Liberté des Princes; & à cause des maux qui en pouvoient arriver, de députer trois de Messieurs du Parlement, pour aller traiter avec eux dans le Bois de Vincennes, & prendre sûreté desdits Princes, pour ce qui regarderoit la Paix du Roiaume. Plusieurs autres furent ouvertement d'Avis de faire des Remonstrances à la Reine contre le Cardinal Mazarin; disant qu'il étoit la cause de tous ces maux, & que la reconciliation de la Maison Royale ne se pouvoit faire, qu'après qu'il ne seroit plus à la Cour. Ils firent ensuite contre lui toutes sortes d'imprécations, avec des paroles qui marquoient leur mépris & leur haine.

Le Duc d'Orleans les interrompit par plusieurs fois, disant qu'il ne s'agissoit pour lors que de la Paix de Bourdeaux, & que ceux de ce Parle-  
ment

ment ne parloient positivement dans 1650.  
leurs Lettres , ni des Princes , ni du  
Cardinal ; qu'ils demandoient seule-  
ment pour principal article d'être dé-  
livrez du Duc d'Epemon ; & que si  
on faisoit tant de Propositions nou-  
velles , qu'il retireroit sa parole , &  
ne se mêleroit plus de cette Affaire.

Tous ces Avis différens revinrent  
à deux principaux , qui furent long-  
tems balancés ; celui d'accepter les  
Propositions du Duc d'Orleans , &  
celui de la Liberté des Princes,  
quand les Rebelles auroient mis bas  
les armes. De celui-ci , il y en eut  
soixante & dix ; car , la plus grande  
partie de ceux qui avoient été contre  
le Cardinal , dont il y en avoit eu  
environ quarante , revinrent à cet  
Avis , hormis treize : & du premier,  
il y en eût cent douze , qui fit que  
l'on accepta purement & simplement  
les Propositions du Duc d'Orleans,  
sans les expliquer , ni les entendre  
autrement ; & on ajouta même de  
signifier au Parlement de Bourdeaux,  
que le Parlement de Paris les trou-  
voit justes , & tout-à fait équitables,  
& qu'ils s'en devoient contenter.

Comme

1650.

Comme on avoit envoié au Roi des Députez , pour lui rendre raison de ce qui avoit été fait au Parlement, en faveur des Bourdelois , aussitôt après le partement de Sa Majesté , il fut arrêté aussi qu'on enverroit lesdites Propositions à leurs Députez, afin de les faire agréer au Roi.

Le Duc d'Orleans dit aussi qu'il écriroit au Roi , pour faire surseoir tous actes d'hostilité. On voulut faire aussi tôt entrer les Députez du Parlement de Bourdeaux , pour leur signifier l'Arrêt ; mais , comme ils avoient pressenti , que ceux qui leur étoient affectionnez n'avoient pas pû faire aller les choses dans l'extrémité du desordre , Guionnet seul s'y trouva , qui n'étoit pas celui qui avoit été envoié porter la Lettre , & il fut dit que le Duc d'Orleans leur enverroit ses ordres. Ce Prince , en s'en allant , trouva encore des Crieurs contre le Mazarin ; mais , cela se passa plus modérément que le jour précédent. Il attira même le respect de cette Populace ; par la grande quantité de personnes de qualité, qui , ce jour-là , voulurent l'accompagner.

Tan-



Tandis que toutes ces choses se passent à Paris, le Roi, qui étoit à Libourne, avec une assez belle Armée, témoigna vouloir assiéger la Ville de Bourdeaux. La présence du Souverain déplait toujours aux Sujets Rebelles. Des Canons, de bons Soldats, & de bons Capitaines, sont des objets fâcheux à des Crimi- nels, qui sentent leur faute, & qui connoissent qu'ils méritent de grands Châtimens. Les Bourdelois en furent étonnez, & sans l'espoir qu'ils avoient au secours du Parlement de Paris, qu'ils voioient être aussi mal intentionné qu'eux, ils auroient eu de plus grandes fraieurs. Enfin, pressez par leur devoir, & par leur crainte, ils envoièrent d'autres Députez au Roi & à la Reine. Ils furent plus humbles que les premiers, & firent à Leurs Majestez une Harangue plus soumise, & qui paroissoit implorer leur misericorde. La Reine même à son retour, me fit l'honneur de me le dire. Ce ne fut pas sans remarquer la peur qu'on lui avoit voulu faire de ces Peuples, pour l'empêcher d'y aller, & cette Prin- cesse

1650. celle y ajouta qu'elle avoit toujours  
 Le 2. reconnu que la présence du Roi avoit  
 Août. de grands charmes , pour changer les  
 cœurs qui lui sont soumis par l'ordre  
 de Dieu , & de leur Naissance.

Ce fut en ce même mois , la veille  
 de la Fête de Nôtre-Dame d'Août,  
 que ma Sœur me quitta , pour entrer  
 dans le Couvent des Filles de Sainte  
 Marie de Saint Antoine , où elle a pris  
 l'habit en mille six cens cinquante.  
 Sa vertu étoit estimée de tous : elle  
 étoit aimable , bienfaite , intérieure-  
 ment toute sainte , & l'excès de sa  
 Sagesse joint à la beauté de son Esprit,  
 lui avoit fait donner le nom de So-  
 cratine. Malgré les charmes de la  
 Cour , elle préféroit souvent les Mai-  
 sons des Pauvres au Cabinet de la  
 Reine ; & l'Amitié qu'elle avoit pour  
 mon Frere & pour moi , quoique  
 grande , le céda à l'Amour qu'elle  
 eut pour Dieu. Je veux mettre ici  
 la Lettre qu'elle m'écrivit en me qui-  
 tant , & qu'elle laissa sur sa table. El-  
 le ne convient point à mon sujet ;  
 mais , j'espere , du moins , qu'elle édi-  
 fiera ceux qui préfèrent le Ciel à la  
 Terre , & qu'on me pardonnera , si

à l'Histoire d'Anne d'Autriche. 505  
se m'honore d'être la Sœur d'une si 1650.  
digne Religieuse.

# L E T T R E

DE LA MERE MAGDE-  
LEINE EUGENIE BER-  
TAUT.

23 C'Est à genoux, ma très chere  
23 Sœur, que je vous deman-  
23 de pardon de vous avoir quittée, &  
23 que je vous conjure de vouloir imi-  
23 ter notre bon Pere Abraham, qui,  
23 à la voix de Dieu, qui lui deman-  
23 doit son Fils bien aimé, prit lui  
23 même le couteau, pour le lui sa-  
23 crifier, & avec lui tout son Amour,  
23 & toutes ses tendresses. Comme  
23 alors Dieu voulut bien se contenter  
23 de l'obéissance du Pere & du Fils,  
23 peut-être aussi se contentera-t-il de  
23 la nôtre, & nous fera la grace un  
23 jour de nous réunir ensemble, en  
23 lui, & pour lui, plus étroitement  
23 encore que nous ne l'avons été.

23 Mais, cependant, mettons nous

1650. „ en état l'une & l'autre , d'accom-  
 „ plir sa sainte volonté , sans aucu-  
 „ ne réserve ; car , autrement , nôtre  
 „ sacrifice ne lui seroit pas agréable.  
 „ Après cela , attendons de sa bonté  
 „ & de sa miséricorde ce qu'il ordon-  
 „ nera pour nôtre bien , & sa plus  
 „ grande Gloire. J'aurois plutôt exé-  
 „ cutée mon dessein , si j'avois pû plû-  
 „ tôt m'arracher d'auprès de vous ;  
 „ & je ne crois pas que je l'eusse ja-  
 „ mais pû faire , si Dieu ne m'eût  
 „ donné pour cela une force extra-  
 „ ordinaire , & ne m'y eût nécessité,  
 „ en me mettant en état de ne pou-  
 „ voir demeurer auprès de vous sans  
 „ souffrir des maux étranges : princi-  
 „ palement depuis que l'Affaire de  
 „ Mademoiselle de Bui arriva , qui  
 „ vous fit deviner la mienne ; car , en  
 „ cette occasion , vous me témoigna-  
 „ tes tant de bonté & de tendresse ,  
 „ & ce fut pour la mienne une si ru-  
 „ de épreuve , que vous me pensâtes  
 „ faire mourir. Je vous conjure , si  
 „ vous voulez que je vive , de vous  
 „ consoler de nôtre séparation présen-  
 „ te , & d'acquiescer aux volontez de  
 „ notre Pere , & souverain Maître.

„ Je

„ Je vous promets que je vous tien- 1650.  
„ drai la parole que je vous ai don-  
„ née, & que de plus je ne m'enga-  
„ gerai à rien sans votre permission.  
„ Ne me venez point voir si tôt ;  
„ car, je vous avoue, que je n'ai pas  
„ encore de force à votre épreuve :  
„ & si je ne vous avois fuie, je  
„ n'aurois pas vaincû en ce combat,  
„ où il falloit que Dieu restât le Maî-  
„ tre. „

La Reine répondit par écrit à la Députation des Bourdelois. On leur fit savoir que le Roi étoit assez bon, pour leur pardonner, & leur donner l'amnistie dont ils avoient besoin, pour effacer le crime de leur Rebellion ; mais, qu'il vouloit savoir, prémièrement que de traiter avec eux d'aucune chose, s'ils vouloient recevoir le Roi comme leur Maître, avec la dignité & la sûreté requise à sa Personne, ou maintenir contre lui les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, déclarez Criminels de Leze-Majesté par tous les Parlemens ? Ils dirent qu'ils n'avoient point le pouvoir de répondre à ces Articles ; mais,

1650. qu'ils en feroient leur rapport à leur Compagnie, & en rendroient réponse avant le cinquieme du même mois. Le Ministre, pour continuer de montrer aux Bourdelois, & à ceux qui soutenoient leur devoir, envoya quelques troupes commandées par le Maréchal de la Meilleraie assiéger un petit Fort nommé Voies, qui fut pris aussitôt: & pour épouvanter ceux de Bourdeaux il fit pendre celui qui y commandoit; leur montrant par cette rigueur, qu'ils devoient tout craindre, & qu'il est dangereux de manquer de fidélité à son Roi.

Le Duc de Bouillon, Maître de Bourdeaux & de la Populace, aiant sçû cette exécution, les anima tous à la vengeance; & sans tarder un moment, il envoya querir un Capitaine du Régiment de Navailles, qui avoit été pris Prisonnier dans quelque autre occasion. On trouva ce Gentilhomme qui jouïoit avec des Dames, exempt de toute crainte. Il le fit prendre, & dans la même heure le fit mourir, le faisant pendre par représailles, & ensuite attacher son corps sur la muraille de la Ville. Cette action fut louée

de

de ceux qui ont pour Maxime qu'il 1650.  
ne faut point être tiran à demi, &  
que les grands hommes ne sçauroient  
soutenir de hautes Entreprises, s'ils  
ne sont capables des grands crimes,  
comme des grandes vertus; les unes  
étant quelques fois nécessaires pour  
soutenir les autres. Mais ceux, qui  
en jugerent sur la Loi de l'Evangile,  
selon que le nom de Chrétien les y  
obligeoit, en eurent horreur; & la  
Reine m'a fait l'honneur de me dire  
depuis, qu'elle en fut touchée d'une  
douleur sensible. Je sçai de Langlade,  
qui étoit alors auprès de ce Duc, que  
lui même en souffrit de la peine: il  
connût le mal qu'il faisoit; mais, il  
se laissa conduire à la raison politique,  
qui le força de suivre les cruelles cou-  
tumes de la Guerre. Ses Amis ont  
dit de lui, qu'il étoit bon de son na-  
turel, & que ce qui l'avoit rendu ca-  
pable de cette barbare action ne l'em-  
pêchoit pas d'avoir dans son tempéra-  
ment de la douceur & de la cordialité.  
Il fut fort malheureux d'avoir cru  
qu'un crime pouvoit trouver une ex-  
cuse: il n'en a point contre la Loi de  
Dieu, & l'Equité naturelle.

1650.

Par l'ordre de la Reine , on continua la Guerre avec chaleur. Le Maréchal de la Meilleraie attaqua l'île Saint-George , où ceux de la Ville avoient des Troupes , dont ils faisoient leur capital. Après quelques volées de Canon , ils se rendirent à composition. Les Soldats , au nombre de trois cens , prirent parti dans les Troupes du Roi. Soixante & dix Officiers , qui s'y trouvèrent , jurèrent de ne plus servir contre le Roi , & furent traitez humainement , pour faire honte à l'inhumanité du Duc de Bouillon.

Le Duc de Candale fut envoyé à Loches , où étoit alors le Duc d'Epéron son Pere , qui n'étoit point venu à la Cour , malgré les ordres qu'il en avoit reçûs. Le dessein du Ministre étoit de le faire consentir , que l'on donnât le Gouvernement de Guienne à Monsieur Frere unique du Roi , afin d'ôter aux Rebelles tout prétexte de se plaindre. Ces Peuples avoient une juste aversion pour leur Ennemi le Duc d'Epéron , qu'ils appelloient leur Tiran ; car , selon ce qui se disoit , il en avoit fait les ac-

tions.



tions. Dans toute sa vie il a paru, 1650.  
qu'il étoit dur, & trop hautain. Il  
étoit soupçonné d'avoir empoisonné  
sa première Femme, la Duchesse de  
la Valette, Sœur batarde du feu  
Roi, sur des jalousies, peut être mal-  
fondées. J'ai oui dire à la Reine  
d'Angleterre, qui l'avoit vûë à sa  
Cour, & à la Reine aussi, qu'il  
avoit fort aimé Madame de la Valet-  
te, avant que de l'épouser; mais,  
que cette passion, au lieu de produi-  
re en lui les effets de l'Amitié, l'a-  
voit porté à lui donner alors un  
soufflet, sur quelque petit dépit  
qu'elle lui avoit fait: que le feu  
Roi, le connoissant de cette humeur  
voulut rompre le Mariage, & que  
cette jeune Princesse, qui aimoit déjà  
le Duc d'Epéron, lui pardonna,  
& ne laissa pas de le prendre pour  
son Mari. Elle eût sujet de s'en re-  
pentir; car, comme je le viens de  
dire, selon l'opinion des médifans,  
qui est d'ordinaire le plus vraie, il  
lui en couta la vie. Il avoit épousé  
ensuite une Niece du Cardinal de Ri-  
cheliou, qui, dans les commence-  
mens de leur Mariage, avoit vécu

1650. avec lui avec beaucoup de vertu. Elle l'avoit suivi en Angleterre dans ses disgraces , contre la volonté de son Oncle. Malgré cette conduite , il l'avoit si mal traitée , qu'elle auroit été un objet de compassion à toute la Cour , si dans la suite de sa vie elle n'avoit fait voir quelque diminution à ses premiers sentimens. Enfin , ce Duc , qui n'étoit point Prince , quoi qu'il eut envie de l'être , n'avoit rien de bon que la Magnificence. Il vivoit en grand Seigneur ; mais , cette seule bonne qualité , pouvant avoir pour fondement sa vanité & son orgueil , on ne devoit pas l'estimer davantage.

Les Députez de Bourdeaux ne revinrent point trouver le Roi , comme ils l'avoient promis. Le Duc de Bouillon les empêcha de tenir leur parole. Son dessein étoit , de faire pousser leur Révolte le plus loin qu'il lui seroit possible , tant pour tâcher d'obtenir la Liberté des Princes , que pour en tirer de plus grands avantages en son particulier. Ce qui , depuis peu , s'étoit passé au Parlement de Paris , & les Propositions

da

du Duc d'Orleans les embarrassoient. 1650.  
On ne faisoit point de mention du Prince de Condé ; & pour lui , & le Duc de la Rochefoucault , ils n'avoient tout au plus que le pardon & la sûreté ; mais ils se deffendirent si habilement , que leur conduite par leur résistance fut estimée dans les deux Partis , & les Princes eurent sujet de se louer de leurs services , & de leur fidélité. Comme je ne suivis point la Reine en ce Voiage , & que je n'aime à écrire que ce que je sçai parfaitement , peut être que j'ignore beaucoup de Particularitez , qui sont pour l'ordinaire inséparables des grands Evénemens. Je puis dire néanmoins avec vérité , que les choses , dont mes yeux ne sont point les témoins , je n'en parle que sur le récit des Acteurs , & sur ce que la Reine même m'a fait l'honneur de m'en dire.

Environ dans ces mêmes jours que la Reine étoit occupée à vaincre les Bourdelois , la Duchesse d'Orleans accoucha à Paris d'un Fils , dont la naissance donna une grande joie au

1650.

Duc d'Orleans. Le Peuple fit voir celle qu'il en reçût, par les feux de joie qui firent dans les ruës & par des marques d'une allegresse publique & tres sensible; mais, cet Enfant ne vécut gueres, & sa naissance fut suivie d'une prompte mort.

L'Armée Espagnole étoit alors sur nôtre Frontiere, puissante, & pleine de belles esperances, qu'elle devoit concevoir de sa force, & de nôtre foiblesse. Elle s'avança vers Reims; mais, cette Ville fut conservée par la présence du Maréchal du Plessis, qui prit toutes les précautions nécessaires pour empêcher ses progrès. L'Archiduc occupa Newcastle, Pontaverre, & Basoches, où il voulut demeurer quelques jours. Le Marquis d'Hocquincourt, qui eût la hardiesse d'attaquer quelques Troupes des Ennemis fut battu, & poussé jusques dans Soissons, & peu s'en fallut qu'il ne fût pris prisonnier. Quelques autres Troupes de l'Armée du Vicomte de Turenne commandées par Boutteville, vinrent hardiment jusques à dix lieues de Paris, pour nous faire la Guerre, & beau-

coup.

coup plus pour nous faire peur.

1650.

Boutteville réussit dans son dessein. Les Paisans , & toute la Noblesse de Picardie , qui vint se sauver dans Paris , y causa une étrange rumeur. Ce lieu étoit plein de tant de Factions , que les Grands & les Petits avoient plus de joie que de douleur , de voir l'Archiduc proche de nous ; & chacun étoit plus attentif à faire servir ce desordre à ses desfeins , qu'à s'opposer à l'Ennemi. Le Duc d'Orleans , qui vit que le Vicomte de Turenne avec ses Troupes pouvoit venir jusqu'au Bois de Vincennes enlever Monsieur le Prince , reprit de nouvelles inquiétudes , & les Frondeurs se servirent de cette occasion pour lui conseiller de le faire amener à la Bastille , de seule Autorité. Il en parla à le Tellier , Secrétaire d'Etat , qui s'y opposa vigourement : & après beaucoup de consultations & de mauvaises heures , sur l'inquietude que cette Affaire donna aux uns & aux autres , il fut conclu qu'on les ôteroit du Bois de Vincennes , & qu'on les meneroit à Marcouffi , sous bonne garde , au

1650.

delà de la Riviere de Seine & de la Marne , attendant que la Reine en ordonnât à sa volonté.

Madame , dans ces occurrences , conseilla Monsieur de mettre le Prince de Condé en liberté , & de marier son Fils le jeune Duc d'Anguien à une de ses Filles. Il n'approuva point alors cette proposition , quoiqu'elle fût raisonnable à son égard. Il n'étoit pas d'humeur à se résoudre si facilement , & il falloit qu'il attendît quelque temps , & que les conseils de ses Conducteurs le forçassent d'y penser. Les Frondeurs ne lui parloient encore que de se rendre le Maître des Prisonniers , afin d'en disposer à sa fantaisie ; & cependant , ils donnoient de douces esperances à ceux de leur parti , & assûroient leurs Amis , que si une fois le Duc d'Orleans les avoit en son pouvoir , il les feroit sortir aussi-tôt : mais eux n'osoient se confier en leurs promesses , & auroient mieux aimé traiter avec le Ministre. Le Coadjuteur , sur tout , leur étoit odieux , parce qu'il avoit fait connoître dans tous les tems qu'il n'aimoit pas Mr. le Prince

ce , & qu'il étoit incapable de de- 1650.  
meurer dans un état de modération &  
de sagesse.

Parmi ce trouble universel , il arriva un Trompette de l'Archiduc , qui paroissoit envoyé par lui au Duc d'Orleans , & qui disoit s'adresser à tous les bons François. Ce Prince Allemand lui témoignoit desirer la Paix , & offroit d'y travailler avec lui , en lui faisant espérer ce bonheur à des conditions raisonnables. Cette Nouvelle donna de l'émotion & de la joie aux Parisiens : ils crurent que c'étoit tout de bon que les Etrangers étoient devenus leurs Amis , & n'en apperçurent point la tromperie. Le Duc d'Orleans , aussi trompé que les autres , & enivré de la gloire qu'il crût recevoir en donnant la Paix à la France , répondit à l'Archiduc en des termes de grande civilité , & lui dépêcha un Gentilhomme , pour l'assurer qu'il étoit prêt d'en conférer avec lui. Il envoya aussi-tôt à la Cour , pour instruire la Reine & le Ministre des offres de l'Archiduc , & demanda le pouvoir de la traiter avec ce Prince. Le Ministre connut de quelle

1650. importante étoit cette Affaire , & d'où venoit cette Intrigue. Il crut que Madame de Longueville , & le Vicomte de Turenne , avoient fait faire ce pas à l'Archiduc , pour le charger de plus en plus de la haine publique , & pour émouvoir Paris contre lui. Il ne fut pas content sans doute du Duc d'Orleans , de ce qu'il avoit écouté ces Propositions ; mais , pour ne lui pas donner sujet de se plaindre , & aux Parisiens de crier , il lui envoya les pouvoirs nécessaires pour cela. Le Comte d'Avaux s'en mêla : il fut avec le Nonce à Soissons , pour s'aboucher avec les Députez d'Espagne ; mais ils ne s'y trouvèrent point.

Il vint ensuite à Paris un certain Gabriel de Toledo , qui fut long-temps logé à Issi ; Il faisoit espérer de la part de l'Archiduc de grandes choses. Le Peuple , par ces foibles apparences , aimoit déjà ce Prince d'Autriche , & dans les rues on lui donnoit de continuelles bénédictions. Le Vicomte de Turenne fit écrire au Peuple de Paris , ou bien les Créatures du Prince écrivirent pour lui

tout



1650  
tout ce qu'ils desirèrent. Ces Placards furent affichez par les Carefours de la Ville , où le Mazarin étoit injurié , & l'Archiduc loué , comme celui qui pouvant tout détruire vouloit néanmoins rétablir le Repos & la Paix dans l'État. Enfin , toutes ces illusions s'évanouirent ; & ce qui en resta fut la honte que devoient avoir ceux qui les avoient reçûes comme des vérités.

La Reine , cependant , étoit occupée aux soins que lui donnoient le Siege de Bourdeaux. Les Propositions de Paix que le Duc d'Orleans avoit arrêtées dans le Parlement , n'avoient pas été tout à-fait agréables au Ministre ; mais , il jugea qu'il s'en pouvoit servir , pour obliger les Bourdelois à ne pas demander du Roi plus que ce qu'elles leur accordoient. Il voioit bien que le Parlement avoit en cette occasion trop entrepris sur l'Autorité du Roi , & que le Duc d'Orleans , malgré ses bonnes intentions , lui avoit laissé prendre trop d'avantage. Il reçût néanmoins tout ce qui venoit de sa part avec respect , & montra de vou-

loir :

1650. loir suivre ses sentimens ; mais , il se résolut en faisant attaquer Bourdeaux , de se mettre en état de ne prendre conseil que de lui même.

Le Maréchal de la Meilleraie présenta la Ville : il donna le Commandement de l'Attaque du Fauxbourg Saint Seurin aux Marquis de Roquetaure , & de Saint-Negrin. Ces deux braves gens s'engagèrent si avant , que le Maréchal de la Meilleraie aiant jugé à propos de changer ses ordres , ils ne purent pas lui obéir. Le Combat fut rude des deux côtez. Ceux , qui y commandoient y firent des merveilles. De Chouppes , Ribérpré , & Genlis , y furent blessez. Du côté des Assiégés , les deux Généraux , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , se trouvèrent par tout à la deffence de leurs gens. Les Roialistes attaquèrent toujourns vaillamment , & les Rebelles se deffendirent de même. Le Comte de Pallau fut repoussé en une demie lune qu'il voulut emporter , & par trois fois le Duc de la Rochefoucault la lui fit quitter , assisté des Gardes du Prince de Condé & des siens ; &

s'il

s'il n'avoit point combattu contre le Roi , il auroit mérité beaucoup de loüanges de sa valeur.

1653.

Pendant que le Ministre faisoit la Guerre , il pensoit selon la coutume à la Paix. Il consentit que le Duc de Candale fît venir Gourville à Bourg. Plusieurs grandes matières furent traitées en cette Conférence. Gourville , homme hardi sur les Propositions , & qui , selon ce qu'il lui convenoit de dire , & ce que la nécessité le forçoit de faire , se ser-voit également du *Oui* , comme du *Non* , ouoit au Ministre , à ce qu'il m'a dit depuis , & sans dessein de le tromper , toutes les voies possibles pour l'Accommodement. Il offrit le Mariage du Prince de Conti avec Mademoiselle de Martinozzi sa Niece : il lui offrit aussi que s'il vouloit mettre Mr. le Prince en liberté , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault se mettroient volontairement en prison , pour lui répondre en leurs propres personnes de la fidélité & sincérité de Mr. le Prince. Il chercha les moïens de pouvoir le satisfaire en toutes choses , & n'oublia

rien

1650.

rien à lui dire de ce qui auroit dû lui plaire. Le Cardinal refusa tous ces Accommodemens , parce qu'il n'osoit se confier au Prince de Condé , dont il avoit été si mal traité , parce qu'il ne crut pas devoir manquer au Duc d'Orleans , à qui il avoit promis de ne rien changer sur cet article sans sa participation. Il en falut donc venir aux Propositions de ce Prince, telles qu'elles étoient. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , qui avoient amusé le Peuple de Bourdeaux , par l'espérance d'un grand secours d'Espagne , & d'une Armée Navale , ne pouvoient plus le tromper. Ils furent forcés de consentir à l'Accommodement , & à suivre les sentimens de ceux qui étoient effrayés des Armées du Roi. Le Duc d'Orleans envoya tout de nouveau du Coudrai-Montpensier au Cardinal , avec deux Conseillers du Parlement de Paris , pour le convier de donner la Paix à cette Ville rebelle , & n'oublia rien pour la faire conclure selon les assurances qu'il en avoit déjà données.

Toutes les Négociations de part & d'au-

d'autre aiant eu leur effet , la Paix fut accordée aux Bourdelois , selon la Déclaration donnée au Parlement de Paris. L'Amnistie generale fut donnée à tous. Il fut permis à Madame la Princesse de se retirer dans l'une de ses Maisons avec le Duc d'Enguien son Fils en Anjou , ou bien à Mouron ; le nombre de la Garnison aiant été limité par le Roi. Les Ducs de Bouillon , & de la Rochefoucault, eurent sûreté d'aller en leurs Maisons, & jouissance de leurs biens, avec toutes les douceurs qui accompagnent d'ordinaire une Paix : & la Declaration du Roi en fut donnée le premier Octobre. 1650

Le quatriéme du même mois , Madame la Princesse partit de Bourdeaux avec le Duc d'Enguien son Fils , les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault , & grand nombre de gens attachés à son Service. Elle avoit dessein d'aller à Coutras. Le Maréchal de la Meilleraie , l'aiant rencontrée dans sa petite Galere , fit approcher son Bateau, pour la saluer, & lui faire la révérence. Elle lui dit qu'elle s'en alloit passer à Bourg , avec

1650

vue attention de tenter les moyens de voir la Reine, pour se jeter à ses pieds; qu'elle croioit ne se pouvoir mieux adresser qu'à lui, pour en obtenir la permission; & qu'elle le prioit de retourner à Bourg. Il accepta cette commission, & alla le dire à la Reine, en présence de tout le monde. D'abord elle en parût surprise, & lui répondit qu'elle ne pouvoit pas la recevoir, & qu'elle n'avoit point de maison pour la loger. Le Maréchal de la Meilleraie, plein de bonne volonté, lui dit que Madame la Princesse étoit résolue de passer la nuit dans sa Galere, plutôt que de ne la point voir; mais, que si elle l'avoit agréable, sa Femme la logeroit chez elle pour cette nuit. La Reine ne pouvant plus s'excuser y consentit, & un moment après on vit paroître sur la Riviere cette Princesse avec toute sa Suite. La Reine envoya à sa descente, pour l'assurer qu'elle seroit la bien venuë; & Madame de la Meilleraie y alla aussi, pour l'accompagner chez elle. Dans ce même tems, le Ministre étoit allé à un rendez-vous qu'il avoit donné au Duc de

de Bouillon. La Reine lui dépêcha un Courrier, pour le faire revenir, & à son retour il trouva le Duc de Bouillon chez lui. Ils furent long-tems ensemble, & ensuite il fut chez la Reine, où un moment apres se rendit Madame la Princesse. Elle fut regne de la Reine en particulier, & le Ministre seul fut témoin des larmes qu'elle répandit. Elle se jeta à genoux devant la Reine, tenant le Duc d'Anguien son Fils de la main, & lui fit son compliment avec quelques sanglots; & un de mes Amis, qui m'écrivit ce détail, me manda que la douleur l'avoit embellie. Cette Princesse n'avoit pas été jusqu'alors fort considérée dans sa Famille. Sa Naissance, quoique tres noble, étoit fort au dessous de celle de Monsieur le Prince, & la solidité de son esprit ne reparoit pas ce défaut. Madame de Longueville, dont le mérite éclatoit en tous lieux, ne l'estimoit pas, & le mépris que Madame la Princesse sa Belle Mere avoit pour sa race, & pour elle, joint à toutes ces choses, n'avoit pas peu contribué à son annéantissement. Elle avoit néanmoins

2650. moins des qualitez assez loüables. Elle parloit spirituellement , quand il lui plaisoit de parler , & dans cette Guerre elle avoit paru fort zélée à s'acquiter de ses devoirs. Elle n'étoit pas laide : elle avoit les yeux beaux , le teint beau , & la taille jolie. Sans se faire toujourns admirer de ceux qui la conduisoient , & de ceux qui étoient auprès d'elle , elle a du moins cet avantage d'avoir eü l'honneur de partager les malheurs de Mr. le Prince ; ce qui répare en quelque maniere le malheur qu'elle a eu de n'avoir pû personnellement mériter, par de plus eminentes vertus, une reputation plus éclatante , & mieux établie.

Après qu'elle eut salué la Reine, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault allerent souper chez le Ministre , où il est à croire qu'ils ne parlerent pas de bagatelles. Ils s'en allerent ensuite chez eux , lassés sans doute de leur mauvaise fortune ; car c'est toujourns une chose facheuse, que de faire la guerre contre son Roi & son Maître. Quoi que cette Paix ne fut pas conclüe tout à l'avantage



1650?

vantage du Roi, ni faite avec cette hauteur nécessaire au rétablissement de l'Autorité Roiale, il sembloit néanmoins qu'elle étoit commode au Ministre, & fort utile au service du Roi. Par cette même raison, les Ennemis de l'Etat, les Frondeurs peut-être, & sur tout ceux qui étoient du Parti des Princes, en étoient au desespoir. Le Roi & la Reine entrèrent dans Bourdeaux, & n'y furent pas reçûs avec la joie publique, qui accompagne pour l'ordinaire les visites de cette nature. La Ville donna au Roi & à la Reine une Collation fort mauvaise, & un feu d'Artifice de peu de beauté. Mademoiselle, qui avoit suivi la Reine en ce Voiage quasi malgré elle, eût un Bal, & tout ce qui s'y passa de plus mémorable, c'est que la Reine s'y enrhumma de chaud. Ce fut elle-même, qui à son retour me conta toutes ces particularitez; & qui me fit l'honneur de me dire que les mauvaises dispositions des esprits, plutôt que le climat, avoient été cause de son mal. Les chagrins qu'elle avoit reçûs en ce lieu, avoient été extrêmes.

La

1650.

La corruption de la Révolte avoit imprimée, dans les Cœurs des Grands & des Petits de cette Province, un dégoût de leur véritable devoir, qui força cette Princesse d'en avoir beaucoup pour eux.

Le Cardinal Mazarin y fut mal-reçû : on ne lui fit point les complimens dûs, en de telles occasions, à sa qualité de Premier Ministre ; & la Reine le sentit comme un outrage fait à sa personne. Elle ne tarda que dix jours dans Bourdeaux, & cette Ville ne méritoit pas d'en être honorée plus long tems. Sa présence étoit nécessaire à Paris. Elle partit malade de ce rhume, qui, au lieu de diminuer étoit beaucoup augmenté. En arrivant à Poitiers, elle tomba malade tout de bon d'une petite fièvre continue ; & au bout de deux jours, son courage, qui ne l'abandonnoit jamais dans les grandes occasions, la fit partir diligemment, pour avancer son chemin, vers Paris. En arrivant à Amboise, elle fut contrainte d'y rester douze jours, parce que la fièvre & la maladie augmentèrent beaucoup, & la forcèrent de se faire saigner plusieurs

seurs fois. Madame de Brienne, qui 1650.  
eut l'honneur de la suivre seule en  
l'absence de ses Dames, me conta à  
son retour, que pendant ce voiage  
la Reine endura de grandes incom-  
moditez. Sa maladie ne l'empêchoit  
pas de se mettre en carosse, depuis le ma-  
tin jusques au soir, de la même maniere  
que si elle eut été en parfaite santé.  
Elle étoit triste, tant parce qu'elle  
souffroit de sa fièvre, que parce  
qu'elle n'étoit pas satisfaite de l'état  
de ses Affaires. Avec tous ces maux,  
elle ne se plaignoit point: eile voïoit  
avec patience dans son carosse les  
jeux du Roi & de Monsieur, que la  
Jeunesse & l'Enfance convioient à se  
divertir, sans montrer d'en être in-  
commodée, quoi qu'en effet elle le  
fut beaucoup. Un jour, que sa  
premiere Chambre manqua d'arriver,  
cette grande Princesse avec un accès  
da fièvre fort violent, & la lassitude  
du Voiage, fut contrainte d'attendre  
quatre heures, que son lit fut arri-  
vé, dans une méchante hotellerie,  
où pour tout meuble on ne trouva  
qu'une grande chaise de bois. La  
Reine s'y mit, & y demeura sans se

1650. plaindre , ni murmurer contre ses Officiers ; disant à Madame de Brienne , qui lui tenoit la tête , *Nous sommes toujours trop à nôtre aise , nous autres : il est juste que nous souffrions quelque fois.* Etant arrivée à Fontainebleau , elle convia le Duc d'Orleans de la venir voir ; mais , les Frondeurs voulurent l'en détourner , par de mauvaises raisons. Ils souhaitoient de le mettre en mauvaise humeur contre le Ministre , sur ce que l'on avoit mandé à ce Prince les longues Conférences que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault avoient eues avec lui. Ce prétexte donna un sujet apparent aux Frondeurs de le décrier auprès de ce Prince , & de lui faire voir encore davantage combien il lui étoit important de ne pas laisser les Princes sous la Puissance du Ministre. La fidélité , qui l'avoit obligé de fermer les oreilles aux Propositions qu'on lui avoit faites à Bourdeaux , ne lui servit de rien ; & ses Ennemis , soit qu'il fit bien ou qu'il fit mal , de toutes les manieres travailloient incessamment à le détruire. Le Tellier me dit alors , que  
dans

dans le tems , que les Prisonniers 1650.  
avoient été transportez à Marcouffi,  
le Duc d'Orleans voiant combien ses  
intérêts s'obigeoient à se conserver  
la part qu'il devoit avoir à leur Li-  
berté , ou à leur Prison , lui avoit dit ;  
*Je sai bien ce que je pourrois faire la  
dessus ; mais , je sçai bien aussi , qu'a-  
pres ce premier pas , il m'en faudroit  
faire d'autres : & cela , je ne le veux  
pas.* Voulant dire , qu'il eut fallu  
s'embarquer après cette action à faire  
la Guerre à la Reine pour se faire  
Régent.

Le Duc d'Orleans alla à Fontai-  
nebleau , après avoir montré publi-  
quement se plaindre du Cardinal , &  
avoir témoigné peu de desir de voir  
la Reine. Le Roi , accompagné du  
Ministre , fut audevant de lui. D'a-  
bord ce Prince ne parut point mal  
satisfait : il embrassa le Cardinal , &  
après quelques petites plaintes , qui  
furent adoucies par les justifications  
du Ministre , & le bon traitement  
de la Reine , tout parut racommo-  
dé. Il fut parlé entre eux de l'Af-  
faire qui pressoit le plus , & du lieu  
où les Princes seroient transportez,

1650.

La Reine me fit l'honneur de me dire aussi-tôt après son retour à Paris, qu'elle avoit parlé au Duc d'Orleans du dessein qu'elle avoit eu de les faire conduire au Havre, & qu'ils n'avoit point montré de s'y opposer; mais, qu'il avoit seulement répondu (voilà les mêmes mots) *mezo si, mezo no\**. Sur cela, les ordres furent donnez en diligence au Comte d'Harcourt, avec un bon nombre de Troupes pour les y mener, & la Reine fut en ce rencontre obéie ponctuellement.

\* Mi-  
né oui,  
voité  
.....

Madame de Chevreuse, étant à Fontainebleau, protesta au Cardinal des bonnes intentions du Coadjuteur, & l'assura, qu'il vouloit être tout-à-fait de ses Amis, pourvû qu'il le fit Cardinal. Elle lui donna beaucoup d'Avis contre ceux qui traitoient les Affaires des Princes, & parut avoir alors beaucoup de desir de s'unir aux intérêts de la Reine. Le Garde des Sceaux de Chateauneuf, qui pendant tout le Voiage avoit fait la figure d'un bon Serviteur du Roi parut aussi vouloir se lier entièrement au Ministre, & même on a crû qu'il lui  
fit

fit conseiller d'arrêter le Duc de Beaufort , & le Coadjuteur ; disant, malgré l'extrême liaison qu'il avoit eüe avec eux , que ces deux hommes seroient toujourns pernicieux au repos de l'Etat : mais , le Cardinal n'osa se confier en lui. Il avoit eu d'étranges relations des Frondeurs , par les Creatures des Princes qui l'en vouloient détacher. Son cœur étoit ulcéré contre eux , & son mécontentement fut cause que Madame de Chevreuse ne put porter au Coadjuteur que de lointaines e'spérances du Chapeau , qu'il desiroit. Le dépit qu'il en eut augmenta sa haine contre le Cardinal Mazarin , & fit que le Cardinal ensuite en eut encore davantage pour lui. Toutes ces choses eurent aussi cet effet , que le Garde des Sceaux de Chateauneuf , que le Ministre regardoit toujourns comme son Ennemi , s'éloigna d'autant plus de l'Amitié du Ministre , que les bons momens qu'il avoit eus pour lui ne lui avoient servi de rien.

Le Coadjuteur en ce même tems, pour ne rien oublier , & peut-être par un équitable repentir du passé,

1650.

fit encore offrir au Cardinal, que s'il avoit peur de lui, il s'en iroit à Rome, & qu'étant satisfait, il ne se mêleroit plus de rien; mais, toutes ces belles & louables apparences ne purent convier le Ministre à lui faire du bien, & son malheur voulut aussi qu'il n'osa lui faire du mal, en écoutant les Propositions du Garde des Sceaux de Chateauneuf, qui en ce rencontre parurent sinceres. S'il y eut alors en eux quelques favorables momens pour lui, il fut malheureux de ne les pas connoître, & fort excusable: y aiant été jusques là toujours fort maltraité, il ne les put regarder comme des gens qui pouvoient devenir ses Amis. Si le Cardinal eut pû esperer alors quelque véritable Amitié du Prince de Condé; & quelque docilité dans sa conduite, il auroit preferé de se raccommoder avec lui à toutes les autres choses, tant il étoit las des Frondeurs. Peu avant son retour, il avoit été pendu en effigie dans tous les Carrefours de la Ville de Paris, avec des Vers infames, & il avoit fallu que le Lieutenant Criminel eut en-



à l'*Histoire d'Anne d'Autriche*. 535  
enlevé ces Potences publiquement. Le 1650.  
Cardinal avoit attribué cette hardiesse  
à ses bons Amis les Frondeurs ; mais ,  
dans le vrai on crut avec quelque fon-  
dement que ceux du Parti des Princes ,  
y avoient eû plus de part que les au-  
tres.

La Reine retint le Duc d'Orleans  
auprès d'elle à Fontainebleau , tant  
qu'il lui fut possible , & le laissa par-  
tir assez content , un jour seulement  
avant qu'elle revint à Paris , qui fut  
le quinzième de Novembre. Elle Le 15.  
nous parut fort changée de sa maladie. No-  
vemb.  
Elle étoit foible , & triste. A son ar-  
rivée toute la Cour la reçût au Palais  
Roial , & toute la Fronde s'y trouva  
tant en gros qu'en détail.

Le Duc de Beaufort , qui , à ce  
qu'on m'assura , eût quelque peur  
d'être arrêté , vint lui rendre ses de-  
voirs. Elle le reçût froidement. Il  
en usa de même avec le Ministre , afin  
de se rétablir en honneur avec le Peu-  
ple de Paris , qui avoit crié contre lui  
*au Mazarin*. Le Coadjuteur vint  
aussi faire la révérence à Leurs Majes-  
tez , & la Reine , lui fit de grands re-  
proches de sa conduite.

1650.

Environ dans ce même tems arriva la Nouvelle de la mort du Prince d'Orange, qui avoit l'honneur d'être Gendre de la Reine d'Angleterre. Sa perte redoubla les chagrins de cette Reine affligée. Elle le pleura en ma présence, & me témoigna en être fort touchée. Il étoit jeune, & déjà grand Capitaine, aiant donné à toute l'Europe des marques de sa valeur, de sa capacité, & de sa bonne conduite. De là je fus chez la Reine, que je trouvai, à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire, plus malade & plus abbatuë qu'à l'ordinaire. La mort de ce Prince, qu'elle regreta aussi, lui avoit rempli l'esprit du souvenir de ses propres chagrins; & des malheurs de la Reine d'Angleterre, passant à ceux qui la regardoient, je conclus avec elle, que nôtre Siècle nous avoit plus fourni de sujets de méditer sur la misère humaine, que d'occasions dangereuses de nous perdre par la joie, & le divertissement.

La Reine, deux jours après son retour, prit médecine, pour tâcher de finir sa maladie. Ce remede, l'ayant beaucoup émuë, la nuit suivante elle

elle se trouva plus mal ; la fièvre lui reprit violemment , qui lui dura continue avec redoublement. Jusques à l'onzième de sa maladie , son mal fut dangereux : il fut cause , que beaucoup de personnes eurent de la crainte & de la joie , selon les diverses passions & les divers intérêts de chacun. 1650.

Les Princes arrivèrent au Havre le vingt-cinquième du mois , jour de Sainte Catherine. Ils étoient partis le quinzième , & marchèrent à petites journées , à cause des Troupes qui les conduisoient. Ils espérèrent toujours qu'on les sauveroit ; & M. le Prince tenta de se sauver lui-même dans une hôtellerie ; mais , de Bar les veilloit de si près , que la chose lui fut impossible. Il se plaignoit de ses soins , & de sa sévérité , & avoit une grande haine pour lui. Ce fut pour ce Prince une sensible douleur , de se voir entre les mains & sous la domination de la Duchesse d'Aiguillon son Ennemie , & une grande mortification au Duc de Longueville , de traverser en cet état les terres de son Gouvernement. La Duchesse d'Aiguillon ,

Le 25.  
No  
vemb.

de son côté , n'en fut pas fâchée ; & quand ils y furent , elle dit alors à la Marquise de Sablé son Amie , en roulant les yeux au Ciel , & paroissant touchée de leur infortune , *que depuis que ces pauvres Princes étoient au Havre , elle avoit oublié toute la haine qu'elle devoit avoir pour eux ; qu'il lui sembloit depuis cela , qu'ils étoient devenus ses Enfans ; & qu'en vérité , aussi-tôt que la Paix générale seroit faite , elle avoit résolu dans son ame de les bien servir.* Le Marquise , attachée aux intérêts des Princes , lui répondit qu'elle les remettoit à bien loin , & que des sentimens aussi charitables , & aussi chrétiens que les siens devoient avoir une plus prompte exécution. Cette Dame , dont l'esprit pénétrant savoit sonder les plis & replis du cœur humain , se mocqua avec moi de cette bonté affectée , bien contraire , à ce qu'elle croïoit , aux véritables sentimens de Madame d'Aiguillon. Peut-être qu'elle se trompoit : cette Dame paroïssoit avoir de la Piété.

La réputation de Monsieur le Prince imprimoit dans tous les hommes

une si particulière vénération pour sa 1650.  
personne , que la Chambre où il avoit  
été à Vincennes fut visitée avec curio-  
sité , & avec respect , de plusieurs  
personnes. Madlle. de Scuderi ,  
dont les beaux Ouvrages ont été cé-  
lèbres en nôtre Siecle , y alla comme  
les autres ; & voiant des œillets  
dans des pots , que Mr. le Prince  
avoit pris plaisir de cultiver , & d'ar-  
roser , pour les tenir sur une terrasse ,  
où il alloit quelque fois se divertir , el-  
le fit ces vers qu'elle laissa écrits sur les  
murailles de la Chambre , ou de cette  
Terrasse , où avoient été ces fleurs.

*En voiant ces œillets , qu'un illustre  
Guerrier*

*Arrosa d'une main , qui gagne les  
Batailles ,*

*Souviens toi qu'Apollon a bâti des  
murailles ,*

*Et ne t'étonne pas de voir Mars  
Jardinier.*

La Reine , après le quatorzième  
jour de sa maladie , se porta un peu  
mieux , & cet amendement donna le  
moien au Cardinal de penser à réta-

1650.

blir les Affaires du Roi, qui étoient en mauvais état sur la frontiere. Sans perdre de tems, il partit de Paris le premier Décembre, pour aller à l'Armée. Son dessein étoit de retirer Rhétel des mains des Ennemis, qu'ils venoient de prendre, & qui paroissoient vouloir le fortifier, pour y prendre leur quartier d'hiver. Toutes les Troupes qui étoient à Bourdeaux, aiant rejoint nôtre Armée en Champagne, elle se trouva de près de vingt-mille hommes. Le Ministre, malgré la saison qui étoit avancée, voulut entreprendre quelque chose, qui pût réparer le deshonneur de la Campagne, & celui du Maréchal Duplessis, qui avoit été dans l'impuissance de montrer aux Ennemis ce qu'il sçavoit faire. Les pertes que nous faisons alors en Catalogne, dont les Espagnols prenoient les meilleurs Places, faisoient aussi un mauvais effet contre le Cardinal, & donnoient matiere de crier à ces sortes de gens qui en font profession, & qui croient que toute la vertu Romaine est passée en eux : pourvû qu'ils aient pesté contre celui qui gouverne.

Beaucoup de raisonnemens se firent 1630.  
sur le départ du Ministre. Il y en eût  
qui crurent, qu'il n'étoit pas fâché de  
s'éloigner de la Reine pendant sa ma-  
ladie, parce que s'il l'eût perdue, il  
eut été heureux de se trouver hors de  
Paris, où sa vie en tel cas n'auroit  
pas été en grande sûreté; mais cette  
Princesse n'étoit plus en péril, quand  
il la quitta, & le dessein de ce voiage  
étoit fait avant même qu'il arrivât de  
Guienne. On l'avertit en partant,  
que les Frondeurs travailloient puissa-  
ment à corrompre tout-à-fait les bon-  
nes intentions du Duc d'Orleans, &  
que ce Prince avoit fait de grandes  
plaintes contre lui, de ce qu'il avoit  
osé envoyer les Princes au Havre,  
sans un plein consentement de sa part.  
Il voioit, que depuis son retour de  
Fontainebleau, il paroissoit refroidi  
avec la Reine, & qu'ils étoient em-  
barassés quand ils étoient ensemble, &  
particulièrement quand lui-même y  
étoit. On l'avertit aussi que le Par-  
lement feroit du bruit en faveur des  
Princes, & que l'intrigue de leurs  
Serviteurs augmentoit à leur avantage.  
Toutes ces choses ne l'étonnèrent  
point :

1650. point : il crût qu'il falloit travailler à ce qui paroiffoit le plus important , & de plus grande réputation , pour lui , & laiffer au tems à démêler le reſte.

La Reine me fit l'honneur de me dire , quelques jours après qu'il fut parti , qu'en la quittant , il lui avoit dit , qu'il la laiſſoit ſans crainte , quoique beaucoup de gens l'euffent averti , qu'il devoit apprenenſer qu'en ſon abſence on ne lui rendit de mauvais offices auprès d'elle ; & qu'elle lui avoit répondu , qu'elle étoit bien aife que cette occaſion ſe préſentât , pour lui témoigner la ſûreté qu'il devoit avoir en ſa bonne volonté.

Selon ce qu'on avoit prédit eu Cardinal , auſſi tôt qu'il fut parti , le Parlement ſ'afſembla ; & Madame la Princeſſe , Femme du Prince de Condé , ( car Madame la Princeſſe ſa Mere étoit alors fort malaſſe ) préſenta une Requête , par laquelle elle ſe plaignoit du Cardinal Mazarin , qui avoit envoieé Monsieur le Prince ſon Mari dans un lieu , dont ſes plus grands Ennemis étoient les Maîtres , & dont ils pourroient , quand il leur plairoit , l'envoier dans les Pais étrangers ; que cela



cela étant , elle suplioit la Cour , d'a- 1650.  
voir égard à sa Requête , & d'ordon-  
ner que les Princes , selon les Loix de  
l'Etat , & nottament selon la Déclara-  
tion derniere du mois d'Octobre fuf-  
sent amenez au Louvre , & gardez par  
un Gentilhomme Officier de la Mai-  
son du Roi.

Ce te Requête fut présentée par Des-  
Landes Payen , Conseiller au Parle-  
ment , & fort zélé pour les Princ s.  
Elle fut reçûe de la Compagnie , avec  
applaudissement , & donnée aux gens  
du Roi , pour y donner leurs conclu-  
sions ; qui furent que la Requête se-  
roit présentée à la Reine , & qu'elle  
seroit suppliée d'y avoir égard.

Ce même jour arriva la Nouvelle  
de la mort de Madame la Princesse la  
Mere qui fut regrettée d'une infinité  
de personnes ; & l'on ne manqua pas  
de dire , que le chagrin , & la dou-  
leur lui avoient ôté la vie. Cette  
Princesse étoit dans un âge qui pou-  
voit encōre lui faire espérer une lon-  
gue suite d'années. Elle paroissoit  
saine , elle avoit encore de la beauté ,  
& l'on peut croire en effet , que l'a-  
mertume de sa disgrâce contribua  
beau-

1650. beaucoup à sa fin. Elle étoit, comme je crois l'avoir déjà dit lorsque j'ai parlé d'elle, un peu trop fiere, haïssant trop ses Ennemis, & ne pouvant leur pardonner. Dieu voulut sans doute l'humilier avant sa mort, pour la prévenir de ses graces, & la faire mourir plus chrétiennement. Sans ce secours, selon son tempérament, elle auroit senti avec de grandes impatiences, la peine de se voir exilée, ses Enfans en prison, & ses Ennemis triompher d'elle; mais, Dieu changea ses sentimens en de très vertueuses dispositions. Elle montra d'accepter volontiers toutes ces peines, afin de participer par cette croix à celle de Notre Seigneur. Elle fit une Confession générale à l'Archevêque de Sens, qui étoit de ses Amis, & qui par des motifs moins solides avoit accoutumé pendant son bonheur de la visiter souvent. C'étoit un homme, qui, dans ce tems-là, étoit plein de l'esprit du monde. Il avoit beaucoup de lumieres & de hauteur dans l'ame. Sa réputation étoit nette du côté des Femmes. Il soutenoit dignement la grandeur & la puissance de l'Egli-

glise , & dans les Assemblées du Clergé il a sçu plusieurs fois porter ses intérêts avec gloire ; mais , il n'étoit pas égal dans sa conduite : il aimoit trop la Cour & l'Intrigue, & peut-être que sa vanité plutôt que sa vertu le faisoit souvent agir vertueusement. En cette occasion , son caractère lui attira le respect de cette Princesse ; & les sentimens de sa Piété , à ce qu'il m'a dit depuis , lui en donnèrent à lui-même. Madame la Princesse ordonna à l'Abbé de Roquette , d'aller trouver la Reine de sa part , pour l'assurer , qu'elle mouroit sa très humble servante , quoiqu'elle mourût des déplaisirs qu'elle avoit eus de la persécution faite à elle & à ses Enfans. Elle lui manda qu'elle la conjuroit , par le Sang de Jesus-Christ , de faire quelque réflexion sur sa mort , & de se souvenir que personne n'étoit exempt des coups de la fortune. Enfin , cette Princesse finit sa vie dans les maux , & les souffrit avec patience. Il est à croire que Dieu l'en a recompensée , & lui a fait miséricorde.

La Reine étoit alors malade. La destinée de Madame la Princesse lui fit  
pitié :

1650. pitié : elle reçût son compliment avec ce respect qu'une Chrétienne devoit avoir pour une personne , qui en mourant lui parloit au nom de leur Maître à toutes deux ; mais , elle étoit si occupée de ses propres miseres , & si abbatuë de sa maladie , qu'elle ne pensoit qu'à se plaindre elle même : J'avois l'honneur d'être seule auprès d'elle , à la ruelle de son lit , quand cet Abbé lui vint faire ce triste compliment. Elle y répondit peu de choses ; mais , selon le chagrin que je vis dans ses yeux je suis persuadée qu'elle pensa beaucoup, & que ses réflexions furent grandes.

Madame , & Mademoiselle , ne furent pas fort affligées de cette mort ; mais , elle fit cesser leur haine. Madame étoit conseillée par le Duc de Lorraine son Frere , que Madame de Longueville avoit gagnée , par les intelligences qu'elle avoit eûes avec les Espagnols ; & Madame , ne voyant plus Madame la Princesse , dont la hauteur lui faisoit de la peine , elle se trouva toute disposée d'entrer plus fortement dans les intérêts du Prince de Condé. Elle redoubla ses conseils  
 envers

envers le Duc d'Orleans son Mari, & 1650.  
Mademoiselle fut de ce même senti-  
ment ; mais alors , leur crédit a toutes  
deux étoit médiocre à l'égard du Prin-  
ce.

Je ne veux pas finir de parler de la  
Mort de Madame la Princesse , sans  
remarquer une chose , que Madame  
de Brienne me dit alors de cette Prin-  
cesse , qui est digne de Mémoire.  
Quand cette Dame fut de retour du  
Voiage de Bourdeaux , où comme je  
l'ai dit elle avoit suivi la Reine, &  
servi fidèlement , elle s'en alla voir  
Madame la Princesse , de qui elle  
avoit l'honneur d'être parente , &  
qui l'avoit toujours particulièrement  
aimée. Elle la trouva déjà fort ma-  
lade, & quand elle fut dans les agonies  
de la mort , elle se tourna de son côté ,  
& lui dit , en lui tendant la main,  
*Mi chere Amie , mandez à cette pau-  
vre misérable qui est à Stenai ( vou-  
lant parler de Madame de Longue-  
ville sa Fille ) l'état où vous me voiez,  
& qu'elle apprenne à mourir.* Ces  
belles parolles ont eu leur effet : Ma-  
dame de Longueville , peu après dé-  
trompée par ses propres infortunes de  
la

1650.

la fausseté des grandeurs de la terre, a fait voir à toute l'Europe, par la sévérité d'une rude penitence, qu'elle a voulu préférer une vie austere, & une bonne mort, à une vie délicieuse & mondaine. C'est une grande occupation, que d'apprendre à mourir : c'est nôtre plus importante affaire ; *car les choses visibles sont pour un tems, mais les invisibles sont éternelles.*

*Saint Paul.*

Madame la Princesse avoit été fortement occupée de l'amour d'elle même, & des créatures. Je lui ai ouï dire, un jour qu'elle railloit avec la Reine sur ses Aventures passées, parlant du Cardinal Pamphile devenu Pape, qu'elle avoit regret de ce que le Cardinal Bentivoglio son ancien Ami, qui vivoit encore lors de cette élection, n'avoit point été élu en sa place ; *afin, lui dit-elle, de se pouvoir vanter d'avoir eu des Amans de toutes conditions ; des Papes, des Rois, des Cardinaux, des Princes, des Ducs, des Maréchaux de France, & même des Gentilshommes.* Quand elle devint veuve, comme elle n'avoit pas eu beaucoup d'amitié pour Monsieur le Prince son Mari, on admira son bonheur.

heur, ses richesses, & sa puissance; 1650.  
mais, depuis ce moment, elle fut ac-  
cablée de mille maux, & ce fut le  
tems de ses plus grands déplaisirs. Ses  
Enfans, qui étoient le sensible de son  
cœur, lui causerent de grands cha-  
grins, & ensuite leur disgrâce la fit  
mourir. Les choses de ce monde sont  
presque toutes de cette nature. Nous  
y vivons dans une éternelle tromperie:  
nous désirons pour l'ordinaire ce que  
nous n'avons point; & quand ces  
biens nous arrivent, c'est quasi tou-  
jours pour notre malheur, ou bien  
dans un tems, qu'il les faut quitter  
malgré nous.

Madame la Princesse n'étant plus,  
il falloit que Madame la Princesse sa  
Belle-Fille, fût celle sous le nom de  
qui on travaillât à la Liberté des Prin-  
ces. Le jour pris pour délibérer sur  
la Requête qu'elle avoit déjà présen-  
tée, les Chambres s'assemblèrent. Le  
Premier Président, pour ne pas mon-  
trer de porter les intérêts des Princes  
avec trop de chaleur, fit difficulté sur  
cette Requête, à cause que Madame  
la Princesse n'étoit pas autorisée;  
mais, tout-à-propos on heurta à la  
porte

1650. porte de la Grand' Chambre , & il se trouva que c'étoit un Gentilhomme de la part des Princes , qui apportoit une Lettre signée des trois Prisonniers , qui paroissoit écrite dans leur marche , & qui apparemment étoit contre-faite. Le Premier Président dit qu'il étoit difficile , qu'ils ( parlant des Princes , ) pussent écrire ; & comme se moquant de tous , dit , *pas impossible pourtant . mais difficile* : & pour tourmenter le Coadjuteur , & le Duc de Beaufort , il ajouta en leur présence , *Ce n'est pas que nous n'aions vu pendant la Guerre des Lettres de la part de l'Archiduc venir tout à propos comme celle là , écrites sans doute dans la rue Saint Denis.* Sur ces petits démêlez , il se fit un grand bruit dans la Grand Chambre , que le Premier Président blama infiniment ; disant qu'il n'y avoit plus d'ordre dans le Parlement , que tous vouloient parler tout-à-la fois ; & pour faire remarquer en passant leur autorité , leur dit , *qu'ils avoient tort de parler avec tant de desordres , vû , que par la grace de Dieu , ils étoient en pouvoir , de dire leurs Avis sur les plus grandes*

*des*



des affaires de l'Etat. Enfin, on dé- 1650  
libéra si on donneroit seance au Gen-  
tilhomme ; mais on reçût encore une  
autre Requête de la part de Made-  
moiselle de Longueville, qui deman-  
doit pour le Duc de Longueville son  
Pere, la même grace que Madame la  
Princesse, pour Monsieur le Prince  
son Mari, & le Prince de Conti son  
Beau-Frere. Le tems aiant été con-  
sommé à toutes ces procédures, & à  
faire des questions au Gentilhomme,  
il fut arrêté par les Gens du Roi, que  
vû l'incertitude, sçavoir s'il étoit  
de la part des Princes, ou non, il  
n'entreroit point : vû aussi qu'il dit,  
qu'il n'étoit pas envoié par eux, mais  
qu'un Garde gagné par les Princes lui  
avoit apporté cette Lettre, pour la  
présenter à la Cour. La Délibération  
sur la Requête & sur la Lettre fut  
donc remise au lendemain neuvième  
de Décembre.

La Reine, quoique malade, tint Le 8.  
Conseil ce même jour, dans la ruelle Dê  
de son lit, où assistèrent le Garde des cemb.  
Sçeaux, le Maréchal de Villeroi,  
Servien, & le Tellier. Il y fut réso-  
lu qu'elle enverroit querir les Gens  
du

1650. du Roi ; ce qu'elle fit : & quand ils furent arrivez , elle leur demanda ce que c'étoit qu'une Lettre , qui leur avoit été présentée , & s'informa de tout ce qui s'étoit passé dans leur Compagnie.

Le 9  
Dé-  
cemb.

Le lendemain , comme les Chambrés s'assembloient , elle envoya une Lettre de cachet , par laquelle elle mandoit les Gens du Roi. Elle leur dit de demander au Parlement , de sa part , quelque tems pour penser à ses Affaires ; qu'elle ne trouvoit point mauvais qu'ils délibérassent sur cette Requête de Madame la Princesse ; mais , que comme le Roi son Fils y avoit un assez grand intérêt qu'elle demandoit huit jours , pour voir de quelle maniere elle devoit agir en ce rencontre ; sa maladie l'empêchant entièrement de s'appliquer à de telles affaires. Cette Députation des Gens du Roi vers la Reine occupa le jour tout entier.

Le 10  
Dé-  
cemb.

Le Samedi les Gens du Roi firent leur rapport aux Chambres assemblées, sur ce que la Reine leur demandoit. On délibéra : & le Parlement, par une libéralité admirable, donna à la Reine  
quatre

quatre jours , au lieu de huit qu'elle avoit désiré ; la traitant en cela plus durement , que la moindre personne de son Roiaume. 1650.

La Reine commença dès lors à se mieux porter , & Vaultier Médecin du Roi soutint contre les autres qu'elle avoit jettée un abcès qu'elle avoit dans le mesentere ; ce qui étonna toute la Cour , vû le péril où elle avoit été. Malgré cet amendement , la fièvre ne la quita pas encore tout-à-fait.

Le quatorzième on voulut délibérer au Parlement sur les Affaires présentes. Le tems se passa en Disputes entre les Frondeurs & les Partisans des Princes , & à crier contre le Cardinal Mazarin. Ils vomirent contre lui mille injures : quasi tous le traitèrent de Perturbateur du Repos public , & conclurent enfin qu'il falloit supplier le Duc d'Orleans de se trouver à leurs Délibérations Ainsi, la chose fut remise à une autre fois.

Quoique le Cardinal eut trop négligé d'acquérir des Creatures dans cette Compagnie , & que la Reine ne prit nul soin d'en avoir par elle-

1650.

même, elle en avoit néanmoins quelque petit nombre, qui servoient le Roi, en cela seulement d'é luder les grands coups, & de gagner du tems. La différence des interets, & des Caballes, étoit grande: elle caufoit beaucoup de confusion, & ces Disputes faisoient que leurs Délibérations n'alloient pas souvent à la conclusion des Affaires qu'ils entreprenoient. Chaque Parti n'avoit pas assez de pouvoir pour faire réussir ce qu'il vouloit; mais, ils n'en avoient que trop, tous en général & en particulier, pour brouiller, & pour mettre le desordre dans l'Etat, & dans la Cour. Les Princes en profitèrent; car, les Frondeurs étant tout-à-fait dégoutéz du Cardinal & trouvant qu'ils étoient trop foibles pour surmonter ce Parti, qui chaque jour augmentoit de forces, ils résolurent de se réunir ensemble, pour voir s'ils n'y trouveroient pas mieux leur compte.

Le 15. Décembre. Le quinzième, Messieurs du Parlement députèrent vers le Duc d'Orleans, pour le prier d'assister à leurs Délibérations, & cependant résolurent, de demeurer incessamment assemblez.

blez. Le Duc d'Orleans qui sur le 1650.  
Chapitre du Prince de Condé étoit  
presque encore du meme sentiment  
que la Reine , pour empêcher , que  
la Requête de Madame la Princesse  
ne fut trop favorablement reçüe , leur  
déclara hautement , qu'il ne pouvoit  
pas se résoudre d'y aller s'il n'y étoit  
reçu d'une autre maniere , qu'il ne  
l'avoit été les jours précédens ; que  
chaque Particulier y étoit le Maître ;  
& que le desordre étoit tel , que lui  
même n'y étoit pas écouté ; que tout  
ce qu'ils faisoient alors ne feroit point  
sortir les Princes ; qu'il ne conseilloit  
pas à la Reine de le faire ; qu'elle les  
avoit fait conduire au Havre , par de  
bonnes raisons ; & que c'étoit lui même ,  
qui lui avoit conseillé de le faire.  
Il le disoit ainsi , pour faire finir  
la rumeur du Parlement , qui se  
faisoit en faveur des Princes ; & néanmoins  
il avoit souvent dit sur ce Chapitre ,  
qu'il se plaignoit de la Reine , de ce  
qu'elle les avoit envoyés en ce lieu ,  
sans lui en avoir parlé positivement.

Ce même jour , arriva Nouvelle  
d'une Défaite des Ennemis par Mi-

1650.

lord d'Igbi , Anglois qui commandoit alors dans nos Troupes , & j'en vis apporter à la Reine une Enseigne , ce qu'elle estima beaucoup d'avantage que le plus beau diamant du monde. Elle en reçût aussitôt après , une autre infiniment plus considérable. Un Courrier arriva de la part du Ministre , qui lui apprit la prise de Rhétel , qui avoit été emporté par l'Armée du Roi , en deux ou trois jours , sans y faire de circonvallation. Le Cardinal pouvoit partager avec le Maréchal Duplessis , une grande portion de la Gloire , qui en étoit dûë à ce Général , par les soins qu'il avoit pris de mettre l'Armée en état de faire de telles Conquêtes. Voilà cet homme condamné par un Arrêt du Parlement , & pendu en Effigie , qui , malgré la haine publique , subsiste dans la Grandeur. Il ajoute à sa qualité de Ministre celle de Conquérant à la tête de vingt mille hommes , & prend des Places , sans montrer de se soucier de routes les injures de ses Ennemis. Se voiant haï des Grands du Roiaume , & des Peuples , il tachoit de se conserver l'Amitié des Soldats. Sa ma-

xime

xime étoit d'aller à l'Armée le plus souvent qu'il pouvoit , & d'y porter toujours de l'argent ; & il prenoit soin de régaler les Soldats sur toutes leurs petites nécessitez. Cette année , il leur avoit porté des juste-au-corps, pour les garantir du froid , qui étoit déjà grand. Il tenoit trois ou quatre tables , où il recevoit les Officiers, afin de les acquérir à lui par cette bonne chere ; se montrant d'ailleurs plus doux & plus traittable , que quand il étoit dans le Cabinet de la Reine , où pour l'ordinaire il étoit inaccessible à tous. La Reine reçut cette Nouvelle avec beaucoup de joie. Elle l'accompagna de la modération qui doit paroître dans les occasions de cette nature , & souhaita que dans ce même instant, que Rhétel pris , on pût aller au Maréchal de Turenne , le battre , & le défaire : ce qui fut une espèce de prophétie ; car , à l'heure même qu'elle faisoit ce souhait, l'Armée du Roi étoit aux mains avec celle des Ennemis , où commandoit le Maréchal de Turenne.

Ce Général rebelle , & Dom Estevan de Gamarre , incontinent après

1650. la prise de Rhétel , avec près de huit mille chevaux , & plus de quatre mille hommes de pied, n'étant pas encore avertis de la victoire des nôtres , continuèrent leur marche , vers cette Ville qu'ils avoient intention de secourir, & ils l'avoient promis aux assiégés. Lorsque les Nouvelles de leur approche furent sues dans l'Armée du Roi, le Conseil de Guerre s'assembla , & le Ministre y fit résoudre de donner Bataille.

Le Général , & les autres Officiers de Guerre aiant approuvez cette résolution , la plus grande partie de l'Armée , & qui se trouvoit au meilleur état de combattre , fut commandée pour cet effet. Sept mille Fantassins , & cinq mille chevaux , marchèrent avec toute la diligence possible, pour aller au devant de l'Armée Espagnolle. Les nôtres , n'ayant pour toute Artillerie que deux Pieces de Campagne , n'eurent pas plûtôt fait quatre lieues , qu'ils eurent avis par leurs courreurs , que le Maréchal de Turenne paroissoit au delà d'une ravine , qui pouvoit être à trois quarts de lieues d'eux, & que sur l'avis qu'il avoit



avoit eû de nôtre marche, il avoit fait 1650.  
faire halte aux Espagnols, pour délibérer, s'ils feroient leur retraite, ou s'ils viendroient affronter nôtre Armée. Il passa à poursuivre leur marche, si bien qu'après avoir fait deux ou trois mille pas le long d'une ravine, qui empêchoit que ces deux Armées ne se vissent, elles descendirent presque en même tems dans une plaine, où le Combat se donna, tel qu'on le peut imaginer entre deux Armées, toutes deux commandées par de bons Chefs, munis de vaillants Officiers, & de bons Soldats, accoutumés à se bien battre. Le Maréchal Du Plessis, qui fut vû des premiers & en tous lieux l'épée à la main commandant ses Troupes, & combattant les Ennemis, emporta la Victoire sur le Maréchal de Turenne, qui, pour n'être pas si heureux que lui, n'en eut pas moins de réputation.

La Reine fut ravie de voir que ses souhaits avoient été accomplis. Il lui sembla que Dieu, par cette Défaite, vouloit confondre la malice de ses persecuteurs, honorant par un si favorable succès celui qu'ils avoient

1650. tort de mépriser, & qu'ils haïssoient tant sans sçavoir pourquoi. A cette Nouvelle je m'approchai de la Reine, qui étoit au lit, pour lui témoigner la part que je prenois à son contentement. Je la trouvai toute pénétrée de reconnoissance envers le Ciel; & après avoir adoré la Providence divine, en me donnant sa main dans la mienne; elle me fit l'honneur de me dire, *Prions Dieu, & ne nous amusons point à autre chose, qu'à le remercier de toutes ses bontez. C'est lui qui m'assiste.* Le plaisir, que le Maréchal Du-Plessis reçût de sa Victoire fut balancé par la perte de son Fils le Comte Du-Plessis, l'ainé de la Maison, & honnête homme. Il en avoit déjà perdu un autre en pareille occasion, en gagnant une autre Bataille devant Cremone; & cette seconde perte lui aiant renouvelé la douleur de la première, il en fut doublement affligé. Ce même Maréchal m'a néanmoins avoué depuis, en me parlant de la mort de ses deux Fils, que la joie de gagner une Bataille est si sensible, qu'elle enleve l'ame d'un homme audeffus de tout ce qui  
la

la peut toucher dans le monde ; me 1650.  
faisant entendre que ce qui regarde  
nôtre honneur & nôtre gloire , nous  
paroit plus propre , & nous est plus  
cher , que nos Enfans , que nous ne  
sçaurions aimer que comme d'autres  
nous-mêmes , au lieu que nous-nous  
aimons bien moins nous mêmes que  
nôtre honneur , pour lequel nous-nous  
sacrifions tous les jours.

Pendant que le Ministre s'occupe à  
gagner des Batailles contre les Enne-  
mis de l'Etat , les siens particuliers,  
malgré ses heureux succès , combat-  
tent contre lui avec toutes leurs for-  
ces , & sans qu'il le sache lui prépa-  
rent de grands maux. La Princesse  
Palatine acheva dans ce tems-là de  
gagner entièrement Madame de Che-  
vreuse , en lui promettant , de la part  
des Princes , le Mariage du Prince de  
Conti avec Mademoiselle de Che-  
vreuse. Ce n'étoit pas un avantage  
fort extraordinaire à une Princesse de  
la Maison de Lorraine , qui étoit  
belle & riche , que d'épouser un  
Prince du Sang assez mal composé de  
sa personne ; mais , les grands des-  
seins qui furent imaginez sur cette

1650. liaison firent que l'Affaire étant tournée par le beau côté qu'on pouvoit lui donner , devint à Madame de Chevreuse une chose d'une grande consequence. Elle entra dans cette pensée par l'état de la Cour , par le peu de sûreté qu'il y avoit en l'humeur du Duc d'Orleans , par la grandeur du Prince de Condé , & par la considération où se mettoit le Parlement , qui commençoit de lui être affectionné. Elle crût enfin, qu'elle pouvoit beaucoup espérer de cette alliance , & que Mr. le Prince à la tête de ses Amis , & de ceux qu'elle lui donneroit , pourroit tout ce qu'il lui prendroit envie de prétendre.

Le Coadjuteur , plus difficile que les autres , ne se laissoit point gagner par ceux que la Princesse Palatine envoioit traiter avec lui ; mais , le jugeant entièrement nécessaire à ses desseins , elle alla le trouver elle même , & sçut si bien le persuader , à ce qu'elle m'a dit depuis , tant par ses intérêts que par ceux de Mademoiselle de Chevreuse qu'il aimoit tendrement , qu'elle l'engagea dans  
ce

ce Parti. Elle lui promit , que le 1650.  
Prince de Condé le serviroit dans sa  
prétention du Chapeau , & lui dit de  
plus qu'à son défaut , elle le feroit  
nommer par la Reine de Pologne sa  
Sœur , qui avoit un Chapeau à don-  
ner : & Madame de Chevreulè , déjà  
liée à ce Projet , aida beaucoup à l'en-  
gager dans cette Ligue. Le Coadju-  
teur s'étant enfin promis aux intérêts  
des Princes , travailla aussi tôt à la  
liaison du Duc d'Orleans & des Pri-  
sonniers. On avoit souvent de leurs  
Nouvelles par certaines gens qu'ils  
avoient achetez ; & toutes ces propo-  
sitions reçurent leur perfection , par  
leur consentement , & leur confirma-  
tion.

Le Cardinal fut averti sur la Fron-  
tiere de ce qui se passoit au Parle-  
ment en faveur des Princes ; mais,  
il ne sçût point ce qui se traitoit se-  
crettement entre les Princes , les Fron-  
deurs , & la Princesse Palatine. Ces  
Emotions publiques , quoi que d'el-  
les mêmes assez fortes , ne furent pas  
capables de l'étonner. Il y eut de  
ses Amis, qui lui conseillèrent , voiant  
tant de rumeur dans Paris con-  
tre

1650.

tre lui de ne point revenir ; mais, ignorant les liaisons qui venoient de se faire , il ne s'arrêta pas à leur conseil , & résolut son retour à Paris. Il s'amusa quelques jours seulement dans Amiens , pour sçavoir le succès de cette Délibération , & des Assemblées du Parlement.

Le même jour dix-septieme , que la Nouvelle du gain de la Bataille étoit arrivée , on délibéra au Parlement sur la Requête de Madame la Princesse , présentée par Des-Landes-Paien. Beaucoup opinèrent de faire des Remontrances à la Reine , disant qu'elle seroit très humblement suppliée de mettre les Princes en liberté , & d'éloigner le Cardinal Mazarin des Affaires , comme incapable , & Perturbateur du Repos public ; mais, l'heure venant à sonner avant-que tous les Conseillers eussent opiné , ni que le Premier Président eut recueilli les voix de la Compagnie , l'Assemblée fut rompue & remise à une autre fois. Dans cette journée , un nommé Menardeau , des Amis du Cardinal , & Serviteur du Roi , dit que les Princes du Sang , étoient  
comme

comme les Enfans de la Maison Roiale; que le Pere pouvoit corriger les Enfans sans qu'on pût y trouver à redire; que le Parlement anticipoit sur les droits de l'Autorité Roiale; qu'il n'avoit point de Jurisdiction sur les Actions des Rois, qu'il n'avoit que le Droit d'exception, c'est-à-dire, qu'entre plusieurs choses que les Rois demandoient au Parlement, il avoit droit d'en excepter quelques-unes, qui seroient à la foule du Peuple. Mais, ce bonhomme fut sifflé, & mocqué de route la Compagnie, comme s'il eut dit des extravagances.

Le Parlement, au sortir de cette Délibération, fut invité par le Roi de se trouver à Nôtre-Dame, au *Te Deum* qui se chanta ce jour-là, pour rendre graces à Dieu du gain de la Bataille. Le Cardinal envoya orner l'Eglise des dépouilles des Ennemis, & cette Gloire augmenta plutôt la rage de ceux qui vouloient le desordre, qu'elle ne la diminua. Il y a des maladies où les meilleurs remedes se tournent en poison à ceux qui les prennent, à cause que les humeurs sont mal disposez. La Reine

1650.

ne , qui voioit le Duc d'Orleans autoriser tout ce qui se faisoit entre elle , lui en faisoit beaucoup de plaintes ; mais lui , sans déclarer entièrement ses sentimens , qui étoient encore incertains dans son ame , lui répondit toujous qu'il avoit employé les Frondeurs à servir le Roi pendant son voiage de Bourdeaux , & qu'il ne pouvoit pas les abandonner , leur ayant même promis de les raccommo-der avec elle ; ce qui , à ce qu'il lui disoit , ne lui devoit pas être tout-à-fait impossible.

Le vingt-neuvième du mois , cette célèbre Délibération en faveur des Princes s'acheva entièrement. Je ne répéterai point les Avis de chaque Parti tant de redites m'importunent moi-même. La conclusion fut , *que Remonstrances seroient faites à la Reine , sur la Prison des Princes , & qu'elle seroit très humblement suppliée de les mettre en liberté , n'étant point accusez d'aucun crime : & les Gens du Roi furent chargés de demander Audien-  
ce à la Reine pour être écoulez. Ils le firent , & elle les remit à quel-ques jours après qu'elle se porteroit mieux.*



mieux. On ne nomma point le Mi-  
nistre dans cet Arrêté, les Amis des  
Princes l'ayant ainsi désiré, à cause  
1650.  
que le Cardinal, voyant le bonheur se  
tourner de leur côté, par cette fine &  
trompeuse politique, qu'il observoit  
dans toutes les occasions où il se  
trouvoit embarrassé, leur avoit envoyé  
donner de grandes espérances de les  
contenter, & leur avoit témoigné  
vouloir revenir à Paris avec dessein  
de s'accorder avec eux.

Le trente & unième de Décembre  
nous le vîmes arriver, fort bien reçu  
de la Reine & du Peuple, qui s'as-  
sembla dans les rues, pour le voir  
passer. Le Duc d'Orleans n'étoit  
point chez la Reine, mais le lende-  
main il alla à l'Hotel de Chevreuse,  
d'où il envoya querir le Garde des  
Sceaux de Chateaufneuf, & le Tel-  
lier, & leur dit qu'il n'alloit point  
au Palais Royal, parce que de tous  
côtés on l'avoit averti qu'on le vou-  
loit arrêter. Ces deux hommes re-  
venant dire à la Reine les soupçons  
de ce Prince, elle les renvoia lui don-  
ner parole de sûreté, & lui dire que  
la chose étoit très-fausse. Le Duc  
d'Or-

d'Orleans aiant repris courage , vint alors chez la Reine , & le Cardinal alla au devant de lui , jusques dans l'Anti-Chambre. Ce Prince en l'embrassant lui dit quelques paroles assez civiles & obligeantes ; mais , il n'alla point chez lui.

*Fin du III. Tome.*

---

Cleaned & Oiled





